

Division

Errection de Municipalité

Restriction de Mun. Visitation
de Pte du Lac Les Nos 58 a 130 inc

251 a 270 a

355 a 360 a

Erige' le 20 nov. 1928

Voir Gazette officielle 24 nov. 1928

Dans Gazette off. 24 nov 1928, Pg 3971
territoire tel que erige' canoniquement le 20 sept 1832
d'après l'édit et ordonnance du 3 mars 1722 sous le
nom de " La paroisse de la Visitation de la Pointe du lac
et tel que ... plan officiel du cad. en vigueur
pour cette paroisse le 25 aout 1878 dans la divisi-
on actuelle d'enregistrement des 2 Riv.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil de
la Municipalité de Pointe-du-Lac

ÉRIGÉE 20 Nov. 1928

Proclamation Voir Gaz. off. du 24 Nov 1928

Pointe du Lac

le 13 Août

L'inspecteur Municipale

J'ai été demandé
pour aller visiter les travaux
dans les petite terre c'est ma
pri dix heures et demi est 40 cts
de ~~deux~~ heures = \$4.00

Monsieur Agapide Fafard

le 27 Août j'ai été aux
Trois Rivières pour voir une ~~pepée~~
Aracal ^{duplessis} une \$1.50 pour mon
voyage et 50 cts pour mon
passage et \$4.00 pour mon
temps = 6.00 en tout \$6.00
Agapide Fafard

Je Joseph Martin ayant été nommé
président de la première élec-
tion du Maire et des conseillers
pour la nouvelle municipalité
de Pointe-du-Rac, devant avoir
lieu le neuf (9) Janvier prochain
jure solennellement que je rempli-
rai, avec honnêteté et fidélité, les
devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement, et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me veut en aide.

Assermenté devant moi
à Trois Rivières, le
dixième jour de Décembre 1828.

Joseph Martin

9 / 10 / 1874

PROVINCE DE QUÉBEC

Comté de St. Maurice

Municipalité de Pointe-du-Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de Pointe-du-Lac, Comté de Saint Maurice, tenue à la résidence de Mr Joseph Garceau cultivateur de la sus-dite municipalité, le neuvième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt neuf, à dix heures du matin, telle que annoncé par deux avis publics en date du vingtquatrième jour du mois de Décembre mil neuf cent vingt huit par lesquels "un des dits avis public annonçant une assemblée des électeurs municipaux de la sus-dite municipalité pour mettre en nomination et faire l'élection si nécessaire du Maire de la sus-dite municipalité;" et par l'autre avis public une assemblée des sus-dits électeurs pour mettre en nomination et faire l'élection si nécessaire de six conseillers pour former le conseil de la sus-dite municipalité. —

Mr Oscar Tessier cultivateur de cette municipalité ayant été dûment nommé par le président

secrétaire d'élection pour lui au-
de a remplir les devoirs de sa cha-
ge.

M. Joseph Martin étant de droit
président de l'élection. par une
nomination datée le (5) cinq Décembre
1928) mil neuf cent vingt huit du mi-
nistré des affaires municipales de
la Province de Québec. Me prin-
ant d'agir comme Président de la
première Élection du Maire et des
Conseillers pour la nouvelle
municipalité de Pointe-du-Pac
récemment érigé, dont procla-
mation par le Bas Gazette officiel
24 Novembre 1928 page 3970

Étant présent je requiers les
électeurs présents à faire le choix
des candidats pour l'élection du
Maire et des six conseillers
pour former le conseil de la mu-
nicipalité.

Ces nominations devraient être faites
par écrit au président de l'élection.

Il a été présenté comme candidat
à la charge de Maire de la mu-
nicipalité de Pointe-du-Pac M.
Alfred Garsen industriel de cette
municipalité. Ont signé le bulletin
M. Ch. de Beaulieu, Omer Houle
Napoléon Guilbert Auguste Garsen

de présentation M.M.

Il a été proposé comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de Pointe-aux-Lacs
M. Alfred Rivard cultivateur
de cette municipalité.
ont signé le bulletin de présentation
M.M. Théophile Beauchemin J. A. Edouard
Cauthier Joseph Garneau

Il a été proposé comme conseiller à la charge de conseiller de la municipalité de Pointe-du-Lac
M. Arthur Martin cultivateur
de cette municipalité.
ont signé le bulletin de présentation
M.M. Arthur Comeau Agapit
Bafard Edmond Paquin

Il a été proposé comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de Pointe-du-Lac
M. Adolphe Pehilly cultivateur
de cette municipalité -
ont signé le bulletin de présentation
M.M. Alfred Rivard Joseph
Minville comte Rivon

Il a été proposé comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de Pointe-du-Lac
M. Ernest Comeau cultivateur
de cette municipalité ont signé

le bulletin de présentation
M. M. Joseph Béron et
Athanas Crête

Il est proposé comme candidat
à la charge de conseiller de
la municipalité de Pointe du Lac
Mr Philippe Dinoucourt cul-
tivateur de cette municipa-
lité. ont signé le bulletin de
présentation M. M. Augusto
Garcia Truffi Dupont
Joseph Garcia

Il est proposé comme candi-
dat à la charge de conseiller
de la municipalité de Pointe
du Lac Mr Athanas Crête
cultivateur de cette municipa-
lité ont signé le bulletin de
présentation Mr Ravin Crête
Philippe Dinoucourt Joseph Garcia

+ et du
mair

Sur presentation des candidats
nommés a la charge de con-
seiller de la municipalité
de Pointe du Lac il a
été unanimement mis en nomi-
nation

Messieurs Alfred Guean
industriel, comme mair de
la sus-dite municipalité

Et Mess Alfred Rivard
cultivateur de cette municipalité

Arthur Martin
cultivateur de cette municipalité

Adolphe Schiltz
cultivateur de cette municipalité

Ernest Lorneau
cultivateur de cette municipalité

Philippe Gervais
cultivateur de cette municipalité

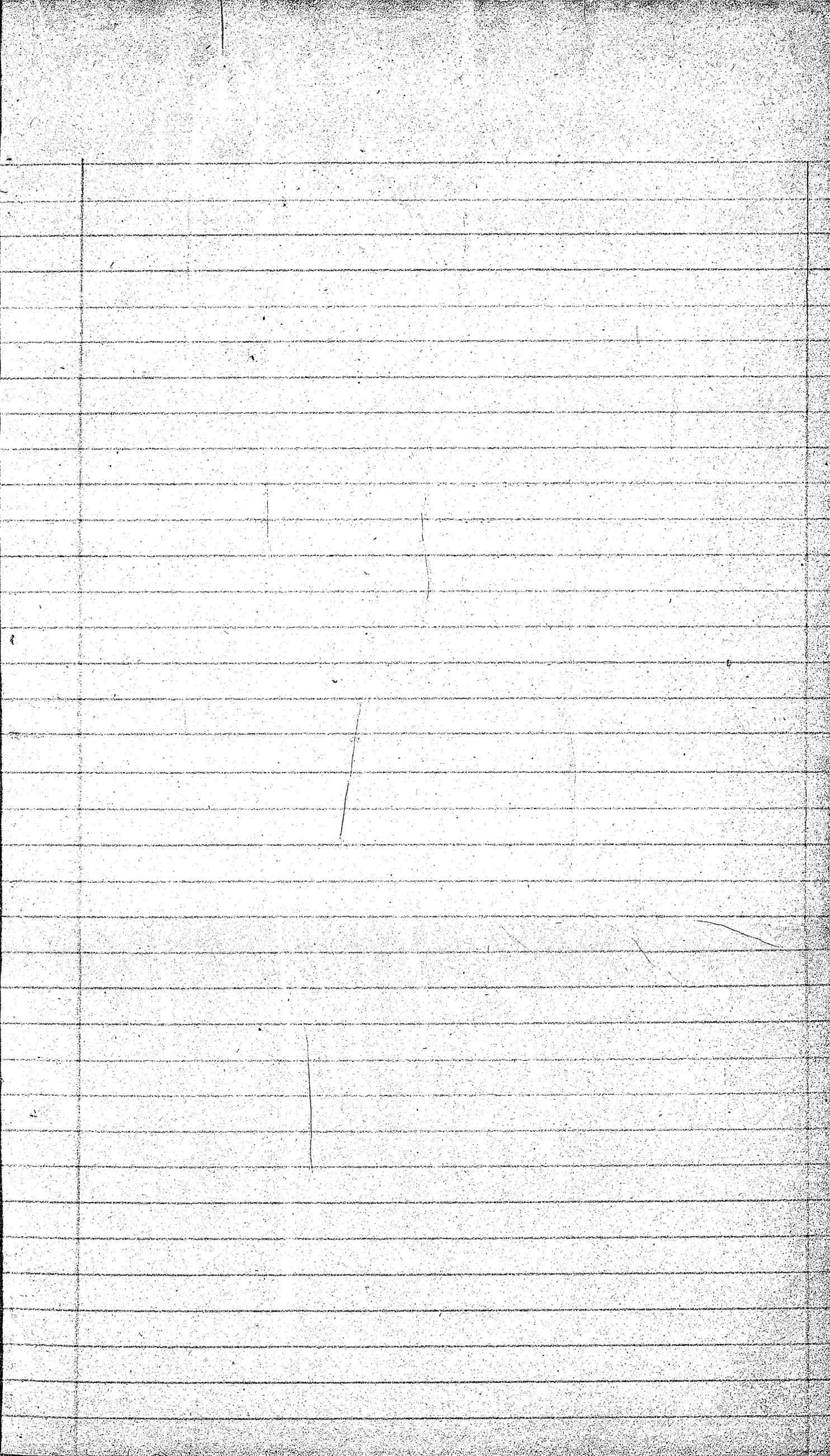
Thomas Crête cultivateur
comme candidat a la charge de
conseiller de la sus-dite municipalité

Advenant qu'il s'est écoulé
deux heures depuis l'ouverture
de l'assemblée et qu'il n'y
a que le nombre de candi-
dats nécessaire pour remplir
~~sur~~ la place et former le
conseil de la sus-dite munici-
palité l'est a dire le mair
et six conseillers.
Je Joseph Martin président

de l'élection proclame
M^r Alfred Garsen
cultivateur de cette municipalité
il en main de la munici-
cipalité de Pointe du Lac
et je proclame M. M.

Alfred Rivard cultivateur
Arthur Martin cultivateur
Edouard Bechitz cultivateur
Ernest Lomedy cultivateur
Philippe Dinouard cultivateur
et Thomas Crété cultivateur
il en par acclamations
conseil de la municipalité
de Pointe du Lac

Joseph Martin
Président
de l'élection



Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Rac

Je soussigné Alfred Garscan
industriel, demeurant demeurant
dans la sus-dite munici-
cipalité, ayant été élu Maire
de la sus-dite municipalité,
jure solennellement que je
remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me portera aide

Assermenté devant moi
à Yamachiche le
neufième jour de janvier
mil neuf cent vingt deux.

Alfred Garscan

H. D. Bellemare
Maire

12 Jan 1929

PROVINCE DE QUÉBEC
Comté Saint Maurice

Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session du conseil municipal de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue à la résidence de Mr Joseph Garceau p^{re}valoir de cette municipalité le douzième jour du mois de janvier (1929) mil neuf cent vingt neuf à dix heures de l'avant midi telle que j'ai par le Ministre des affaires municipales de la province de Québec dans une nomination datée 5 Décembre 1928 faite à Joseph Martin secrétaire Trésorier de Pointe-du-Lac le priant d'agir comme président de la première élection du maire et des conseillers pour la nouvelle municipalité de Pointe-du-Lac récemment érigée et dont Proclamation a été sanctionnée le 20 Novembre 1928 et publiée dans la Gazette officielle du 24 Novembre 1928 Page 3970. La dite proclamation ayant été publiée aux intéressés en date du onzième jour du mois de décembre

Le 1928 avis spécial de la présente session ayant
été signifié au Maire et aux conseillers.
furent Présent Mr Alfred Garneau Maire
M-M les Conseillers Alfred Rivard Arthur Martin
Adolard Schiltz Ernest Comeau + Athanas Crête
Formant Quorum. Mr Philippe Dinocourt
ayant été dûment avisé de la présente session

Nous soussigné Alfred Rivard
Arthur Martin Adolard Schiltz
Ernest Comeau Athanas Crête
tous Cultiva-
teurs de cette municipalité
ayant été élus par accla-
mation conseillers de la
municipalité de Pointe-du-Lac
jure solennellement chacun
pour soi-même que je rem-
plirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette
charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité
Aussi que Dieu me soit en aide

Affirmé devant Alfred Proulx
Maire à Pointe-du-Lac Athanas Crête
ce deuxième jour d'Avril
du mois de février Adolard Schiltz
unif neuf cent vingt Ernest Comeau
neuf.

Alfred Garneau

Maire

d'après suggestion de son
Honneur le Maire, Alfred
Rivard propose records
unanimentement qu'à l'avenir

les sessions de notre conseil
soient précédées d'une prière
implorant la lumière
divine dans nos délibérations

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
Alfred Ribard secondé par le conseil
par Athanas Crête et résolu d'engager
Joseph Martin secrétaire trésorier
de la municipalité de
Pointe-du-Lac; et de lui
payer pour ses services la
somme de \$100.00 cent Dollars
par année, et de lui payer des
papeteries timbres poste livres
et cahier nécessaires au bureau
lequel sera à sa résidence

Il est aussi autorisé à se
tirer son salaire à tous les
trois mois.

Le Joseph Martin
étant présent accepte les conditions
et les insère dans la présente résolution

signé Joseph Martin

Adopté unanimement

Je Joseph Martin ayant
été engagé secrétaire trésorier
de la municipalité de Pointe
du Lac jure solennellement
que je remplirai avec hon-
nêteté et fidélité les devoirs
de cette charge au meilleur de
mon jugement et de ma capacité
aussi que de ce qui me soit en aide.

Assurément devant
moi à Pointe-du-Lac
le deux janvier
mil neuf cent vingt
neuf.

Joseph Martini
secrétaire

Alfred Gorceau

maire

Il est proposé par le conseiller
Ernest Gorceau secondé par
le conseiller Adolard Schiltz
et résolu que l'endroit
fixé pour des sessions de
notre conseil d'ici à ce
qu'un règlement soit
passé à cet effet sera
à la résidence de Mr Atho-
nan Crête

Adopté

Mr le conseiller Adolard
Schiltz donne avis de
motion qui à la prochaine
session de ce conseil qui
aura lieu le 17 janvier
courant à neuf heures
avant midi à la résiden-
ce de Mr Athonan Crête
il sera passé un règle-
ment à l'effet qu'à l'ave-
nir les sessions du conseil
de la municipalité de
Pointe-du-Lac puissent
avoir lieu dans le hall
public de la paroisse

de la visitation de la Pointe-
du-Dac, laquelle salle publique
appartient à la fabrique de
la paroisse de la visitation de
Pointe-du-Dac et à la Municipalité
de Pointe-du-Dac

N^o le conseiller Ernest Lorneau
donne avis de motion qui à la
prochaine session de ce conseil qui
aura lieu le dix sept janvier prochain
il sera passé un règlement fixant
à la taxe à (50%) cinquante cen-
tims par cent piastres devant être
imposé sur tous les biens fonds
imposables de notre municipalité
pour rôle de perception
Général

Il est proposé par le conseiller
Ernest Lorneau secondé
par le conseiller Adolphe
Schultz et résolu que
le montant de \$2000⁰⁰
deux mille piastres garanti
par une compagnie d'assur-
rance soit approuvé
par notre conseil comme
étant le cautionnement
du secrétaire trésorier
en faveur de notre

municipalité, et telle que stipulé dans l'application soumise au conseil ce jour.

La prime de la dite assurance devra être payée par notre municipalité.

adopté

Il est proposé par Ernest Comeau secondé par Adolphe Schiltz qu'un compte d'épargne soit ouvert à la Banque Canadienne Nationale aux Trois Rivières au nom de notre municipalité que le secrétaire trésorier soit autorisé à déposer le surplus d'argent qu'il aura en main et que le dit secrétaire trésorier soit autorisé à signer les chèques au nom de la dite municipalité pour payer les comptes et dépenses approuvés par le conseil

amendé le 26 janv. 1931
le sec. tris. peut payer en argent
à charge

Adopté unanimement

Considérant la négligence et refus de M. l'inspecteur Joseph Desmeris de pouvoir à faire entretenir le chemin de l'arrondissement continuation des petites terres au 3^{ème} rang depuis chez Athanas Crête sise jusqu'à la ligne St Marguerite Mr Arthur Martin proposé secondé par Mr Ernest Comeau que Mr Athanas Crête soit nommé inspecteur pour le remplacer

adopté

Mr Alfred Rivard propose
secondé par Athouan Grette
que le secrétaire trésorier soit
autorisé de payer dix piastres
à Mr Joseph Gorceau pour
loyer de sa résidence, à l'usage
général, en rapport avec l'élection
du 9 fév. courant

Adopté unanimement

Mr Arthur Martin propose
secondé par Mr Athouan Grette
d'ajourner la session au
cinquième jour de Février
c'est à dire le vingt neuf
à neuf heures du matin

Adopté unanimement

Alfred Gorceau

maire

Joseph Martin
secrétaire trésorier

Je soussigné Philippe Dinau
court ayant été nommé
conseiller de la municipa-
lité de Pointe-du-Lac
jure solennellement que je
remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de
cette charge au meilleur
de mon jugement et de
ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant
moi, à la Pointe du Lac Philippe Demoucourt
le dixseptième jour
du mois de Janvier
mil neuf cent vingt
neuf

Joseph Martini
secrétaire trésorier

17 Jan. 1929
PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Pointe-du-Lac

*
à neuf
heures
avant
midi
A.B.
J.M.

A une session spécial du conseil
de la municipalité de Pointe-du-Lac
comité de Saint Maurice tenue le
dixseptième jour du mois de Janvier
mil neuf cent vingt neuf telle que
convocée par Joseph Hardin secre-
taire, trisprieur de la sus-dite mu-
nicipalité, en date du douze Janvier
courant dont avis significatif a été
et aux conseillers après la session
du douze Janvier pendant avisant
par le dit avis qu'à la présente ses-
sion, il serait passé deux règle-
ments tels que spécifiés dans
les deux avis de motion donnés
à la session du douze Janvier
courant. La première ayant
pour effet qu'un règlement soit
passé par la l'avenir les sessions
de notre conseil puissent avoir
lieu dans la salle publique
de la fabrique dans paroisse de
la visitation de la Pointe-du-Lac.

Et la seconde ayant pour
effet qu'un règlement soit passé
fixant le taux à (50^{cts}) cinquante
centimes par cent piastres devant
être imposé sur tous les biens
fonds imposables de notre mu-
nicipalité pour rôle de perception
général.

Et pour considérer s'il y a lieu;
une plainte faite par Mr Othila Vincent
concernant l'obtention longeant la
route St. Nicolas vis-à-vis terrain
en location par Thom H. Appell.
Le présent session tenue chez M. Athanase
Côté tel que résolu le 12 Janvier courant

Il est présent M. Alfred Gorceau Maire
 M. H. les Conseillers Alfred Rivard
 Philippe Denoucourt Adilard Schiltz
 Ernest Comreau Athanas Bréte et
 Arthur Martin. Formant quorum.

Il est proposé par le conseiller Adilard
 Schiltz, secondé par le conseiller
 Alfred Rivard et résolu unan-
 imement qui; conformément
 à l'article 110 du code municipi-
 pal, qu'il soit par les présents
 Statuts réglé et ordonné
 par règlement de ce conseil
 suivant l'avis de motion donné
 à la session du douze Janvier cou-
 rant, qui vient d'être lu,
 ce qui suit.

Règlement No 1. Les sessions
 du conseil de la Municipalité
 de Pointe-du-Lac auront lieu
 à l'avenir dans la salle publique
 de la Fabrique dans la paroisse
 de la Visitation de la Pointe-du-Lac
 Et ceci dès que le présent régi-
 sment sera en vigueur 15 jours
 après sa publication

signé: Alfred Gorceau

Maire
 Joseph Martin
 secrétaire trésorier

Il est proposé par le conseiller
 Ernest Comreau secondé par le
 conseiller Philippe Denoucourt
 et résolu unanimement.

Règlement No 2. Qu'il soit ordon-
 né et statué par règlement
 de ce conseil suivant l'avis
 de motion donné à la session
 du douze Janvier courant
 qui vient d'être lu ce qui suit

Sur le taux à imposer
sur tous les biens-fonds imposables
de notre municipalité de Pointe-du-Lac
soit fixé à (50cts) cinquante centes
par cent piastres pour rôle de per-
ception général — pour l'année courante
ce règlement sera en force quinze
jours après sa publication

signé Alfred Gorceau
Maire

Joseph Martini
secrétaire trésorier

Seance tenue

Alfred Gorceau
Maire

Joseph Martini
secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de Pointe-du-Lac

Une session ordinaire du conseil
de la municipalité de Pointe-du-Lac
tenue à la salle publique de la
fabrique dans le parson de la
visitation de la Pointe du Lac
d'après règlement adopté à
cet effet en date du 11^{er} dix-
septième jour du mois de février
1929. La présente session
tenue le quatrième jour
du mois de Mars mil neuf
cent vingt neuf à dix
heures de l'avant-midi.
pour considérer tout affaire

11 Mars 1929

dans l'intérêt de notre municipalité furent présent Mr Alfred Garceau Maire M. M. les conseillers Arthur Martin Ernest Cormeau Alfred Rivard Athonase Brété Philippe Dénoucent Adilard Schiltz formant *Quorum*.

Le secrétaire Trépoier donne communication des correspondances suivantes

- 1^{er} d'une lettre de Mr Gerail Berthiaume demandant de faire faire les travaux du chemin et clôture de la petite route publique —
- 2 d'une lettre de Jos Garceau concernant travaux de chemin qu'il ne possède pas être tenu de faire —
- 3 lettre de Mr Orila Vincent date 23 fev. 1929 demandant de faire passer règlement pour faire disparaître le placard annoncé le long de la route dans notre municipalité —
- 4 lettre daté 20 fev. dernier de Mr J. D. Bouchard Sec. tré de l'union des municipalités de la province de Québec. —

Il est proposé par le conseiller Ernest Cormeau secondé par le conseiller Athonase Brété, et résolu unanimement qu'il soit ordonné et résolu qu'à l'avenir d'ici à révocation de la présente, les sessions régulières de notre conseil auront lieu à neuf heures avant midi. Adopté

12 Mars 1930

Considérant l'érection de notre nouvelle
municipalité Mr le maire informe le
conseil qu'il serait urgent de considé-
rer la liste des inspecteurs et officiers
de notre municipalité

Il est proposé par le conseiller
Adelard Leblond secondé par le conseiller
Philippe Dinouant et résolu de procéder
à l'examen de la liste des inspecteurs
et des officiers en charge, et à la nomi-
nation de ceux dont la place est va-
cante de notre municipalité leur
designant, et fixant leur arrondissement

Adapté
De grand chemin ou chemin du roi dans
le haut de la paroisse depuis la terre
de Carolus Lesieur jusqu'au
fo. cadastre 131ine l'inspecteur nommé
est Mr Philippe Guay

De grand chemin ou chemin du roi
depuis la ligne de la banlieue jusqu'
chez Mr Cyrille Rouette ex. la route
comprise jusqu'au 2^{em} rg et de
plus. le pont Severnoche
l'inspecteur nommé est
Mr Armand Alarie

De grand chemin depuis chez Cyrille
Rouette inc jusqu'au No cadastre 58 ex
l'inspecteur nommé est
Mr Cyrille Rouette

Des petites terres au 2^{em} rg depuis
chez Mr Guilbert No cad 251 ex jusqu'au
pont Severnoche et de la petite route
jusqu'à l'extrémité du 2^{em} rg
l'inspecteur nommé est
~~Mr Thomas Garbeau~~
Mr l'inspecteur municipal Joseph Lafond

Pg 89
 au 9^{me} au 3^{em} rang

La continuation des petites terres
 crête inclus. jusqu'à la ligne
 St^e Marguerite l'inspecteur nommé
 est M^r Thomas Garcia fils

Le troisième rang depuis chez
 Hubert Trotter jusqu'au 4^{em} rang
 y compris la route de chez Dupont
 et la route en avant chez Albert
 Blouin ainsi que le rang com-
 pris l'inspecteur nommé est
 M^r Arcin Blouin

en 1889
 9^{me} au
 M^r

La concession Saint Charles
 depuis No. Cadastre 355 et jusqu'au
 N. chez Euphrasie Dupont exclusivement
 l'inspecteur nommé est
 Wilbro Girard

amandi
 le 6 Mai
 remplacé
 par Hornis-
 deas Bous
 en 1889
 89

La continuation du rang St Charles
 depuis chez Euphrasie Dupont
 exclusivement jusqu'à la pro-
 fondeur du 5^{em} rang cinquième
 rang y compris la route de chez
 Minjelly et y compris le port chez
 Adolphe Duplessis l'inspecteur
 nommé est M^r H^e Dupont

La route au 5^{em} cinquième rang
 y compris le lardon du 6^{em} rang
 l'inspecteur nommé est Odilon
 Mifot.

Le septième rang depuis l'extré-
 mité Nord est dit 7^{em} rang jusqu'à
 la terre de la Édmond Gauthier etc

4 mars 1929

et compris la route du 1^{er} rang sixième
rang l'inspecteur nommé est
M^r Joseph Côté

Le septième rang depuis l'extrémité
sud ouest du dit septième rang jus-
qu'à la terre de J^r Edmond Gauthier
inclusivement et compris la petite
route du septième rang l'inspecteur
nommé est J^r Edmond Gauthier

La route de l'Acadie depuis le grand
chemin jusqu'à la ligne d'Yamaché-
ché par le 2nd rang l'inspecteur
nommé est M^r Eugène Rivard
fils

La concession St Nicolas depuis
chez Otila Vincent jusqu'à
l'extrémité du rang St Nicolas
l'inspecteur nommé est
M^r George Berthiaume

Depuis le rang St Nicolas
jusqu'à la ligne de Yamaché-
ché par le 2nd rang et compris
la route chez Alfred Garsen
l'inspecteur nommé est
M^r Joseph Gauthier fils

Le village des Garsen depuis
la route de l'Acadie jusqu'à la
concession St Charles
l'inspecteur nommé est Amidi
Amidi Berthiaume

En charge de l'inspecteur
municipal l'inspecteur nommé est
M^r Eugène Fafard

1929
Jan.
7^{me}

Les estimateurs nommés pour
faire le rôle d'évaluation de
la municipalité de Pointe-
du-Rac sont Mr Eugène Rivard
fils Mr Hilarion Blais & Adolphe Montau

Les inspecteurs agrari nommés
sont H. N. Oker, Houli, Camille
Biron, Auguste Garceau.

Les gardien d'enclos sont MM
Léon Berthiaume

Les vérificateurs de comptes pour
vérifier les comptes du secre-
taire trésorier de la municipi-
té de Pointe du Rac
sont Léopold Roupis et Mr
Guillaume Lortois

Adopté unanimement

Mr Alfred Rivard propose
recommandé par Ernest Comeau
d'accepter les comptes ci-dessus
insérés et que le secrétaire
soit autorisé à payer ces dits
comptes à qui de droit tels que
coût op. offis

Pays sous ministre aff municipal
1 livre de percepteur + 1 livre caisse

Pays à R. H. Maréchal pour répa-	900
ration livre caisse	50
Pays à Formule Régale Notaire papeterie	3.60
Kandoff et	30

adopté unanimement

M. le conseiller Athanas Crité propose
secondé par M. le conseiller Philippe
Démonecourt proposer d'ajourner la
session au dix huit mars courant
à neuf heures du matin

(3) trois mots rajoutés
M. L.
J.H.

adopté unanimement

Alfred Garsen
Maire

Joseph Martin
secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe du Tac

A une session ordinaire du conseil de la
municipalité de Pointe-du-Tac tenue
à la salle publique de la fabrique dans
la paroisse de la Visitation de la Pointe
du Tac le dix huitième jour de mars
mil neuf cent vingt neuf à neuf heures
du matin la présente session étant
la continuation de la session tenue le
quatrième jour de mars courant
telle que ajournée pour considé-
rer tout affaire dans l'intérêt de
notre municipalité

furent présent M. Alfred Garsen
Maire M. M. les conseillers Arthur
Martin Ernest Lommeau Alfred
Rivard Athanas Crité et Philip-
pe Démonecourt formant un
Quorum sous la présidence de M.
le Maire

Le secrétaire trésorier donne com-
munication de ce qui suit: savoir
1^{er} Etat de compte et réclamation de M. M.
Desilet et Durand associés ayant rapport
avec division de municipalité

2^e Copie d'une résolution du conseil de la

municipalité de la paroisse de la Visitation
de la Pointe du Lac adopté le (4) quatre
mars courant.

Il a été proposé par le conseiller Truffe
Guilbert secondé par le conseiller Rodolphe
Garcen et résolu que le conseil de
notre municipalité consente à ce que les meu-
bles chaises armoir Bibliothèque bancs,
fournais tuyaux meublant la Salle pu-
blique et coffre fort à l'usage du
secrétaire trésorier restent jusqu'à
nouvelle ordre la propriété commune
de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac
et de la municipalité de la Pointe du Lac.

Chaque municipalité conserveront son
droit de propriété sur les dits meubles
et effets au prorata de son évaluation
telle qu'elle existait au vingt novembre 1928
mil neuf cent vingt huit date de la proclamation.

L'entretien et la dépréciation des dits
meubles seront à la charge et responsa-
bilité des deux municipalités sus-dites
la présente résolution devra être soumise
par le secrétaire trésorier au conseil de la
municipalité de Pointe-du-Lac pour
approbation.

adopté unanimement

Le conseiller Philippe Dionneourt
propose secondé par Mr le conseiller
Athanas Grégoire que le secrétaire
trésorier devra répondre au conseil
de la municipalité de la paroisse de la visi-
tation de la Pointe-du-Lac que le conseil
de la municipalité de Pointe-du-Lac
accepte la proposition et condition sti-
pulées dans leur résolution ci-haut
inscrite laquelle a été adoptée le (4)
quatre mars courant nous nous
permettons cependant de faire la
remarque que nous sommes propri-
étaires des deux tiers $\frac{2}{3}$ de la valeur

des dits meubles et effets sus. men-
tionnés et que par la présente entente
nous n'en bénéficierons que de la moitié

adopté unanimement

d'après considération d'un compte
de M. M. Desilva et Durant avec
des 3 derniers concernant l'érection
de notre nouvelle municipalité
de Pointe-du-Lac —

Mr le conseiller Philipp Denoncourt
propose secondé par Mr le
conseiller Ernest Comeau
et résolu unanimement que
Mr Alfred Garceau maire, et M. M.
les conseillers Alfred Rivard
Philipp Denoncourt — ainsi que
Mr Thomas H. Argall industriel
de cette paroisse soit nommé
par ce conseil pour aller solli-
citer de M. M. Desilva et Durant des
explications plus détaillées de leur compte
et d'en obtenir une réduction
s'il y a lieu

adopté unanimement

Après considération d'une demande
verbal par notre maire venant du
conseil des Comités de St Maurice
demandant l'opinion de notre conseil
à savoir, s'il serait plus avantageux pour
notre municipalité de substituer le
mode d'entretien de nos chemins d'hiver
à celui de chemin appelé communément
chemin croché et la présente
question reste sous considération.

Il est proposé par Arthur Martin
 secondé par Alfred Rivard et resp.
 Lu d'ajourner la session au huiti-
 ème jour de Avril prochain à huit heures
 du matin

Adopté unanimement
 Alfred Garsneau
 Joseph Martin
 Secrétaire Trésorier

8 avril 1929 13

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue à la salle de la fabrique, salle publique dans la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac le huitième jour du mois de Avril mil neuf cent vingt neuf à huit heures du matin, la présente session étant la continuation de la session tenue le quatrième jour de mars dernier; telle que figurée le dix-huit Mars dernier pour considérer tout affaire dans l'intérêt de notre municipalité.

présentés furent présents M.
Alfred Garneau maire, M. H. Alfred
Rivard Athanas D'Éti Philippe
Denoncourt & Arthur D'Artois tous conseillers
formant quorum; sous la pré-
sidence de Mr le maire

Le secrétaire trésorier donne commu-
nication de ce qui suit; savoir,

- 1^{re} Etat de compte daté 5 avril 1929.
par MM Divillet & Durand avocat
avisant notre conseil que d'après entretiens
avec certain membres de notre
conseil, ils proposent à réduire
leur compte à la somme de \$300⁰⁰
plus la somme de \$95⁵⁰ pour
le compte de Monsieur Bourgeois
- 2^{de} Lettre daté 20 Mars dernier du
ministère de la voirie par Mr
l'ingénieur No 17

3 sollicitation d'abonnement par la revue municipale daté 26 mars dernier, désignant les avantages se rapportant aux municipalités qui lui font parti, par information gratuite

4 avis du sous-secrétaire de la province de Québec, que Mr Hon. secrétaire de la province, à la 25^e fév. 1929 autorisi l'admission définitive de Mr Edmond Dicocteau de notre paroisse à l'Hôpital St Michel - Archange

Mr le conseiller Philipp. Dionneau propose secondé par Mr le conseiller Athanas Dite de répondre à l'Hon. secrétaire de la province que le montant exigé pour défrayer la pension de Mr Edmond Dicocteau à l'Hôpital St Michel Archange, est la somme minimum qui puisse être exigée
adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Athanas Dite secondé par le conseiller Philipp. Dionneau et résolu unanimement d'accepter de payer les réclamations de M. M. Dicocteau et Durand avec et pour la somme de \$300⁰⁰ trois cents dollars, et de payer la réclamation de Mr Jean Bourgeois ingénieur civil la somme de \$95⁵⁰/₁₀₀ quatre-vingt quinze dollars et cinquante centimes pour plans de la municipalité les dits réclamations ayant rapport aux services rendus pour l'érection de notre nouvelle municipalité tel que érigé le 20 nov^r dernier

Le secrétaire trésorier est par la présente autorisé à payer des dits montants d'argent
adopté unanimement

copie

Actif + Passif de la (Municipalite de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac au (20) Vingt novembre (1929) mil neuf cent vingt neuf Date de la proclamation de l'erection de la municipalite de Pointe du Lac

Actif

argent en caisse	688 00
Terrains de cession	312 27
Taxes spec chemin	24 48
coffre fort	90 00
Bibliothèque (armoire)	47 85
Bancs & chaises	80 00
fournaise & tuyau	19 00
2 lampes 1/50 1/80	1 30
papeteries blanches d'avis & B. recus	3 25
Code municipal	2 00
Total	1268 15

Passif

Billet prom. de a Caisse populaire Pte du Lac int. sur le dit billet a 5% accru depuis le 31 aout 1928 au 20 nov	6605 44
Billet prom de a Dame Marie Louise Guilbert achite int. a 5% accru depuis le 23 juill 1927 au 20 nov	73 36
Billet prom de a Dame Marie Louise Guilbert achite int. a 5% accru depuis le 23 juill 1927 au 20 nov	500 00
Doit au sec. tres. pour papeteries timbres poste blanches d'avis liste Elect 3.19 enretien de salle publique 5.00 au 20 nov	8 19
Doit au sec. tres. pour papeteries timbres poste blanches d'avis liste Elect 3.19 enretien de salle publique 5.00 au 20 nov	17 37
Doit a oula Rouette pour lumiere Elec	2 67
Total	7237 29

Doit au Gouvernement service des Hopitaux d'aliènes	
Dupont Thomas 1/Janv 1928 au 20 nov	89 04
Gauthier Armand 11 oct - - - - -	61 37
Lafard Angelina 14 mai - au 20 oct.	38 63
Piquin Gvide 15 - au 20 nov.	52 05
total a reporter	7478 38

Montant Reporté

\$ 7478 38

Doit au service de l'assistance publique
en Gouvernement Bor) au 20 Nov 1895
pour Américus Comeau
325 jours à 19¢

61 75

Jour Dame Orila Gagnon
22 mai au 20 Nov. 183 jours à 67 Clin Roy Rouen

122 61
7662 74

Reévaluation des biens imposables
de la Municipalité de la paroisse
de la Visitation de la Pointe du Sac
est de (458,236.00)

\$ 466 486 00

après amendement fait à four

458 236 00

Reévaluation de la partie du Village
est de (156,141.00)

164 241 00

après amendement fait à four

156 141 00

Reévaluation restant à la nouvelle mu-
nicipalité de Pointe du Sac est de

302,095.00

302 245 00

d'après amendement fait à four

302 095 00

Remarque que dans les arrerages
figurant sur cotisation sur la liste
de l'actif des révérends Frères du Jumi-
crat St Joseph ont des arrerages pour
la somme de \$ 122.87 dont \$ 18.97
Village et \$ 3.90 pour le campage lequel
ils refusent de payer considérant que
les biens devraient être non imposables

122 87
18 97
20 79
151 13

La corporation Episcopale de St Rémi
a des arrerages pour la somme de
huit piastres et 77 cts \$ 8.77 et les Rev.
Frères des Ecoles chrétiennes des St Rémi
en ont pour \$ 20.29

Je certifie l'exactitude
de la liste qui tient inscrite
Jos Martin Sec. tres.

Il est proposé par Mr le conseiller Alfred Rivard secondé par Mr le conseiller Thomas Crête et résolu unanimement. Que par considération de la résolution adoptée par le conseil de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac en date du deux avril courant

et que par considération de l'urction de la nouvelle municipalité de Pointe du Lac en date du 20 Nov. 1928 des personnes dont les noms suivent M. M. Dupont, Thomas, Gauthier Armand, Jafard dell Angelina et Aquin Ovide lesquels ont au service des hôpitaux d'aliénés à l'Hôpital St Michel archevêque soient à l'avenir, à partir du (1^{er}) premier Janvier 1929 à la charge et sous le contrôle de la municipalité de Pointe du Lac et que le secrétaire trésorier soit autorisé à friser le secrétaire provinciale de la présente résolution

adopté unanimement

Copi Résolution + Acte d'entente entre la municipalité de la Visitation de la paroisse de la Pointe du Lac et de la municipalité de Pointe du Lac -

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Gaudreault secondé par Mr le conseiller Thomas Crête et résolu unanimement que conformément à une résolution adoptée par le conseil de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac en date du deux (2) avril courant, qu'il

Qu'il soit ordonné et statué par
résolution de ce conseil ce qui suit.
Parvenir; acte d'intents

Qu'après érection de la
municipalité de Pointe du Lac dont
proclamation daté du (20) vingt
novembre 1928 laquelle a été
formée d'une partie de la muni-
cipalité et est urgent de faire
un acte d'accord au fin de séparer
l'actif et le passif et désigner obli-
gation futur concernant la muni-
cipalité de la paroisse de la visi-
tation de la Pointe du Lac, et de la
municipalité de Pointe du Lac
d'après actif et passif inscrit
au livre de délibération la page
(15) de ce livre, (et a page 190 de l'acti-
vation)

Qu'il soit soustrait, sur les arri-
rages de l'activation figurant à l'ac-
tif au (20) vingt novembre der-
nier la somme de \$151²⁰/₁₀₀ cent
vingt et un dollars et 93 et

pour ce qui suit

Revd Freres Juenat St Joseph	\$122.87
Corporation Episcopal 3 Rivier	8.75
Revd Freres Ecole Chrétien 3 Rivier	20.29

Desquelles sommes on refuse
de payer sous prétexte que
ces biens devraient être non im-
posables la municipalité de
Pointe du Lac n'objectant à toute
procédure légale à ce sujet.

Et que de plus il soit soustrait
de l'actif \$238.15) deux cents trente
huit piastres et 15 centimes
pour meubles et effets restant
en commun après résolution
passée par ce conseil de la municipalité
de la paroisse de la Visitation de la Pointe du - Lac

le (14) quatre Mars 1929 et approuvé par le conseil de la Pointe du Lac le 18 mars 1929 formant en tout la somme de \$390.08 trois cent quatre vingt dix piastres et huit centims a soustraire de l'actif tel qu'il existait au (20 novembre) vingt novembre dernier et laissant un actif de \$878.07 huit cents soixante et dix huit piastres et sept centims lequel montant étant soustrait de passif laisse une balance de dette passif de \$6784.67 six mille sept cents quatre vingt quatre piastres et soixante et sept centims.

2^o- Que la somme de \$8250⁰⁰ huit mille deux cents cinquante piastres pour évaluation de ce qui sont Revd Frères Junнат St Joseph Pt. du Lac \$5600⁰⁰ Corporation Episcopale 3 Riviers 500⁰⁰ et Revd Frères Ecole Chrétien. 3 Riv. 2150⁰⁰ soient soustrait soustrait de l'évaluation des biens imposables de la Municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac au (20 Nov) vingt novembre 1929 (six mille neuf cent vingt neuf, en considération spécifique dans la présente résolution P.M.C.) numero un.

3^o- Que la dette de \$6784.67 six mille sept cents quatre vingt quatre piastres et soixante et sept centims divisé au prorata de l'évaluation de chaque municipalité intéressée telle qu'elle figurait au rôle d'évaluation le (20) vingt novembre 1928 et après avoir subi l'amendement de la présente résolution, et entente.

- laisser à la Municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac une part de dette de \$2311.83 deux mille trois cents onze piastres et quarante trois centimes et laisser à la municipalité de Pointe du Lac une part de dette de \$4492.84 quatre mille quatre cent soixante et douze piastres et quarante quatre centimes.
40. Que la municipalité de Pointe du Lac s'engage à payer à la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac pour sa part d'intérêt accru sur un billet au à la Caisse populaire de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac depuis le 20 Nov. vingt novembre 1928 mil neuf cent vingt huit à la date que le dit billet sera annulé et renouvelé par chaque municipalité.
50. Que la municipalité de la Pointe du Lac s'engage à rembourser à la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac pour pension des aliénés du 20 Novembre vingt novembre 1928 mil neuf cent vingt huit (au 1^{er} janvier mil neuf cent vingt neuf) la somme de \$3343 trente trois piastres et quarante trois centimes pour ce qui suit.
- | | |
|-----------------|-------|
| Thomas Dupont | 10.96 |
| Armand Gauthier | 11.23 |
| Ovide Paquin | 11.24 |
- Que la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac règle les dit comptes

Jusqu'au (1^{er}) premier Janvier
1929 avec le gouvernement pour
aliénis

Parag

60- Que Mr le maire J. O. Dugri de
la paroisse de la Visitation de la Pointe
du Lac et Mr Alfred Garceau (maire
de la Municipalité de Pointe du Lac
et Joseph Martin Secrétaire Trésorier
des dites municipalités soient auto-
risés à emprunter chacun pour
sa municipalité respectivement de la
Caisse Populaire de Pointe du Lac
sur billets payable à demand
année intérêt de 5%, intérêt payable
tous les six mois, la somme de
\$ 2129.60 deux mille cent vingt neuf pié-
tres et soixante centimes
au nom et pour la municipalité
de la paroisse de la Visitation
de la Pointe du Lac et
et la somme de \$ 4472.84 quatre mille
quatre cent soixante et deux pié-
tres et quatre vingt quatre centimes
au nom et pour la municipalité
de Pointe du Lac, ces dits billets
étant pour payer chacun sa
part du billet qui actuellement
à la Caisse Populaire au mon-
tant de \$ 6602.44 six mil six
cents deux Dollars et quarante
quatre centimes

Nest 53

70- La balance des arérages de taxes
qui à la municipalité de la
paroisse de la Pointe du Lac sera
collectée par elle-même les
arérages étant sa propriété

80- Dans le cas où parois négligence
de sa part elle ne pourrait après
tous collecter ces dits arérages
de taxes lesquels étaient dus

le (20 Novembre) Trent November 1928
 à l'exception des (\$151.93) cent centing
 quatre et six piastres et quatre -
 vingt trois centins stipelli et sous
 traité des arrearages dans la présente
 résolution, ou la prescription de
 ces arrearages et le fait que les debi-
 teurs ne croient pas légalement devoir
 payer ces dites taxes.

La municipalité de la Pointe
 du Lac s'engage à lui rembour-
 ser la part dont elle aura bénéfi-
 cié au détriment de la municipa-
 lité de la paroisse de la Visitation de la
 Pointe du Lac par la répartition
 calculée au prorata de l'évalu-
 ation des deux municipalités au
 (20) vingt novembre 1928 et par
 la présente entente, la présente résolu-
 tion et entente ayant été approuvée par
 le conseil de la municipalité de la paroisse
 de la Visitation de la Pointe du Lac

Adopté unanimement

Attendu que notre conseil veut
 de prendre connaissance de la
 réclamation daté 30 mars 1929
 faite à Mr Edmond Gauthier
 en faveur du Gouvernement
 provinciale par M. M. Les avocats
 Martin et de Varannes pour pension de
 Armand Gauthier aliène à l'ho-
 pital St Michel archange

Mr le conseiller Arthur Martin
 propose secondé par le conseiller
 Alfred Rivara d'informer le
 gouvernement provincial de la
 situation financière de Mr Edmond
 Gauthier père de Armand

Considérant que Mr Edmond Gauthier et sa femme sont des vieillards n'étant plus capable de travailler considérant qu'il demeurent sur une terre inculte laquelle ne peut être cultivée avec profit.

Considérant que sa terre maison et stable partent une évaluation de \$665⁰⁰ qu'il serait difficile à trouver à donner ces biens gratuitement, en obligeant une personne à y demeurer.

Enfin considérant que Mr Edmond Gauthier sa femme sont voisins de l'assistance publique le conseil à l'unanimité demande au gouvernement provincial par l'entremise de Mr Frigon député C. P. de voir à ce qu'il ne soit plus fait aucune réclamation pour la pension de armand Gauthier à l'Hôpital St Michel archange.

Nous devons nous noter que Mr Léon Paquin père de l'Orde Paquin se trouve dans la même situation financière que Mr Edmond Gauthier étant incapable de payer la pension de son fils.

Adopté unanimement

Mr Alfred Rivard propose secondé par Arthur Martin que le secrétaire soit autorisé à payer pour blancs de reçu 1/2 parti = 138 plus tablets 40 enveloppés 50 taxes 06 = \$2.33

Adopté unanimement

Mr le conseiller Arthur Martin
 propose secondé par Alfred
 Rivard, d'ajourner la session
 au sixième jour du mois de mai
 mil neuf cent vingt neuf à neuf
 heures du matin

Adopté

Alfred Gosselin,

maire

Joseph Martin,
 secrétaire trésorier

Province de Québec Municipalité de
— Pointe-du-Lac

A une session ordinaire
du conseil de la municipalité de
Pointe-du-Lac tenue à la salle publique
de la fabrique de la paroisse de la visita-
tion de la Pointe-du-Lac le sixième
jour du mois de Mai mil neuf cent
vingt neuf à neuf heures du matin.

La présente session étant la conti-
nuation de la session tenue le qua-
trième jour de mars dernier, telle
que adjournée le huit avril dernier,
pour considérer toute affaire dans
l'intérêt de notre municipalité

furent présent M^r Alfred Garcia
cyrain M^r les conseillers Arthur Martin
Alfred Rivard Ernest Lecomte Tho-
mas, crits Philippe Desrosiers et
Adelard Leblond formant un quorum
sous la présidence de M^r le Maire

Le secrétaire trésorier donne com-
munication des correspondances suivantes

- 1^{re} lettre de l'union des Municipalités de
la province de Québec daté 13 avril
invitant les membres de notre conseil
à sa convention annuelle du 24 au-
29 juin.
- 2 circulaire de M^r Georges Mahens inspec-
teur général des mauvaises herbes —
adressé au secrétaire trésorier par
le ministre de l'agriculture
- 3 Réponse de la Frigon M. P. concernant
réclamation de Edmund Gauthier
daté 10 avril dernier

4 lettre de J. Frigon A.P. avisant
que le cas de M. Ed. Gauthier est
définitivement réglé; daté 24 av.

4/4 lettre daté 1^{er} Mai Notaire Rud Bergeron
Président de l'association des secré-
taires trisariis

43/4 lettre de Mr Ovila Vincent daté 4 mai
1929 avisant le conseil qu'il entend prendre
les mesures légales que la loi lui permet si
la demande qu'il a faite au conseil de la Muni-
cipalité de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac
n'est pas exécutée sous 15 jours à compter du
4 mai. La dite demande concernant
fosses route St Nicolas.

lettre de Mr Capitaine Fafard daté 6 mai
1929

Mr le conseiller Cyrus Comeau
proposé secondé par Alfred Rivard
adopté le secrétaire soit autorisé à déviner
Mr l'inspecteur Georges Berthiaume
inspecteur de voirie de faire faire les fosses
longeant la route St Nicolas de chez la
résidence de Mr Ovila Vincent jusqu'au
pied de la cote.

adopté unanimement

Mr le conseiller Alfred Rivard
proposé secondé par Mr le conseil-
ler Philippe Desnoeud et reso-
lu unanimement de remercier
Notre député provincial Mr J. A.
Frigon d'intérêt qu'il a
porté et du trouble qu'il
s'est donné au règlement de
la réclamation émise par notre
conseiller Mr Edmond Gauthier
adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Philippe Denoncourt secondé par
le conseiller Athanas Prête et
résolu d'accepter de payer les
réclamations et comptes tels que
sous spécifiques

1^{re} De payer à Mr Thos. H. Agall
la somme de (\$175⁰⁰/₁₀₀) cent soixante
et quinze piastres. Cette dite somme
lui étant due pour dépenses ou frais
et débourse ayant rapport à la
division de notre municipalité
telle que érigée le (20) vingt novem-
bre dernier.

2^{me} de payer à la Municipalité de la
parish de la Visitation de la Pointe
du - Rae pour notre part du pour
la pension d'aliénés du 20 Novemb.
1928 au 1^{er} Janvier 1929 la somme
de 33⁴⁵/₁₀₀ Trente trois et quarante trois
centimes telle que entendu par réso-
lution de ce conseil daté du 8 ardem.

3^{me} de payer (ratifier) à P. J. Ayette facture
27 avril 1929 pour livre de délibération
et papeterie la somme de \$4.35

5^{me} de payer (ratifier) le paiement de 2 codes
municipal à 2⁰⁰/₁₀₀ = \$4.00
Le secrétaire trésorier est autori-
sé à payer les dites sommes d'argent
en rapport aux personnes ci-haut
mentionnées.

Adopté unanimement

Attendu qu'en différents endroits
de la Province le travail du dimanche
est devenu habituel et que cette
habitude tend à se répandre de plus

en plus.
 Attendu que le travail
 du dimanche désorganise la
 famille et l'ordre social et
 qu'il est défendu par l'Église
 et les lois de ce pays;

Attendu qu'il importe
 d'enrayer par des moyens prompts
 et efficaces le mal causé
 par le travail du dimanche;

Attendu qu'il est
 du devoir de l'autorité
 constituée de veiller au main-
 tien social et de faire ob-
 server les lois,

Le Conseil de la Prépara-
 tion de la Pointe-du-Hac
 alarmé par le progrès que
 fait le travail du
 dimanche dans notre pro-
 vince est convaincu que
 seul le gouvernement
 peut y mettre fin. Par
 conséquent les autorités
 provinciales de vouloir bien
 prendre les moyens de
 faire observer parfaite-
 ment la loi dominicale.

Adopté unanimement

M. le conseiller Arthur Martin
 propose accordé par M. le
 conseiller Adilard Schiltz
 et résolu unanimement
 d'accepter les comptes des
 inspecteurs de valeur tels
 qu'ils en - après désignés

Pour travaux fait sous leur
ordre dans les chemins publics
de notre municipalité pour
hiver 1928 a 1929

1^{er} le secretair tresorier est autorisi
de payer a Mr pyrille Rouette la
somme de \$10⁰⁰ pour l'entretien
de la route pny Athouan prie

2^{me} le secretair devra payer la somme
de \$ 2.65 a Mr Athouan prie inspec-
teur reparti somme qui
pour être Hubert Grotier.

Parti au compte de
Cad 218,215, Charles Millette \$0.50
" 216 215 Dame Denis Janvier 1.08

pour cote Desmeris & Girard
partir au compte de
Dame Vm Alexis Lapierre 1.07
Total 2.65

3- Pour route Cyrille Hamill
d'après repartition par Mr Vei Dupont
de payer a Mr Vei Dupont ^{inspecteur} .09

chargé au compte de M. M.
François & Emile Gauthier
pour repartition Route Cyrille
Hamill caa 5.63 .09

4 le secretair tresorier est
autorisé de payer a Mr
Kastai Montan pour
travaux fait sous les

ordres de Mr Armand
 Mari inspecteur de
 voir. La somme de
 trois piastres et quatre
 vingt trois centim \$ 3.83

pour entretien de chemin
 de front de M.M. J. A
 Lemire Notaire et de Mr
 H. E. Bechard

Le secrétaire trésorier de-
 vra charger au compte
 du Notaire J. A. Lemire

Janv	15	1/4 hrs	\$0.10	Mars	2	10
"	19	"	10	"	2 1/4	10
"	24	"	10	"	5 1/4	10
"	26	"	10	"	12 1/4	10
"	30	"	10	"	14 1/4	10
Fev.	5	"	10	"	22 1/4	10
"	9	"	10	"	8 1/4	10
"	12	"	10	"	25	1 25
"	16	"	10			
"	20	"	10			
				Total	\$ 1.85	

Il devra charger au compte de Mr H. E. Bechard
 4 hrs a 40¢ = 1.60, 1 1/2 hr. = 38¢ = 1.98

Soit de payer à Mr Lucien Blouin
 inspecteur de voir la somme
 de \$ 20.35 vingt Dollars
 et trente cinq centim
 pour travaux d'après
 répartition pour être
 versés Dupont et pour
 resto Bois Dupont et pour
 resto Miletto

Le secretari devra charger au compte	
de M M William Caroch	1.90
Robert Thiffault	1.20
Louis Bolduc H	2.63
Adilars Paill Dam	2.45
R. Lafontaine (Maguy)	3.31
Linhore Dupont	2.03
Ephrem Jumeau	1.95
Zephirin Guilbert	1.80
Louis Bolduc	1.03
Dam David Janvier	2.04
	<hr/>
	20.35

Le secretari est autorisi a payer les
dites sommes si haut propose

Adopte unaniment

Mr le conseiller Ernest Comeau
proposi secondi par Arthur Martin
que le secretari soit autorisi a
faire collecter la repartition du
7^{me} rang depuis l'extrimiti nord est
qu est 7^{me} rang jusqu a la ture, et
La Edmund Gauthier ec. il
est aussi autorisi a en faire la
collection avec les meme droit
que l'inspecteur de voirie le sera
adopte

Il est proposi par le conseiller
Ernest Comeau secondi par le
conseiller Achard Reilly et resolu
que Mr Vas Dupont inspecteur
de voirie pour la continuation
du rang St Charles depuis
chez Zephirin Dupont exclusi-
vement jusqu a la profondeur
du 5^{me} rang quelquien rang
compris la part chez Adolphe
Duplessis soit remplaci

par Mr Hermidas Bensaï, pour
la raison que Mr Noi Dupont tra-
vaillant avec Skinner ne peut rem-
plir sa charge

adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
Ernest Comen secondé par
le conseiller Alfred Rivard
d'invier Mr l'inspecteur Hermi-
das Bensaï de voir à faire
excavater les travaux concer-
nant un fossé longeant
la route d'Yville Neuville,
en fin de goûter l'eau qui
s'écoule sur la terre de Mr
Noi Dupont

adopté unanimement

Mr Arthur Martin propose
secondé par Mr Stthobas Britz
d'ajourner la session au quinze
sept jour du mois de Juin
mil neuf cent vingt neuf
à sept heures du soir

adopté unanimement

Alfred Garceau
mair

Arthur Martin
secrétaire trésorier

Pronce de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session spéciale du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions, au date du (22) vingt deuxième jour de Mai (1929) mil neuf cent vingt neuf à ⁽¹⁴⁾ sept heures du soir.

Telle que dûment convoquée, par avis spécial, signifié à M. le Maire et à M. le conseiller, par Joseph Martin, secrétaire trésorier, en date du dix neuf mai courant. La présente session étant convoquée par Joseph Martin, secrétaire trésorier pour prendre en considération les sujets suivants savoir: Pour délibérer et rendre justice concernant un protêt daté et signifié en date du (18) dix huit mai courant, à la requête de M. Moise Dupont fils. Propriétaire d'une terre située dans notre municipalité et portant no. 329 du cadastre officiel de notre municipalité, le dit protêt ayant été signifié par le notaire Hector Abrah, protestant la municipalité de Pointe-du-Lac d'avoir à faire faire les travaux immédiatement de façon à faire cesser les inconvénients que le dit requérant souffre, et spécialement par le manque de fossés qui n'existent pas conformément aux procès verbal de la route appelé route Epelle, munition lorsqu'il a été gâté la terre du dit requérant.

Et que enfin la terre de M. Moise Dupont fils se trouve inondée par l'eau qui n'a pas d'autre cours, et lui cause des dommages.

considérables; le requérant
tiendra notre susdite municipalité
responsable de tout dommage
résultant des faits mentionnés
dans le dit protêt et la séance tenante

2^e Lettre du Revd. Frère F. Hippa-
que, Visiteur provincial, Congrega-
tion des Frères de l'instruction chré-
tienne Dati 15 Mai courant, dont
lecture séance tenante.

Furent présent M^r Alfred Garceau
Maire Messieurs les conseillers Arthur
Martin Ernest Gouneau Alfred Rivard
Athanas Gréte Philippe Demoursant
et Adélard Pehiltz formant
un quorum, sous la présidence de
M^r le Maire

Le secrétaire Trésorier donne lecture
du protêt, et de la lettre du Revd
Frère Hippaque priant notre conseil de ne pas
laisser léser leur droit.

Le conseil Ernest Gouneau propose
accord par M^r le conseiller Adélard Pehiltz
et résolu unanimement qu'un conseil
tendant officiel soit nommé par
notre conseil pour rendre justice
concernant protêt et requête
en rapport avec le procès verbal
de la présente séance le dit protêt,
et requête devant d'être lu
adopté unanimement

Il a été proposé par M^r le conseiller
Philippe Demoursant accordé par M^r
Athanas Gréte et résolu unanime.

meurt que le Reverend Frère Ambroise Étienne de l'instruction chrétienne de la Pointe du Hoc, reçoive injonction de procéder comme surintendant spécial, à l'égard du projet de Mr Boire Dupont fils, et de la lettre du Revd Frère F. Hipparque visiteur provincial des Frères de l'instruction chrétienne daté 15 mai 1929 requérant notre conseil de ne pas laisser lésur leur droits concernant le cours naturel que doit suivre les eaux qui se déchargent dans la rivière Etcharé, et que comme tel le dit surintendant ait à visiter les lieux mentionnés dans le dit projet, ou le pourvoir et les lieux ayant rapport à la dite lettre et à ordonner ce qui de droit.

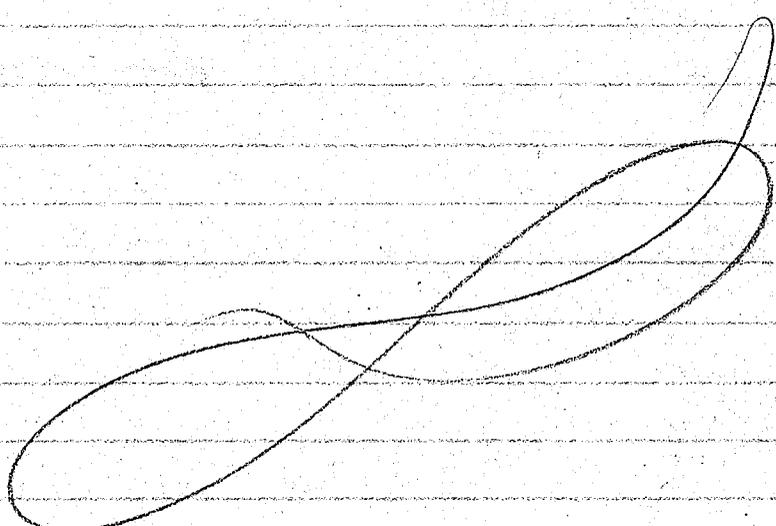
Le dit surintendant devra faire son rapport au conseil, ou dresser un procès verbal s'il y a lieu dans les trente jours de sa nomination.

Adopté unanimement
 Session Close
 Alfred Garelle
 Maire
 Joseph Martin
 secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe du Lac

Le sous-signé Frère Ambroise
Etienne ayant été nommé
sérénitadant spécial, par le
conseil de la municipalité de
Pointe-du-Lac à une session
spéciale dûment convoquée, et
tenue en date du vingt-deuxième
jour du mois de mai
courant. La présente nomina-
tion pour rendre justice à
l'égard d'un prêt de Mr
Monsieur Dupont fils, et à la
requête du Revd. Frère F.
H. Appareau vicaire provincial
des Frères de l'instruction chri-
tienne. Jure solennellement
que je remplirai avec honni-
fêté et fidélité les devoirs de
cette charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assurément devant
moi, à Pointe-du-Lac le Fr. Ambroise Etienne
le vingt-cinquième
jour du mois de mai
mil neuf cent vingt
neuf Joseph Martin
secrétaire-trésorier
ex-off.



1929

Province de Québec
Municipalité de Pont-du-Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pont-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le cinquième jour du mois de juin mil neuf cent vingt neuf à sept heures du soir -

La présente session étant la continuation de la session tenue le quatrièm jour de mars dernier telle que prévue le sixième jour du mois de mai dernier pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité furent présents Mr Alfred Gaudin Maire Messieurs les conseillers Adolphe Schmitt Philippe Dinguourt Athanas Prête Alfred Rivara et Ernest Lomeau formant quorum

Notier au Maire et aux conseillers daté 5 juin par Athanas Houe Euchariste Desestaux Ete voulant se soustraire à l'obligation de faire les travaux de la route Brissu Gu-lotte

Mr le conseiller Ernest Lomeau propose secondé par Mr le conseiller Alfred Rivara et résolu d'accepter les comptes des inspecteurs de voirie et autres commis verbalment tels que ci-après désignés.
per pour travaux fait dans les chemins publics de notre municipalité l'année 1928-1929 per l'inspecteur Georges Berthiaume Route St Nicolas

Le secrétaire devra porter au compte de l'année Adolphe Desaulniers \$ 0.15
Euchariste Desestaux .23

Montant. Reporti			1.30
Stephane Proulx	\$ 0.14	Dionis Deaulniers	.64
Yvesli Paquin	.13	Victor Alvan	.07
Adrien Bellmar	1.01	Albert Bourassa	.31
Adolphe Gauthier	.31	Dionis Bellmar	.26
Gustave Bellmar	1.14	Vagan Geras	1.01
Omer St Louis	.76	Thouis St Louis	.39
Edmond Gauthier oct.	.19	Vm Frs. Helot	.76
Donat Godebois	.19	Rev. & Donat Helot	.26
Louis Dusseault	.26	Arthur Deseluy	.13
Welfria Gendron	.15		
	<u>6.14</u>		<u>5.13</u>
	6.14 + 5.13 =	\$11.30	

Le secretair tresorier devra payer a l'entrepreneur de Adilam Schiltz \$11.30

Le secretair tresorier est autorisi a payer a qui de droit les sommes d'argent tel que ci haut specifiee
 adopte unanimement

Mrs de Conseiller Philippe Desjarret pour propos recorde par Mrs de Conseiller Athouar Freti et resolu unanimement que le secretair tresorier soit autorisi a payer a la municipalite de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Sac la somme de (\$62.14) soixante et deux piastres et quatre centimes pour notre part d'interet que notre municipalite lui doit pour interet sur la somme de \$4472.84, a 5% du 20 Nov. au 1er Mars 1912. lequel interet a ete paye par la Municipalite de la Visitation de la Pointe du Sac, a la caisse populaire

Le secretair tresorier est aussi

autorisé à payer à la caisse
populaire de Pointe-du-Rac la
somme de \$59.²²/₁₀₀ cinquante
neuf piastres et deux centimes
pour intérêt dû du 11^{er} premier
mars au 15^{er} juin sur billet
ayant rapport au paiement de
la route nationale d'après résolu-
tion datée 8 avril dernier

5902

Le secrétaire trésorier est autorisé
à payer les dits montants si haut
spécifiés

Adopté unanimement

Considérant une notice datée
5 juin 1929, adressée au conseil
de jour signé par M. M. Athouan
Houli Caristi Directeur Onesime
Deslorsier Josué Lesieur deman-
dant d'être déchargés de faire les
travaux de la route conduisant
de l'Acadie au rang St Joseph

Mr Adilard Pellet, propose accordé
par Mr Philippe Deslorsier et
résolu que le secrétaire trésorier
aura convoquer par avis public
tous les contribuables de cette
municipalité qui sont ou peuvent
devenir intéressés à l'entretien
de la route, et ponts existant entre
de la route nationale près de la rési-
dence de Mr Alfred Rivard et termi-
nant près de la résidence de Mr
Athouan Houli au rang St Joseph
comme route Briss Pellet et d'inscrire
à la prochaine session régulière

de ce conseil qui aura lieu
 le 15/15 quinze Juin courant 7h
 p.m. a laquelle session sera passé
 en règlement pour en désigner
 les intéressés et le mode
 d'entretien, de la dite route et ponts.

adopté unanimement

M. le conseiller Alfred Rivard
 donne avis de motion, qui
 a la prochaine session réguli-
 ère de ce conseil qui aura lieu
 le 15 quinzième jour du mois
 de Juin courant à sept heures
 du soir il sera passé en règle-
 ment pour régler déterminer
 et répartir et désigner les travaux
 et intéressés, et le mode d'entre-
 tien de la route et ponts exis-
 tant dans la route nationale pris
 de la résidence de M. Alfred Rivard
 se terminant à la résidence de
 M. Athanas Houle route connue
 sous le nom de Rivier Quilath le dit règlement
 désignera les intéressés à la dite route et ponts -

M. le conseiller Alfred Rivard pro-
 pose secondé par Ernest Comeau
 que M. Agapit Lafard grand
 inspecteur municipal soit avisé
 de visiter le pont de la route
 Rivier Quilath et le faire réparer
 si tel le juge à propos.

adopté

M. le conseiller Alfred Rivard
 propose secondé par Ernest Comeau
 que le secrétaire Truvarus soit au-
 torisé à prendre information

concernant affichage d'avis public
de notre municipalité, et respect
du rôle d'évaluation, et manière
d'homologuer un procès verbal

adopté

Le conseiller athenais prété pro-
posé secondé par par le conseiller
Adelard Dehelly a ajourné la
session au quinzième jour
du mois de juin courant à
sept heures du soir

adopté

Alfred Garceau
Joseph Martin ^{mair}
successeur Desrosiers

15 June 1929

Province de Québec

Comté de Saint Maurice

Municipalité de Pont-du-Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pont-du-Lac tenue au lieu ordinaire plus dites sessions le quinzième jour du mois de juin (1929) mil neuf cent vingt neuf, à sept heures du soir.

La présente session étant la continuation de la session tenue le quatrième jour de mars dernier. telle que ajourné le quinzième jour de juin courant 1929.

pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité et en particulier la passation d'un règlement concernant route et pont connus sous le nom de Bruce Cullett et dont avis a été publié aux intéressés et a tous contribuables de cette municipalité pourant le devenir.

Cedite avis en date du sixième jour du mois de juin courant.

L'avis de motion concernant la passation du dit règlement a été donné à la dernière session de ce conseil.

Furent présents M. Alfred Garneau Maire, M. les conseillers Arthur Martin, Ernest Comeau, Alfred Rivard, Athanas Gréti, Philippe Dinoncourt et Adilard Schiffo, sous la présidence de son honneur le Maire formant un quorum

Règlement

Texte de l'avis de motion donné
à la session de ce conseil le cinq
juin courant avisant qu'un ré-
glement serait passé ayant rapport
à la route Briss Culotte dans notre
municipalité.

Il est proposé par M^r le conseil-
ler Ernest Cormier secondé par
M^r le conseiller Alfred Rivard et ré-
solu unanimement que le règle-
ment suivant soit passé

amendé
le 9 Dec 1930
par regⁿ 114

RÈGLEMENT Numéro (4) ^{adopté} quator

Règlement pour pourvoir à l'entretien
de la route soumise sous le nom de Briss
Culotte et du pont y ayant rapport

Attendu qu'un plusieurs intéressés
aux travaux d'entretien de la
dite route Briss Culotte et
au pont qui s'y rapporte ont
avisé notre conseil qu'il ne
sont pas tenus de faire les tra-
vaux et en particulier les
travaux du pont, sous lequel
la rivière soumise sous le nom
de rivière à la Soutra (ou rivière
au glair) traverse la dite route

Le Conseil de la municipalité
de Pont-du-Fal statue, et dé-
crète, ce qui suit: Savoir,

ARTICLE I^{er} On
leur le dit pont sous lequel traverse
la rivière à la Soutra, l'ancien au glair

se trouvant situé à une distance d'environ (4) quatre arpents de la route nationale sera à l'avenir à compter de l'avenue en fore du présent règlement réparé et entretenu aux frais communs par main d'œuvre suivant l'évaluation de leurs terrains respectif par les propriétaires des lots de terre suivants situés dans cette municipalité et désignés ici par les numéros qu'ils portent dans le cadastre d'enregistrement du plan officiel d'enregistrement de la paroisse de la Visitation de la Pointe du-Fas et au rôle d'évaluation de la municipalité de Pointe du-Fas pour le Comté de Saint-Maurice. Savoir:

— Par les propriétaires des lots numéros quatre cent neuf et suivants
 409, 410, 411, 412, 413, 414,
 415, 416, 417, 418, 419, 420,
 421, 422, 423 jusqu'à quatre cent vingt trois inclusivement.

— et des Tenures trois cent quatre-vingt huit et suivants
 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394,
 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401,
 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408
 jusqu'à quatre cent huit inclusivement.

ARTICLE II De ce
 La partie de la route Basse-Culotte

ayant son départ au bordon nu-
 mero (419) quatre cent dix huit pro-
 priete de Mr Athouan Houk, jusqu'au
 dit pont designe dans le present
 reglement dans l'article I Un
 sera a l'avenir a compter de
 l'avenue en face du present
 reglement reparer et entre-
 tenu a frais commun par
 main d'oeuvre suivant l'eva-
 luation de leurs terrains res-
 pectifs par les proprietai-
 res des lots de terre au-
 vants situes dans cette commu-
 nality et designis
 ici par les numeros
 qu'ils portent dans le ca-
 dastre du plan officiel
 d'enregistrement de la parois-
 se de la Paroisse de la Pointe
 du Lac. et au role d'eva-
 luation de la municipalite
 de la Pointe du Lac
 pour le compte de Saint
 Maurice par les propri-
 etaires des lots numeros
 quatre cent neuf
 et suivants 409 410
 411 412 413 414 415
 416 417 418 419 420
 421 422 423 jusqu'a
 quatre cent vingt trois
 inclusivement

amendé
 le 13 dec.
 1943.

ARTICLE III trois

Deu la partie de la route
 Brise Belotte a partir du
 pont designe a l'article I Un

du présent règlement se terminant a la route nationale sera a l'avenir se exempter de l'ancien en force du present règlement reparlé et entretenir aux frais communs par main d'œuvre au sujet de l'évaluation de leurs terrains respectifs par les propriétaires des lots de terres situés dans cette municipalité et désignés ici par les numéros qui les portent dans le plan d'assiette d'enregistrement du plan officiel de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Fac et du rôle d'évaluation de Pointe-du-Fac pour le Comté de Saint-Maurice

Il y a avoir par les propriétaires des lots numérisés trois cent quatre vingt huit et suivants 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 jusqu'à quatre cent dix inclusivement

arrêté
No 409
exclus
le 9 Dec 1930

Remarque

Le No 409 doit être exclus ie ion qui il apparait dans le rôle au haut

ARTICLE IV Quatre L'évaluation des lots de terre suscités sont les propriétaires sont soumis par le present règlement a l'entretien

en commun par main d'œuvre de leurs propriétaires —
 Sera constaté par le rôle d'évaluation en force de la municipalité de Pointe du Lac qui fera à lui-même foi et preuve de cette évaluation

Article Vling

Les travaux de réparation et d'entretien du dit pont et de la dite route Brissin Lulotte se ieront fait par main d'œuvre en commun par les propriétaires des lots de terres sus décrits seront fait sous la surveillance et le contrôle de l'inspecteur de l'arrondissement de voirie, dans lequel se trouve situés le dit pont et la dite route à défaut de celui-ci, ou sous l'ordre du conseil, les dits travaux seront fait sous la surveillance et le contrôle de l'inspecteur municipal. —

Chaque propriétaire obligé au travail de réparation et d'entretien en commun des dits ponts et de la dite route devra se rendre sur les lieux en personne ou par son employé le vendredi à chaque jour

A chaque jour et
 heure de l'année qui
 lui sera notifiée
 par le dit inspecteur
 de voir de
 l'arrondissement ou au
 troune citée la dite
 route et pont
 ou qui lui sera noti-
 fié par l'inspecteur
 municipal de la mu-
 nicipalité de Pont
 du Lac. Sous peine
 pour son refus, né-
 gligence, ou son défaut
 de se rendre par lui-
 même ou par son em-
 ployé. A chaque fois qu'il
 requis comme sus-dit,
 pour exécution des
 dits travaux de
 la pénalité prévue
 en pareil cas par
 le Code municipal
 de la province de
 Québec

Article VI bis

Le présent règlement
 est pris tout règlement
 procès verbal ou ac-
 tés d'accord fait
 et passé antérieurement

Article V II Sept
 Le règlement entrera en vigueur 15)
 quinze jours après sa publication
 suivant la loi, et restera en
 vigueur jusqu'à révocation

Alfred Gorceau
 Mair
 Joseph Martin
 Secrétaire Trésorier

Il est proposé par Adilard Schid
 accepté par Philippe Dinocourt
 et résolu unanimement que
 les extraits fixés par le con
 seil pour afficher les avis
 publics de la commune, notre
 municipalité soient sur
 une planche ou poteau d'af
 ficher fixé le long de la
 route nationale n° 156 en
 regard avec les numéros 156)
 épaveurs sic; et (131) pent
 treptu, et un; du cadastre
 officiel de notre municipalité
 auxdits numéros.

annulé
 et annulé
 le 12 mai 1930

adopté unanimement

Il est proposé par Athouan
 Gréte secondé par Arthur Martin
 et résolu d'ajourner la session
 au troisième jour du mois
 de juillet 1929 à sept heures
 du soir

adopté unanimement
 Alfred Gorceau
 Mair
 Joseph Martin
 Secrétaire Trésorier

20 June 1929

Province de Québec
Comté de Saint Maurice
Municipalité de Pointe du Lac

A une session spéciale du conseil municipal de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le vingtième jour du mois de juin mil neuf cent vingt neuf à sept heures du soir telle que convoquée par avis public aux intéressés de la sus-dite municipalité en date du deuxième jour du mois de juin courant 1929 — et par avis spécial dument signifié à chacun des membres de ce conseil en date du quinzième jour du mois de juin courant, annonçant par les deux dits avis que le procès verbal concernant ports et cours d'eau (4-7-5-100) quatrième et cinquième sections, concessions et chartes, fait et déposé au bureau du secrétaire tripartite de la dite municipalité par le Rev. Fr. Ambrose Etienne Surintendant spécial; en date du deuxième jour du mois de juin 1929) mil neuf cent vingt neuf, serait présentée pour examen et homologation à la présente session.

Étaient présents M^r Alfred
Garcin Maire, M^r les conseillers
Arthur Martin Alfred Rivard
Ernest Combar Thomas
Erte Adilard Schultz

formant en quorum sous la prési-
 dence de Mr le maire. Mr Philippe
 Denoucourt ayant été dûment averti
 de la présente session de Philippe
 Denoucourt présent a la fin de la
 lecture ci haut inscrite formant quorum

Attendu qu a une session spéciale
 de ce conseil datée 22 mai 1929

Le Rev. Fr. Ambroise Etienne
 des Reves Freres de l'instruction
 chrétienne ayant dûment reçu
 injonction par ce conseil de
 procéder comme surintendant
 spécial a l'égard du protêt
 de Mr Moise Dupont fils. de visiter
 les lieux mentionnés dans le
 dit protêt ou le concernant
 et de faire son rapport au
 sus dit conseil ou dresser un
 procès verbal —

Le Rev. Fr. Ambroise Etienne
 en sa qualité de surintendant
 spécial, après avoir dressé un
 procès verbal en date du dou-
 zième jour du mois de juin
 courant le présente a l'Honorable
 conseil de la municipalité de
 Pointe-du-Rac pour examen
 et homologation. —

L'avis public par le surin-
 tendant convoquant les intéressés a
 la visite des lieux, et l'avis public
 de la présente session, les deux
 avis requérant les intéressés
 a présenter les objections qu'ils
 auraient justifiables ont été
 dûment publiés. —

Placer entre les pages 54 et 55

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

L'an mil neuf cent vingt-neuf,

le deuxième jour du mois de juin.

Je soussigné fr. Ambroise Etienne des frères de l'Instruction Chrétienne, ai reçu un avis spécial par M. Joseph Martin secrétaire trésorier que, à une séance du conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue (22) vingt-deuxième jour de mai (1929) mil neuf cent vingt-neuf que j'étais nommé surintendant spécial pour étudier le prêt de M. Moise Dupont fils, cultivateur, demeurant à Pointe du Lac.

M. Victor Abren notaire public procureur du dit Moise Dupont s'est transporté au bureau en place d'affaires de la municipalité de Pointe du Lac, en la résidence de son secrétaire trésorier M. Joseph Martin et lui a fait les dires, sommations suivantes :

Premièrement: Que Moise Dupont propriétaire d'une terre située à Pointe du Lac connue et désignée comme étant le lot (329) trois cent vingt-neuf du cadastre officiel d'enregistrement pour la paroisse de la Pointe du Lac;

Deuxièmement: Que cette terre se trouve bornée d'un côté par la route conduisant du quatrième au cinquième rang de la dite paroisse de la Pointe du Lac, la
dans dite municipalité de Pointe du Lac;

Troisièmement: Que la dite route telle que verbalisée, doit être pourvue de fossés de chaque ^{côté} d'icelle, pour égoutter et le chemin et le terrain voisin;

Quatrièmement: Que les fossés conformément au dit procès-verbal n'ont pas été fait et n'existent pas actuellement;

Cinquièmement: Que la terre du requérant se trouve inondée par l'eau qui

n'ayant pas d'autre cours, s'écoule d'un bout à l'autre de la dite terre et cause au requérant et a causé au requérant avant aujourd'hui des dommages considérables;

Sixièmement: Que le dit Moïse Dupont a notifié les membres du conseil de la municipalité de Pointe du Lac et ses officiers, à plusieurs reprises, les avisant qu'il subissait des dommages par le fait que les eaux stationnaient sur son terrain et s'écoulaient sur icelui, de façon à lui causer des dommages considérables;

Septièmement: Que à plusieurs reprises, il a demandé au représentant de la municipalité de Pointe du Lac de faire les travaux nécessaires ou de faire faire tels travaux de façon à remédier à cette situation intolérable, mais que malgré les promesses qu'on lui en avait faites, tels travaux n'ont pas été faits, et qu'il subit encore les mêmes dommages et souffre des mêmes préjudices;

Huitièmement: Que la saison des semences est arrivée et qu'il lui est impossible de faire aucun travaux pour l'ensemencement de sa terre sus-décrite;

Neuvièmement: Que par les présentes, il proteste la dite municipalité de Pointe du Lac, d'avoir à faire faire tels travaux immédiatement de façon à faire cesser les inconvénients qu'il souffre et qu'il a souffert par la négligence et par la faute de la sus-dite municipalité, ou de ses officiers et représentants;

C'est pourquoi, à la requisition sus-dite, nous avons protesté comme par les présentes, nous protestons la dite municipalité de Pointe du Lac, des faits ci-dessus et que le requérant la tiendra responsable de tous les dommages encourus et à encourir à cause des faits sus énoncés,

Et spécialement qu'il la tiendra responsable de son défaut d'ensemencement de sa terre sus-dite, et ~~du fait~~ des dommages occasionnés par tel impossibilité d'ensemencer, également de tout autre dommage encouru et à encourir à cause des faits ci-dessus relatés, et du défaut de la dite municipalité de remédier à tel état de chose.

Après avoir étudié le protêt ci-dessus j'ai donné un avis public le (25)
vingt-cinquième jour de mai (1929) mil neuf cent vingt-neuf qui a été affiché
devant l'église paroissiale, chez M. Joseph Garceaux et M. Napoléon Guilbert entre
trois et quatre heures de l'après-midi et lu le (26) vingt-six à l'issue du
service divin par M. Joseph Martin, convoquant tous les intéressés et ceux qui
peuvent le devenir ~~de~~ se rendre le (4) quatrième jour de juin (1929)
mil neuf cent vingt-neuf au coin du chemin de front du cinquième rang et de la
route qui conduit du quatrième au cinquième rang sur le lot (329) trois cent
vingt-neuf à (9) neuf heures du matin pour entendre les intéressés et visiter
les lieux.

Je me suis rendu sur les lieux indiqués ci-dessus à neuf heures du matin
j'y ai trouvé réuni Messieurs Hermisdas Benoit, Honoré Dupont, Treflé Guilbert
Treflé Gedin, Thomas Gedin, Achille Bolduc, Albert Blouin, Gédéon Crête, Nazaire
Blais, Camille Biron, Jean Giroux, Moïse Bolduc, Joseph Mainville, Arthur Dupont,
Jacques Blais, Philippe Crête, Jefry Dupont, Adélaré Liverneche, Adolphe Duplessis
Thomas Garceaux et Eléonore Houle. M. Moïse Dupont est venu vers les onze heures.

Après avoir échangé quelques paroles et prié les intéressés présents d'é-
mettre leur avis sur le bien fondé des réclamations ci-dessus mentionnées il a
été décidé que Messieurs Albert Blouin, Camille Biron et Hermisdas Benoit auxquels
se sont joints M. Treflé Guilbert, Achille Bolduc et Moïse Bolduc m'accompagne-
raient dans la visite des lieux.

Nous avons visité la route du 5ème au 4ème, puis les lots deux cent quatre-
vingt-douze et deux cent quatre-vingt-treize où il y a un fossé ligne dont
l'eau s'écoule vers le chemin de front du 4ème. Nous avons ensuite visité les
abouts entre le 4ème et le 5ème rang des lots trois cent vingt-six à trois vingt-
cent

neuf/inclusivement. Entre trois cent vingt-six et trois cent vingt-sept il y a un bon fessé, entre les autres lots les fessés sont obstrués. Les ponts de ces fessés sur le chemin de front du 5ème ont été complètement remplis.

Nous avons visité la chaussée entre trois cent vingt-six et vingt-sept qui est suffisante pour les temps ordinaires mais insuffisantes pour les grandes crues du printemps. Nous avons suivi l'ancien cours d'eau verbalisé en 1874 jusqu'aux terrains où se trouvent les petits lacs. Le pont sur ce cours d'eau a été complètement obstrué, ce qui est la cause de ces terrains au printemps. de l'inondation

Enfin nous avons visité les abouts des 4ème et 5ème rang du lots deux cent quatre-vingts au lot deux cent quatre-vingt-dix inclusivement.

La majorité des intéressés a demandé à en venir à un acte d'accord afin de ne pas faire de frais inutiles; ils ont demandé à Moise Dupont ce qu'il désirait, il leur a répondu: "Je veux que l'on égoutte mon terrain." Ne pouvant avoir une entente je suis retourné le lendemain et les jours suivants pour faire la visite minutieuse des lieux, prendre le niveau et mesurer les terrains et chercher le meilleur moyen pour donner satisfaction au dit Moise Dupont et à tous ceux qui sont intéressés auxdits-travaux.

Après avoir réfléchi devant Dieu, cherché ce qui serait le plus juste pour obvier aux inconvénients formulés dans le protêt et pour donner justice à tous les intéressés aux dits-travaux;

J'ai résolu et j'ordonne ce qui suit.

Premièrement: Qu'il soit fait un cours d'eau du coin de la route sur le lot (329) trois cent vingt-neuf longeant le chemin de front jusqu'au fessé de ligne entre les lots (329) trois cent vingt-neuf et (328) trois cent vingt-huit soit (234) deux cent trente-quatre pieds mesure française, lequel cours d'eau sera à la charge des intéressés de la route et des lots deux cent quatre-vingt-

dix à deux cent quatre-^{vingt} douze inclusivement et trois cent vingt-neuf, suivant la superficie du terrain égoutté par le dit ^{cours} d'eau; Voir acte de répartition numéro 1 ci-annexé.

Deuxièmement; Qu'il soit fait un pont de trente pieds de longueur mesure française sur le fossé de ligne qui traverse le chemin de front entre les lots trois cent vingt-huit et trois cent vingt-neuf en tuyau de ciment de (15) quinze pouces de diamètre à la profondeur requise par ~~experts~~ l'inspecteur de la voirie, lequel pont sera à la charge des intéressés de la route du 4ème au 5ème, des lots deux cent quatre-vingt-dix à deux cent quatre-vingt-douze inclusivement et des lots trois cent vingt-huit et trois cent vingt-neuf suivant l'évaluation des terrains qui y sont tenus. Voir l'acte de répartition ci-annexé numéro deux.

Troisièmement: Que le cours d'eau suive la ligne des lots trois cent vingt-huit et trois cent vingt-neuf depuis le chemin de front jusqu'au cours d'eau appelé décharge, sur une longueur de sept cent quatre-vingt-quatorze pieds mesure française; qu'il soit fait et entretenu aux frais des intéressés de la route et des propriétaires ou occupants des lots deux cent quatre-vingt-dix à deux cent quatre-vingt-douze inclusivement et des lots trois cent vingt-huit et trois cent vingt-neuf suivant la superficie des terrains égouttés. Voir l'acte de répartition numéro trois ci-annexé.

Quatrièmement: Qu'il soit fait un pont sur le chemin de front du cinquième dans la ligne des lots trois cent trente-quatre et trois cent trente-cinq de trente pieds mesure française à la place de celui qui a été obstrué. Le dit pont sera en béton, composé de une partie de ciment, deux et demie parties de sable et de cinq parties de pierre. Le pont devra être fait suivant le plan annexé au présent procès-verbal. Que le dit pont soit fait aux frais des intéressés

du ⁿcinquième rang, des lots trois cent dix à trois cent vingt-quatre inclusivement et trois cent vingt-six à trois cent quarante inclusivement et trois cent quarante-deux à trois cent quarante-sept inclusivement, et les routes dans le cinquième rang, Le pont sus décrit sera fait suivant le rôle d'évaluation en vigueur lors de l'entrée en vigueur du présent procès-verbal. (Evaluation du terrain seulement.)

Cinquièmement: Qu'il soit fait un cours d'eau le long de la route du 5ème au 6ème rang d e cent vingt pieds mesure française, de long sur le lot trois cent trente-quatre à partir du chemin de front d u 5ème de trois pieds de profondeur et deux pieds de largeur au fond, les versants devront avoir (45) quarante-cinq degrés de pente. Le dit cours d'eau sera à la charge des intéressés des routes du 4ème au 5ème, du 5ème au 6ème rang, des lots deux cent quatre-vingt-dix à deux cent quatre-vingt-douze inclusivement, de trois cent vingt à trois cent vingt-quatre inclusivement, de trois cent vingt-six à trois cent trente-trois inclusivement, trois cent trente-cinq, trois cent trente-sept et trois cent trente-huit, dans la proportion ^{de la superficie} des terrains égouttés. Voir l'acte de répartition ci-annexé.

Sixièmement: Que le cours d'eau se continuera en traversant ^{les lots} de trois cent trente-quatre à trois cent vingt-six inclusivement, et trois cent vingt-quatre à trois cent vingt inclusivement, en suivant l'ancien cours d'eau. Les travaux seront à la charge du propriétaire ou de l'occupant du lot.

Septièmement: Que le procès-verbal (1874) ^{cent} mit huit soixante-quatorze concernant le dit cours d'eau soit annulé et remplacé par le présent.

Huitièmement: Que le dit cours d'eau se continue depuis le pont du chemin de front trois arpents et demi sur le lot ^{que} trois cent trente-cinq aux frais de tous les intéressés du cinquième paragraphe et le reste du cours d'eau jusqu'à la rivière St. Charles soit à la charge du propriétaire ou de l'occupant du lot de deux cent soixante-douze à deux cent quatre-vingts inclusivement.

Voir ann. (exclusivement)

Neuvièmement: Que le cours d'eau soit reconnu comme cours d'eau municipal et soit régi par le présent procès-verbal.

Dixièmement: Que l'inspecteur agraire détermine la profondeur, la largeur et le mode de construction de ce cours d'eau afin de bien égoutter les lots sur lesquels il passe.

Onzièmement: Que les ponts soient faits par la municipalité aux frais des intéressés sous la surveillance de l'inspecteur de la voirie.

Douzièmement: Que les autorités de la municipalité de Pointe du Lac fassent des démarches pour obtenir une subvention du ministre de la ~~maxime~~ voirie à Québec pour la construction des dits ponts.

Treizièmement: Que la partie du cours d'eau concerné dans le paragraphe 5ème soit fait par la municipalité sous la surveillance de l'inspecteur agraire, aux frais des intéressés.

Quaterzièmement: Que l'inspecteur de la voirie et l'inspecteur agraire suivant ce qui est de son ressort fassent faire les parts de travaux qui sont dévolues aux intéressés de la route du 4ème au 5ème rang dans les paragraphes un, deux et trois.

Quinzièmement: Que les deux ponts ci-dessus mentionnés devront être faits dans les soixante jours qui suivront l'entrée en vigueur de ce procès-verbal.

Seizièmement: Que le cours d'eau concerné dans les paragraphes un et trois soit fait dans les trente jours qui suivront l'entrée en vigueur du présent procès-verbal, sous la surveillance conjointe des inspecteurs agraire et de la voirie.

Dix-septièmement: Que le cours d'eau concerné dans le paragraphe six soit terminé pour le premier octobre prochain, à l'entière satisfaction de l'inspecteur agraire. ^{à défaut} de s'être conformé au présent article, l'inspecteur agraire fera creuser le dit cours d'eau ^{par} aux du propriétaire ou de l'occupant du lot.

Dix-huitièmement: Que le cours d'eau concerné dans le paragraphe 5ème soit fait entre le quinze septembre et le premier octobre mil neuf cent vingt-neuf sous la surveillance conjointe des inspecteurs agraires et de la voirie.

Dix-neuvièmement: Que tous les frais de ces travaux soient prélevés par voie de taxation sur tous les intéressés au dit procès-verbal suivant l'acte de répartition ci-annexé.

Vingtièmement: Le coût du présent procès-verbal est de cent vingt-sept piastres. Je le remets aux intéressés, moins treize piastres de frais que m'a occasionné le présent procès-verbal qui devront m'être payés par la municipalité de Pointe du Lac recouvrable sur tous les intéressés au dit procès-verbal par voie de taxation.

Donné ce douzième jour de juin
de l'an du Seigneur Mil neuf cent vingt-neuf

fr. Ambroise Etienne
Surintendant spécial.

Vraie copie de la minute déposée à mon bureau.


Secrétaire trésorier

Acte de répartition numéro 1

Route du 4ème au 5ème	2½ arpents	26 pieds mesure française
Lot 290	4 "	30 " " "
" 291	13 3/4 "	104 " " "
" 292	5 1/4 "	39 " " "
" 329	5½ "	41 " " "
<hr/>		
31 arpents		234 pieds

Acte de répartition numéro 2

Route du 4ème au 5ème	2½ arpents	Évalué à \$5.48 l'arpent	\$13.70
Lot 290	4 "	1.12 "	4.48
" 291	13 3/4 "	6.66 "	91.51
" 292	5 1/4 "	6.66 "	34.97
" 329	5 1/2 "	4.31 "	23.70
" 328	5 1/2 "	2.09 "	11.49
			<hr/>
			\$179.85

Acte de répartition numéro 3

Route du 4ème au 5ème	2½ arpents	40 pieds mesure française
Lot 290	4 "	63 " " "
" 291	13 3/4 "	217 " " "
" 292	5 1/4 "	82 " " "
" 328	12 1/2 "	200 " " "
" 329	12 "	192 " " "
<hr/>		
50 arpents		794 pieds mesure française

Acte de répartition du paragraphe cinq.

Route du 4ème au 5ème. Superficie du terrain égouté	2½ arpents
Lot 290	4 "
" 291	13 3/4 "
" 292	5 1/4 "
" 320	13 "
" 321	15 "
" 322	12 "
" 323	3 "
" 324	12 "
" 326	25 "
" 327	22½ "
" 328	22½ "
" 329	22 "
" 330	17 "
" 331	22½ "
" 332	15 "
" 333	28 "
" 334	6 "
" 335	12 "
" 337	6 "
" 338	4 "
Route du 5ème au 6ème rang	1 "

284 arpents,

L'acte de répartition du quatrième paragraphe se fera d'après le rôle d'évaluation en force au moment de l'entrée en vigueur du procès-verbal. La subvention demandée au ministre de la voirie n'empêchera pas de faire la répartition et de la collecter, la subvention si elle est accordée sera portée au crédit des intérêts.

Donné ce douzième jour du mois de juin
de l'an du Seigneur Mil neuf cent vingt-neuf
fr. Ambroise Etienne
Surintendant spécial.

Je certifie l'exactitude de la copie ci-dessus inscrite.

Donné ce vingt-cinquième jour du mois de juin
de l'an du Seigneur Mil neuf cent vingt-neuf

Joseph Martin
Secrétaire trésorier.

*Homologation du procès verbal ci-haut
inscrit à une session du conseil
municipal de Pointe-du-Lac ré-
gulièremment tenue en date du vingt-
cinqième jour du mois de juin
1929 (mil neuf cent vingt-neuf)
Il est proposé par le conseiller*

Athouase I rite secondi par le conseil
Adelard Schiltz et résolu
unanimement que le pro-
ces verbal ci-haut inscrit
soit homologué par le conseil de
la municipalité de Pont du Lac
tel qu'il figure dans toute sa
forme et teneur à l'exception
qu'un amendement est fait
au dit procès verbal à l'article
huitième en changeant le der-
nier mot inclusivement, en
exclusivement.

Adopté unanimement
Alfred Gorceau
Maire

Joseph Martin
Secrétaire Trésorier

Je soussigné certifie l'exactitude de la copie
ci-haut inscrite

Joseph Martin
Secrétaire Trésorier

20 juin 1929

Lecture du dit procès verbal
daté comme sus-dit (21 juin 1929)
doux juin mil neuf cent vingt neuf

Il est proposé par le conseiller
Athondre Prete, secondé par
le conseiller Adolphe Schiltz
et résolu unanimement que
le procès verbal sous révision
fait par René de Ambrose
Etienne, surintendant spéri-
al, et déposé par lui au
bureau du conseil de notre
municipalité, en date du
douxième jour du mois
de juin mil neuf cent vingt
neuf concernant cours d'eau
et ports, dans le quatrième
et cinquième rang de St Charles,
soit dûment homologué par
le conseil de la municipalité
de Pointe-du-Lac tel que
redigé sous toute sa forme et
teleur, tel que dressé, à
l'exception que un amendement
est fait au dit pro-
cès verbal à l'article huiti-
ème en changeant le dernier
mot, inclusivement en
exclusivement

accepté unanimement

Alfred Garsneau
maire

Joseph Martin
secrétaire-trésorier

Mr Athouar a été proposé
 second par Mr Adilard Scheltz
 et résolu unanimement. Le des
 conseils de cette municipalité après
 avoir étudié à plusieurs reprises
 le procès verbal dressé par le
 Revd Fr. Ambroise Etienne curia-
 tendant spécial concernant ceux
 d'Jean 4- + 5- pg. Et Charles

Notre conseil dekin lui donne
 pour que l'approbation que
 nous portons à la justice avec
 laquelle le dit procès verbal
 a été rédigé est de la plus
 haute valeur admettant les
 circonstances difficiles. S'y
 rapportant.

Le conseil au nom
 des intéressés au dit procès ver-
 bal remercie cordialement le
 Revd Fr. Ambroise Etienne de
 la généreuse remise de \$1.277.00
 dont il fait cadeau dans son
 procès verbal. et que copie
 de la présente soit adressée au
 Revd Fr. Provincial de l'instruction
 chrétienne au Revd Fr. Ambroise
 Etienne et soit déposée dans
 les archives de cette Muni-
 cipalité.

Adopté unanimement

Siéance close

Alfred Garceau
 Maire

Joseph Martin
 secrétaire-trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le troisième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt neuf à sept heures du soir.

La présente session étant la continuation de la session tenue le quatrième jour du mois de mars dernier, telle que épuisée le quinzième jour de juin dernier pour considérer tout affaire dans l'intérêt de notre municipalité.

furent présents M. Alfred Gareau maire M. M. les conseillers Arthur Martin Alfred Rivard Ernest Lorneau Athanase Crite Philippe Desjardins et Adélard Philibert formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le secrétaire trésorier donne communication d'un compte du Gouvernement provincial pour contribution au fonds de bâtisses et fermes payée conformément le 1^{er} juillet 1929 en montant de douze dollars \$12⁰⁰

D'après la conseil d'édiction de notre nouvelle municipalité, considérant

Le manque de contribuables intéressés à participer aux travaux de la route connue sous le nom de route des Dival, ou sa continuation à partir du 2nd rang des crêtes en allant au nord.

Il est proposé par M. Philipp Denoncourt secondé par M. Adilank Schiltz et résolu qu'à la prochaine session régulière de notre conseil il sera passé un règlement au fin de désigner les intéressés à participer aux travaux de la dite route ou parti de route

Adopté

M. le conseiller Philipp Denoncourt donne avis de Motion qu'à la prochaine session régulière de ce conseil qui aura lieu le 25th jour du mois d'août prochain à sept heures du soir il sera passé un règlement pour désigner les intéressés à participer aux travaux et entretien de la route connue sous le nom de route des Dival, c'est-à-dire la partie de route existant à partir du 2nd rang appelé village des crêtes en allant au nord jusqu'au bout de la route

M. le conseiller Athanas Prête propose secondé par M. le conseiller Philipp Denoncourt et résolu de demander au gérant de la Co. de Téléphone Bell M. Deroma d'avoir l'obligeance de faire changer de place un poteau situé en regard de la barrière allant vers la propriété de M. Bécien Pothier sur le chemin Ste Marguerite entre chez M. Alfred Lesmeris et M. Anita Camirand le dit poteau se trouvant dans le chemin public, par le fait que M. Pothier a changé sa clôture déplacé afin de donner la distance exigée pour la largeur du chemin

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseil.
 par Arthur Martin secondé
 par le conseiller Alfred Rivara
 et résolu d'accepter de payer
 les comptes et réclamations
 présentés verbalement au con-
 seil tels que nous spécifions

1^{er} de payer au trésorier de la
 Province du Québec
 pour contribution au fonds
 de Batus et des Jutis
 la somme de \$12.⁰⁰
 douze dollars pour
 arriver complétant
 le premier Juin mil
 neuf cent vingt deux
 d'après compte reçu le
 2 Juillet courant

2^e de payer à Joseph Martin
 secrétaire trésorier pour
 son salaire jusqu'au
 1^{er} juillet - 6^e des mois
 la somme de \$50.⁰⁰ cinquante
 dollars

3^e de ratifier le paiement
 fait le 13^e Juin dernier
 à l'imprimerie Formule
 Rigault Waterlo par le
 secrétaire trésorier par bon
 de poste pour 70⁰⁰ cent de
 rôle d'évaluation à 4^{es}
 et un papier de record
 pour répartition de papier
 et papeteries \$5.83

Adopté unanimement

il est proposé par le conseil
 d'Thomas Chito secondé par
 Ernest Comen. et résolu à l'unanimité
 par la session au sixième
 jour du mois de août mis
 neuf cent vingt neuf à sept
 heures du soir

adopté unanimement

Alfred Gorceaux
 Maire
 Joseph Martin
 Secrétaire Trésorier

V. G. G. G.

Province de Québec
Municipalité de Pointe du Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire desdites sessions le sixième jour du mois d'août mil neuf cent vingt neuf à sept heures du soir.

La présente session étant la continuation de la session tenue le quatrième jour du mois de mars dernier telle que adjournée le trois juillet dernier pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité et en particulier la passation d'un règlement pour désigner les intéressés qui devront participer aux travaux et entretien de la route existant à partir du (2) deuxième rang appelé village des Grès en allant au nord jusqu'au bout de la route — et dont avis public a été publié aux intéressés et à tous contribuables de cette municipalité paravant le dernier. en date du 20^{ème} septième jour du mois de juillet dernier.

Surent présent M. Alfred Goulet
Maire M. les conseillers Philippe
Benoît, Thomas Crête, Alfred
Rivara et Arthur Martin
formant un quorum sous la
présidence de M. le Maire

Lecture de l'avis de motion
donnée la session de conseil le trois
juillet dernier concernant règlement
avant être passé le jour.

6 Août 1961

Il est proposé par M. le Conseiller Philippe
Dumoulin secondé par le Conseiller Alfred
Rivard et résolu unanimement que
le règlement suivant soit passé

RÈGLEMENT N°(5) LING

Règlement pour pourvoir à l'entretien
d'une route existant dans notre commu-
nauté la dite route ayant son
départ au nord de la route du Duval
au 2^e deuxième rang appelé village
des Crête en allant au nord jusqu'au
bout de la route - - -

Le conseil de la municipalité
de Pointe du Lac statue et dé-
crète ce qui suit; Passer,

ARTICLE I

La route ayant son départ au chemin
ou au 2^e rang appelé village des
Crête entre les N° 1177 + 178 du cadastre
situé au nord de la route du
Duval en allant au nord jusqu'au
chemin de front devra porter à
l'avenir le nom de la route
Rivernoche et sera à l'avenir
dans toute son étendue sur
toute la largeur du dit chemin
cloturée comprise à compter de
l'avenue en force du présent ré-
glement réparée et entretenue
à frais communs par main
d'œuvre suivant l'étendue de
leur terrain respectifs

62

par les propriétaires des lots de terre suivants situés situés dans cette municipalité et désignés ici par les numéros qu'ils portent dans le cadastre et leur enregistrement de la paroisse de la Pointe du Lac pour le pont de Saint Maurice.

Adressés par les propriétaires des lots No (36) numéros trentesix et suivants 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, jusqu'au numéro cinquante sept inclusivement et des numéros 175, 177, 178, 179, 180 et 250 deux cent cinquante.

ARTICLE II

A l'égard des lots de terre sus-cités dont les propriétaires sont soumis par le présent règlement à l'entretien en commun par chacun d'eux de leur propriétaire sera constaté par le rôle d'évaluation en force de la municipalité de la Pointe du Lac qui fera à lui-même foi et preuve de cette étendue

ARTICLE III

Les travaux de réparation et

d'entretien de la dite route a être fait par main d'oeuvre en commun par les propriétaires des lots de terre sus-décrits seront fait sous la surveillance et le contrôle de l'inspecteur de l'arrondissement de voirie dans lequel se trouve située la dite route ou par l'inspecteur municipal.

Chaque propriétaire obligé au travail de réparation et d'entretien en commun de la dite route devra se rendre sur les lieux en personne ou par son employé compétent a chaque jour et heure de l'avis qui lui sera notifié par le dit inspecteur de voirie de l'arrondissement ou se trouve située la dite route ou par l'inspecteur municipal.

Sous peine pour son refus ou négligence ou pour défaut de se rendre par lui-même ou par son employé chaque fois qu'il requis comme sus dit pour l'exécution des dits travaux de la pénalité prévue en pareil cas par le Code municipal de Québec

Article IV

Le present règlement annule tout règlement précis verbal ou acte d'accord fait et passé antérieurement concernant la dite route

Article V

Le règlement entrera en vigueur quinze jours après sa publication et restera ainsi en vigueur jusqu'à révo-
cation

Alfred Gorceau
maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

^{1^{er}} Le secrétaire donne communication de ce qui suit; savoir: 1^{er} Reclamation datée 28 juin 1929 par Mr Donald Hilet engagé par Mr Oscar Houll Inspecteur Agraire pour faire fossés de M. Ovide Vincent. 28 juin 1929 4 1/2 hrs. 1 juillet 5 hrs 2 juillet 5 1/2 hrs = 15 heures a 50 = 750

2^o Anis Par l'inspecteur Thomas Gorceau f. qui Mr Xavier Dupont lui a dit \$2.75 pour sa part répartition du pont Hubert Brottier

3^o Reclamation de Mr Agapit Lafard inspecteur municipal pour la somme de \$500 cinq Dollars lequel somme a été rapport aux services rendus à la réparation du pont situé dans la route Brise Lulotte

6 cent

Mr Athanas écrit proposer que
 secondi par Mr Philippe Denoncourt
 que Mr Arthur Boulanger paie a Mr
 Agapit Lafard Grand inspecteur
 municipal la somme de \$47.40 pour
 compte presenti a Mr Arthur Boulanger pour ouvrage
 fait dans son chemin par ordre de l'inspecteur
 la lui presenter séance tenante. Mr Arthur Boulanger
 a payer a l'inspecteur Agapit Lafard séance
 tenante la dite somme de \$47.40. *adopté*

Il est proposi par le conseiller
 Alfred Rivard secondi par le conseiller
 Arthur Martin et resolu d'accepter
 de payer les comptes et reclamation
 presentis verbalement au conseil. et de
 charger les nommes d'argent du
 par certain a leur compte de taxes
 municipales. a qui de droit, et tel
 que ci-apres spicifici
 de payer a Donat Niles
 la somme de \$450 sept Dollars + 50cts
 pour fosses fait sur le terrain de Mr Ovide
 Vincent par l'ordre de Mr l'inspecteur agraire
 Mr Omer Houle — 450

contribuables
 A. G.
 J. M.

- 2 - de payer a Mr Thomas Garceau fils
 la somme de \$2.75 deux Dollars + 75cts
 étant la part due par Mr Lavin Dupont
 d'après répartition pour tra-
 vance fait au port Hubert Thottier 275

3 - de payer a Mr l'inspecteur Muni-
 cipal Agapit Lafard la somme
 de cinq Dollars \$5.00 ayant rapport
 aux travaux pont de la route Bris pulott
 4^e de payer au Rev. Fr. Ambroise Fleury \$13.00 recu
 visible des intéressés au procès verbal de
 l'Assemblée de St Charles
 Le Secrétaire trésorier est autorisé a
 payer ces dits comptes.

Le secretari tresorier est
 autorisi a charger au compte
 de taxes de Mr Ovila Veinert
 et en faire la collection la
 somme de \$7.50 sept piastres
 et cinquante centimes
 pour fosses fait sur sa
 propriete par Mr Donat Milet
 sous l'ordre de Mr l'inspecteur
 agraire Omer Houle
 Voir Details Pg. 64 (a 1^{er}) 4.50

de charger au compte de
 Mr Xavier Dupont pour sa part
 repartition port Hebert l'ancien
 par ordre de Mr l'inspecteur
 Thomas Garceau fils \$2.75 2.75

Adoptivement 2.75

Il est propose par Mr Alfred Rivard
 secondi par Mr Athanase Grette
 et resolu d'avis de Mr l'inspec-
 teur agraire Omer Houle et Mr
 l'inspecteur Municipal agapit
 Faffard de se rendre visiter
 sur le chemin Ste Marguerite
 les chemins et terrains depuis
 chez Mr Alfred Despres
 a aller chez Mr Philippe Garceau
 et a ordonner aux interessés
 de chaque terrain en defaut
 de faire les travaux voulus
 au fin de faire cesser les dom-
 mages causes par les eaux
 debordant dans le chemin
 et causant des dommages sur
 certain terrain voisin

Adoptivement

M. Stéphan écrit propose recueillir
par Alfred Rivard et résolu
d'aprouver la session au 1^{er} de
septembre prochain à sept
heures du soir

adopté unanimement

Alfred Garceau
Maire

Joseph Martin
Secrétaire Trésorier

Je Omer Houle ayant été nommé inspecteur
Agraire de la municipalité de
Pointe-du-Rac jure solennellement que
je remplirai avec honnêteté et fi-
délité, les devoirs de cette charge au
meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi - Omer Houle
à Pointe-du-Rac le inspecteur Agraire
troisième jour du mois de

Huit mil neuf cent vingt neuf
Joseph Martin Secrétaire Trésorier

Municipal de la municipalité de Pointe-du-Rac
Je Agapit Laford ayant été nommé inspecteur
jure solennellement que je remplirai
avec honnêteté et fidélité les devoirs
de cette charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité
ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi
à Pointe du Lac le troisième
jour du mois de août mil neuf
cent vingt neuf
Joseph Martin
Secrétaire Trésorier

Agapit Laford
Inspecteur Municipal

Provinces de Québec

9 sept 1929

Municipalité de Pointe-du-Sac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Sac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le neuvième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt neuf à sept heures du soir.

La présente session étant la continuation de la session tenue le quatrième jour du mois de mars dernier telle que adjournée, le vice a été donné pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité

Étaient présents M. Alfred Garsen
Maire, M. M. les conseillers Arthur
Martin Ernest Goyeau Alfred Rivard
Athanasie G. P. Philippe Denoncourt
et Adilard Schiltz. Formant Quo-
rum.

Le secrétaire trésorier donne communication de ce qui suit

Lettre datée du 29 Août dernier
à son honneur le maire et
à M. M. les conseillers. Par
M. Emil Beaudry de la
revue municipale publi-
citant les membres de
notre conseil l'abonnement
à la revue.

Il est proposé par Mr le conseiller Adolphe Schiltz secondé par Mr le conseiller Athanas Crété et résolu unanimement que la division des arrondissements de votation dans la municipalité de la Pointe-du-Lac soit fixée et déterminée comme suit.

1^{er} L'arrondissement de votation (No 1) numéroté comprendra le (1^{er}) premier (2nd) deuxième, (3rd) troisième, (4th) quatrième et (5th) cinquième rang, à l'est de la rivière St Charles en suivant le grand chemin.

2nd Le 2nd arrondissement (No 2) numéroté comprendra le (1^{er}) premier (2nd) deuxième, (3rd) troisième et (4th) quatrième rang et le rang St-Charles à l'ouest de la rivière St Charles.

Adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Demoreuil secondé par Mr le conseiller Athanas Crété et résolu unanimement que Mr Alfred Garsneau maire et le secrétaire trésorier soient autorisés à prendre des informations légales d'un avocat des Trois-Rivières, pouvant être utiles à justifier l'administration de notre municipalité de Pointe-du-Lac. et en particulier procès-verbal 4-45-19. Chemin St-Marguerite. Cet acte est sujet à la bonne administration de notre municipalité; ils sont aussi autorisés à lever une copie du procès-verbal du chemin St-Marguerite. Le secrétaire est autorisé à payer le coût des dites informations, et de la copie du procès-verbal.

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
 Edouard Lepelletier, secondé par le
 conseiller Philippe Duvauplet, résolu
 de ^{se} d'approuver le paiement de
 la somme de \$1.672 fait à la
 ex^e formule Rigault pour achat
 papeterie et liste des électeurs
 parlementaire par le secrétaire.

Il est proposé par Arthur
 Martur secondé par Ernest
 Dumeau d'ajourner la session
 au seizième jour du mois
 de septembre courant à sept
 heures du soir. résolu unani-
 mement.

Alfred Garelau
 Maire

Joseph Martur
 secrétaire trésorier

16 Mars
Procurer de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le deuxième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt neuf à sept heures du soir — La présente session étant la continuation de la session tenue le quatrième jour du mois de mars dernier, telle que ajournée le neuvième jour de septembre courant pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité. Et en particulier la révision et l'homologation du rôle d'évaluation de la susdite municipalité tels que annoncés par avis public en date du quinzième jour du mois d'août dernier (1929).

Furent présents
 M^r Alfred Garsneau maire K.K. les conseillers Adilard Schiltz Philippe Denoyourt Athanas Jéti Alfred Rivard Ernest Lorneau et Arthur Martin formant au quorum. Le conseil était au complet.

Le secrétaire trésorier fait rapport au conseil de la réception
 d'une Procédure Sommatoire
 Dans le Cour de Magistrat de district du district de Trois-Rivières produit le 11 septembre 1929 et dont copie signifiée au bureau du secrétaire du conseil de la municipalité de

Pointe-du-Fac le douze septem-
bre 1929. La comparution devant
avoir lieu le prochain après la
sus dite assignation
lecture s'en est tenue par le secre-
taire trésorier de la dite procédure
N° 7374 (1929) *Treffli Godin*
Demandeur
V.S. La Corporation de la paroisse de
Pointe-du-Fac. Défenderesse. Etc.

M. le conseiller Philippe Demours
proposé secondé par M. le
conseiller Ernest Lorneau et résolu
que M. H. Duplessis, Tanguay et
Famoth absents des Trois Rivières
sont autorisés à comparaître
pour le conseil de la municipalité
de Pointe-du-Fac
dans une telle action
de *Treffli Godin* demandeur
contre la corporation de
la paroisse de Pointe-du-Fac
défenderesse N° 7374 (1929)

procès 11 septembre 1929
et signifié le 12 septembre 1929
rappartable le sixième jour
M. H. Duplessis, Tanguay
et Famoth sont autorisés à don-
ner au conseil municipal
de Pointe-du-Fac leur
opinion sur la valeur
du procès verbal fait par
le révérend frère Ambroise
Etienne le sixième jour
du mois de juin dernier
lequel a été homologué par
le conseil de la municipalité

de Pointe-du-Lac le 20^e vingt Juin 1929
 Le secretair Trésorier est autorisé
 a signer ou faire signer la présente résolution au bureau
 du sus-dits Comités. Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Arthur
 Martin secondé par le conseiller Alpha
 Rivard et résolu unanimement de procé-
 der a la révision du rôle d'évalua-
 tion de notre municipalité et à son
 homologation lequel rôle d'éva-
 luation ayant été signé par les éva-
 luateurs de notre municipalité
 et assermenté par eux ainsi que par le
 secretair le quatorzième jour du
 mois de Août dernier (1929)

adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
 Philp Desjardins secondé par le conseiller
 Athan D'ite et résolu que les noms
 des nouveaux propriétaires soumis au
 conseil a sa présente session soient
 inscrits au rôle d'évaluation tels
 que donnés et désignés par le conseil
 et que les changements d'évaluation
 ainsi que les nouvelles évaluations
 soient également entrés au rôle d'évalu-
 ation tels que donnés et décidés par
 le conseil a sa présente session et
 que ainsi le dit rôle d'évaluation
 soit homologué

adopté unanimement

Le secretair a fait la lecture au
 conseil d'une lettre daté 9 sept 1929
 demandant de considérer
 non évaluation et de la
 réduire le dit lecture faite
 avant l'Homologation du dit rôle

Il est proposé par le conseiller
 Athonak Chite secondé par le
 conseiller Ernest Comeau et reso-
 lu d'accepter les comptes des
 évaluateurs pour le coût et
 dépenses faits pour faire le
 rôle d'évaluation se montant
 à \$39²⁵/₁₀₀ Trente neuf piastres et
 vingt cinq centimes. Le
 secrétaire est autorisé
 à retirer ce dit montant par
 chèque et à en payer les
 sommes dues à qui le droit
 payable en argent tel que
 nous spécifions trois r\$pas
 à \$3⁷⁵/₁₀₀ pour deux charters 10⁰⁰/₁₀₀
 au secrétaire pour perfection au rôle \$18⁰⁰/₁₀₀

adopté unanimement \$39.25

Il est proposé par Philippe Dujon
 secondé par Alfred Rivard
 et résolu unanimement d'ajour-
 ner la session au huitième
 jour du mois d'octobre pro-
 chain à sept heures du soir

adopté unanimement

Alfred Gorceau
 Maire

Joseph Martin
 secrétaire trésorier

9 oct. 1929

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session ordinaire du conseil
de la municipalité de Pointe-du-Lac
tenue au lieu ordinaire des dites
sessions le huitième jour du
mois d'octobre (1929) Mil neuf
cent vingt neuf à sept heures
du soir. — La présente session
étant la continuation de la session
tenue le quatrième jour du mois
de mars dernier telle que adjournée
le seizième jour du mois de septem-
bre dernier pour considérer toute
affaire dans l'intérêt de notre
municipalité.

Étaient présents. M. Alfred Garneau
maire, M. M. les conseillers Arthur
Martin, Ernest Lombeau, Athanase
Lévesque et Philippe Dénoncourt
formant quorum.
sous la présidence de M. le
maire

Le secrétaire trésorier
donne communication de ce
qui suit.

404

Réponse de M. M. Duplessis
Farglois et Parroth
Datié le cinq octobre re
information de M. Tréflé
Godin contre la corporation
de la paroisse de la Pointe
du Lac.

Après considération du
rapport fait par M. M. Duples-
si Farglois et Parroth
avocat des trois paroisses

concernant la valeur des
procès verbal fait par le Révé-
rend Frère Ambroise Étienne en
date du douze juillet dernier
lequel a été homologué par
notre conseil le vingt deux
mil neuf cent vingt neuf.

Il est proposé par le conseiller
Ernest Landau secondé par le
conseiller Philipp Dénocourt et
résolu unanimement que M. H.
Duplessis François et Barnoth
avocat soient autorisés à
contester et produire une défense
contre l'action de Trépli Godin
contre la corporation de la paroisse
de la Pointe du Lac (No 2374) produite
le 11 sept 1929. Mil neuf cent vingt neuf
Adopté unanimement

599
Le conseiller Philipp Dénocourt proposé
secondé par le conseiller Thomas Giti
et résolu qu'il soit constaté
que aucune plainte n'a été
faite concernant l'avis public
daté le quatorzième jour du mois
de septembre dernier, du dépôt
au bureau de notre municipalité
palati des répartitions ayant
rapport avec travaux de procès
verbal et ordonné par le dit pro-
cès verbal, fait par le Révérend
Frère Ambroise Étienne en
date du douze juin dernier
re cours d'eau quatrièm et cinqui-
èm rang, et que ainsi les dites ré-
partition soient en vigueur et homologués
Adopté unanimement

Mr le conseiller Ernest Gouneau
donne avis de motion qui, à la pro-
chaine session régulière de ce conseil
il sera passé un règlement
pour fixer et désigner les arron-
dissement de votation pour l'as-
semblée législative.

Mr le conseiller Philippe Dioncourt donne
avis de motion que la prochaine session
régulière de ce conseil il sera passé
un règlement pour remettre l'en-
tretien et tous les travaux de la Côte
connus sous le nom de Hubert
Giard, et de la Côte connue sous
le nom de la Côte l'Amirand,
à la charge des propriétaires des
terrains où sont situés ces deux
dites côtes.

art.
313a
Mr le conseiller Athanas Crête donne
avis de motion qui à la prochaine
session régulière de ce conseil
il sera passé un règlement
pour fixer et désigner le lieu
ou toute élection municipale
et tout vote ayant rapport à
l'administration de notre muni-
cipalité, à l'avenir, devra avoir
lieu

4004e. 3
Mr le conseiller Ernest Gouneau
donne avis de motion qui, à la
prochaine session de ce conseil
il sera passé un règlement
pour diviser le territoire de
notre municipalité en arrondis-
sement de voirie mis sous

La direction des inspecteurs de
Voivodassi que pour diviser le ter-
ritoire de notre municipalité en
arrondissement phamphre ayant
rapport à la juridiction des
inspecteurs agraires.

Le conseiller Arthur Martin.
Donne avis de motion qui
à la prochaine session régu-
lière de notre conseil il sera
passé en règlement fixant
le taux à 50% cinquante
centimes par cent piastres
devant être imposé sur
tous les biens imposables
de notre municipalité pour
faire le rôle de percep-
tion générale pour l'année
1930/31 (mit neuf cent
trente)

Le conseiller Ernest
Combeau donne avis de
motion qui à l'avenir
les sessions ordinaires
ou générales de notre
conseil auront lieu le
(2^e) deuxième lundi de cha-
que mois, lorsqu'il ne seront
des affaires ou pourbois
par avis spécial.
La présente avis de motion ayant
rapport aux ordonnances
de l'article 112 du Code Municipal

le conseiller Athanas Gréti
propose second par le conseiller
Philippe D'Innocent et résolu
d'ajourner la session au
cinquième jour du mois de
Novembre mil neuf cent vingt
neuf à sept heures du soir

Alfred Gureau
Maire
Joseph Martin
secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session du conseil
de la municipalité de Pointe-du-
Lac laquelle est une session
ordinaire tenue au lieu ordinaire
des dites sessions le cinqui-
ème jour du mois de Novem-
bre mil neuf cent vingt neuf
à sept heures du soir.

La présente session étant
la continuation de la session
tenue le quatrième jour du
mois de mars dernier telle
qu'ajournée le huitième
jour du mois d'octobre dernier
pour considérer tout affaire
dans l'intérêt de cette mu-
nicipalité. furent présent
M. Alfred Gureau Maire et les con-
seillers Alfred Rivard Ernest
Gureau Athanas Gréti Philippe
D'Innocent formant un quorum sous la
présidence de M. le Maire.

Le secretair tresorer donne
communication de ce qui
suit. savoir.

1^{er}

Programme du Congrès d'au-
tomne tenu a Chepouak
les 6 et 14 Novembre prochain
par l'association de l'union
des municipalités par J. D.
Bouchard secretair tresorer
invitant notre municipalité a se
faire représenter Etc

2ⁱⁿ

Copi d'un requête datée
2 Novembre 1929

A son Honneur le maire et
a M.M. les membres du conseil
municipal de la municipa-
lité de Pointe-au-Rac

Nous soussigné francis-
tenanciers de la municipalité
de Pointe au Rac et inté-
ressés par travaux ci-des-
sous mentionnés -

Demandons respectueuse-
ment a votre Honorable Con-
seil que les travaux d'en-
tretien de la Côte Hubert
Gerard et de la Côte chy-
mila Gamirand soient
a l'avenir aux frais des
intéressés des terrains
où sont situés les dits
Cotes. ont signé

Joseph Gamirand
G. J. Dupont
Art. E. Dioncourt

Il est proposé par Mr le
 conseiller Ernest Lemaire
 secondé par Mr le conseiller
 Alfred Rivard et résolu en
 conséquence que le secrétaire
 trésorier devra pourvoir
 par avis public les Intéressés
 des et des pour le
 devenir aux travaux et
 entretien de la pote Hubert Girard
 et de la pote Anila Camirand
 à assister à la prochaine session
 régulière de notre conseil à la quelle
 session s'il y a lieu sera passé
 un règlement désignant les inté-
 ressés à participer aux travaux
 des sus-dites pottes et annulant
 tout procès verbal ou règlement
 passé antérieurement

Adopté unanimement

Mr le conseiller Athanas Gréte
 donne avis de motion que
 à la prochaine session
 de ce conseil: s'il y a lieu
 il sera passé un règlement
 pour désigner les intéressés
 qui devront à l'avenir par-
 ticiper aux travaux et
 entretien de la pote Hu-
 bert Girard et de celle
 de Anila Camirand
 et ce règlement annulera
 tout procès verbal ou règlement
 passé antérieurement et devra
 être en vigueur suivant la
 loi, quinze jours après publi-
 cation

Il est proposé par le conseiller
 Philippe Democourt secondé par le
 conseiller Athanase Crito et résolu
 unanimement que les règlements
 ci-après inscrits soient ordon-
 nés et statues par règlement
 du conseil. Lesquels ont rap-
 port aux avis de motion donnés
 à la dernière session de notre
 conseil, lesquels avis de mo-
 tion viennent d'être lus

Adopté unanimement

67 votes
 Règlement N° 1 six

Qu'il soit ordonné et statué
 par règlement de ce conseil que
 le 1^{er} arrondissement de
 l'élection N° 1) municipal de la
 municipalité de Pointe au Lac
 pour l'assemblée législative
 de la Province de Québec comprendra
 le (1^{er}) premier (2) deuxième (3) troisième
 (4) quatrième et (5^e) cinquième rang
 à l'est de la rivière Saint Charles en
 suivant le grand chemin.

93
 Et que l'arrondissement de l'élection N° 2)
 municipal de la municipalité de
 Pointe au Lac comprendra le (1^{er})
 premier (2) deuxième (3) troisième
 (4) quatrième rang et le rang
 Saint Charles à l'ouest de la
 rivière Saint Charles dans notre
 municipalité. Le présent règlement
 annule tout règlement pouvant
 être passé antérieurement et entre-
 ra en vigueur quinze jours après
 publication. Survient la loi et
 restera en vigueur jusqu'à révo-
 cation
 Alfred Gorceaux Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Règlement (No 7) numero sept

513 a
 Qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil que a l'avenir le lieu ou tout élection municipale ou toute élection et vote ayant rapport a notre municipalité de Pointe-aux-Lacs aura lieu a la résidence de Mr Joseph Garceau Cultivateur de cette municipalité le présent règlement entrera en vigueur quinze jours après publication suivant la loi et restera en vigueur jusqu'à résocation

Alfred Garceau Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

Règlement (No 8) numero huit

ad 112
 Qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil que a l'avenir les sessions ordinaires ou générales de notre conseil auront lieu le 2^{im} deuxième lundi de chaque mois le règlement entrera en vigueur après publication suivant la loi et restera en vigueur jusqu'à résocation

Alfred Garceau Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

Règlement (No 9) numero neuf

Proposé
 Qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil que le tous devant être exposés sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité de Pointe-aux-Lacs soit fixé a (50) cinquante centimes

par cent piastres pour faire
le rôle général de perception
pour l'année (1930) (mil neuf cent
trenti. Le règlement entrera
en vigueur quinze jours après
publication d'autant loi

Alfred Garceau Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

REGLEMENT (No 10) numero dix

400 2 c 3

Qu'il soit statué et ordonné
par règlement de ce conseil que
le territoire de notre municipa-
lité de Pointe du Lac soit divi-
sé en arrondissements champé-
tres tel que nous spécifier
pour fins de surveillance
et de la direction des tra-
vau de clôture de fossés
et de tout autre travaux mis
sous la juridiction des ins-
pecteurs agraires.

1^{er} L'arrondissement champêtre No 1 numero
Un comprendra le territoire situé et
designé comme suit
arr. au rang de l'acadie No 1 St Joseph et St Nicolas
et Village des Garceau

2^{em} L'arrondissement champêtre No 2 numero
deux comprendra sur le chemin
de la Bandière du No cadastre No 16 ou
No cadastre cinquante sept inclusivement
et au plus tout le rang Sainte Margue-
rite et le rang des petites terres
et rang ou Village des Crêtes.

3^{em} L'arrondissement champêtre (No 3) numero trois
comprendra le reste de la municipalité
soit rang Saint Charles No 4 5 6 et 7 au rang

de règlement de ce conseil entrera en vigueur quinze jours après publication d'autant loi
et sera en vigueur
Alfred Garceau Maire Joseph Martin secrétaire trésorier

Règlement No 11) numero onze

art 1100. 6. e. 3.

Le il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil que le territoire de notre municipalité de Pont-du-Sac soit divisé en arrondissements de voirie tel que nous y précifii pour les fins de la surveillance et de la direction des travaux de voirie et de tout travaux mis sous la direction des inspecteurs de voirie.

1^{er}

Le grand chemin ou chemin du roi dans le haut de la paroisse depuis la terre de Charles Lesieur cadastre 143 ou 152 jusqu'au numero du cadastre (131) cent trente et un exclusivement

Phil. Guay

2

Le grand chemin ou chemin du roi depuis la ligne de la Babilien jusqu'chez Cyrille Rouette cadastre No 38 numero trente huit exclusivement, la route des Deval comprise jusqu'au (2) deuxième rang et de plus le pont Rivernoché.

arm. Mari

3

Le grand chemin depuis chez Cyrille Rouette cadastre No (38) trente huit exclusivement jusqu'au (No 58) numero cinquante huit exclusivement et de plus la route Rivernoché

cy. Rouette

4

Au deuxième rang depuis chez Edmond Guilbert (No 251) numero du cadastre deux cent cinquante et un exclusivement jusqu'à la ligne (Rte) sainte Marguerite

Yvon Garceau

ann 1929

ann 1929

5^{me} De (3) troisieme rang depuis pont
chez Hubert Trotter jusqu'au
(4^{me}) quatrieme rang y compris
la route chez Elzear Dupont
et la route en avant chez Albert
Blouin, ainsi que le rang
compris

L. Blouin

6^{me} La concession Saint Charles depuis No 355
numero au cadastre troiscent cinquante cinq
exclusivement jusqu'à la profondeur del (5^{me})
cinquieme rang. y compris la
route exille Oniville et y compris le pont chez
Adolphe Duplessis

H. Benoit

COM. 7^{me} La route del (5^{me}) cinquieme rang y compris le
cordon du 6^{me} sixieme rang

Edil Millet
ad Schultz

8^{me} De (7^{me}) septieme rang depuis l'extremite Nord Est du
dit 7^{me} rang jusqu'à la terre de J.A. Edmond Gauthier Ca-
dastre 573 exclusivement y compris la route del (6^{me})
sixieme rang

Jos. Lette

9^{me} De (7^{me}) septieme rang depuis l'extremite sud ouest
du dit (7^{me}) septieme rang jusqu'à la terre de
J.A. Edmond Gauthier Cadastre 573 inclusiv-
ement y compris la petite route del (7^{me})
septieme rang

J.A. Ed. Gauthier

10^{me} La route de l'Acadie depuis le grand chemin jusqu'à la
ligne d'Yamachichi par le (2) deuxieme rang

Eug. Ribard

11 La concession Saint Nicolas depuis chez
ovila Vincent jusqu'à l'extremite du rang
Saint Nicolas

Georg. Hertkramm

12 Depuis le rang Saint Nicolas pris au
No cadastre 493 quatre cent quatre vingt treize
jusqu'à la ligne d'Yamachichi par le
deuxieme rang y compris la route chez
Alfred Garçon

Jos. Gauthier fils

Ann 89

Le village des Garscan depuis la route de l'Acadie jusqu'au (N°354) trois cent cinquante quatre et (355) et trois cent cinquante cinq exclusivement

Amédée Bartholin

Le présent règlement entrera en vigueur après publication suivant la loi et restera en vigueur jusqu'à révocation et annule tout règlement passé antérieurement

Alfred Garscan Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

115
Amédée
le 12 mai 30

Le conseil Philippe Dinoucourt proposé secondé par Athouar prêtre et résolu que a d'avenir les sessions ordinaires ou générales de notre conseil commenceront a (9) neuf heures du matin

adopté unanimement

Il est proposé par Philippe Dinoucourt secondé par Athouar prêtre et résolu d'accepter le compte de Thomas Garscan fils pour la somme de \$4.50 quatre piastres et cinquante centimes pour travaux fait dans le chemin de Canier Dupont

Le secrétaire trésorier est autorisé à lui payer la dite somme de \$4.50. et de charger cette dite somme de 4.50 au compte de Canier Dupont

\$4.50

adopté unanimement

Il est proposé par Ernest Gouin
conseiller municipal par Alfred
Rivard conseiller et résolu
de clore la session

Alfred Gouin Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

9 Dec 1929 89

Province de Québec Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le neuvième jour du mois de décembre mil neuf cent vingt neuf à (9) neuf heures du matin, pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité.

Furent présent Mr Alfred Garsden Maire M. M. les conseillers Adolphe Schultz, Philipp Denoncourt, Thomas Crits, Ernest Comeau et Alfred Rivard. Mr Alfred Rivard étant absent après la lecture au procès verbal — Formant Quorum, sous la présidence de Mr le Maire.

Il est proposé par le conseiller Ernest Comeau, secondé par le conseiller Philipp Denoncourt et résolu unanimement que la résolution suivante soit passée — Vu par considération des changements occasionnés par les règlements ci-dessous désignés par numéros, lesquels règlements ont été passés par notre conseil le (5) cinq Novembre dernier

100 100 100 Règlement No (10) numéro dix divisant le territoire de notre municipalité en arrondissement champêtre.

Il est résolu que Mr Omer Houli soit nommé inspecteur agraire pour le territoire ci-dessous désigné. Rang de l'acadie, rang Saint Joseph, rang St-Vedast et hameau des Garsden.

Lui M. Auguste Garsden

nommi inspecteur agrair
 qui pour le territoire ci-dessous
 désigné: Chemin de la Banque
 des Numéros Cadastre On a Numéro (57)
 cinquante sept inclusivement et
 en plus le rang sainte Marguerite
 le rang des petites terres, et rang
 du village des Crête. —

Que Mr Laniel Biron soit
 nommi inspecteur agrair pour
 le territoire ci-dessous désigné
 Rang St Charles et le troisième,
 quatrième, cinquième, sixième et
 septième rang. —

2^e Règlement Numéro (11) onze
 divisant le territoire de notre
 municipalité en arrondissement
 de voirie. —

Il est résolu
 Que Mr Cyrille Rouette soit nom-
 mi inspecteur de voirie qui pour
 le territoire ci-dessous désigné
 depuis Cadastre (38 Numéro trente
 huit inclusivement chez Mr Cyrille
 Rouette jusqu'au No cad. (58) cinquante
 huit exclusivement et de plus
 la route Rivernoch. —

Il est résolu
 Que Mr Thomas Garceau soit nom-
 mi inspecteur de voirie pour
 le territoire ci-dessous désigné
 au (2) deuxième rang depuis
 chez Edmond Guilbert Cadastre
 251 jusqu'à cinquante et un
 exclusivement jusqu'à la ligne
 sainte Marguerite. —

Il est résolu
 que Mr Wilbro Giroux soit avisi
 que d'après règlement de division d'arron-
 dissement l'arrondissement, qu'il avait sous

sa charge, a été changé: et qu'
ainsi, il n'est plus inspecteur de voirie
Il est résolu

Que Mr Hermidas Benoit, soit
nommé inspecteur de voirie pour
le territoire ci-dessous désigné.

La concession Saint Charles, depuis
cadastre (No 355) trois cent cinquante cinq
exclusivement jusqu'à la profondeur
de (5) cinquante rang y compris
la route Cyrille Michville et y
compris le pont chez Adolphe Du-
plissis

Il est résolu
que Mr Amédée Berthiaume soit
nommé inspecteur de voirie pour
pour le territoire ci-dessous
désigné. Le village des Jereau
depuis la route de l'Acadie
jusqu'au (No 355 et 354) numéros
du cadastre (355 et 354) trois cent
cinquante cinq et trois cent cinquante
quatre exclusivement

adopté unanimement

72^L
Le secrétaire trésorier soumet
à l'approbation du conseil les
noms des contribuables de la mu-
nicipalité de Pont-de-Lac
ayant des arriérés de taxes dues
à cette municipalité et en particu-
lier ceux ayant deux ans et plus
d'arriérés désignant le mon-
tant dû par chacun d'eux —
aucun

245, 219
81 (320)

Attendu que, considérant la nouvelle érection de notre municipalité, et considérant que le neuvième jour de janvier dernier il a été élu par acclamation six conseillers à la formation du conseil de cette municipalité.

Il est proposé par le conseiller Ernest Comeau secondé par le conseiller Adilard Schiltz et résolu que les six conseillers élus à l'élection du neuf janvier dernier et dont les noms suivent M. M. Alfred Rivard, Arthur Martin, Ernest Comeau, Adilard Schiltz, Athouar Crête et Philippe Denoncourt soient tirés au sort par son Honneur le Maire.

Trois des sus-dits conseillers devront garder leur charge et terminer leur terme de conseillers et les trois autres devront sortir de charge.

Après avoir été tiré au sort siéant tenant il a été admis et résolu que M. M. les conseillers Ernest Comeau, Alfred Rivard et Philippe Denoncourt devront terminer leur terme de conseillers et que M. M. les conseillers Adilard Schiltz, Athouar Crête et Arthur Martin devront sortir de charge leur terme de conseillers finira après la prochaine élection des conseillers de notre municipalité dont la nomination aura lieu le huit janvier prochain.

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
 Ernest Comen secondé par le con-
 seiller Philippi Dinnocourt et résolu
 d'accepter les comptes ci-dessous
 inscrits, présentés verbalement au
 conseil et que le secrétaire trésorier
 soit autorisé à payer ces dits comptes
 à qui de droit tel que sous-spécifiés
 et de payer à la caisse populai-
 re de la Pointe-du-Tac la somme
 de \$111⁸²/₁₀₀ cent onze peastrs et
 quatrevingt deux centins étant la
 somme à elle due pour six mois
 d'intérêt sur billet promissoire
 de \$4472.84 à 5% payant l'inté-
 rêt jusqu'au 5 Décembre courant

✓ 111⁸²/₁₀₀

2^e de payer à Ovila Rouette pour
 service de lumière électrique
 au septième au 5 Nov. la somme
 de trois Dollars

✓ 3.00

3^e de payer à Jos Martin pour entre-
 tien de la pelle et chauffage pour
 année 1929 la somme de huit dollars

✓ 8.00

4 de ratifier le paiement fait par le secrétaire
 trésorier de son salaire tel que con-
 venu à tous les 3 mois

et le paiement de 75^{cts} fait au registrateur
 pour enrégistrement de trois règlements

le secrétaire trésorier autorisé à faire ces dits paiements

Adopté unanimement

M. le conseil, Adrien Achilly
 propose second par le conseiller
 Philippe Dinoucourt et résolu que
 le secrétaire trésorier soit autorisé
 à acheter les bulletins de vote et
 nécessaire de vote ainsi
 que de faire faire ou acheter une
 liste de scrutin pour élections
 municipales au scrutin secret.

adopté

Il est proposé par Athanas Grégoire
 second par Alfred Revers et
 résolu unanimement que M. le
 Philippe Bouchard cultivateur
 soit nommé président pour
 présider la prochaine élection
 des conseillers de notre commu-
 nauté dont la nomination
 aura lieu le deuxième mercredi
 de Janvier prochain.

adopté unanimement

Le secrétaire Trésorier fait
 lecture de l'avis de motion
 donné à la dernière session de
 le conseil le cinq novembre
 dernier

Règlement No 12) numéro deux
 Amendant tout procès verbal ou
 règlements pouvant exister con-
 cernant les cotes Hubert Girard
 et la cote Arila Camirand
 L'avis Public provoquant
 les intéressés d'assister à la pro-
 chaine session à été publié en date du
 sept novembre dernier

Il est proposé par le conseiller Alfred Rivara secondé par le conseiller Adilard Schiltz et résolu unanimement. Agé qui

Qu'il soit ordonné et statué par règlement du conseil de la municipalité de Pointe-au-Lac d'après l'avis de motion donné à notre session du conseil le cinq novembre dernier qui vient d'être lu ce qui suit

1^{er} Que l'entretien de la cote Hubert Girard et de la cote Avila comme rand soient à l'avenir à compte de l'avenir en face du présent règlement réparées et entretenues suivant la loi par les propriétaires des terrains où sont situés ces dites cotes d'après la superficie des terrains y assujettis

2 Les sus-dits propriétaires ne seront pas tenus de l'entretien des ponts lesquels restent à la charge de ceux qui sont tenus de leur entretien actuellement

3 Le présent règlement amendant tout procès verbal ou règlement passé antérieurement, il entrera en vigueur après publication suivant la loi, Et restera en vigueur jusqu'à révocation

Le présent règlement a été approuvé passé et résolu à l'unanimité de tous les membres du conseil

Alfred Garceau
Joseph Martyn
Maire
Maurice Trésorier

Le conseiller Ernest Comen propose secondé par le conseiller Athanas Crête que le secrétaire trésorier soit autorisé à acheter trois codes municipaux à l'usage des conseillers, et de payer les dits codes adoptés unanimement

Le conseiller Adolphe Schilt propose secondé par Philippe Desrosiers d'avis de Joseph Crête de faire couvrir le pont en haut de la route au sixième rang sans délai. La présente a été lui être expédié par lettre surregistri

adopté

Le conseiller Alfred Rivard propose secondé par Ernest Comen et Raphaël de Clab la présente accepté

Adolphe Garceau

Maire
Joseph Martin
secrétaire trésorier

Province de Quebec
Municipalite de la Pointe-du-Lac

Le soussigné Philippe Bouchard
de la Municipalite de Pointe du Lac
ayant ete nomme par le conseil de la
soudite municipalite president pour
presider la prochaine election des conseil-
lers de la municipalite de Pointe-du-Lac
dont la nomination aura lieu le huit
janvier prochain jure solennelle-
ment que je remplirai avec honni-
tete et fidelite les devoirs de cette
charge au meilleur de mon juge-
ment et de ma capacite.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant
moi à la Pointe-du-Lac Philippe Bouchard
ce vingt-septieme
jour de decembre 1929
mil neuf cent vingt neuf
Joseph Martin secretaire
treasurer de la M. de P. du Lac

Les nominations des candidats
inscrites dans un cahier a
la votation a cet effet le 8 janv.
1930.

Addition des comptes de la Municipalité de Pointe-du-Lac par Joseph Martin secrétaire-trésorier pour l'année finissant le 31 Dec. 1929

RECETTES

sur taxes foncières générales	1328	22
sur entretien de chemin	14	24
intérêt à date de paiement	10	26
— de la Banque P\$113 + 221 =	3	84
	1356.	56

PAIEMENTS

RENTE ann. fonds batons & Juris	12	00
Administration générale	163	00
papeteries éclairage & chauffage	45	08
Poste timbre consultation voyage	4	00
assistance aux hôpitaux	33	43
intérêt payé sur emprunts	232	98
taxes spec. Entretien chemin	64	92
Tous autres montants déboursés divers	602	27
ARGENT EN CAISSE le 31 Dec 1929	198	88
	1356	56

Actif

Argent en caisse le 1 ^{er} Janv. 1930	198	88
Apr. sur cotisation	190	34
— taxes spec. chemin	50	63
part sur coffre fort 9000 armoire		
bibliothèque 4285 livres & chaises 8000		
Journaux & ténans 1900 = \$236.85 en		
Calcul au prorata d'évaluation		
le 20 Nov. 1928	153	46

Passif

Billet du Caisse		
populaire Pte du Lac	4472	84
pour route National		
timbre poste & acc.	2	80

Le onze janvier mil neuf cent vingt-neuf et trouvé exacts les comptes de la Municipalité de la Pointe-du-Lac pour l'année mil neuf cent vingt-neuf.

Léopold Rompré, Sec.

a soussigné par le Sec. pour l'année

PROVINCE de Québec
Municipalité de Pointe du Lac

Je soussigné Athanas
Brite cultivateur et
Arthur Martin cultivateur
ayant été élus conseillers de la
municipalité de Pointe du Lac
jure solennellement chacun
pour soi-même que je
remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette
charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité
ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant
moi à la Pointe du Lac
le troisième jour
du mois de Janvier mil
neuf cent trente

Athanas Brite

Arthur Martin

Joseph Martin
secrétaire

Je soussigné Adolphe Schultz cultivateur
ayant été élu conseiller de la municipalité de Pointe du Lac
jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et de ma capacité
ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à la Pointe du Lac le
vingt deuxième jour du mois
de Janvier mil neuf
cent trente

Adolphe Schultz

Joseph Martin
secrétaire
es. off.

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Rac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Rac tenue au lieu ordinaire des dites assemblées le troisième jour du mois de janvier mil neuf cent trente à neuf heures du matin pour considérer tout affaire dans l'intérêt de notre municipalité.

Étaient présents Mr Alfred Garcia Maire M. M. les conseillers Arthur Martin Ernest Gouneau Athanas Bréte Philippe Dinoncourt. Formant un quorum sous la présidence de son honneur Mr le Maire —

Extrait du cahier de la présentation des candidats à la charge de conseiller de notre municipalité le 8 janvier dernier dont Mr Philippe Bouchard a été le président. —

sur présentation des candidats présentés à la charge de conseiller de la municipalité de Pointe du Rac. Ils ont été présentés mis en nomination Mr Arthur Martin cultivateur Adilard Schiltz cultivateur Athanas Bréte cultivateur. — Advenant qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la nomination des candidats à la charge de conseiller et qu'il a été présenté qu'un nombre de candidat voulu pour remplir les places vacantes à la formation de notre conseil Mr Philippe Bouchard président de l'élection a proclamé (il a par acclamation) M. M. Adilard Schiltz cultivateur

Thomas Crête cultivateur et Arthur Martin cultivateur élus par acclamation conseillers de la municipalité de Pointe-du-Lac.

Philippe Beuchand
Président de l'élection

Le secrétaire trésorier soumet au conseil l'état des comptes de la municipalité de Pointe-du-Lac du 1^{er} janvier 1929 au (1^{er}) premier janvier mil neuf cent trente (1930) —

Après examen des comptes par le conseil —

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionneaux secondé par le conseiller Thomas Crête, et résolu que les comptes de la municipalité de Pointe-du-Lac tenus par Joseph Martin secrétaire trésorier et audités par René Leopold Rouprie P^{re} soient acceptés jusqu'au premier janvier mil neuf cent trente tel que vérifiés

Adopté

Il est proposé par le conseiller Ernest Royceux secondé par le conseiller Arthur Martin et résolu de réengager Joseph Martin secrétaire trésorier de la municipalité de Pointe-du-Lac et de lui payer pour ces services pour l'année courante la

la somme de \$100.00, l'ont piastres
 et de lui payer les papeteries timbres
 poste timbre bureau, livres
 et cahier nécessaire au bureau
 lequel sera à sa résidence
 il est aussi autorisé à retirer
 son colaire à tous les trois
 mois — de plus le dit
 secrétaire après approbation
 du conseil concernant la dis-
 tance, aura le droit de retirer
 du conseil pour chaque mil
 qu'il sera tenu de parcourir
 pour signification d'avis spi-
 rital et affichage d'avis public
 la somme de \$15.00 par
 centins et pour ceci continuer
 à l'avenir.

Septi

Le secrétaire trésorier donne
 communication à son Honneur
 le maire et à M. M. les conseillers
 des correspondances suivantes
 1^{re} lettre de Arthur Dupont
 Directeur du poste de Kas (La Prairie)
 concernant le plan d'étatisation
 proposé par la commission
 parid

2 lettre de J. M. Martin Ptre curé
 concernant route Montreal
 jusqu'au village Perreterville
 (tra) (Mithibi) Route

3 Correspondance J. D. Bouchard
 concernant impôt sur revenu
 sur vente d'électricité

am l'26
 Janv 1930
 ad aug de
 25th Janv

Il est proposé par le conseiller
 Ethouan Crété secondé
 par le conseiller Philippé Di-
 noncourt et résolu que
 le secrétaire trésorier soit
 autorisé à payer à la caisse
 Populaire de la Pointe-du-
 Lac la somme de \$ 672.84
 sixcent soixante et deux dollars
 et quatre vingt quatre centimes
 en compte sur un billet de \$ 4472.84
 quarante quatre cent soixante et
 deux dollars, et quatre vingt quatre
 centimes, passé le 15^e cinq. Juin 1929
 le dit billet ayant rapport au pari-
 ment de la route nationale.

et de payer en plus à la
 caisse Populaire la somme
 de \$ 3.75 l'étant l'intérêt à
 5% du à date sur la somme de
 \$ 672.84, laissant une balance
 due de \$ 3800⁰⁰ sur le dit bil.
 et plus l'intérêt à 5% sur la
 dite balance depuis le 5 Décembre 1929

Le secrétaire est aussi autorisé
 à retirer la somme de \$ 2.80 pour
 timbre poste et accis. ✓

Adopté

Il est proposé par Arthur Martin
 secondé par Ernest Lorneau et résolu
 de clore la session

Alfred Yareau

Maire

Joseph Martin
 secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le dixième jour du mois de Janvier mil neuf cent trente et neuf heure du matin pour considérer tout affaire dans l'intérêt de notre municipalité furent présents M^r Alfred Garsden Maire M^r les conseillers Alfred Rivard Arthur Martin et Philippe Denoncourt formant un quorum sous la présidence de son honneur le Maire

Le secrétaire donne communication des correspondances suivantes

1^{re} de Rev^r J. M. Martin P^rêtre Curé de Fermeneuse, comté Labelle P. Q. daté 17 Jan 1930 priant le conseil de bien vouloir passer et lui faire parvenir résolution afin de demander l'approbation d'une demande au gouvernement provincial de faire passer une route prolongeant la route régionale Montréal-Mont-Laurier jusqu'à Lenneterru Etc.

2 demande de passer une résolution par le Herald journal de Montréal ayant rapport à l'impôt du gouvernement sur profit fait par vents d'électrietti.

3 demande par G. D. Bouchard contraignant les prétentions du Herald

4 demande par J.D. Bouchard Secrétaire
trésorier de l'union des municipa-
lité de la province de Québec
de passer une résolution pour
devenir membre de la sus-dite
union

Après lecture des minutes au procès
verbal de la dernière session de
notre conseil datée 13 février der-
nier. Il est proposé par le con-
seiller Alfred Rivard secondé
par le conseiller Philippe Dionne
pour et résolu que les dites
minutes soient approuvées

Adopté

Mr le conseiller Philippe Dionne
propose secondé par Mr le conseiller
Alfred Rivard, que les deman-
des et sollicitations, à notre con-
seil, de passer les résolutions
telles que ci-dessus demandées
par J.M. Martin, Pte. Par le Herald,
Par J.D. Bouchard, et par l'union
des municipalités restèrent sur la
table pour considération —
sur demande répétée, le secrétaire
est autorisé à répondre que nous
avons nos députés qui nous re-
présentent et sont chargés de voir
à une administration satisfaisante
concernant ces demandes

Adopté

Correspondance de Mr le Maire Alfred
Garcen avec le pers. Ministre
des Colonies, demandant à ce
dernier où se trouve située dans
quelle municipalité se trouve située

La route Village des Garcean
 Reponse au Mr F. L. Lafard arpenteur
 de division territoriale de la province
 Date 13 Janvier 1930

Il est propose par le conseiller Alfred
 Rivard secondi par le conseiller Arthur
 Martin et resolu de payer au secretaire
 tresorier la somme de \$4.48
 pour achat de ce qui suit savoir.
 1 cahier de record pour deliberation .48
 pour timbre poste necessaire 2.00
 et pour copie bleu du plan de l'erection de
 la municipalite de Pointe du Coc 2.00
 Le tresorier est autorise a retirer le montant

Adopte

Le conseiller Arthur Martin secondi
 par le conseiller Alfred Rivard propose
 qu'il soit resolu de clere la session
 de la seance levie

Adopte

Alfred Garcean

Maire

Joseph Martin
 secretaire tresorier

Province de Québec
Municipalité de Pont-du-Fac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pont-du-Fac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le dixième jour du mois de Mars mil neuf cent trente à neuf heures du matin pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité furent présent Mr Alfred Garsen maire M. M. les conseillers Ernest Comeau Alfred Rivard Athanasie Crite et Philippe Denoncourt. — Formant un quorum sous la présidence de son honneur le maire

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de notre conseil tenue le dixième jour de février dernier

Il est proposé par le conseiller Ernest Comeau secondé par le conseiller Alfred Rivard et résolu que le dit procès verbal soit approuvé par notre conseil.

Adopté

Communication au conseil par le secrétaire trésorier des correspondances reçues

et de la revue municipale daté 24 fev par le directeur Emile Beaudry

Attendant que La revue Municipale est redigee speciallement a l'avantage des municipalites rurales:

Que son service d'information gratuite (Aigales) peut éviter des frais considerables a notre municipalite. Et que son service de perception d'arrierages de taxes municipal et seobeur fonctionnant sans frais de commission pour la municipalite, peut etre avantageuse etc

Il est propose par le conseiller Ernest Corneau secondé par Athonase Crête et resolu que le conseil de la municipalite de Pointe-du-Lac croit avantageuse de profiter de ces differents services et desire qu'une copie de "La revue municipale" soit adressee mensuellement a chacun des messieurs du conseil, dont les noms suivent, au prix de faveur de l'abonnement en groupe, soit \$10.00 dix dollars par anuel, payable d'avance a tous. Alfred Garneau maire Joseph Martin sec. tresorier Ernest Corneau Adilard Schiltz Alfred Rivard Philippe Desnoicourt Athonase Crête, Arthur Martin, tous conseillers. Le secretaire tresorier est aussi par la presente autorisié a payer a la Revue Municipale! Locaux 607-8. immeuble Themis 10 ouest, Rue Saint Jacques, Montreal la somme de \$10.00 dix dollars, en produisant la copie de la presente resolution a la revue municipale
Adopté \$10.00

N. 8623 Rapport de la visite au bureau de la corporation de Pointe du-Lac daté 20 Janvier 1930 par Mr J.R. Bourbonet inspecteur vérificateur lequel a été adressé de son Honneur le Maire de notre Municipalité par le sous-maire Mr Oskor Marm

Après lecture du sus-dit rapport il a été proposé par le conseiller Athonau crité secondé par le conseiller Philippe Dionnecourt et résolu d'accuser réception du dit rapport dont les félicités et recommandations sont très appréciées.

Lequel pourra être conservé à vie avec les archives de notre municipalité sera d'une grande utilité pour notre secrétaire trésorier

Adopté

Production d'une réclamation par la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac pour la somme de \$4.33 pour ce qui vient d'être résolu et acte d'entente entre la Municipalité de Pointe du Lac et la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac pour les $\frac{2}{3}$ arrages figurant au compte de Renaud Dupont \$2.63 + int. 2 et pour les $\frac{2}{3}$ arrages figurant au compte de Ovide Villard \$1.67 + int. 1

Le conseiller Athonau Crité propose secondé par le conseiller Philippe Dionnecourt et résolu d'autoriser le secrétaire trésorier

de payer la sus-dite réclamation
de \$4.33 quatre dollars et trente centimes
à la municipalité de la paroisse
de la Visitation de la Pointe-au-Lac
✓ 4.33

Adopté

Il est proposé par le conseiller Ernest
Combeau secondé par le conseiller
Alfred Rivard et résolu que le
secrétaire trésorier soit autorisé
à soustraire sur arrérages figu-
rant au rôle de perception de la
municipalité de Pointe-au-Lac fait
pour l'année 1930 les arrérages suivants
tels que nous spécifions sur le compte
des frères Jérémy et Joseph La
somme de \$0.78 soixante et dix huit
centimes. Les biens ayant été placés
par les estimateurs dans les biens
non imposables

Adopté

Il est proposé par le conseiller Alfred
Rivard secondé par le conseiller
Ernest Combeau et résolu de payer
la somme de \$8.00 huit dollars pour prime
de police d'assurance du secrétaire trésorier
en faveur de notre municipalité

Adopté

Il est proposé par le conseiller Alfred Rivard secondé
par le conseiller Ernest Combeau et résolu
de clore la session

siance levée

Adopté

Alfred Garsneau
Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Fac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Fac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le douzième jour du mois de mai mil neuf cent trente à neuf heures du matin pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité — furent présents

M. Alfred Garsan Maire
M. les conseillers Adilars
Schiltz Athouart Crête et
Arthur Martin formant
en quorum pour la pré-
sidence de son honneur M.
le Maire —

Après lecture des minutes
du procès verbal de la dernière
session de notre conseil tenue
le dixième jour du mois
de mars dernier —

Il est proposé par le conseiller
Athouart Crête secondé par le
conseiller Arthur Martin et
résolu que le dit procès ver-
bal soit approuvé par notre
conseil

Adopté

Le secrétaire trésorier donne
communication au conseil
des correspondances reçues

1^{re} Lettre du Notaire La Rivière
concernant l'entretien de son
chemin daté 8 mars 1930

2 de la revue municipale daté
24 Fév. 1930

3 Reclamation par le Gouvernement provincial de la somme \$ 327.40 pour pension d'aliénés a l'Hopital St Michel Archange pour année 1929

22/259
 Il est proposé par le conseiller Adilard Schiltz secondé par le conseiller Athonau Crête et résolu que la résolution adoptée par notre conseil en date du 15th juin 1929 fixant les endroits ou devaient être affichés les avis publics concernant notre municipalité soit annulée et remplacée par la résolution suivante savoir que a l'avenir les endroits fixés par le conseil de la municipalité de Pointe du Lac pour afficher les avis publics concernant notre municipalité soient sur une planche fixée le long ou près de la route nationale en regard au No (131) numero cent trente et un du cadastre officiel de notre municipalité ou sur le dit numero 2^e et sur la facade de l'église de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac

adopté
 Il est proposé par le conseiller Adilard Schiltz secondé par le conseiller Athonau Crête et résolu que l'endroit fixé par notre conseil où tout avis public concernant notre municipalité devront être lus soit a la porte de notre église paroissiale de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac
 Adopté

Il est proposé par le conseiller Arthur Martin secondé par le conseiller Adolphe Schütz et résolu d'accepter les comptes présentés verbalement des inspecteurs de voirie de notre municipalité pour travaux fait sous leur contrôle. Le secrétaire trésorier devra porter au rôle de perception de notre municipalité et charger aux personnes sous-mentionnées la somme d'ici par elle telle que nous spécifions

Pour Côte St-Nicolas, Route St-Nicolas, R. Hébert

par Mr Lucien Blouin inspecteur

Décharges	Côte St-Nicolas	Route St-Nicolas	R. Hébert	Total
William Laroché	88		104	192
Robert Thiffault	51		60	111
Louis Bolduc H	115		135	250
Dam. Adrien Pailli	107		126	233
Judges Hagmy	144		171	315
Edouard Dupont	103	88		191
Ephrem Jubeau	100	85		185
Jephson Guilbert	92	78		170
Houss Bolduc	52	43		95
Dam. Denis Jannin	204		204	<u>204</u>
				1946

Le secrétaire trésorier est autorisé à payer à Lucien Blouin insp. la somme de \$19.46 dix-neuf dollars et quarante six centes \$19.46

Pour Repartition Route St-Nicolas

par Georges Berthiaume insp.

Dechamps M. H.	Adilard Desaulniers	12	
Joseph Martineau	Thomas Semoreau	114	18
Milfrid Gendron	Oscar Dupresne	24	42
Omer Pagnier	Alphonse Pailli	67	08
J. H. C. Champagne	Louis St-Louis	91	30
Honorius Gauthier	Arthur Boulanger	06	16
Arthur Garcion	Marie Louis Ricard	10	06
Asoni Bourassa	Louis Dussault	06	62

Pour cote Denis Milot
 Par Georges Berthiaume insp.
 Omer Paquin .07 Honorius Gauthier .08
 Alphonse Pailli .10 Arthur Boulanger .21
 J.H. Champagnon 1.18 Arthur Garceau .13
 Adolphe Desaulniers .16

\$1.93

Pour cote Risson
 Par Georges Berthiaume insp.
 de charge Adrien Bellmar & Denis Desaulniers .29
 a Omer Paquin .83

1.12

Le secretair tresorier est autorisi
 a payer a Mr Georges Berthiaume
 la somme de huit dollars et 17¢ \$8.17

Pour entretien chemin de front de
 Mr H. Bachand Par Martai Montour
 sous ordre de l'inspecteur armand alarie
 4 hrs = 2.20 + ouverture 200 = 4.20

Pour entretien chemin front de Notaire
 La Fenire Par Martai Montour sous
 ordre de l'inspecteur arm. alarie
 2 1/2 hrs = 1.50 ouverture 1.00 = 2.50

Le secretair est autorisi a payer
 a Mr Martai Montour la somme de
 six dollars et six cents \$6.70

Pour repartition du Pont au haut de route
 du 7^{me} rg fait le 24 fev. 1936 Jos L'rite insp.
 de charge a M^{re} Dame David Jambier .83
 a Mr Moir Dupont fils 3^{me} Riv. .83

1.66

Pour repartition Pont au bas de route 7^{me} rg
 Jos L'rite inspecteur.

Nir' Amedi Berthiaume	25	Adrien Bellmar	1.00
Stephane Proulx	19	Ja Edm Gauthier	1.00
Arthur Develuy	13	Adolphe Gauthier	30
Wilfrid Gendron	15	Agapit Bellmar	32
		a Reporter	334

Nazaire Giroux	88	Donat Godbout	19
Omer St Louis	75	Jos Helin	75
Louis Desaulniers	63	Albert Bourassa	30
Gustave Bellemare	50	Dionis Bellemare	25
Louis St Louis	38	Dame Frs Milot	75
J H Champagne	19	Philippe Crête de canton	50
		éd 547	38
		éd 553	13
		Lemille Biron	13
			<hr/> 992

Repartition pour Route 7^{me} rg
Jos Crête insp.

Don David Lamer	40	Stephan Proulx	20
Mois Dupont fils 3 Riv	40	Dionis Desaulniers	67
Adrien Bellemare	1.06	Albert Bourassa	32
Adolphe Gauthier	.32	Dionis Bellemare	27
Gustave Bellemare	.53	Nazaire Giroux	93
Omer St Louis	.80	Louis St Louis	40
Jos Helin	.80	Fr Frs Milot	80
Donat Godbout	.20	Philippe Crête	93
Arthur Dencluy	.14		<hr/> 933
Vilfrid Gendron	.16		

Le secrétaire trésorier est autorisé à payer à Joseph Crête la somme de Vingt Dollars et quatrevingt onze \$20.91

Mr le conseiller A. Thomas Crête propose secondé par Mr le conseiller Adilard Chilton qui il est résolu que le secrétaire trésorier soit par la présente autorisé à payer à l'Honorable secrétaire de la province de Québec la somme de \$327.40 trois cent vingt sept dollars et quarante centimes pour entretenir des aliénés à l'Hopital St Michel archange pour année 1929 soit neuf cent vingt neuf

327.40

Adopté

Après considération d'une demande verbale fait par Mr Albert Blouin à Mr le maire de notre municipalité

+ de notre municipalité

Il a été proposé par nos conseillers
 Arthur Martin secondé par nos
 conseillers Adilard Achilz et résolu
 que Mr Camille Biron inspecteur agraire
 devra faire faire la part de clôture de
 Guidan Dupont de manière à rendre
 justice à Mr Albert Blouin il devra achu-
 ter les piquets nécessaires

Adopté
 Il est proposé par nos le conseiller
 Arthur Martin secondé par le conseil-
 ler Adilard Achilz et résolu qu'il
 soit ordonné qu'à l'avenir et de-ci
 à révocation de la présente résolu-
 tion les sessions régulières de
 notre conseil auront lieu à
 sept (7) heures du soir.

Adopté
 Nos le conseiller Athonase Prête pro-
 pose secondé par nos le conseiller Adilard
 Achilz de clare la session
 8 séance Révisé

Alfred Garreau
 Joseph Martin ^{mair}
 secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe du Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions, le neuvième jour du mois de Juin (1930) à huit heures et trente et sept heures du soir pour considérer tout affaire dans l'intérêt de notre municipalité furent présent M. Alfred Gardeau Maire M.M. les conseillers Arthur Martin Ernest Lomax Alfred Rivard Athanas Prite Philippe Dionneault et Adilard Schmitts formant un quorum sous la présidence de son honneur M. le Maire —

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de notre conseil tenue le douze mai dernier. —

Il est proposé par le conseiller Adilard Schmitts secondé par le conseiller Philippe Dionneault et résolu que le dit procès verbal daté le douze mai dernier soit approuvé par notre conseil.

Adopté
Le secrétaire trésorier donne communication des correspondances suivantes

- 1 Reclamation par M. Lucien Lomax Des Vieilles Forges c/o M. Maurier pour la somme de \$ 10⁰⁰ dix dollars dommages subis à son auto (vitr. cassé) \$ 6²⁰ en chapeau \$ 4⁰⁰ = \$ 10²⁰

accident causé par mauvais état
du pont Trotter

2-

Demande de Mr G. Derome Gerant
Bell Telephone Co datée 19 mai
concernant traverser de fils au-
dessus de 2 chemins

3

avis par Mr Alexandre Desmeules
re: admission de Dell Dorilla
Guilbert a l'Hopital St Michel
Archange

+ de répondre
p. st.

Mr le conseiller Alfred Rivard propose
secondé par Mr Ernest Lorneau + que
aucun montant ne peut être exigé
d'aucun intéressé pour défrayer
le coût de la pension de Dell
Dorilla Guilbert a l'Hopital St
Michel Archange

adopté

Mr le conseiller Athouak écrit pro-
pose secondé par Mr le conseiller
Philippe Déroucourt et résolu unan-
mement de répondre a Mr G. Derome
Gerant de la Bell Telephone Company
of Canada que ce conseil accor-
de a la susdite compagnie la
permission de traverser leurs
fils au dessus d'un chemin
secondaire de notre municipalité
lequel est indiqué en rouge
sur le plan reçu, et situé a l'est
du dit plan traversant le chemin
des petites terres, a condition que
ces fils ne soient d'aucun incon-
venient et ne nuisent en rien a
la circulation et que la susdite
compagnie soit responsable de tout acci-
dent ou dommage pouvant résulter de la
traverse de ces dits fils

adopté unanimement

Fournir en argent

Mr le conseiller Pithouan écrit propose second par Mr le conseiller Adilard Schiltz et résolu que le secrétaire trésorier devra offrir a Mr Lucien Comeau pour don
 magé subi à son auto sur chemin du petit type au pont Brottier la somme de $(6 \frac{20}{100})$ six Dollars et vingt centins. et s'il accepte le secrétaire trésorier est par la présent autorisé a lui payer ce dit montant de $6 \frac{20}{100}$ six Dollars et vingt centins

Adopté unanimement

D'après production d'un compte présenté par Mr Lamilly Beron inspecteur appair pour le coût d'une clôture fait sur la terre de Truidare Dupont Cadastre N° 297 se montant a $\$43.25$

Mr le Conseiller Arthur Martin propose second par Mr le conseiller Ernest Comeau et résolu que la somme de $\$43.25$ soit quarante trois Dollars et vingt cinq centins soit chargé au compte de Lucien Dupont et que le secrétaire trésorier soit autorisé a payer le coût de la dite clôture tel que nous spécifions

De payer a Mr Pithouan écrit pour achat de 100 piquets a 10^{cs} $\$10.00$

De payer a Thomas Louette
 2 Rouleau bloche 7 1/2 lbs cramp. 7.50

De payer a Albert Blouin
 200 piquets a 7^{cs} = 14.00 , 47 hrs courroie a 25^{cs} = 11.75 = 25.75
 adopté $\$43.25$

Il est proposé par Mr le conseiller Adilard Schiltz secondé par Mr le conseiller Philippe Desrosiers et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé de payer à caisse populaire de la Pointe-du-hac la somme de \$95⁰⁰/₁₀₀ quatre vingt quinze dollars pour intérêt dû sur le billet \$3,800⁰⁰/₁₀₀ à 5% payant l'intérêt du 5 Dec. dernier au 5 Juin courant.

Le paiement de \$2⁰⁰ fait par le secrétaire trésorier à Welly Carivier Député shérif pour présentation du compte Kéri Berthiaum lors de la vente de son terrain par le shérif est aussi approuvé par la présente

adopté unanimement
 Il est proposé et secondé unanimement que le secrétaire trésorier devra donner avis public de la révision du rôle d'évaluation de notre municipalité qui aura lieu à la prochaine session régulière.

adopté
 D'après rapport au conseil fait verbalement, que certain contribuables de notre municipalité, font du travail manuel le dimanche contrairement à la loi.

Il est proposé par Mr le conseiller Ernest Comeau secondé par Mr le conseiller Alfred Rivard et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire trésorier d'aviser M. Goldenburg Bras, et Mr Frank E. McRae que la loi de la Province et le bon sens ne permet pas le travail manuel le dimanche.

Le conseil espère que vous aurez la bienveillance de vous rendre

à son désir, en vous y conformant,
comme tout autre contribuable de
notre municipalité.

Adopté unanimement
par le conseiller Arthur Martin pro-
posé secondé par Mr le conseiller
Alfred Rivard et résolu de clore
la session. S'ensuivit

Alfred Rivard

Président

Joseph Martin secrétaire

Je Adélard Schilly ayant été
nommé inspecteur de voirie
de la municipalité de Pointe
du Lac fais solennellement
promettre que je remplirai cette charge
avec justice au meilleur
de mon jugement et de ma
capacité ainsi que Dieu me verra
en aide

assermenté devant moi à

Pointe du Lac ce quatorze

juillet mil neuf cent trente

Joseph Martin secrétaire

Adélard Schilly

Je Harmidos Benoit ayant
été nommé inspecteur de voirie
de la municipalité de Pointe du
Lac fais serment que je
remplirai cette charge avec
justice au meilleur de mon
jugement et de ma capacité
ainsi que Dieu me verra en aide

Harmidos Benoit

Assermenté devant moi

à la Pointe du Lac ce quatorzième

jour du mois de juillet mil

neuf cent trente Joseph Martin secrétaire

Province de Québec ~~Municipalité~~
de Pointe du Lac

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le quatorzième jour du mois de Juillet mil neuf cent trente à sept heures du soir
La présente session pour considérer tout affaire dans l'intérêt de notre municipalité, et en particulier la révision du rôle d'évaluation de la sus-dite municipalité; telle que annoncé par avis public donné aux intéressés en date du dix-huitième jour du mois de Juin dernier conformément à l'article 675 du code municipal.

Étaient présents M. M. les conseillers Arthur Martin Alfred Rivard Athonase Prête Philippe Dénoncourt et Adalard Schiltz formant un *en un* quorum

120
Mr Adalard Schiltz propose secondé par Mr Athonase Prête que Mr le conseiller Alfred Rivard soit nommé président de la présente session.

Adopté unanimement

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil en date du neuvième jour du mois de Juin dernier
Il est proposé par le conseiller Philippe Dénoncourt secondé par le conseiller Athonase Prête et résolu que le dit procès verbal soit approuvé par notre conseil.

adopté unanimement

le secrétaire trésorier, comme communication au conseil des affaires fondantes suivantes savoir

1^{re} Reclamation du gouvernement de la Province de Québec pour contribution annuelle au fonds des balises et des juries pour l'année commençant le 1^{er} juillet 1938 \$12.00

2 A considérer transport au fils de Odilon Hilal a l'Hôpital

Il est proposé par Mr Athanasie Grette répondit par Mr Philippe Dionneout et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé a payer au trésorier de la Province de Québec la somme de 12.00 pour contribution balises et juries \$12.00

et a retirer pour achat d'un globe électrique a l'usage de la salle publique 35\$, et \$3.00 pour timbre poste et accin a l'usage du bureau \$3.35

Il est proposé par le conseiller Adolphe Schiltz secondé par le conseiller Arthur Martin et résolu unanimement que les noms des nouveaux propriétaires soumis au conseil a sa présente session soient inscrits au rôle d'évaluation de notre municipalité et que les changements ainsi que les nouvelles évaluations soient également entrés au rôle d'évaluation tels que donnés et décidés par ce conseil a sa présente session

adopté unanimement

Amendement fait au rôle d'évaluation de la municipalité de Pointe-aux-Lacs le quatorzième jour du mois de Juillet mil neuf cent trente

No	Cad	Arp. Pch	Acquéreur		Vendeur		Eval.	
			Noms				Terrain	construct.
1	248	10-	Rene' Dugri	de	Oliva Dugri	100.		
2	248	10-	soustrait	a	Oliva Dugri	100		
3	275 276	13-50 13-50	Kavir Rouette	de	Thou Argall	200		
4	275 276	13-50 13-50	soustrait	a	Thou Argall	200		
5	563	50-	Joseph Bisson	de	Odilon Blanchette	25		
6	563	50-	soustrait	a	Odilon Blanchette	25		
7	151	1-	Amedi' Berthiaum	de	Neri Berthiaum	10		
8	567	12	Amedi' Berthiaum	de	Neri Berthiaum	100		
9	378	36-	Amedi' Berthiaum	de	Neri Berthiaum	100	150	
10	378	36	soustrait	a	Israel Berthiaum	300		
11	241	-26	Senere Dupont	de	Arthur Chamberlay	10.		
12	241	-26	soustrait	a	Arthur Chamberlay	10.		
13	182	4-	Desiri' Benoit	de	Arthur Chamberlay	50.		
14	182	4-	soustrait	a	Arthur Chamberlay	50.		
15	218	20-	Alderic Meunier	de	Isidor Halbardin	100	200	
16	219	-35	Alderic Meunier	de	Isidor Halbardin	1		
17	218	20-	soustrait	a	Isidor Halbardin	100	200	
18	219	-35	soustrait	a	Isidor Halbardin	1		
19	587	39-	Gaspard Melot	de	Joseph Heli	300		
20	587	39-	soustrait	a	Joseph Heli	300		
21	548	25-	Omer Blais	de	Jacques Blais	150		
22	546	12 ⁵⁰ / ₁₀₀	Helarion Blais	de	Jacques Blais	25		
23	548	25-	soustrait	a	Jacques Blais	150		
24	546	12.50	soustrait	a	Jacques Blais	25		
25	390	6-	Joseph Desieur	de	Philippe Bouchard	300		
26	390	6-	soustrait	a	Philippe Bouchard	300		
27	326		Albi' Dupont	de	Eduard Paquette		100	
28	326	-50	Albi' Dupont	de	Honori Dupont			
29	326		soustrait	a	Eduard Paquette		100	
30	326	-50	soustrait	a	Honori Dupont			
31			Joseph Heli	Tous les biens de Thomas Heli				
32	461	22-	Elphege Gard	de	Arthur Garcean	80		
33	461	22-	soustrait	a	Arthur Garcean	80		
34	233	34-	Noisan	de	Kavir Dupont	225	325	
35	184	6-	Noisan	de	Kavir Dupont	50		
36	237	38.50	Noisan	de	Kavir Dupont	200		

No	Cad.	M. P. H.	acquéreur		Vendeur	Terrain	
			Noms			Eval.	Construc. Eval.
37	238	34-	soustrani		a Carier Dupont	225	325
38	484	6-	soustrani		a Carier Dupont	50	
39	237	39.50	soustrani		a Carier Dupont	200	
40	295		Albert Blouin		porter construction		400
41	245		Joseph Lesmeris		porter construction		475
42	231		Jacques Blais		porter construction		310
43	392		Joseph Lesieur		porter construction		400
44	402		Kléric Fesieur		a ajouter 1 camp.		25
45	563		soustrani		a Joseph Bisson	60	
46	464		soustrani		a Arthur Martin	100	
47	4	-50	J. E. Fortier		de Adélard Montour	100	
48	464	-50	Armi Dion		de Adélard Montour	100	500
49	464	-50	A. Thirien		de Adélard Montour	100	400
50	7	-50	L. P. Mercier		de Tréffli Dupont	100	600
51	7	4-	Napoleon Récha		de Tréffli Dupont	500	
52	16	-75	Jos Ryme		de Vivian Burrell	100	700
53	16	3-50	Des Ragi		de Vivian Burrell	900	2700
54	16	4.50	soustrani		a Vivian Burrell	900	2700
55	16	0-25	Lucien Pothier		de Vivian Burrell	100	400
56	17	1-	Lucien Pothier		de Joseph Labarre	100	450
57	17	1-	soustrani le tout		a Joseph Labarre	100	-
58	22	3-	Alside Bourassa		de Tréffli Dupont	450	
59	52	23-50	Albert St Pierre		de Notaire Tebrun	200	750
60	53	1-	Albert St Pierre		de Notaire Tebrun	150	100
61	52	23-50	soustrani		a Notaire Tebrun	200	750
62	53	1-	soustrani		a Notaire Tebrun	150	50

La présente déclaration est pour attester l'exactitude des renseignements et deux amendements faits au rôle d'évaluation de la municipalité de Ponts de Lac le quatorzième jour de juillet (1930) mil neuf cent trente.

Alfred Rivard Président

Joseph Martin secrétaire trésorier

continuation

259
80
Bulletin Mars 1911
A

Il est proposé par M. le conseiller
Philippe Dénouart secondé par M. le
conseiller Athanas Gréto et résolu
unanimentement qu'il soit décidé que
à l'avenir que le siège de chaque
conseiller de notre municipalité
soit désigné par un numéro
de un à six inclusivement
et qu'il soit assigné à chaque
conseiller le numéro qui dési-
gnera son siège.

La présente devant être envoyée
à l'Honorable Ministre des affaires
municipales pour approbation
et acceptation unanimentement

Il est proposé par Arthur Martin,
secondé par Adolphe Schiltz et résolu
d'accepter les comptes des inspecteurs
de voirie donnés verbalement
pour travaux fait dans les chi-
minis publics dans notre commu-
nauté nous leur ordre -

Le secrétaire trésorier devra
porter au rôle de perception et
charger aux personnes sous men-
tionnées les sommes telles que
sous spécifier

Repartition Routs Briss Gulotte
entretien chemin d'hiver; par Joseph
Gauthier inspecteur
à charger à Victor Abran 2.25

pour ripartition routs et cotés ones.
Deslards par Jos Gauthier insp.
à charger à Omer Paquin 2.53

Le secrétaire trésorier est auto-
riser à payer à Joseph Gauthier insp
la somme de 4.78

pour travaux fait par ordre de
l'inspecteur George Berthiaume dans
la route St Nicolas
pour part de l'4 champagne
10 hrs d'ouvrage charroyage de sable
à 40¢ lui chargé 4.00

par le même inspecteur
chargé à Elphège Bard pour capors
3 hrs d'ouvrage à 40 1.20

Le secrétaire est autorisé à payer
à George Berthiaume 6.00

Par le même inspecteur pour la part de
route de Dam Marie Louis Ricard lui chargé 80

Adapté
après considération que Mr Odilon Milet
inspecteur de voirie néglige et refuse
de faire faire les travaux nécessaires
à certains points de son arrondissement
desirant être démis de sa charge

Mr Arthur Martin propose second
par Mr Athanase Pite d'accepter
la résignation de Mr Odilon Milet
comme inspecteur de voirie et
que Mr Adilars Schiltz soit
nominé pour le remplacer
inspecteur de voirie pour l'arron-
dissement comprenant la route du
5^e circonscription et compris le par-
don du (6) circonscription

Adapté
Il est proposé par Arthur Martin second par
Athanase Pite et résolu de place la
session.

siège de
Alfred Garreau

Joseph Martin Maire
secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe du Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le onzième jour du mois de août mil neuf cent Trente: pour considérer tout affaire dans l'intérêt de notre municipalité: furent présent Mr Alfred Gorceau Maire M.M. les conseillers Ernest Comeau Athouane Gréte Philippe Dénoucourt formant un quorum sous la présidence de Mr l'honneur Mr le Maire —

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil en date des 14 juillet dernier. — Il est proposé par le conseiller Ernest Comeau secondé par le conseiller Philippe Dénoucourt et résolu que le dit procès verbal soit approuvé par notre conseil *adopté*

Le secrétaire trésorier donne communication au conseil des correspondances suivantes —

Information datée 23 juin du secrétaire de la Province qui: que le 12 juin 1930 il a autorisé l'admission définitive de Faide Hilot de Pointe-du-Lac à l'Hôpital St Michel Archange, toute objection devra être soumise sans délais, concernant le domicile de ce malade et faire connaître le montant que notre conseil exigera des intéressés pour payer le coût de sa pension

2^m Demande de la somme de \$10.00 par le sous-ministre M^r Oscar Morin daté 24 juillet comme honoraires pour prendre en considération la résolution de ce conseil demandant qu'à l'avenir les sièges de chaque conseiller de notre conseil soit numéroté

arr.
Nov-1935

Il est proposé par le conseiller Alphonse Grégoire secondé par le conseiller Philippe Dionnecourt et résolu de répondre à l'Honorable Secrétaire de la province de Québec concernant admission de de Faïda Milet à l'Hopital St Michel Archange du son père M^r Odilon Milet a conduit son fils Faïda à l'Hopital hors de la connaissance du conseil, et qu'à d'après information le patient Faïda Milet, n'est aucunement dangereux, et devrait être gardé par son père

169733

Adopté
Il est proposé par Philippe Dionnecourt secondé par Ernest Comeau et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer au sous-ministre M^r Oscar Morin la somme de \$10.00 pour considération de notre résolution demandant que les sièges de nos conseillers soient numérotés

Adopté
M^r le conseiller Ernest Comeau propose secondé par M^r le conseiller Philippe Dionnecourt⁺ que le nom de M^r Féon Cantin figurant sur le rôle d'évaluation soit biffé et remplacé par le nom de M^r 1034

x résolu

J.M.

Philippe Prête devenu propriétaire
de la parcelle No 250, 17 arp. Eval 250.00
et du no 567 30 arp. Eval 200.00

Il est proposé par Ernest Comeau
secondé par Philippe Denoncourt
et résolu que le secrétaire tresorier
soit autorisé de payer a
l'inspecteur municipal Myranda
dit Lafard le somme de \$13.75
trois dollars et soixante et quinze
centimes d'après son compte pour
travaux fait au pont de Denis
Milot le 3 et 4 fevriers 1930

Le secrétaire trésorier est aussi
autorisé a porter au rôle de per-
ception de notre municipalité et
charger aux personnes sous
mentionnées les sommes d'ar-
gent telles que sous spécificis
pour leur part de travaux fait
au sus-dit pont

- 1^{er} de charger a Elphige Lord
pour bois \$200.00 ouvrage 4.75 = \$6.75
 - 2 de charger a J.H. Champagne
pour travaux 5.00
 - 3 de charger a Denis Milot
pour bois 200.00 = 2.00
- Total 13.75

adopté unanimement
No le conseiller Athanas Prête propose
secondé par No le conseiller Ernest Comeau
et résolu de clare la session
siance levée adopté

Alfred Garsneau Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le huitième jour du mois de septembre mil neuf cent trente à sept heures du soir, pour considérer tout affaire dans l'intérêt de notre municipalité.

Furent présent Mr Alfred Gorceau Maire M^r les conseillers Philippe Déroucourt Athonase Crête Alfred Rivard et Arthur Martin, formés en quorum sous la présidence de son honneur M^r le maire

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil en date du onze août dernier

Il est proposé par le conseiller Philippe Déroucourt secondé par le conseiller Athonase Crête qu'il soit résolu résolu que le dit procès verbal daté le onze août dernier soit approuvé par notre conseil, adopté

L'après en état donné verbalement par le secrétaire trésorier démontrant les revenus et dépenses probables pour l'année 1931

M^r le conseiller Philippe Déroucourt donne avis de taxation qui à la prochaine session régulière de ce conseil, il sera passé en règlement fixant le taux à 50 cent cinquante centimes par cent piastres

devant être imposé sur tous les biens imposables de notre municipalité pour faire le rôle de perception général pour l'année (1931) mil neuf cent trente et un

Recteur de l'approbation par le ministre des affaires municipales date 14 août 1930, de la résolution de notre conseil en date du 14 juillet dernier décrétant que à l'avenir les sièges des membres de notre conseil devront porter en l'univers.

Il est proposé par le conseiller Athomas Prête secondé par le conseiller Philippe Dénoceurt, et résolu que, un des numéros de un à six inclusivement, soit assigné à chaque conseiller de notre municipalité de Pointe-au-Lac; lequel numéros désignera le siège de dit conseiller. Tel que souspécifié. Que le siège du conseiller Mr Philippe Dénoceurt portera le numéros (1) un. — Que le siège du conseiller Mr Athomas Prête portera le numéros (2) deux. — Que le siège du conseiller Mr Adilard Sekiltz portera le numéros (3) trois. Que le siège du conseiller Mr Ernest Lorneau portera le numéros (4) quatre. Que le siège du conseiller Mr Arthur Martin portera le numéros (5) cinq. Que le siège du conseiller Mr Alfred Rivard portera le numéros (6) six.

adopté unanimement
Il est proposé par le conseiller Arthur Martin secondé par le conseiller Alfred Rivard, et résolu d'accepter les comptes ci-après spécifiés donnés verbalement au secrétaire trésorier

- 1^{re} pour travaux fait au pont Elzéar Dupont
d'après répartition par ordre de
Lucien Blouin, de charger au
compte de taxes de Albert Blouin pour
sa part de Blc. du la somme de \$ 1.88
- 2 pour travaux fait au pont Hubert Lottin
sous l'ordre de Thomas Garceau fils
répartition de charger au compte de
taxes de Charles Milette ^{cas 218} - 221 1.29
- 3 et de charger au compte de Tréflé Dupont
pour mêmes travaux par Thomas Garceau 26
- 4 pour effardochage de chemin de route
pyril Minville par Hermidas
Benoit inspecteur de charger au
compte de Don David Jannier 75
et au compte de Aimé Gauthier 50

Le secrétaire trésorier est aussi par
la présente autorisé à faire les paiements
tels que nous spécifions
de payer à Lucien Blouin \$ 1.88
de payer à Thomas Garceau 1.55
de payer à Hermidas Benoit 1.25

adopté unanimement
Il est proposé par Alfred Rivara second
et par Arthur Martin de ratifier le
paiement fait par le secrétaire trésorier à
l'imprimerie de formules légales Waterloo
pour facture 19 août 1980 feuilles liste Elect.
rale blancs et gris sur la somme de \$ 2.67

adopté unanimement
Il est proposé par Alfred Rivara second
et par Arthur Martin et résolu de clore
la session
séance levée

Alfred Garceau
Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le troisième jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt à sept heures du soir pour considérer tous affaires dans l'intérêt de notre municipalité. — Eurent présent Mr Alfred Garsen maire M. M. les conseillers Ernest Comeau Alfred Rivard Athanas Crête Philippe Denoncourt et Adilard Robitaille formant un quorum sous la présidence de son honneur Mr le maire

Après lecture au procès verbal de la dernière session de ce conseil en date du huit septembre dernier

Il est proposé par le conseiller Philippe Denoncourt accordé par le conseiller Athanas Crête qu'il soit résolu que le dit procès verbal date du huit septembre dernier soit approuvé par notre conseil adopté unanimement

Le secrétaire trésorier donne communication des correspondances suivantes

pr lecture circulaire de l'union des municipalités datée 29 sept dernier adressée à M. M. le maire et les conseillers. Le congrès tenu le 5 et 6 Nov. prochain aux 3 rivières

2 copies d'une lettre
 Yamachich, 12 Sept. 1930
 au conseil municipal et la paroisse
 de la Pointe du Lac
 Messieurs

Je suis propriétaire du N. 458 de la Pointe du Lac
 par lequel il passe deux chemins de fossés
 à peu de distance près. Je suis bien
 près à entretenir le chemin en pri-
 mier lieu verbaliser avec celui
 qui touche ce chemin en propor-
 tion du terrain que nous avons
 quand à l'autre chemin je
 le remets entre les mains du
 conseil, et entend plus m'en
 occuper. Signé Arthur Boulogne

D'après état donné verbalement par
 le secrétaire, trisannuel démontrant res-
 sus et dépenses probables pour l'année
 1931 et après lecture de l'avis
 de motion donné à la dernière
 session de ce conseil daté
 le 8 septembre dernier concernant
 la passation d'un règlement
 fixant le taux de la taxe annu-
 elle à percevoir pour faire le sol
 général de perception pour l'année
 1931 mil neuf cent trente et un

Il a été proposé par le conseiller
 Philipp Dénoyrecourt secondé
 par le conseiller Adilard Schiltz
 et résolu que le règlement après
 rapport à l'avis de motion donné
 à la session de notre conseil daté
 le huit septembre dernier et
 qui vont à être sur au fin de
 fixer le taux de l'imposition de la
 taxe annuelle pour (1931) mil neuf cent
 trente et un soit passé et adopté

REGLEMENT No 12 A

Qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil qu'elle taxe devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de la municipalité de Pointe-du-Lac soit jusqu'à 500\$ cinquante dollars par cent dollars pour faire le rôle général de perception pour l'année 1931 qui n'est que trente et un.

Le présent règlement deviendra en force après publication suivant la loi.

Alfred Garsneau Maire

Joseph Martin secrétaire, trésorier

561 415

Il est proposé par le conseil après Rivard recona; par le conseiller Ernest Lombeau et résolu d'accepter les comptes ci-après spécifiés donnés verbalement au secrétaire, trésorier et d'après répartition fait par le secrétaire par ordre de M. Lucien Blouin pour l'événement fait au pont Calzée Dupont

De charger au compte de taxi de M.M.

succ. William Larock	1.29	archis Bolduc	car. 52
Robert Thiffault	.52	Suzette Magny	1.45
Quintin Dupont	1.09	Edouard Jumeau	1.01

(Voir Louis Bolduc N. 116 Journal de Pointe-du-Lac 108 de novembre)

Le secrétaire, trésorier est en cas par la présente autorisé à payer à Mr Lucien Blouin la somme de

547

Adopté unanimement

Mr le conseiller Ernest Lombeau propose secondé par Mr le conseiller Alfred Rivard et résolu que le secrétaire, trésorier soit autorisé de demander

Au gérant de la Bell Téléphone Compagnie
 3 Rues de bien vouloir faire éloigner ou changer de place
 deux poteaux de leur téléphone situés près de la
 demeure de M^r Théodore Beaulieu dont l'un des poteaux
 porte le No 3680 dont la distance actuelle des deux
 poteaux est de 15 pds et ne laisse pas libre la largeur
 du chemin voulu à la circulation du public. La pri-
 sente est pour prévenir éviter les accidents.

Adopté

Il est proposé par le conseiller Athanas
 Grégoire secondé par le conseiller Philippe
 Hémond et résolu que le vérificateur
 des comptes de notre municipalité
 tenu par le secrétaire trésorier
 soit M^r J. R. Roupre vicair de notre
 paroisse ou à son absence on
 s'ait référer M^r Philippe Bouchard
 cultivateur de Le Pointe du Lac est
 nommé pour le remplacer

Adopté.

Il est proposé par le conseiller
 Adolphe Bevilz secondé par le
 conseiller Athanas Grégoire et
 résolu de élire la session
 séance tenue

Adopté

Alfred Garsneau Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le onzième jour du mois de novembre mil neuf cent trente à sept heures du soir, pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité furent présents Mr Alfred Garsneau maire, Mr le conseiller Ernest Lorneau, Alfred Rivard, Athanase Gréte et Philippe Héroucourt formant un quorum sous la présidence de son honneur Mr le maire.

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil, il est proposé par Mr le conseiller Philippe Héroucourt secondé par Mr le conseiller Athanase Gréte et résolu que le dit procès verbal daté du treizième octobre dernier soit approuvé par notre conseil.

Adopté

Le secrétaire trésorier, contre communication au conseil d'une questionnaire du ministre des Travaux publics concernant l'hommage daté 29 Oct. 1930

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Héroucourt secondé par Mr le conseiller Ernest Lorneau et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à la Caisse municipale de la Pointe-du-Lac pour l'achat d'un billet dont la balance due est de \$3800⁰⁰ dont l'intérêt devient échue le 5 Décembre prochain, dont (\$95⁰⁰)

Quatre vingt quinze piastres pour int.
 Cet de payer a la dite caisse
 populaire dans la 1^{re} semaine de jan-
 vier prochain a compte sur le dit
 billet de \$3500⁰⁰/₁₀₀ la somme de \$50⁰⁰/₁₀₀
 cinq cents piastres plus int^{er}et des
 dits \$50⁰⁰/₁₀₀ a la date du paiement 1909 lais-
 sant une balance de \$3500⁰⁰/₁₀₀ a 5% a
 compter au 5 DEC 1930

amandé le
 9 Dec. 1930
 en payant \$100⁰⁰
 de plus

Il est aussi resolu par la presente
 d'approuver et d'autoriser le paiement
 au secretaire tresorier des articles et
 articles suivants pour timbre acc. et
 pour timbre poste 45¢ papeterie 45¢ = 1.20
 pour entretien et chauffage de la salle pub. de conc. 6.00
 le paiement de \$25.7 pour blanchis de neu ete fait a
 a P. St. Hariveau le 4 nov. cour. est aussi approuve
 et de payer a Orila Rouette pour
 depense d'electricite pour 1930 3.00
 Adopte

art 426

Le secretaire tresorier soumis a l'appro-
 bation du conseil les noms des contri-
 buables de la municipalite de Pointe
 du Tac ayant des arrierages de taxe
 en a notre dite municipalite
 et en particulier ceux ayant trois
 ans et plus d'arrierages designant
 leur nom et la somme due par
 chacun d'eux ainsi que le no. du
 cadastre designant les dites proprietes

Emp	affaires collectes	nom	1931	int	Total
		Lucien Blouin	5.12	3.20	
		Melbrod Leroux	6.50	3.20	
		Antoine Triviroche	3.12	1.53	
		Denis Hilet	2.00	5.09	2.50
		Olivier Albert	15.24	7.50	
		Alphonse Paille	51	61	30
		Omnes St Louis	2.31	3.06	1.50
		Louis St Louis	1.92	6.11	2.75
		Hilary Duval	15	1.02	50 .06 506
		H. Giroux	32.06	14.50	
		Cephran Jumeau	481	0.27	.13 2 288

	apce	arr	1931	int.	cas	
a faire vendre	Alphège Cord	8.62	.82	.110	4.7	4.61
- -	Eudger Maguy	7.91	3.06	1.50	10	3.00
- -	Thomas Simonneau	.41	1.54	75		

Il est proposé par le conseiller éthonase Crité second par le conseiller Philippe Dionnecourt et résolu d'approuver les comptes d'arrérages de taxes et haut inscrits, le secrétaire trésorier est aussi par la présente autorisé à transmettre un extrait d'état de compte d'arrérages de taxes tel que figurant au livre de perception de notre municipalité et dû par les contribuables et propriétés tels que sous spécifié la dite état de compte devra être transmis au bureau de la séparation du comté de Saint Maurice lequel a défaut du paiement, des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus devra faire vendre les immeubles à l'enchère public

voir
 list 727
 qui le total

Designation des propriétés à faire

Vendeur	No cadastre	Int. taxes	munie	int.	Total	Total
Kilays Duval	506	15	152	6	1.73	
J. H. Leroux	277		46.56			OK
21- E. H. L. L. L.	288	4.81	40	2	5.23	
22- Alphège Cord	461	8.62	1.22	7	9.91	
37-80 Eudger Maguy	398	7.91	4.56	10	12.57	12 Nov. 1930 Rec. a/c 9.53
Thomas Simonneau	41		2.29			OK

Adopté à l'unanimité

M. le conseiller Bernest Lorneau propose second par M. le conseiller Alfred Rivard et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé d'aviser tout les contribuables ayant des arrérages de taxes dus à la municipalité de Pointe du Lac que leur compte sera transmis à un avocat pour du faire la collection avec dépens, et ceci sans autre avis la présente ne concerne pas les contribuables dont leur propriété ont été désignées pour être

Trouvé par le conseil du comté de St Maurice
adopté unanimement

544

Il est proposé par le conseiller Ernest
Cormier secondé par le conseiller
Alfred Rivard, et résolu que, à la
prochaine session régulière de notre
conseil qui aura lieu le (9) neuf
décembre prochain à neuf heures
du matin qu'il soit passé un
réglement amendant le règlement

N° 4) numéro quatre passé le (15) quinze
juin 1929 mil neuf cent vingt neuf par
le conseil pourvoyant à l'entretien de
la route connue sous le nom de Briss
Culotte et du pont y ayant rapport

Et amendant le procès verbal
de la route de l'acadie daté le (11)
onze août 1894 mil huit cent quatre
vingt quatre fait par alphonse Dussal
de la paroisse de Gros-herbin

Il est aussi résolu par le présent
que le secrétaire trésorier devra
pourvoier par avis public tous
les contribuables de cette municipalité
qui sont ou pourraient devenir
intéressés à l'entretien de la dite route
et pont Briss Culotte ainsi que à la route
de l'acadie
Adopté

M. le conseiller Philippe Dionneau
Donne avis de motion que, à la pro-
chaine session régulière de ce
conseil qui aura lieu le (9) neuf
décembre prochain à (9) neuf heures
du matin il sera passé un règle-
ment pour amender le règlement
N° 4) numéro quatre passé le 15 juin
quinze juin 1929 mil neuf cent vingt neuf
pourvoyant à la route l'entretien de
la route connue sous le nom de Briss

enlotti et du pont ayant rapport
 et amendant le procès verbal de la route
 de l'acadie daté le (Mout) onze août (1894)
 mit huit cent quatre vingt quatre
 fait par Mr Alphonse Dural cultivateur

Il est proposé par Mr Ernest Comeau
 secondé par Mr Philippe D'Innocent
 et résolu que Mr Philippe Bouchard
 cultivateur de cette paroisse soit
 nommé président pour présider la
 prochaine élection du maire et
 des conseillers de notre municipa-
 lité dont la nomination aura
 lieu le 2^e mercredi de janvier 1931

Adopté

Mr le conseiller Athanas Crête propose
 secondé par Mr le conseiller Alfred Gaud
 et résolu que à l'avenir les sessions
 ordinaires ou générales régulières
 de notre conseil commenceront à
 neuf heures du matin

adopté

Mr Athanas Crête propose secondé
 par Mr Philippe D'Innocent et résolu
 de clore la session
 séance levée

adopté

Alfred Gaud
 Maire
 Joseph Martin
 secrétaire-trésorier

Province de Québec
 Municipalité de Pointe-du-Lac
 Je soussigné Adrien Blouin ayant
 été nommé inspecteur de voirie
 pour mon arrondissement jure solennel-
 lement que je remplirai les devoirs
 de cette charge avec justice au
 meilleur de mon jugement et de
 ma capacité.
 assermenté devant Lucien Blouin
 moi à Pointe-du-Lac
 Le premier Décembre
 mil neuf cent trente
 J. Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
 Municipalité de Pointe-du-Lac
 A une session spéciale du conseil
 de la municipalité de Pointe-du-Lac
 tenue au lieu ordinaire des dites
 sessions le premier Décembre mil
 neuf cent trente à neuf heures
 du matin la dite session souvo-
 quie pour répondre au question-
 naire du chômage de la Province
 de Québec Par Mr Jean E. Vallée
 Dated 29 octobre 1930
 furent présent Mr Alfred Gareaux
 Messrs M.M. les conseillers Arthur Martin
 Ernest Comeau Alfred Rivard
 Athanas Gagné Philippe Desnoyers
 et Adolphe Schilts formant le
 conseil au complet

Communication au conseil
 d'un questionnaire recommandé
 par le Comité du chômage de la
 province de Québec de ministres
 des travaux publics et du travail
 remis entre le chômage dater
 le 29 octobre 1930 par M. Jean E. Vallée S. M.

- Reponse au questionnaire
- 1 Le chômage dans votre municipalité nécessite-t-il un secours en vertu de l'acte de secours aux chomeurs? Oui
 - 2 Population de la municipalité 1434
 nombre de familles 112
 - 3 nombre des chomeurs 60
 - a maries ou soutiens de famille 22
 - b non maries 38
 - 4 nombre actuel de chomeurs compare' a l'an dernier 50/100 de plus cette année
 - 5 Nature des travaux projetés dans le but de soulager les chomeurs
 - a reconstruction de ponts \$ 2,500.
 - b le gait de terrain en culture 1,000.
 - c amélioration de chemin 2,500.
 - 6 coût approximatif des travaux d'utilité publique proposés à l'item 5 \$ 6,000.00
 - 7 Quel est votre programme pour l'exécution des travaux et
 Rep. sous la direction du maire de notre municipalité
 - 8 Rep. a votre municipalité est-elle prête a payer 50% du coût du coût des dits travaux d'utilité publique tel que requis par les règlements fédéraux
 Rep. Nos finances ne nous le permettent pas
 - 9 Quelle est la cause de chômage actuel dans votre municipalité
 Le manque de travail dans les usines environnantes

10

Etat financier Nous avons des re-
 avances pour le commun de \$10,466.00

Il est proposé par Mr Philippe
 Demoucourt secondé par Mr Athanas
 Crité et résolu que le conseil après
 avoir pris connaissance des ré-
 ponses données au questionnaire
 ci-dessus, approuve les dites
 réponses adopté

Il est proposé par Alfred Rivard
 secondé par Ernest Gondeau et ré-
 solu de clore la session
 à Saint-Jovite

Alfred Garsneau

Maire

Joseph Martin

Secrétaire trésorier

Je Joseph Crité ayant été nommé
 inspecteur de voirie par le conseil de la
 municipalité de Pointe du Lac jure solen-
 nellement que je remplirai, avec honnêteté
 et fidélité, les devoirs de cette charge
 au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
 Assermenté devant moi,

à Pointe-du-Lac, le
 neuvième jour de
 Décembre mil-neuf-cent
 trente Joseph Martin
 secrétaire trésorier

9 Dec 1930

147

Province de Québec

Municipalité de Pont-de-Lac

A une session ordinaire du conseil de la
municipalité de Pont-de-Lac tenue au lieu
ordinaire des dites sessions le neuvième jour
du mois de Décembre mil neuf cent trente
à neuf heures du matin pour considérer
toutes affaires dans l'intérêt de notre municipa-
lité furent présents Mr Alfred Garceau
maire M. M. les conseillers Arthur
Martin Alfred Rivara Athouaz Crête
Adélard Schiltz et Philippe Dinon
Ceux formant un quorum sous
la présidence de son honneur Mr
le Maire

Après lecture des minutes du procès verbal
de la session régulière de notre conseil datée
le onze Novembre dernier; et de la session
spéciale datée le 19 premier Décembre courant
Mr Athouaz Crête propose secondé par
Mr Adélard Schiltz et résolu que les
procès verbaux de ces deux dites sessions
soient approuvés adopté

Communication au conseil d'une lettre datée
le 25 Novembre 1930 de l'union des muni-
cipalités par Z. D. Bouchard Sec. tres.
En rapport avec la dite lettre.

Attendu que l'existence des rentes constitu-
ées en remplacement des droits seigneuriaux
existent encore dans un très
grand nombre de municipalités de
la province

Attendu que l'existence de ces rentes cau-
sent des ennuis considérables à ceux
dont les terres ou les lots de ville sont
affectés

Attendu qu'il est de l'intérêt public

9 Dec 1930

de faire disparaître les rentes seigneuriales
Attendu que en 1929 un projet de loi a été
soumis à la législature à cet effet.

Il est proposé par Mr Alphonse Crote
secondé par Mr Philippe D'Amour et résolu
1^{er} que le conseil de la municipalité de Pointe du
Sag prie le gouvernement de la province
de Québec d'adopter au cours de la prochaine
session une loi basée sur celle présentée
en 1929 pour abolir les rentes seigneuriales
2^e Qu'une copie de la présente résolution
soit transmise à l'Honorable 1^{er} Ministre
de la Province de Québec en le priant d'y
donner suite. et qu'une seconde co-
pie soit transmise à Mr le député de
Comté de St Maurice pour lui demander l'un
de son influence auprès des ministres
pour en arriver à l'adoption de cette
loi
adopté

Il est proposé par Mr Alfred Revera
secondé par Mr Adilard Schütz et
résolu d'informer Mr Ivan E. Vallin
sous-ministre directeur pour le
chomage que; les travaux les plus
urgents pouvant être, exécutés d'ici
au 1^{er} premier juillet prochain; sont
amélioration de chemins et construc-
tion de ponts publics et égouts
de terrain en culture. adopté

R. L. 10 Dec

Reponse
11 Dec a
Mr O. Morin

Il est proposé par Mr Philippe D'Amour
secondé par Mr Arthur Martin
et résolu que; en conformité avec
demandes et réponses adoptées
par notre conseil et inscrites au
questionnaire recommandé par
le Comité de Chomage de la pro-
vince de Québec par Mr le sous-
ministre Ivan E. Vallin; Notre
conseil en assemblée régulière
adopté

9 Dec 1930

No 1 copy
contract

Canada

Ministère du Travail

Loi de 1930 Remédiant au chômage
memorandum de convention intervenu
ce jour de Décembre 1930

Entre l'Honorable Gidon D. Robertson
ci-après appelé le "Dominion" partie
de 1^{re} part Et l'Honorable J. W.
Franeœur C.R. Ministre des Travaux
publics et du travail au nom de la Pro-
vince de Québec ci-après appelé la pro-
vince" Partie de deuxième part. Et
J. Oliva Dugri maire de la corpora-
tion de la Visitation de la Pointe du Lac
Route de St Maurice et Joseph
Martin secrétaire Trésorier de cette mu-
nicipalité ci-après appelé la partie de
troisième part

Attendu que la loi remédiant au
chômage, 1930, Chapitre 1 des Statuts de
1930 (second session) porte constitution
d'un crédit maximum de vingt millions
de Dollars imputable au fonds des

revenues consolidées du Canada afin d'at-
tenuer le chômage de la façon et aux condi-
tions approuvées par le gouvernement en son conseil
et 2^{me} Attendu que par décret du gouvernemen
en son conseil (C.P. 2546) rendu le 26 septem-
bre 1935, ont été arrêté certains règlements auto-
risant le ministre du travail à conclure
avec le gouvernement de toute province une
convention comportant versement de
certaines sommes, imputables au crédit
constitué par la dite loi; destinées à
attenuer le chômage de la façon et
aux conditions prévues par les dits régle-
ments; Et

3^{me} Attendu que en vertu d'une convention
intervenue le 22^{me} jour d'octobre 1938
entre le Dominion et la Province, le Domi-
nion convient de verser à la Province
afin d'attenuer le chômage dans
la province de Québec de la façon
et aux conditions prévues par la dite
convention, certaines sommes im-
putables au crédit constitué par
la dite loi; et

4 Attendu que, la (A) Corporation de la
Pointe du Lac dans la dite
province de Québec a pénétré la pro-
vince et le Dominion de l'existence d'une
mise sérieuse du chômage dans la
dite municipalité (B) de la paroisse de la
municipalité de Pointe du Lac
et recommande la mise en train
des travaux ci-après mentionnés
comme moyen d'atténuer le dit
chômage; Et

5 Attendu que la partie de 3^{me} part repro-
sente d'entreprendre et d'exécuter

9 Dec 1930

lesdits travaux de la façon et aux conditions ci-après prévues et d'assumer et de défrayer 50% du coût desdits travaux: la province assumant et défrayant 25% et le Dominion 25% du coût desdits travaux, en conformité de la clause (C) Deux de la Convention mentionnée au paragraphe trois des présentes.

6. Par conséquent, en regard de ce qui précède et aux ententes et inscriptions acceptées au nom des parties respectives aux présentes, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit:

La partie de ~~leur~~ part entreprenant les travaux suivants

Amélioration des chemins et construction de Ponts pour le tout jusqu'à concurrence de \$25000 Deux mille cinq cents dollars.

Les travaux à être menés sur le champ et poursuivis sans délais inutile, jusqu'à parachèvement. C'est à dire au plus tard au 1^{er} premier juillet 1931. (a)

Tout ouvrier manœuvre ou autre employé à l'exécution de travaux couverts par la présente convention devra recevoir le taux de salaire généralement reconnu de temps à autre pendant la durée des travaux comme courant dans la région

pour de la main d'oeuvre compétente du genre
et de la classe de celle employé à ce dit
travail sous réserve que dans tous
les cas le dit taux de salaire devra être
juste et raisonnable; et travailler
le nombre d'heures fixé par la coutume dans
dans la région ou s'exécute le travail,
sous réserve que l'horaire de travail
ne devra pas dépasser huit heures par
jour, sauf si pour la protection de la
vie et des biens ou pour autre cause
valable établie à la satisfaction
du ministre du travail, un horaire
de travail plus long est né-
cessaire. Le ministre du travail
peut selon les besoins et quand
il le jugera bon fixer pour les fins
de la présente convention ce qui
constitue un taux de salaire équivalent
ou juste et raisonnable, et,

En l'occurrence annuler,
révoquer, modifier ou
varier toute disposition de cet
ordre précédemment rendue.

(c) Afin de Parer aux abus
possibles découlant du sous-
louage de contrat, il est entendu
que le sous-louage, à l'exclusion
de celui qui peut être de pratique
courante dans les métiers por-
taires, est interdit, sauf
s'il est approuvé par le mi-
nistre du travail de la province,
et la partie de troisième part seront.

9 Dec 1930

- Tenus responsable de la stricte observance des dites conditions de travail par tout entrepreneur ou sous-traitant. B Toute la main d'œuvre employé aux travaux prévus par la présente Convention et à être exécuté sous sa couverture devra être domicilié en Canada et en tant que pratique, demeurer dans la Région ou s'exécute les travaux; et dans nul cas un solliciteur d'emploi ne devra être en but à un traitement d'exception à raison de son allégeance politique.
- 7 Les états de dépenses remis au Dominion par la partie de troisième part touchant le coût des travaux énumérés au paragraphe six du présent devront être faits en triple et être accompagnés d'un certificat fait en triple émanant de l'autorité provinciale compétente attestant l'exactitude des déboursés mentionnés dans lesdits états et qu'il ne comportent pas de frais d'administration.
- 8 Le Dominion pourra en tout temps exiger de la Province ou de la municipalité des informations détaillées ou autres sur lesdits états de dépenses.
- 9 En foi de quoi le Ministre du travail, au nom

9 Dec 1930

Le Gouvernement du Canada, et
le ministre des Travaux publics et
de Travail au nom du Gouverne-
ment de cette Province, ont signé
Et la partie de troisième part,
par son représentant autorisé,
a signé la présente convention
et l'a revêtue de son sceau

Alfred Gorceau Ministre
Joseph Martin
Secrétaire Trésorier

consentons de se conformer aux conditions et exigences telles que énumérées dans les Réponses au dit questionnaire de la loi du chômage le sous-ministère devra être informé que le montant à être dépensé est de \$2500.⁰⁰ deux mille cinq cents, sur lequel la quote-part de la municipalité est de \$1250.⁰⁰ et que les travaux à exécuter sont amélioration de chemin, construction de ponts et égouts de terrain en culture

Mr Oscar Martin

accordé à

adopté
 Il est proposé par Mr Adelard Pehilly secondé par Mr Philippe Dionnecourt et résolu que Mr Alfred Garceau maire du conseil de notre municipalité et Joseph Martin secrétaire trésorier soit autorisé à signer au nom de la municipalité de Pointe du Lac le contrat "Mémoire d'entente" de convention entre le ministre du travail du Dominion Hon. Gordon D. Robertson, et celui de la province de Québec J. N. Francoeur

lesquelles concernent la loi de 1930 remédiant au chômage et ayant rapport aux travaux suivants: amélioration de chemin, construction de pont public et égout de terrain en culture pour la somme de 2500.⁰⁰ deux mille cinq cents dollars dont la moitié de cette somme devra être payé par notre municipalité de Pointe du Lac soit \$1250.⁰⁰

Adopté
 11 Dec

adopté
 Le secrétaire trésorier fait lecture de l'avis de motion donné à la dernière session régulière de notre conseil daté le onze novembre dernier

Il est proposé par Mr Philippe Dionnecourt secondé par Mr Arthur Martin que d'après l'avis de motion qui vient d'être lu, concernant la passa-

tion d'un règlement amendant le règlement pour entretien de la route Brissoulotte, et du procès verbal de la route de l'Acadie dont avis public aux intéressés a été publié en date du (22) vingt deux Novembre dernier

Qu'il soit passé en règlement tel que sous inscrit adopté

RÈGLEMENT N° 14 (numéro quatre)

Qu'il soit ordonné et statué par règlement du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac d'après l'avis de motion donné à notre session du conseil daté le quinze novembre dernier et d'un avis public donné aux intéressés daté le (22) vingt deuxième jour du mois de novembre dernier

1^{er} Que le règlement (N° 4) numéro quatre passé le (15) quinze Juin 1894 mil neuf cent vingt neuf pourvoyant à l'entretien de la route et pont Brissoulotte soit amendé en changeant à l'article (3) trois après le (N°) numéro 409 à la dernière ligne le mot inclusivement pour le mot exclusivement

2^{me} Que le procès verbal de la route de l'Acadie daté le (11) onze août 1894 mil huit cent quatre vingt quatre soit amendé en retranchant des intéressés de la dite route les (N°) numéros du cadastre officiel de la municipalité de Pointe du Lac 388 trois cent quatre vingt huit et suivants 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409 jusqu'au numéro quatre cent neuf exclusivement. Le règlement entrera en vigueur quinze jours après sa publication pourvu que la loi et restera en vigueur jusqu'à révocation

Alfred Gervais Secrétaire

Joseph Martin Trésorier

Mr le conseiller Alfred Rivard propose second
par Mr le conseiller Athouar Brété et résolu
d'approuver le paiement fait par le
secrétaire trésorier de la somme de
trente et un dollars et 12 centimes \$31.12
fait à la Corporation du comté de Mon-
riér pour l'été 1930 Pd 43 Dec.

Adopté

Le secrétaire trésorier donne commu-
nication d'une lettre datée 20 Nov. 1930
de Mr G. Jerome Gerard Bell Telephone
Co of Canada; re. lettre 15 oct. de-
mande par le conseil le déplacement
d'un poteau No 3680 près de la demeure
de Théobald Beaumont. La Co. Bell Tele-
phone avis notre corporation lui
demandant si elle serait prête à rapporter
le coût de ce déplacement

Mr Alfred Rivard propose second par Mr
Athouar Martin et résolu que la ré-
solution de ce conseil datée le 11 Nov.
dernier autorisant le secrétaire tri-
sorier de payer à la caisse populaire
de Pointe du Lac dans la première
de janvier 1931 la somme de \$500.00
à compte sur un billet de \$3,800 soit
arrêté en autorisant le secrétaire
trésorier à payer \$600.00 au lieu
de \$500.00 plus l'intérêt à date sur ladite
somme payé de six cent dollars

Ble du caisson
Populaire sur
le dit Billet
\$3,200.00

Adopté

Il est proposé par Mr Philippe
Dinoncourt secondé par Mr Athouar
Brété et résolu d'accepter les comptes
suivants présentés verbalement tels
que sous spécifiés: il est aussi
résolu que le secrétaire trésorier
soit par la présente autorisé
à en faire le paiement
de payer au secrétaire trésorier pour
parcourir pour afficher avis public avis

22 Dec. 1930

Spéciaux d'après résolution datée le 13
Janvier 1930 Pg 102 \$180

2 De payer à Joseph Prête la somme
de \$18⁰⁰ dix huit dollars affaire
Edwin Mitot concernant Eff. \$18⁰⁰

adopté
Mr Adélard Schiltz propos secondé
par Mr Athanas Prête et résolu
d'ajourner la présente session
au (22) vingt deux Décembre prochain
à (9) neuf heures du matin.
adopté

Alfred Garceau Maire

Joseph Martin

secrétaire-trésorier

Province de Québec Municipalité de
Pont du Lac

A une session ordinaire du conseil de
la municipalité de Pont du Lac tenue
au lieu ordinaire des dites sessions le
vingt deuxième jour du mois de Décembre
coulant qui neuf ont tenu à neuf heu-
res du matin la présente session étant
la continuation de la session de ce conseil
datée le neuvième jour de Décembre
coulant et telle que ajournée

furent présent Mr Alfred Garceau
Maire M. M. les conseillers Alfred
Rivard, Athanas Prête et Philippe
Dionneant formant un quorum
sous la présidence de Mr le Maire

Après lecture des minutes p. p. et
verbal de la dernière session de
notre conseil. Mr le conseiller
Athanas Prête propos secondé par
Mr le conseiller Alfred Rivard et résolu

que le dit procès verbal en date du
neuf décembre courant soit approuvé

Communication de correspondance par
le sous-secrétaire de M. Oscar Marin
re" La loi de l'aide aux chômeurs 1930

Une résolution autorisant les travaux
s'il n'y a pas d'emprunt ou en régle-
ment approuvé par le légal. Le dit gou-
vernement en conseil s'il doit y avoir
un emprunt.

Mr le conseiller Alfréd Rivard don-
ne avis de motion que à la pro-
chaine session de ce conseil
laquelle devra avoir lieu le vingt
neuvième jour de décembre courant
1930 au lieu ordinaire des sessions
de notre conseil à sept heures de
soir et sera passé en régle-
ment à l'effet de se conformer au
disposition de la loi, concernant
un emprunt jusqu'à concurrence
de la somme de 18 500 000 quinze
cent piastres pour remédier au
chômage d'après la loi de l'aide
aux chômeurs 1930

Il est proposé par M. Athanas Crête seon-
di par Mr Philippe Demoucourt et résolu
d'ajourner la session au vingt
neuvième jour du mois de décembre
courant à sept heures du soir

Adopté
Alfred Garceau Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

29 Dec. 1930

Province de Québec

Municipalité de la Pointe du-Bac

A une session ordinaire
du conseil de la municipi-
palité de la Pointe-du-Bac
tenue au lieu ordinaire
des dites sessions le (29) vingt
neuvième jour du mois
de Décembre mil neuf
cent trente à sept heures
du soir, la présente session
étant la continuation de la
session de ce conseil en date
du neuvième jour du mois
de Décembre courant et telle
que ajournée le vingt deuxième
jour de décembre courant.

Furent présents M^r Alfred Gueveau
maire M^s les conseillers
Alfred Rivard, Athanase Crête
Philippe Denoncourt formant
un quorum, sous la présidence
de M^r le maire

Après lecture du procès verbal de la dernière
session de ce conseil. M^r le conseiller
Philippe Denoncourt proposa secondé par M^r
le conseiller Athanase Crête et résolu
que le dit procès verbal en date du
vingt deux Décembre courant soit
approuvé Adopté

Il est proposé par M^r le conseiller
Alfred Rivard secondé par M^r le
conseiller Philippe Denoncourt et résolu que
d'après l'avis de motion donné à la
session de ce conseil en date du vingt-
deuxième jour du mois courant qui
vient d'être lu. — Qu'il soit passé un
règlement, comme suit: Savoir?

Qu'il soit réglé, statué, et ordonné par ce conseil, un règlement portant le (No 15) numéro quinze, concernant un emprunt a été fait par notre municipalité pour pourvoir a la loi de l'aide au chômeurs 1930. —

1^{er} Notre conseil aura le droit d'emprunter par billet jusqu'à concurrence de \$1500⁰⁰ quinze cent piastres

2^{em} Le taux de l'intérêt ne devra pas dépasser (6%) six par cent payable a tous les six mois

3^{em} Le dit emprunt sera remboursable dans l'intervalle de cinq ans

4^{em} Mr le maire de notre municipalité, et le secrétaire trésorier seront autorisés a signer les billets au nom de notre municipalité

5^{em} Le règlement devra recevoir l'approbation du lieu tenant gouverneur en conseil

6^{em} Le present règlement entrera en vigueur suivant la loi

Alfred Gorceau

Maire

Joseph Martin

Secrétaire Trésorier

D'après acte d'entente daté 8 avril 1929 pg. 14 2e^e érection de notre municipalité

Mr le conseiller Alfred Rivard propose secondé par Mr le conseiller Athanas Prête et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé de payer a la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac les sommes suivantes pour taxes prescrites

pour payé le $\frac{2}{3}$ du compte de Thomas Simonneau 13th pour Elphig Lard 43th
pour Hilari Duval 9th ces sommes étant les $\frac{2}{3}$ des sommes dues lors de la division de notre municipalité

Adepte

Il est proposé par M. Philippe
Benois et secondé par M. Athanas
Oré et résolu de faire la session

Alfred Gorceau ^{Président}
Joseph Martin ^{Maire}
secrétaire-trésorier

Province de Québec Municipalité
de Pointe du Lac
Je soussigné Philippe Bouchard
ayant été nommé par le conseil
de la susdite municipalité
président pour présider la prochai-
ne élection du maire et des
conseillers de la municipalité
de Pointe-du-Lac dont la no-
mination aura lieu le quator-
zième jour de janvier, jure et
jure solennellement que je rem-
plirai avec honnêteté et fi-
délité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement
et de ma capacité
aussi que Dieu me verra en aide.

Assermenté devant moi
à la Pointe du Lac ce Philippe Bouchard
dixième jour
de janvier mil neuf cent
trente et un
Joseph Martin
secrétaire-trésorier
ex. off.

12 Jan 1931

Province de Quebec
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une séance régulier du conseil
de la municipalité de Pointe du Lac
tenue au lieu ordinaire des dites ses-
sion le douzième jour du mois de Jan-
vier mil neuf cent trente et un
à neuf heures du matin à laquelle
il était présent Mr Alfred Garneau
maire M.M. les conseillers, Arthur Martin,
Ernest Comeau, Alfred Rivard, Alho-
nauy Grégoire Adilard Pehilly, sous la
la présidence de Mr le maire,
formant le quorum de ce conseil

Après lecture du Procès verbal
de notre dernière session du conseil
Mr le conseiller Adilard Pehilly pro-
pose secondé par Mr le conseiller Alfred
Rivard et résolu que le dit procès
verbal en date du 29) sept) neuf
Décembre dernier soit approuvé
à l'exception du règlement
No 15 qui n'est pas qu'il n'y aura
pas de taxes pour paiement desdits
bulletins tel qu'il est exigé par la loi
adopté

Province de Quebec
Comté de St Maurice

REGLEMENT No 15)
numero quinze

Autorisant un emprunt de \$ 2500⁰⁰/₁₀₀
deux mille cinq cents piastres pour
remédier au chômage dans la
municipalité ~ ~

Attendu que cette municipalité

a été autorisé par le ministre des travaux publics et du travail à faire des travaux pour une somme (\$25000) deux mille cinq cent piastres au fins de remédier au chômage dans la municipalité.

Attendu que 50% de ce montant soit \$12500 deux cent cinquante piastres sera payé par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province, et que 50% soit \$12500 deux cent cinquante piastres doit être payé par la corporation municipale.

Attendu qu'en vertu de la loi de l'aide aux chômeurs, 1930, (21 George V chapitre deux) cette corporation municipale peut contracter un emprunt jusqu'à concurrence de cette somme;

A ses fins il est par le présent règlement statué et décrété comme suit;

1^{er} La corporation de la municipalité de Pointe du Lac est autorisée à emprunter temporairement selon les besoins et en attendant le paiement de la part des gouvernements fédéral et Provincial, une somme n'excédant pas (\$12500) deux cent cinquante piastres. Cet emprunt pourra être fait au moyen d'un ou plusieurs billets signés par le maire et contraignés par le secrétaire trésorier. Or les dits billets devront être payés avec les sommes

qui seront reçus des gouvernements fédéral et provincial comme étant la part desdits gouvernements dans le coût de ces travaux.

Non taux d'intérêt n'excédant pas 6% qui pour cent d'intérêt par année sera payé sur les dits billets.

2^e Pour rencontrer le paiement de la part de la municipalité. La corporation est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas \$1250⁰⁰ deux cent cinquante piastres par billet signé par le maire et contre signé par le secrétaire trésorier et à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% six pour cent par année.

3 Les Billets à être émis seront comme suit

A un ou plusieurs billets pour un montant total de \$400⁰⁰ quatre cent piastres payable le (1^{er}) février 1932, le premier février mil neuf cent trente deux.

B un ou plusieurs billets pour un montant total de 400⁰⁰ quatre cent piastres payable le (1^{er}) premier février 1933) mil neuf cent trente trois;

C un ou plusieurs billets pour un montant total de (450⁰⁰) quatre cent cinquante piastres payable le (1^{er}) premier février mil neuf cent trente quatre

4 Il est par le présent règlement imposé sur tous les biens fonds imposables de la municipalité

Une taxe annuelle suffisante
suivant le rôle d'évaluation
en vigueur chaque année
pour pourvoir au paiement
des dits billets devant être
chaque année tel que dit
ci-dessus ainsi que des
intérêts.

5 Le produit de ces billets ainsi
que le montant de \$1250⁰⁰ douze
cents cinquante piastres qui
sera versé par les gouvernements
fédéral et provincial devront
être employés exclusivement
aux fins de rémédier au chô-
mage dans la municipalité
de tout conformement au contrat
intervenir entre la municipi-
palité et les gouvernements
fédéral et provincial

6 Le présent règlement entrera
en vigueur le jour de son appro-
bation par le lieu tenant gou-
verneur ou conseil.

Alfred Garscan

Maire

Joseph Martin

secrétaire trésorier

A une séance régulière au conseil
de la municipalité de Pointe au Lac
au lieu ordinaire des séances le
doux janvier mil neuf cent trente et
un à neuf heures avant midi
à laquelle étaient présents M^r
Alfred Garscan Maire M. M. Les conseillers
Arthur Martin Alfred Rivard
Ernest Comeau Athanasie Grégoire
et Adilard Leblond sous la
présidence de M^r le Maire Formant

le quorum de ce conseil.
 Il est proposé par Mr le conseil
 Mr Alfred Rivard secondé par Mr le
 conseiller St-Onas prété et résolu
 que le règlement (No 15) numéro
 quinze autorisant un emprunt
 de \$2500⁰⁰ deux mille cinq cents
 francs en vertu de la loi de
 l'aide aux chômeurs, 1930 soit
 adopté. Adopté

Il est proposé par Arthur Martin
 secondé par Ernest Comeau
 et résolu d'ajourner la présen-
 te session au vingt six janvier
 courant à neuf heures du
 matin. Adopté

Alfred Garceau Maire
 Joseph Martin secrétaire

Je Philippe Bouchard ayant été nom-
 mé vérificateur des comptes de la
 municipalité de Pointe du Lac j'assure
 que je remplirai avec honnêteté et
 fidélité les devoirs de cette charge au
 meilleur de mon jugement et de ma
 capacité, ainsi que Dieu me soit en
 aide.

assermenté devant Philippe Bouchard
 moi à la Pointe du Lac
 ce vingt six janvier
 mil neuf cent trente et un
 Joseph Martin secrétaire
 Trésorier, et off.

DE LA MUNICIPALITÉ DE

secrétaire Trésorier du 1^{er} Janv. 1930 au 30 Dec. 1930

PAYEMENTS

Administration Général sol.	\$ 100 00
papeterie Eclairage chauffage	21 45
Poste frais voyage consult.	5 00
R.E. partition con. com. St Maurice	31 12
Fonds batisse & Juris	12 00
Assistance aux hopitaux	327 40
pour chemin route & pont	139 37
Montant payé par int. des emprunts	193 75
Remboursement des Emprunt temp.	672 84
tout autre montant payé	57 93
Argent en Caisse au la Banque 1 ^{er} Janv. 1931	318 12
Total \$	1958.98

Passif

Billet dû à Caisse Populaire	\$ 3800 00
Pte du Lac pour rochet National	13 20
int. du le 31 Dec 1930	

Le vingt et un janvier mil neuf cent trente et un vu et trouvé exact les comptes de la municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année mil neuf cent trente

Philippe Bouchard
Vérificateur

Province de Quebec
Municipalite de Pointe-du-lac

SETTEMENT d'office

Je soussigné Alfred Garceau
ayant été élu Maire de la mu-
nicipalite de Pointe du Lac
et Philippe Denoncourt Ernest
Comeau Alfred Rivard ayant
été élus conseillers de la muni-
cipalite de Pointe-du-lac
jurs solennellement par ser-
ment, avec honnêteté et fide-
lité, les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement
et de ma capacité, ainsi que
rien me soit en aide,

assurant devant
moi à la Pointe-du-lac
le vingt sixieme
jour de janvier
mil neuf cent trent et un

Alfred Garceau
Ernest Comeau
Philippe Denoncourt

Joseph Martin
secretaire tresorier ex. off.

Le conseiller Alfred Rivard
assermenté devant moi
à la Pointe du lac le
dix huitieme jour de fevrier
mil neuf cent trent et un

Alfred Rivard

Joseph Martin
secretaire tresorier ex. off.

26 Janv 1931

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le vingt sixième jour de janvier mil neuf cent trente et un à (9) neuf heures du soir et midi. La présente session étant la continuation de la session du conseil en date du douzième jour du mois de janvier courant, et telle que adjournée le (12) douzième jour courant dudit présent Mr Alfred Garceau maire. M. M. les conseillers Ernest Comeau Athanas Grégoire Philippé Dionneault et Adélard Schiltz formant le quorum sous la présidence de Mr le Maire

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil Mr Ernest Comeau propose secondé par Mr Adélard Schiltz et résolu qu'il y ait lieu de lire le procès verbal en date du douzième jour courant soit approuvé et adopté

Extrait du cahier de la présentation des candidats présentés comme maire, et conseillers de la municipalité de Pointe du Lac en date du 14 janvier courant; il a été présenté, et élu par acclamation Maire de cette municipalité Mr Alfred Garceau industriel

Il a été présenté à la charge de conseiller pour le siège No 1 Mr Philippé Dionneault à la charge de conseiller pour le siège No 4 Mr Ernest Comeau

Et pour la charge de conseiller pour
la pique No 6 Mr Alfred Rivara;
lesquels conseillers ont tous été
élus par acclamation, la
dite élection ayant été présidée
par Mr Philippe Bouchard culti-
vateur de notre municipalité

Texte d'instructions supplémentaires
circulaire n aidant chômeurs ¹⁹³⁰

Le secrétaire trésorier soumet
à l'approbation du conseil l'état
des comptes de la municipa-
lité de Pointe-à-la-Croix du 1^{er}
janvier 1930 (1930) mil neuf
cent trente au (31) trente et un
décembre 1930 mil neuf cent trente
enclusement.

Après examen des comptes
de la dite municipalité
par ce conseil, il est proposé
par le conseiller Ernest Coman
secondé par le conseiller Philippe
Dingneant et résolu que les comptes
de la municipalité de Pointe-à-la-
Croix, tenus par Joseph Martin
secrétaire trésorier et vérifiés
par Mr Philippe Bouchard culti-
vateur; le vingt et un janvier courant
soient acceptés, jusqu'au trente
et un décembre mil neuf cent
trente 1930 tels qu'arrivés,
adoptés

Il est proposé par Mr Athanas
Dite secondé par Mr Philippe
Dingneant et résolu que
Mr Ernest Coman soit
proposé à la conduite des tra-

- vance concernant la loi du chômage 1930 devant être exécutés pour amélioration de chemin, ou réparation de ponts pour la partie de notre municipalité de la concession Saint Charles la somme approximative qu'il aura à dépenser sera jusqu'à concurrence de (\$450⁰⁰) sept cent cinquante piastres
2. Que Mr Athouan Iriti soit proposé à la conduite des travaux susdits pour la partie des petites terres jusqu'à concurrence de la somme approximative de \$450⁰⁰ sept cent cinquante piastres
3. Que Mr Alfred Rivera soit proposé à la conduite des travaux concernant la dite loi aux chômeurs 1930 devant être exécutés pour amélioration de chemin ou réparation de ponts pour la partie de notre municipalité rang Brice Guiloth. La somme approximative qu'il aura à dépenser sera jusqu'à concurrence de (\$500⁰⁰) cinq cents piastres
4. Que Mr Arthur Martin soit proposé à la conduite des travaux pour la partie du rang Saint Nicolas la somme approximative qu'il aura à dépenser sera de \$200⁰⁰ deux cents dollars
5. Que Mr Philippe Desrosiers soit proposé à la conduite des travaux pour la partie concernée dans son arrondissement, et que

la somme qu'il aura a dépenser
deura être de (150⁰⁰) cent cinquante
piastres

* somme

6. Qu Mr Adilard Rehiltz soit
proposé a la conduite de drainage
des terrains en culture. Etc
avec une approximation de dépenses
de \$100⁰⁰ cent dollars

Adopté unanimement

Il est proposé par Mr Athouan Crite
secondé par Mr Adilard Rehiltz et
résolu: Que

1. Que Mr le maire de notre
municipalité soit autorisé a
acheter ou faire acheter tout
matériel ayant rapport a la
réparation de chemins, ou répa-
ration ou construction de ponts
existants dans notre municipi-
palité. et travaux de chômage 1931.

2. Il est autorisé a faire exé-
cuter tout travaux concernant
amélioration de chemins et répa-
ration ou construction de pont
dans notre municipalité

3. Les travaux exécutés sous l'ordre
des propositions par le conseil a faire
exécuter les dits travaux
seront sujet a l'approbation
du maire de notre municipalité
lequel aura le droit de les sus-
pendre en attendant la décision
par conseil a cet effet.

Adopté

Il est proposé par Mr Ernest
Lomou secondé par Mr Philippe
Dinoncourt et résolu que

Le secrétaire trésorier soit

autorisé à payer en argent ou par chèque, tout compte pour achat de matériaux ou pour salaire dont le paiement sera approuvé par la signature du maire de notre municipalité sur le reçu ou compte, concernant le paiement de toute somme d'argent dont le paiement pourra avoir rapport aux achats, ou salaires payés pour travaux exécutés dans notre municipalité ayant rapport à la loi du chômage 1930 ou ordonnance par notre conseil au fin de protéger le chômeur.

2^e Le secrétaire trésorier est aussi autorisé à signer les listes de paie telles que préparées par le directeur des travaux, ou le préposé à la direction des travaux ou par Mr le maire de notre municipalité

adopté

Il est proposé par Mr Le conseiller Ernest Comeau, secondé par Mr le conseiller Adolphe Bechets et résolu de demander à la Compagnie du Canadien Pacifique; qu'il y aurait cristo favoriser en nous faisant parvenir ici à Pointe du Lac autant de chars de (scoria) crasse et charbon qu'il lui sera possible à \$1000 dix dollars par char et ceci jusqu'à nouvel ordre. La présente résolution pourra être transmise par le secrétaire trésorier à Mr Napoléon Beuchet qui la fera parvenir à qui de droit.

Adopté unanimement

autorisation approuvée
 1931 le 9 mars \$497.30

Résolution
 Numéro 103

24 Janv. 1931

voir dernier
engagements
Pg 102
13 Janv.
1930

Il est proposé par M. Athouar
crité, secondé par M. Ernest
Lorneau et résolu que le
salair du secrétaire tres-
sier de notre municipalité
soit augmenté de \$25.00
Trente cinq par an par
année. F. \$125.00 par an
Adopté

Il est proposé par M. Athouar
crité secondé par M. Ernest
Lorneau et résolu que
le secrétaire trésorier soit
autorisé à payer \$200.00
Bouchard; qu'il préside la
nomination de la candidature des
électeurs municipaux à la forma-
tion de notre conseil
Adopté

Il est proposé par Athouar
crité secondé par Philippe Di-
noncourt et résolu de plare la
session
Adopté
Alfred Garelau
Maire
Joseph Martin
secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe du Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le neuvième jour du mois de mars mil neuf cent trente et une à neuf heures de l'avant midi;

pour considérer tout affaire dans l'intérêt de notre municipalité.

Furent présents Mr Alfred Goubeau Maire, M. M. les conseillers Arthur Martin Fernest Goubeau Alfred Rivard Athonase Prête Philippe Denoncourt formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

165 après lecture des minutes procès-verbaux de dernière session de ce conseil Mr le conseiller Philippe Denoncourt propose secondé par Mr le conseiller Athonase Prête et résolu que le dit procès verbal en date du vingt six Janvier dernier soit approuvé adopté

Mr le maire de notre municipalité informe le conseil que la durée du temps exigé par la loi pour les officiers de voirie et autres officiers municipaux étant écoulé; le prie de procéder à la nomination de leur successeurs.

Il est proposé par le conseiller Ernest Goubeau secondé par le conseiller Arthur Martin et résolu unanimement de procéder à la nomination des inspecteurs et officiers municipaux de notre municipalité.

Adopté unanimement

Le grand chemin ou chemin du roi dans le haut de la paroisse depuis la terre de Carolus Resieur Cadastre 143 ou 152 jusqu'au No numero du cadastre (131) cent trente et un inclusivement. L'inspecteur nommé est Mr Joseph Hilli

P. Beau

Le grand chemin ou chemin du Roi depuis la ligne de la Barrière jusqu'à chez Cyrille Rouette Cadastre (No 38) trente huit exclusivement la route des Dural comprise jusqu'au (2) deuxième rang et de plus le pont Civernoche. L'inspecteur nommé est Mr Gaston Montour

a. alain

Le grand chemin depuis la ligne de la Barrière Rouette Cadastre (No 38) numero trente huit inclusivement jusqu'au numero (5) cinquante huit exclusivement et de plus la route Civernoche. L'inspecteur nommé est Mr Albert St Pierre

am. rempl. par Hermine G. Guilbert

Au deuxième rang depuis chez Edmond Guilbert No du cadastre 257 deux cent cinquante et un exclusivement jusqu'à la ligne Ste Marguerite. L'inspecteur nommé est Mr Desiré Benoit

DM le 11 oct 1932 Remplacé par asst. Calaminant

J. Luce

Le troisième rang depuis le pont chez Hubert Trottier jus qu'au (4) quatrième rang et compris la route chez Elzior du pont et la route en about chez Albert Blouin ainsi que le rang com-

am. le 12 oct 1931 remplacé par Auguste Garcean

pris. L'inspecteur nommé est
Mr. Adrien Meunier

L. Blouin
V. G. G. G.
G. G.

La concession Saint Charles depuis
le Numéro (355) trois cent cinquante
cinq du cadastre officiel exclusivement
jusqu'à la profondeur du cinqui-
ème rang y compris la route
minière, se y compris le pont et le

H. Benoit
- Am. Orda
G. G. G.

L'inspecteur nommé est
Mr. Henri Dupont

La route du cinquième (5^e)
rang y compris le carreau du (6^e)
sixième rang.

omitted
ad. G. G.

L'inspecteur nommé
est Mr. Adilard Schiltz

Le (7^e) septième rang depuis
l'extrémité Nord est du dit septi-
ème rang jusqu'à la terre de
Edmond Gauthier Cadastre (573) cinq
cent soixante et treize exclusivement
y compris la route du (6^e) sixième
rang.

par carte

L'inspecteur nommé
est Mr. Léonid Benoit

Le (7^e) septième rang depuis
l'extrémité sud ouest du dit (7^e)
septième rang jusqu'à la terre de
Edmond Gauthier Cadastre (573)
cinq cent soixante et treize inclusi-
vement y compris la petite route
du (7^e) septième rang.

la G. G.

L'inspecteur nommé
est Mr. Arthur Martin

La Route de l'Acadie depuis
le grand chemin jusqu'à la ligne
d'Hamachichi par le (2^e) deuxième rang

E. Rivard

L'inspecteur nommé est Mr. Arthur Thibault

À la concession Saint Nicolas depuis chez Mr Orila Vincent jusqu'à l'extrémité du rang St Nicolas

a Berthiaume

L'inspecteur nommé est Mr Joseph Thom. Heli fils de Thomas

Depuis le rang Saint Nicolas pris du No Cadastre (493) quatre cent quatre vingt treize jusqu'à la ligne d'Amachichu par la deuxième rang, y compris la route chez Alfred Garséau

a Berthiaume

L'inspecteur nommé est Mr Euchariste Desotiaux

Le village des Garséau depuis la route de l'Acadie jusqu'au numéro (354) trois cent cinquante quatre, et (355) trois cent cinquante cinq exclusivement

a Berthiaume

L'inspecteur nommé est Mr Théo Beaulin

À la charge d'inspecteur municipale pour la municipalité de Pointe-au-Lac

L'inspecteur nommé est Mr Philippe Bouchard

L'inspecteur agraire nommé pour l'arrondissement Champêtre No 1 numéro un comprenant le territoire situé et désigné comme suit, rang de l'Acadie, rang St Joseph, et St Nicolas, et Village des Garséau. Est Mr Omer Houli

L'inspecteur agraire nommé pour l'arrondissement Champêtre No 2 numéro deux comprenant le territoire situé et désigné comme suit

sur le chemin de la barrière du Numéro
du cadastre (1) N° au Numéro du
cadastre cinquante Sept et inclusive-
ment, et en plus tous le rang Ste
Marguerite et le rang des petites terres
et rang du village de Crétien
Fait Mr Auguste Garceau

Inspecteur agraire nommé
pour l'arrondissement Champêtre (N°3)
numeros trois comprenant le territoire
situé et désigné comme suit, cet arron-
dissement comprend le reste de la commu-
ne palette. soit rang St Charles. 3^e 4^e
5^e 6^e et 7^e rang, et dont l'inspec-
teur nommé est Mr Lamelle Béron

Les estimateurs nommés
pour faire le rôle d'évaluation de
la municipalité de Pointe du Lac
sont M. Thom. N. Argall Azarie
Boucher et Albert Blouin

Les gardiens d'enclos sont
M. M. Edmond Paquin Marc Jacques Blais

Le vérificateur des comptes
de notre municipalité est Mr
Thomas Garceau fils ou a son absence ou
s'il refuse Mr le vicair de notre
paroisse et nommé pour le rem-
placer

Adopté unanimement
Le secrétaire trésorier fait rap-
port au conseil de tous les comptes
concernant achat de scorie (cendres de
charbon) et solame pour travaux de
voirie et pont. exécutés sous la direc-
tion des directeurs et préparés à cet
fin, tel que compte d'après liste
de paie, devant être transmis au
ministre des travaux publics et

aug Garca
o Nour
e Béron

M. M. d.
le 14 Mars 1932
M. P. A. Lemaire

M. M. Béron

Bouchard
ou L.
le vicair

du travail de Québec, loi aide aux
épaveurs 1930 pour comptes et
paiement fait du début des tra-
vau en janvier 1930 au 1^{er} premier Mars
1931 soit neuf cent trente et un

Montant payé pour acheter secour-fonds	\$100.00
Montant payé pour solaires échangés	377.70
Montant payé pour acheter bois pour pont à usage	20.00
Formant en total au	497.70

Il est proposé par M. le conseiller
Alfred Rivard secondé par M. le con-
seiller Ernest Cormier, et résolu que
le paiement des sommes ci-haut épi-
cifiées dans ce rapport formant un
total de \$497.70 quatre cent quatre-vingt dix
sept et soixante dix centimes fait par le secre-
taire trésorier soit ratifié et au-
torisé par le conseil

Il est proposé par M. Philippé Denon-
court secondé par M. Athanase Grégoire et
résolu de ratifier et autoriser l'achat
fait par M. le Maire de notre commu-
ne en l'espèce au nom et pour le pro-
fit de la Mairie de Pointe-
du-Sac les numéros du cadastre suivants
1^{er} cadastre 288 (Ephrem Jumeau) frais et certi-
ficat \$2.57; 2^{ème} cadastre 461 (Edphige
Card) frais et certificat \$3.47;
3^{ème} sur cadastre numéro 506 maison seule-
ment (Hilair Dural) frais et certificat
\$2.31 = \$8³⁵/₁₀₀. les dites propriétés vendues
par le conseil du comté de Saint-Maurice
le 4^{ème} mars courant. Le secrétaire tréso-
rier est aussi par la présente autorisé
à payer la dite somme de \$8³⁵/₁₀₀ huit
piastres et trente cinq centimes au secre-
taire trésorier du conseil du comté de St
Maurice en paiement des dits frais
et certificats

adopté

Il est proposé par le conseiller Alfred Rivard
secondé par le conseiller Ernest Comeau et résolu
d'autoriser le secrétaire trésorier à payer les
sommes d'argent telles que sous spécifié -

- 1^{re} de payer à Omer Blion pour trois puches \$1600
- 2 Ratifier le paiement de huit piastres 8.00
fait pour primes assurance fidélité du sec. tres.
- 3 Le secrétaire trésorier aura le droit de
se payer un abonnement à la revue mu-
nicipale, s'il le désire; abonnement - \$2.50
au conseil refusé. adopté

Il est proposé par Mr Ernest Comeau
secondé par Mr Alfred Rivard
et résolu que à l'avenir les sessions
de notre conseil devront commencer
à sept heures du soir adopté

Il est proposé par Arthur Martin
secondé par Philippe Dionneaux
de clore la session adopté

Alfred Garscan

Maire

Joseph Martin
secrétaire trésorier

Je soussigné Léonide Benoit ayant été nommé
inspecteur de voirie pour la municipalité de
Pointe du Lac jure solennellement que je
remplirai cette charge au meilleur de mon
jugement et capacité

ainsi que Dieu me soit en aide
Léonide Benoit

assermenté devant moi
à Pointe du Lac le treizième
jour de Avril mil neuf
cent vingt et un

Joseph Martin
secrétaire trésorier
ex off.

13 av. 1931

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Sac

A une session régulière du conseil de la municipalité de Pointe-du-Sac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le treizième jour du mois d'avril mil neuf cent trente et un à sept heures du soir pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité. Furent Present Mr Alfred Garneau Maire M. les conseillers Arthur Martin Alfred Rivard Athanas Brété, Philippe Denoncourt Jermard mi Quorum sous la présidence de Mr le maire

Après lecture du procès verbal de la dernière session de notre conseil il est proposé par Mr Philippe Denoncourt secondé par Mr Athanas Brété et résolu que le dit procès verbal en date du neuf mars dernier soit approuvé et adopté.

Communication au conseil des correspondances suivantes

- 1^{re} De la Carrière St Barthelemy offrant à la Pierre Concassée
- 2^e Avis par Mr Ivan E. Vallé Directeur contre le chômage, avisant notre municipalité que tout travaux publics destinés à atténuer le chômage doivent être commencés avant le quinze avril 1931
- 3^e Reclamation du Gouvernement Provincial de la somme de \$104.93 pour pension de Dille Dorilda Guilbert $65 \frac{75}{100}$ et de Faïda Milet $39 \frac{18}{100}$ à l'Hôpital St Michel Archange
- 4^e de la somme de \$196.44 pour pension de Oria Paguin \$100⁰⁰ et Edmund Desestier $96 \frac{44}{100}$ à la même Hôpital

Il est proposé par Mr le conseiller Thomas
Géti secondé par Mr le conseiller Philippe
Denoncourt et résolu que le certificat
trésorier soit autorisé à payer à l'ordre
du Trésorier de la Province de Québec
et transmis au bureau du Revenu de la
Province, autre du Gouvernement Québec
pour pension de Delle Dorella Guilbert à
l'Hopital St Michel Archange $65 \frac{75}{100}$ et pour
Ordi Paquin $100 \frac{00}{100}$ et pour Edmond Des-
coteaux $96 \frac{44}{100}$ tous trois à l'Hopital St Michel
Archange, formant un total de \$262 19 deux
cent soixante et deux dollars et dix
neuf centimes adopté

Il est proposé par Mr Arthur Martin
secondé par Mr Alfred Rivard et résolu
que Mr le maire de notre municipa-
lité et Mr le conseiller Philippe Denoncourt
et tout autre conseiller soient autorisés à
aller prendre des informations qu'il
jugeront à propos concernant réclamation
du Gouvernement provincial pour pension
de Lucida Milot, et à qui incombera
la responsabilité de payer la pension de
Edmond Descoteaux, et procéder à prendre
pour la percevoir, la dite information
devant être prise chez un avocat des
Trois-Rivières Adopté

Il est proposé par le conseiller Alfred Rivard
secondé par le conseiller Arthur Martin
et résolu que notre conseil consent
à aider à Mr Antonin Pratte de la
paroisse de Ste Anne d'Yamachiche les
droits qu'il a acquis sur terrain
cadastre (461) quatre cent soixante
et un 22 arp. St Nicolas vingt deux
arpents. Par l'achat du dit terrain
fait par le maire de notre municipalité
au nom de la municipalité de Pointe du Sac
Le dit terrain ayant été vendu par le

Conseil du comté de St Maurice en date
du quatre Mars 1931 La dite Res-
sion est faite à Mr Antonin Pratte à
condition qu'il paye à notre mu-
nicipalité la somme de \$15⁹⁷ quinze
Dollars et quatre vingt dix sept centimes
d'aujourd'hui à quinze jours
adopté

Il est proposé par Mr Alfred Rivara
secondé par Mr Athonari Pite et résolu
que le secrétaire trésorier soit autorisé
à payer à Philippe Denoucourt la
somme de \$600 six Dollars pour argent
deboursé par lui frais de passage Ete
avec Mr le Maire de notre municipalité, et dans
l'intérêt de notre Municipalité
adopté

Il est proposé par Mr Arthur Martin secondé
par Mr Alfred Rivara et résolu de
clôre la session
séance levée
adopté

Alfred Gareaux Maire

Joseph Martin

secrétaire trésorier

de la municipi-
palité de Pointe
du Lac M. M.
Jos. Martin
Maire

Je soussigné ayant été nommé
inspecteur de voirie + jure solennelle-
ment que je remplirai cette
charge avec honnêteté et fidélité
au meilleur de ma connaissance
sans de mon jugement et capacité
ainsi que Dieu en verra aid,
assermenté devant
moi à Pointe du Lac
le onzième jour de Mai
mil neuf cent trente et un
Jos Martin sec. trésorier

Mastai Montour

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

Je Aldéric Meunier ayant été nommé inspecteur de voirie de la Municipalité de Pointe du Lac jure solennellement que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. —

ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi,

à Pointe du Lac ce vingt-

U. Meunier

ème jour de avril

mil neuf cent trente

et un Joseph Martin

secrétaire trésorier

Je soussigné ayant été nommé inspecteur agrari de la municipalité de Pointe du Lac jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité —

ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi Auguste Gorceaux

à Pointe du Lac le vingt-

ème jour de mai

mil neuf cent trente et un

Joseph Martin

secrétaire trésorier

Je soussigné ayant été nommé inspecteur agrari de la municipalité de Pointe du Lac jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi Omer G. Goude

à Pointe du Lac le

vingt-ème jour de mai

mil neuf cent trente et un

Joseph Martin secrétaire trésorier

A. G. Gorceaux

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

A une session régulière du conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le onzième jour du mois de mai mil neuf cent trente et un à sept heures du soir pour considérer toutes affaires dans l'intérêt de notre municipalité furent présents Mr Alfred Gaudin maire MM les conseillers Arthur Martin Ernest Comeau Alfred Rivard Athanas Prête Adélard Schiltz et Philippe Denoucourt formant un quorum sous la présidence de Mr le maire

Après lecture du procès verbal de la dernière session de notre conseil, il est proposé par Mr Adélard Schiltz secondé par Mr Athanas Prête et résolu que le dit procès verbal en date du treizième jour du mois d'avril dernier soit approuvé

Adopté

Communication au conseil des correspondances suivantes

1. De Mr T. D. Bouchard sec. de l'union des municipalités de la province de Québec daté 27 avril 1931 Invitant notre conseil à faire partie de la convention excursion annuelle; dont le départ est fixé au 10^{juin} retour au 15^{juin} Prix Cabins 70⁰⁰/₁₀₀ et 80⁰⁰/₁₀₀ Dépenses comprises

2. Loi sanctionnée le 4 avril 1931 par laquelle les fixtures poteaux électriques sont des biens imposables §§ 656, 656^a 22.

3. Avis par Mr M. L. Guimond re chômage qu'un délai ou suspension dans l'exécution des travaux peut être accordé

Sous demande motivée

H

Reponse du département du secrétaire de la province
 sous Mr des Aemeules re Pension Faïda Melot
 art 60 loi des asiles Etc

Il est proposé par Mr Ernest Comeau
 secondé par Mr Arthur Martin et résolu
 que le secrétaire trésorier soit autorisé
 à payer à l'ordre du Trésorier de la Province
 de Québec et transmis au bureau du
 revenu de la province Hôtel du Gouver-
 nement Québec la somme de $39 \frac{15}{100}$
 Trente neuf Dollars & dix huit Centimes pour pension
 Faïda Melot à l'Hôpital St Michel Archange.

Adopté

Le secrétaire trésorier fait rapport
 au conseil des sommes d'argent dues ou
 payées pour travaux de forage, et pont.
 & chaumage, exécutés sous l'ordre des
 directeurs, et proposés à cette fin
 tel que compte d'après liste de paie
 devant être transmis au ministre des
 travaux publics et du travail de Québec
 loi aid. aux chômeurs 1930. pour compte
 de Solair pour le mois d'avril dernier,
 d'après liste de paie par le directeur des
 travaux Alfred Rivard pour achat de
 Gambourd poteau & garde-jour \$ 9.50
 pour charretier & ouvrier 27.20

Par Mr Ernest Comeau Directeur
 pour charretier 224.50 pour ouvrier 267.90 = \$ 492.40

Par Mr Arthur Martin Directeur
 pour charretier et ouvrier \$ 153.30

Par Mr Athanas Crête Directeur
 pour charretier 116.⁰⁰ pour ouvrier \$ 186.⁶⁰ 232.60
 En Arris Total \$ 915.00

Il est proposé par le conseiller Alfred Rivard secondé par le conseiller Athanase Crête et résolu que le paiement des sommes d'argent ci-haut spécifiées dans le rapport formant un total de \$ 915 ⁰⁰/₁₀₀ neuf cent quinze Dollars fait par le secrétaire Trésorier soit ratifié et autorisé par le conseil.

Adopté

Il est proposé par le conseiller Alfred Rivard secondé par le conseiller Arthur Martin et résolu de demander à M. M. Guimond sous-directeur des secours contre le chômage, de bien vouloir accorder à notre municipalité, le chômage, la permission de commencer, et d'exécuter des travaux de drainage de terrain, dans la première semaine de Juin. Ces travaux ne pouvant être exécutés plus tôt vu qu'ils ont été, et sont encore couverts d'eau.

Adopté

Il est proposé par M. Adilard Schiltz secondé par M. Athanase Crête et résolu d'approuver les comptes des inspecteurs de voirie donnés verbalement pour la répartition pour travaux faits dans les chemins publics dans notre municipalité sous leur ordre, et que le secrétaire Trésorier soit autorisé à les payer aux dits inspecteurs, et devra aussi porter au rôle de perception et charger aux personnes ci-dessus mentionnées les sommes dues par elles telles que nous les avons spécifiées.

Pour répartition route St Nicolas par l'inspecteur Georges Berthiaume de charger aux comptes de M. M.

Leon Gerardin	\$.12	Joseph Come Milot	908
Joseph Martin alic	1.14	Thomas Simoncan	.48
Melrid Gendron	.24	Oscar Dupres	.18
Denis Milot	.60	Omer Paguin	.42
Alphonse Pailli	.08	JH. champagne	.67
Louis St Louis	.30	Honorius Gauthier	.92
Arthur Boulanger	.16	Antonin Pratte	.06
Mari Louis Ricard	.6	Arani Bourassa	.10
Edmond Paguin Leon	.59	Phelmond Dussault	.06
Noi Milot	.03		.62

Pour cote Bisson meme insp.

Edmond Paguin Leon	1.33	Noi Milot	.07
Jos Com Milot	104	Denis Milot	1.22
Adrien Bellemar et Dionis Desaulniers			<u>54</u>

Pour cote Denis Milot meme insp.

Joseph Come Milot	.08	Honorius Gauthier	.19
Denis Milot	.19	Arthur Boulanger	.50
Alphonse Pailli	.23	Antonin Pratte	.31
JH Champagne	2.89	Leon Gerardin	.38
Le secretaire tresorier est autorise a payer			15.80
a George Berthiaume insp quinze Dollars ⁸⁰ / ₁₀₀			<u>15.80</u>

Pour la repartition Route Briss Leuloth

Paya Jos Gauthier insp

de charger a Victor Abran			1.26
Pour Route et cote ouesime Desaulniers			
de charger a Omer Paguin			2.98
- - - Jos Come Milot			1.99
Edmond Leon Paguin			<u>2.37</u>
Le secretaire tresorier est autorise a payer			8.60
a Joseph Gauthier huit dollars ⁶⁰ / ₁₀₀			<u>8.60</u>

Pour la repartition du ^{re}rg. par secretaire insp.

de charger au compte de M.M. + Dame

Dam David Janvier	.41	Edmond Fréchette	34
Noir Dupont ^{3 Riv.} fil	.41	Ernest Em. Gauthier	28
Ataphan Phouls	.21	Dionis Desaulniers	68
Victor Abran	.07	Adrien Bellemar	1.09
Albert Bourassa	.33	Adolphe Gauthier	33
Dionis Bellemar	.28	Gustave Bellemar	55
Vazair Geroux	.96	Louis St Louis	41
			<u>6.35</u>

omer St Louis	.82	Gaspard Milet	.82
Vie Frs Milet	.82	Donat Godebois	.21
Arthur Deneury	.14	Wilfrid Gendron	.17
Le secretair tresorier est autorisi a			933
payera l'inspecteur pslet ³³ / ₁₀₀ dollars			<u>933</u>

Pour route Cyril Meunelle
 Par l'inspecteur Hormida Benoit
 de charger a dom David Jousier 31
 le sec tres. devra payer a Horn Benoit 31

Pour Coterie Dupont route Bois Dupont et
 route Milet
 par l'inspecteur Lucien Blouin
 de charger a M.M.

Louis Bolduc H	3.26	Robert Thiffault	1.46
Dom Adelaire Paille	3.04	Ludger Maguy	4.09
Cad 298 C L Dupont	.17	Leudar Dupont	2.12
Mun. de Pt du Lac	2.04	Zephirin Guilherd	1.89
282 Louis Bolduc	1.06	Dom David Jousier	<u>3.94</u>
Jean Lesieur Ble	.23		23.30

Le secretair tresorier est autorisi a
 payer huit & trois dollars & ³⁰/₁₀₀ a l'insp. Lucien Blouin 23.30

Adopte

Il est proposi par Arthur Martin, seconde
 par M. Ernest Comeau et resolu de
 payer au secretair tresorier pour
 factur achat papeterie a l'imprimerie legale 90
 pour timbre accis 1.00
 " " poste 3.00
 " " 1 globe Electric a l'usage de la Belle 50
 formant la somme de 15.40

Adopte

Il est proposi par Mr Athouan Crete
 seconde par Mr Adelaire Schiltz et
 resolu que le secretair tresorier soit
 autorisi d'emprunter au nom
 de la municipalite de Pointe du
 Lac par billet payable a demande

avec intérêt à 6% par an la somme d'argent
qu'il aura besoin jusqu'à concurrence de \$800.⁰⁰/₁₀₀
huit cent piastres, avec lequel argent le secon-
dairé trésorier devra payer les comptes pour travaux
de chemin pont ou drainage fait dans notre mu-
nicipalité si chômage, approuvés par
Mr le maire de notre Municipalité jusqu'à
concurrence de la dite somme de huit cent dollars
\$800.⁰⁰/₁₀₀ ————— adopté

Il est proposé par Mr Adilard Schilly
secondé par Mr Athanas Crile et résolu
de faire la session Adopté
séance Tenue

Alfred Garelau Maire
Joseph Martin secrétaire

Je soussigné Camille Biron ayant été nommé inspec-
teur agraire de la municipalité de Pointe du Lac faire
solemnellement que je remplirai cette charge avec hon-
nêteté et justice et ceci au meilleur de mon
jugement et de ma capacité

ainsi que Dieu me soit en aide
assermenté à Pointe du Lac
devant moi ce treizième
jour de mai mil neuf cent
dix-sept et un
Camille Biron
Joseph Martin secrétaire

Je soussigné Arthur Thibault ayant été nommé
inspecteur de voirie par le conseil de la municipalité
de Pointe du Lac faire solemnellement que je
remplirai cette charge avec honnêteté et
justice et ceci au meilleur de mon jugement
et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide
assermenté devant moi à la
Pointe du Lac ce vingt sept juin
mil neuf cent dix-sept et un
Arthur Thibault
Joseph Martin secrétaire

Province de Québec
Municipalité de Pointe du Lac

A une session générale ou conseil
de la municipalité de Pointe du Lac
tenue au lieu ordinaire des dites
sessions le huitième jour du mois
de Juin mil neuf cent trente et
un à sept heures du soir.

La présente session pour soule-
ver toute affaire dans l'intérêt de
notre municipalité et en particulier
la révision du rôle d'évaluation
de la sus-dite municipalité
telle que annoncé par avis public
donné aux intéressés en date
du vingt trois mai dernier
conformément à l'article 675 du
code municipal.

Furent présent Mr Alfred Garsen
Maire M. M. les conseillers Arthur
Martin Ernest Comeau Alfred
Revard Athanas Grégoire Philippe
Denoyeourt et Adilars Schilt pour
la présidence de Mr le maire

Après lecture du procès verbal
de la dernière session de notre
conseil. Il est proposé par
Mr le conseiller Athanas Grégoire secondé
par Mr le conseiller Adilars Schilt
et résolu que le dit procès verbal
en date du onzième jour du
mois de mai soit approuvé
adopté

1^{re} Communication des correspondances
suivante. 1^{re} de Ant Bourque
concernant Code des Constables par
La Juniar offert a \$ 200

2 Journaux Canadien Etc demande de souscription

- 3 admission de Donat Descoteaux à l'Hôpital St Michel. recharge
- 4 de M. L. Gumbert. daté 15 mai permettant de faire les travaux de drainage dans le mois de juin courant

Après information par le secrétaire trésorier la dette de M. Philipp Descoteaux pour son fils à l'hôpital n'est qu'une créance ordinaire. En conséquence, il faut jugement.

Il est proposé par Arthur Martin secondé par Ernest Goumeau et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à la caisse populaire de la Pointe du Lac la somme de \$80.00 quatre vingt dollars étant pour six mois d'intérêt à 5% sur billet dont la balance est de \$3200.00 payant l'intérêt jusqu'au 5 juin 1930

Le secrétaire trésorier fait rapport au conseil des sommes d'argent dues ou payées pour travaux de voirie et ponts, ré. chômage exécutés sous l'ordre des directeurs et préposés à cette fin tel que comptes d'après listes de prix doivent être transmis au ministre des travaux publics et du travail de Québec loi citée aux honneurs 1930 pour compte de solaires et factures pour le mois de mai dernier. ^{1^{er}} par le directeur des travaux Mr Alfred Rivard pour achat de sable 2884 voyage de sable à 20¢ \$57.70 + achat de dix épaves \$10.00 = \$67.70
^{2^e} pour 376 hrs charrier à 50¢ = \$188.00
 pour 4444 ~ ouvrier à 30¢ = 133.20
^{3^e} par Mr l'inspecteur des travaux et honneur écrite pour achat de tuyau béton de briques \$10.50

Pour 168 hrs charrettes a 50¢ - \$84.00
 pour 316 hrs. ouvriers a 30 94.80

Il est propose par Mr le conseiller Ernest Comeau secondi par Mr le conseiller Philippe Demoussault et resolu que le paiement des sommes d'argent ci-haut specifies dans le rapport formant un total de \$548.20 cinq cent soixante et dix huit dollars et vingt centimes fait ou a faire par le secretaire tresorier soit ratifie et autorise par ce conseil.

Adopte

Il est propose par le conseiller Alfred Rivard secondi par le conseiller Ernest Comeau et resolu que les noms des nouveaux proprietaires soumis au conseil a la presente session soient inscrits au role d'evaluation de notre municipalite et que les changements ainsi que les nouvelles evaluations soient egalement entres au role d'evaluation tels que donnes et decides par ce conseil a la presente session.

Adopte

Amendements fait au role d'evaluation de la municipalite de Pointe-du-Lac

No	cad.	arp	Pch	Acquerer	Vendeur	terran	Constructi ^{on}	Evaluat ^{ion}
1	488	29		Joslow Melot	Trefflaquin	145.	275.	
2	481	8	25	" "	" "	20.		
3	449	8	60	" "	" "	30.		
4	572	13		Soud Pailie	" "	50.		
5	453	24	46	Cion Gerardin	Adelard Desaulniers	100.		
6	436	30		Philemon Dusseault	Louis Dusseault	90		
7	437	47		" "	" "	200.		
8	485	7		" "	" "	10		
9	461	22		antonia Pratte	Lord Germain Mon Plouffe	25		
10	214	20	60	Lucien Blouin	porter Eval total	75	225.	
11	293	39		porter a		50		
12	307	40		Lorenz Guichet	Lucien Blouin	60.		

Evaluateur
terram const.

No	cad	ap	feh	acqreur	Vendeur	Evaluateur	terram const.
13	560	20		Joseph Bisson	porter a d'El Dupont Sherif	175	
14	299	39		Jean Lesieur	El Dupont Sherif	150.	150
15	213	29		Eucherato Biron	El Dupont Sherif	200.	300.
16	212	14	25	~	El Dupont	30	
17	211	22	86	~	~	30	
18	295	4		~	~	8	
19	22	1		Solly Adelson	Massicot H Giroux	800.	2000.
20	22	25		~	~	100	
21	242	36		Philipp Rheault	Philipp Duestrean	190.	210.
22	544	50		~	~	200.	
23	195	53	3	Valli Riv.	~	300.	185.
24	395	5		Doustrain a alf. Rivra	de alf Garceau	150	
25	496	60		Christiane f. Th. Hilli	~	100	
26	545	13	60	~	~	250	
27	600	15	7	~	~	75	
28	596	18	7	~	~	25	
29	10	1		Arthur Lapierre	Arthur Denouesuit	100	
30	4			J. R. Hubert	Adelard Montour	100	
31	25	75		Lucien Pothier	Agaric Boucher	100	

La présente déclaration est pour at-
tester l'exactitude des (31) trente
et un amendements fait au rôle
d'évaluation de huitième jour de
juin mil neuf cent vingt et un

Alfred Garceau Maire
Joseph Martin
secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr le conseiller Alfred
Rivard secondé par Mr le conseiller
Ernest Comeau et résolu d'homolo-
guer le rôle d'évaluation de la
municipalité de Pointe du Lac
tel qu'il reviens et amende par ce conseil
de huitième jour de juin mil neuf cent vingt
et un adopté unanimement

Alfred Garceau Maire Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr Philippe Desnoes
secondé par Mr Adelard Schiltz et résolu de clore la session
adopté. Séance Terminée. Alfred Garceau Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Quebec

Bureau Municipalite de Pointe-du-Lac

Serment de M. Achille Pothier nommé surintendant
 Je soussigné Achille Pothier
 cultivateur, demeurant a la Pointe-du-Lac
 ayent été nommé surintendant special
 par le conseil du comte de Saint-Mau-
 rice, a une session reguliere tenue
 le dix Juin mil neuf cent trente et
 un la presente nomination pour
 examiner et corriger s'il y a lieu un
 erreur fait et ayant rapport au
 proces verbal de Mr Oscar Arcand
 re Riviere Louis Garceau en date
 du neuf mai 1922. Jure solennel-
 lement que je remplirai avec
 honnêteté et fidelité les devoirs
 de cette charge au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité
 Ainsi que Dieu me verra en aide

Assermenté devant moi a
 la Pointe-du-Lac ce dixième
 jour du mois de Juin mil
 neuf cent trente et un
 Joseph Martin secretaire trisorier
 ex off.

Achille Pothier

Province de Québec

Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le treizième jour du mois de juillet mil neuf cent trente et un furent présents Mr Alfred Groulx, Maire, M. M. les conseillers Arthur Martin, Athanas Prête, Philippe Denoncourt et Adilard Schiltz formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire.

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil il est proposé par Mr Athanas Prête secondé par Mr Arthur Martin et résolu que le dit procès verbal en date du huit juin dernier soit approuvé. Adopté

- Communication au conseil des correspondances suivantes:
- 1^{re} Reclamation par le conseil du comté de St-Henri pour répartition rôle 1931 de la somme de \$62.24
 - 2 par le Gouvernement de la province de Québec pour contribution annuelle au fonds batim et feris \$12.00
 - 3 Mr Emile Pailli demande au conseil de voir a aviser Mr Albert Schman de voir a faire disparaître son chien lequel a couru apres lui voulant le harceler lorsqu'il passait en bicyclette dans le chemin.

Le Secrétaire-Tresorier fait rap. part au conseil des sommes

d'argent dues pour travaux de voirie et drainage; re chômage exécutés sous l'ordre des directeurs et préposés a cette fin, tel que comptes d'après listes de pai pour le mois de juin dernier transmises au ministre des travaux publics et du travail de Québec loi Aids aux chômeurs 1930

1^{er} par le directeur Ernest Pomeau pour 98 hrs charretier a 50[¢] = \$49.00 pour 13 hrs ouvrier a 30[¢] = 39.00 = \$88.00

2 par le directeur Athanas Crête pour 134 hrs. ouvrier a 30[¢] = 40.20

3 par le directeur Arthur Martin pour 114 hrs. ouvrier a 30[¢] = 35.10

4 par le directeur Adelaire Schultz pour 340 hrs. ouvrier a 30[¢] = 102.00

5 par le directeur Alfred Rivard pour 448 hrs ouvrier et charretier 212.80

Il est proposé par le conseiller Athanas Crête secondé par le conseiller Philippe Dioncourt et résolu que le paiement des sommes d'argent ci-haut spécifiées dans le rapport formant leur total de 498.10 quatre cent, soixante et dix huit piastres et dix centins soit approuvé et autorisé a être fait par le secrétaire trésorier

Adopté

Il est proposé par le conseiller Adelaire Schultz secondé par le conseiller Arthur Martin et résolu d'approuver les comptes ci-dessous spécifiés

1^{er} de payer au conseil du comté de St Maurice pour rôle 1931 la somme de \$62.24 soixante et deux dollars et vingt quatre centins

2 De payer au trésorier de la province de Québec pour contribution au fonds batiments et juris annu 1931-1932 \$12.00

3 De payer au secrétaire trésorier pour timbre poste et accises \$3.00

adopté
Pour faire suite à une plainte faite à ce conseil par Mr Emile Pailli
Il est proposé par Mr le conseiller Arthur Martin secondé par Mr le conseiller Athanas Crête et résolu que Mr Albert Lehman agent de cette paroisse soit avisé par lettre recommandée ou signifié de voir à faire enlever son char afin qu'il ne nuise pas à la circulation sur la route nationale lequel est considéré comme dangereux

Adopté
Dernier avis.

Il est proposé par Mr Philippe Denoncourt secondé par Mr Athanas Crête et résolu de clore la session
Adopté
samedi 7 février

Alfred Garsneau
Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

14 sept 1931

187

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Sac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe du Sac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions législatives le jour du mois de septembre mil neuf cent trente et un pour considérer tout sujet dans l'intérêt de notre municipalité. furent présents Mr Alfred Garçon maire M. les conseillers Alfred Rivard Athanas Gréte et Philippe D'Innocent formant un quorum après la présidence de Mr le Maire.

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil il est proposé par le conseiller Alfred Rivard secondé par le conseiller Athanas Gréte et résolu que le dit procès verbal en date du troisième jour du mois de juillet dernier soit approuvé adopté

Communication des correspondances suivantes. 1^{re} de la Cie d'assurance la Prévoyance datée 10 août 1931, 2^e regard. le loi adoptée par le gouvernement Provincial au. Concernant accident du travail et responsabilité des corporations envers leurs employés. 3^e Requête par certains contribuables concernant l'entretien du pont connu sous le nom du pont Croche 4^e 19.

Après considération d'une requête datée le 15 juillet 1931 demandant de justifier les travaux d'entretien du pont Croche et des deux petits ponts situés au nord est du dit pont Croche ou allant à la ligne Régimentale.

Mr Philippe Desnoes court donne avis de motion que a la prochain session regulier de ce conseil il sera passé un règlement pour désigner les intéressés qui devront a l'avenir participer aux travaux et entretien des ponts croche ainsi que des deux autres petits ponts situés au nord est du dit pont croche en allant a la ligne seigneuriale les dits ponts devront être a la charge des propriétaires des Nos. du Cadastre 552 a 565 inclusivement cinquante deux, a cinq cent soixante et cinq inclusivement

Mr le conseiller Alfred Rivard donne avis de motion que a la prochain session regulier de ce conseil, a laquelle il y aura un quorum, il sera passé un règlement fixant le taux par \$100.00 + devant être imposé sur tous les biens imposables de notre municipalité pour faire le rôle général de perception pour l'année 1932 mil neuf cent trente deux

* l'évaluation
A. G.
L.M.

Il est proposé par le conseiller Athouan écrit secondé par Philippe Desnoes court et résolu d'accepter les comptes suivants pour effardachage dans le 4^{me} rang fait selon l'ordre de Mr l'inspecteur Leonide Benoit.

- 1^{er} de charger au compte de M. Dom Desig laurier pour 3 hrs de bouvage a 25 = 75
 - 2 de charger a Mr Arthur Daveluy pour 2 heures de bouvage a 25 = 50
- Le secretairé Tresorier est aussi autorisé a payer a Mr Leonide Benoit la somme de \$125.00 Un dollar et 25/100
- 1.25
- Adopté

12 Oct, 1931

199

Il est proposé par le conseiller Alfred Rivara
secondé par le conseiller Philippe Denon-
court et résolu de clare la session
adopté

Alfred Garceau

Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Sac

A une session ordinaire du conseil de la municipi-
palité de Pointe du Sac tenue au lieu ordinaire des dite ses-
sions le deuxième jour du mois d'octobre mil neuf cent
trente et un à sept heures du soir pour considérer tout affaire
dans l'intérêt de notre municipalité et en particulier la pas-
sation d'un règlement imposant la taxe annuelle
pour 1932) année mil neuf cent trente deux et d'un ré-
glement désignant les intéressés qui devront
à l'avenir participer aux travaux et entretien
du pont croche ainsi que des deux autres
petits ponts situés au nord est du dit pont
croche en allant à la ligne seigneuriale
et dont avis public a été donné aux intéres-
sés et a ceux pouvant le devenir, en date
du 31^{er} jour de septembre 1931

Un avis public ayant aussi été publi-
é aux intéressés qu'une demande serait faite
a pour par le conseil au Lieutenant gouverneur de la
province de Québec pour que les publications
de tout avis public règlement résolution
ou ordre de notre Corporation dans notre
municipalité se fassent à l'avenir que
dans la langue Française, la dite avis public
le 30 septembre 1931 — furent présent M. Alfred
Garceau Maire M. M. les conseillers Ernest
Comeau Alfred Rivard Philippe Denon-
court et Adolphe Schitz et Athol van der
formant un Jurum, sous la présidence de M. le Maire

12 Oct 1931

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session du conseil
 Il est proposé par Mr le conseil-
 ler Ernest Lorneau, secondé par Mr
 le conseiller Alfred Rivard et résolu
 que le dit procès verbal en date du (14)
 quatorze septembre dernier soit approuvé
 adopté

Communication des correspondances
 suivantes ^{fera} Résignation de Mr
 Aldéric Neunier comme inspecteur
 de voirie pour l'arrondissement dans
 le (3^e) troisième rang depuis le pont
 chez Hubert Trotter jusqu'au quatri-
 ème rang y compris la route chez
 Elzéar Dupont, et la route en avant chez
 Albert Blouin ainsi que le rang compris

Il est proposé par Mr Philippe Denoncourt
 secondé par Mr Adolphe Schiltz et résolu
 que la (résiliation) résignation de
 Mr Aldéric Neunier comme inspec-
 teur de voirie pour l'arrondissement
 qu'il avait été nommé soit acceptée
 par le conseil et que Mr Auguste Gar-
 deau soit nommé pour le remplacer
 pour arrondissement troisième rang depuis
 le pont chez Hubert Trotter jusqu'au
 quatrième rang y compris la route
 Elzéar Dupont et route Albert Blouin
 ainsi que le rang compris
 adopté

Budget Approximatif pour l'année
 1932 mille cent vingt deux tel que préparé
 par le secrétaire trésorier

Revenu
 Taxes Locales Gen Eval. \$310,640.00 à 1.11% \$3448.10
 3448.10

Dépenses
 Déficit au 31 Dec 1931 sur billets promissaires
 au cas de l'Etat du Lac de la route Nationale
 \$ 3200. - 4000.00 = 2800.00

le cours du mois de Janvier 1932 (ni neuf cent trente deux) le règlement deviendra en force après publication suivant la loi

Alfred Garneau Maire
Joseph Martin Secrétaire, trésorier

Après considération & l'avis de motion donné à notre session en date du 14 Sept. Tombé dernier et de l'avis public donné aux intéressés re: pont croche etc et autres. Mr le conseiller Ernest Pomeau propose secondé par Mr le conseiller Adolphe Schiltz et résolu qu'il soit passé un règlement d'après le dit avis de motion lequel vient d'être lu. Pour fixer et désigner les intéressés qui devront à l'avenir participer aux travaux et entretien du pont croche et des deux ponts situés au Nord Est du dit pont croche dans le 7^e rang Adopté

Règlement No 17 Numéro dix sept

Qu'il soit ordonné et statué par règlement du conseil de la municipalité de Pointe au Lac que le pont connu sous le nom du pont croche situé dans le 7^e septième rang de la dite municipalité ainsi que des deux autres petits ponts situés au Nord Est du dit pont croche en allant à la ligne seigneuriale soient à l'avenir à compter de l'avenue en force du présent règlement, entretenus réparés, et entretenus au frais communs par quinzaine de biens suivant l'évaluation de leur terrains respectifs par les propriétaires des lots de terre suivants situés dans cette municipalité et désignés ici par les Numéros qu'ils portent dans le cadastre d'enregistrement du plan

amendement
Procès verbal
7^e rang 22^e pp
1883/

officiel d'enregistrement de la paroisse
de la Visitation de la Pointe du Lac et
au rôle d'évaluation de la municipalité
de Pointe du Lac pour le comté de St
Maurice. S'avoit par les propriétaires des
lots Numéro cinq cents cinquante deux
inclusivement et suivant 552, 553, 554,
555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565,
jusqu'à cinq cents soixante et cinq inclu-
sivement.

Article II

L'évaluation des lots de terre sus-cités
dont les propriétaires sont soumis par
le présent règlement à l'entretien en
commun par main d'œuvre de leur
propriétaire sera constaté par le rôle
d'évaluation en force de la muni-
cipalité de Pointe du Lac qui fera
à lui-même foi et preuve de cette
évaluation.

Article III

Les travaux devant être exécutés
pour perfection, réparation et entre-
tien des dits ponts devront être sous
la direction et sous les ordres de l'ins-
pecteur de l'arrondissement de voirie
ou si trouvant ditui les dits ponts
ou à son défaut sous la direction
et ordre de l'inspecteur muni-
cipal de la dite municipalité.

Article IV

Le présent règlement amende tout
règlement procès verbal ou actes
d'accord fait et passés antéri-
eurement.

Article V

Le règlement entrera en vigueur
après publication suivant la loi. Et
restera en vigueur jusqu'à révocation.

Alfred Garneau Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

- Il est proposé par le conseiller Adélard
 Beault secondé par le conseiller Alfred
 Rivard et résolu que le paiement
 des comptes présentés verbalement
 à la présente session soient approu-
 vés tels que nous spécifions
- 1^{er} de payer au secrétaire trésorier pour
 achat de liste Électoral à l'imp. Régale
 de Naturo en date 12 août 1931 Pa Par bon post. 81
 - 2^e de payer au ministre des Affaires mu-
 nicipales avec envoi résolution
 demande de publication qu'en français \$ 10.00
 - 3^e de payer à P.V. Ayotte achat
 papeteries, plume, Dragon Etc. \$ 3.40
 - 4^e de payer à M. Alfred Barbeau main la somme
 de \$ 10.00 dit être comme ayant été payé par lui-
 même à l'aveu de M. Bureau pour information
 dans l'intérêt de notre municipalité \$ 10.00

adopté

Après considération qu'un avis
 public a été publié aux intérêts
 de la municipalité de Pointe du Sac
 en date du (30) trentième septembre dernier
 avisant par le dit avis qu'une ré-
 solution serait adoptée ce jour
 par notre conseil demandant au
 Lieutenant gouverneur de la Pro-
 vince de Québec la permission
 que les publications de tout avis
 publics, règlements, résolutions
 ou ordre de cette municipalité
 se fassent à l'avenir qu'en dans
 la langue française

M. le conseiller Philippe Dion
 court propose appuyé par M.
 le conseiller Atholme Grégoire et
 résolu unanimement de demander

a l'Honorable Lieutenant Gouverneur
de la Province de Quebec la permission
que les publications de tout avis public
reglements, resolutions, ou ordres de notre
municipalite se fassent a l'avenir que
dans la langue francaise, sauf celles
requises dans la Gazette officielle de Quebec

adopti
Il est propose par le conseiller Athanase
crite secondi par le conseiller Philippe
Denoncourt et resolu de clere la permission
adopti

Alfred Garceau Mairi
Joseph Martin secretaire tresorier

Province de Quebec Municipalite
de Pointe du Lac

Le soussigné Edmond Paguin
ayant été nommé par le conseil
de la dite municipalite gardien
et enclasse de la dite municipalite

jure que je remplirai avec hon-
netete et fidelite les devoirs
de cette charge au meilleur
de mon jugement et de ma capacite
ainsi que d'en me soit excede

Assurance signee moi
a la Pointe du Lac le 26 novembre 1910
deux Novembre mil neuf cent
trent et un Joseph Martin
secretaire tresorier

Je soussigné Auguste Gorceau
 ayant été nommé par le conseil de la mu-
 nicipalité de Pointe du Lac inspecteur de
 voirie pour arrondissement troisième
 rang depuis le pont chez Hubert Trotter
 jusqu'au quatrième rang y compris la
 route Elzev et route Albert Blouin ainsi
 que le rang compris jure solennelle-
 ment que je remplirai cette charge
 avec honnêteté et fidélité au meilleur
 de mon jugement et de ma capacité
 ainsi que Dieu me soit en aide
 Assurément devant moi à la
 Pointe du Lac le dixième jour
 du mois de Novembre mil neuf
 cent vingt et un
 Auguste Gorceau
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Je soussigné Joseph Thom. Hélie ayant été nommé
 inspecteur de voirie pour la concession St Nicolas
 depuis chez Mr Orila Vincent jusqu'à
 l'extrémité du rang St Nicolas. de la Municipalité
 de Pointe du Lac jure solennellement que
 je remplirai avec honnêteté et fidélité
 les devoirs de cette charge au meilleur de
 mon jugement et de ma capacité.
 ainsi que Dieu me soit en aide
 Assurément devant moi à la
 Pointe du Lac le quatorzième jour
 du mois de Novembre
 mil neuf cent vingt et un
 Joseph B. Hélie
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Je soussigné Philipp Bouchard ayant été
 nommé inspecteur municipal de
 la municipalité de Pointe du Lac
 jure solennellement que je rem-
 plirai avec honnêteté et fidéli-
 té les devoirs de cette charge

au meilleur de mon jugement et de
ma capacité.

ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi, à la
Pointe-du-Lac *cequatorium* Philippe Bouchard
Jour du mois de Avril
mil neuf cent trent deux

Joseph Martin

Le sous-signé Orila Godin ayant
été nommé inspecteur de voirie
pour la municipalité de Pointe
du Lac Cal 354 a 310 m. + route d'Etat 11111. et l'Etat de plus
fais serment et jure que je remplis
par cette charge avec honnêteté
et fidélité. Suivant mon juge-
ment et ma capacité

ainsi que Dieu me soit en aide
assermenté devant
moi à la Pointe du Lac
de dix heures mil
neuf cent trent deux

Orila Godin

Joseph Martin
secrétaire

14 Dec 1931

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Bac

A une session régulière du conseil de la municipalité de Pointe-du-Bac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le (14th) quatorzième jour du mois de décembre (1931) mil neuf cent trente et un, à sept heures du soir pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité. furent présents M. Alfred Garceau maire, M. M. Lespion, seillers Aditard, Schiltz, Ernest Lorneau, Alfred Rivard, et Athanas Gréte formant un quorum sous la présidence de M. le maire.

Après lecture des minutes du procès verbal de notre dernière session.

Il est proposé par le conseiller Athanas Gréte secondé par le conseiller Alfred Rivard, et résolu que le dit procès verbal en date du douzième jour du mois d'octobre dernier soit approuvé.

Adopté

Le secrétaire, trésorier, donne communication des correspondances suivantes

per Avis par M. Moïse Dupont avisant le conseil que ne sachant ni lire ni écrire, il ne peut accepter la charge de inspecteur de voirie, et demande de le remplacer

Requête par M. Jeffrey Dupont, civile Godin Joseph Gréte Moïse Dupont Gilbert Blouin Thomas Godin Ernest Lorneau demandant un plus grand nombre d'intéresses au pont chez Adolphe Duplessis dans le rang St Charles

Il est proposé par le conseiller Ernest
 Comeau secondé par le conseiller ad-
 lard Schiltz et résolu que la résigna-
 tion de Mr Moise Dupont comme inspec-
 teur de voirie soit acceptée par ce conseil
 et que Mr Ovide Godin soit nommé
 pour le remplacer pour l'arrondissement
 concissem de Charles depuis le No 354 inclu-
 sivement du cadastre officiel de la paroisse de
 la Pointe au Lac jusqu'à la profondeur du
 5^{me} cinquième rang³¹⁰ y compris la route
 Myrtille Minelli et y compris le pont chez
 Adolphe Duplessis. Adopté

Après considération d'une requête datée
 du (20) août octobre 1931 demandant de jus-
 tifier les travaux d'entretien d'un pont
 connu sous le nom de pont Adolphe Du-
 plussis situé sur le No 271 rg et char.

Il est proposé par le conseiller Athouas
 Gréte secondé par le conseiller Alfred Kwan
 et résolu que le secrétaire trésorier
 devra donner avis public convoquant
 les intéressés ou ceux pouvant le devenir
 au pont susdit connu sous le nom de
 pont Adolphe Duplessis d'assister
 à la 1^{re} première assemblée régulière
 de ce conseil laquelle aura lieu le
 onzième jour de Janvier prochain à
 (9) neuf heures du matin à laquelle
 session sera passé un règlement
 déterminant les travaux d'entretien
 du sus-dit pont. Adopté

Mr le conseiller Athouas Gréte donne
 avis de motion qui à la prochaine
 session régulière de ce conseil
 aura lieu le onze janvier
 prochain à neuf heures du matin
 et sera passé un règlement amendé

le procès verbal (No 41) numéros soixante et onze fait par E. W. R. Antrobus Grand Coyer le 24 vingt sept septembre (1825) mil huit cent vingt cinq. Le dit règlement sera passé au fin de désigner les intéressés qui devront à l'avenir participer au travail d'entretien ou de reconstruction du pont connu sous le nom du pont Adolphe Duplessis et situé sur le No Cadastre 241 de notre municipalité numéros cent soixante et onze.

112 etc

Il est proposé par le conseiller Alfred Rivard. Secondé par le conseiller Ernest Comeau et résolu qu'il soit ordonné qu'à l'avenir d'ici à révocation de la présente résolution les sessions régulières de notre conseil auront lieu à neuf heures du matin.

Adopté

Le secrétaire trésorier soumet à l'approbation du conseil les noms des contribuables de la municipalité du Pont-au-Lac ayant des arrearages de taxes dus à notre municipalité et en particulier ceux ayant un ou et plus d'arrearages désignant la somme due par chacun d'eux et la désignation de leur propriétés.

	spe. ch	arr	1931	
Joseph Crête		\$17.93	17.93	35.86
Nephtalim Dupont		.50	.50	1.00
André Dupont	\$50.35	2.04	1.00	53.39
Mun. de Pt. du Lac Duval	.15	1.02	.50	1.67
Maxime Houle		18.80	9.25	28.05
Mun. de Pt. du Lac Juneau	6.85	.27	13	7.25
Denis Milot	2.01	2.59	2.50	7.10
Louis St Louis	2.58	6.11	2.75	11.44

126

Mr le conseiller Ernest Comeau propose se-
condi par Mr le conseiller Alfred Rivard et resolu
qu'une remise de \$0.88 soit faite par notre muni-
cipalite de laiss a caiss au fin de payer cette
dite somme de 0.88 ayant ete charge au compte de
Albert Blouin en rapport au pont Et Dupond
par Lucien Blouin inspecteur non essermenté. 88
adopté

Il est proposi par le conseiller Athanas
Crete secodi par le conseiller Ernest Comeau
et resolu que le paiement des comptes
presentis verbalement a la presente session
soient approuvis tels que sous spcia-
lies. ~~Mr~~ de payer a la caiss popu-
laire de la Pointe du Lac en billets
payable a demande, date du 1^{er} fevris 1931
pour la somme de \$400⁰⁰ quatre cents dollars
plus les interets dus sur le dit billet

2^{de} de payer a la caiss populair de
la Pointe du Lac pour interet a elle
du sur billet depuis le 1^{er} fevris dernier
jusqu au 5 Decembre 1931 la somme de \$80⁰⁰
quatre vingt dollars soit 3200⁰⁰ a 5%.

3^{de} Le secretair tresorier est aussi autorise
a payer a la dite caiss populair
de la Pointe du Lac la somme de \$400⁰⁰
quatre cents dollars plus les interet
du 5 Decembre date 61^e = \$400⁶¹/₁₀₀ Ce dernier
paiement etant un acompte sur ble. d'un
billet ayant rapport au paiement de recons-
truction route national par le gouverne-
ment provincial laissant une
balance de \$2800⁰⁰ sur sur le dit
Billet. Le secretair tresorier est
autorise a faire ces dite paiement

adopté unanimement
Communication d'une requete de la
Shawinigan Water and Power compa-
ny pour permission de construire
des lignes de distribution dans
les paroisses de St Anne d'Yamachiche
et dans la rivitation de la Pointe du Lac

+ \$13⁰⁰/₁₀₀

et avis par la commission des services publics Palais de Justice 2 cubic donné a notre municipalité et demand de lui produire ses objections & elle en a d'ici au (15) quinze Décembre courant et que a défaut d'objection ladite requête sera accordé en conditions qu'elle jugera a propos.

2^e L'communication d'une lettre de l'honorable Jacques Bureau au Secrétaire Trésorier, - re extension de conduit électrique.

3^e Résolution
Attendu que les contribuables de la municipalité demeurant sur le parcours de la route nationale a partir de l'extrémité Ouest de la ligne de distribution électrique the Shawenigan Water and Power Company, jusqu'aux limites de Yamachiche, désirent avoir le service électrique.

Attendu que la compagnie Shawenigan Water and Power serait prête a construire une ligne de distribution électrique pour desservir les résidents sur le dit parcours a condition que la Corporation lui accorde pour une période de dix ans du premier Janvier 1932 une commutation de pourcentage quinze pour cent (15%) des taxes municipales sur l'évaluation des lignes qu'elle possédera dans les limites de la municipalité, comme le permet la loi.

Il est alors proposé par Mr le conseiller Alfred Revard secondé par Mr le conseiller Ernest Comeau et résolu que durant une période de dix années a compter

Mallik
15 Dec. 1931
a Mr H. Bugan
3. Révisé

du 1^{er} janvier 1932 mil neuf cent
 trent deux la compagnie Champlain Water
 and Power ne paiera que vingt cinq
 pour cent (25%) des taxes qui sont ou
 seront imposés contre la compagnie,
 suivant l'article 656^e du Code
 municipal tel que prévu par la
 loi 21 George V, chapitre 119.
 La corporation accorde à la compa-
 gnie une commutation quant
 à la balance. Adopté

Il est proposé par le conseiller Adilard
 Schiltz secondé par le conseiller Athanas
 Brété et résolu que Mr Philippe
 Bouchard de cette municipalité
 soit nommé président pour présider
 la prochaine élection des conseillers
 de notre municipalité dont la
 nomination aura lieu le deuxième
 mercredi de janvier (1932) mil neuf
 cent trent deux. Adopté

Il est proposé par le conseiller
 Alfred Rivard secondé par le conseil-
 ler Ernest Comeau et résolu
 que le paiement des comptes
 présentés arbitrairement à la pré-
 sente session soient approuvés
 tels que voici spécifiquement.

1 ^{er} de Payer au Secrétaire Trésorier pour bois et allumage de poil à l'usage du Conseil, Entretien de la salle de gymna- se huit dollars pour l'année 1931	\$8.00
pour distances parcourues pour afficher et signer les avis 29 miles à 115 [¢]	4.35
pour affichage de la diphtérie à l'acadie et à la Banlieue de Montouin	.60 90
1 cahier réportoir 75, tablette et enveloppes 50 cts Téléphone au Dr Langis à Yamachiche	30.15
ris diphtérie chez Maxime Houle	15.40

2. de Payer a Orila Rouitto pour service d'electricite a l'usage de la salle du conseil annue 1931 € 3.09

3. de Payer a Thomas Garciau fils pour repartition Cote Hubert Trotter annue 1930-1931 € 20.93

Le secretair tresorier est aussi par la presente autorisi a charger le montant de 93^{cts} communs:

au livre de perception au compte de taxes de Mr Charles Miloth	2.14
" " " " Dame David Savoir	.57
" " " " Adilars Peilli	.09

Le secretair tresorier est autorisi a faire les paiements a cheque personni designes ci-haut tels que specifies

Adopte

Communication service provincial d'hygiene ri' aqueuse et renvoi d'exp date 7 Dec 1931

Demande par le secretair provincial de lui faire parvenir formulis D & E re Faide Milot

Rapport d'une lettre du Dromer Desjardins Inspecteur d'Hygien en date 12 Decembre 1931 par laquelle il donne une autorite municipale le moyen de combattre la despterie ainsi que devoir a accomplir

Requete demandant l'approbation du conseil, s'adressant au deputé Frigon pour obtenir un octroi qui permettrait de tracer chemin des petites terres et chemin r.g. St Marguerite.

Apris consideration de la dite requete signie par un grand nombre de contribuables

de notre municipalité —
 Il est proposé par le conseiller Athanas
 Gréti secondé par le conseiller Ernest Joneca
 et résolu de s'adresser au gouvernement
 provincial par l'entremise de notre
 Député M^r J. Frigon lui deman-
 dant de nous faire obtenir un octroi,
 lequel nous permettrait de faire gra-
 ver le chemin des petites terres et
 chemin r. q. Ste Marguerite situés dans
 les limites de notre municipalité
 dont la distance est d'environ 2 1/2
 milles à graver et lequel chemin
 adjoindrait la partie du chemin qui se
 trouve dans la paroisse des Rivières
 lequel a été gravé il résulterait
 ainsi que le trafic pourrait deux bons
 chemins. — La graville pour la construc-
 tion de ce chemin étant à proximité
 le coût de ces travaux ne serait pas
 très élevé. Le Conseil prie donc
 notre député M^r J. Frigon de bien vouloir
 user de son influence auprès du gouver-
 nement pour nous obtenir le montant
 d'argent nécessaire pour l'exécution
 de ces travaux. adopté

Il est proposé par le conseiller Adolphe
 Schiltz secondé par le conseiller Alfred
 Rivard et résolu de clore la session
Adopté

Alfred Garneau Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

M. J. Frigon
 le 15 Dec 1931

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac
 Le soussigné Philippe Bouchard
 ayant été nommé par le conseil de la
 sus-dite municipalité, président pour
 presider la prochaine élection des
 conseillers de la municipalité de Pointe
 du Lac dont la nomination aura
 lieu le troisieme jour de Janvier
 1932 mil neufcent trente deux -

Jure solennellement que je remplirai
 avec honnêteté et fidélité, les
 devoirs de cette charge au meilleur
 de mon jugement et de ma capa-
 cité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
 à la Pointe du Lac ce Philippe Bouchard
 premier Janvier mil
 neufcent trente deux
 Joseph Martin
 Secrétaire Trésorier ad. off.

Le soussigné ayant
 été nommé vérificateur des comptes de
 la municipalité de Pointe-du-Lac jure
 que je remplirai avec honnêteté et
 fidélité les devoirs de cette charge au
 meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Page réservée pour assumentation

11 June 1932

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Bac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-du-Bac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le onzième jour du mois de Janvier 1932 (mil neuf cent trente deux) à neuf heures du matin, pour considérer tout sujet dans l'intérêt de notre municipalité et en particulier la passation d'un règlement concernant l'entretien du pont ad Duplessis et dont avis public a été publié aux intéressés et à tous contribuables de cette municipalité pouvant le devenir. La dite avis public a été lu le deux Janvier 1932 et furent présent M. Alfred Gargan Maire M. Des conseillers Ernest Lomeau Alfred Rivard Philippe Denoncourt formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil il est proposé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt secondé par Mr le conseiller Ernest Lomeau et résolu que le dit procès verbal en date du quatorzième jour du mois de décembre dernier soit approuvé
adopté

Il est proposé par le conseiller Ernest
 Comeau / secondé par le conseiller
 Alfred Rivara et résolu que d'après
 l'avis de motion donné à notre dernière
 session, en date du quatorzième jour de Décembre
 dernier, et qui vient d'être lu; que le
 règlement suivant soit passé

Règlement Numéro (18) dix huit adopté

Qu'il soit ordonné et statué par
 règlement du conseil de la municipalité de Pointe
 du Lac que le pont connu sous le nom de
 pont Adolphe Duplessis, situé sur le numéro
 du cadastre (241) deux cents soixante et onze,
 du cadastre officiel de notre municipalité, dans
 le rang St Charles. Soit à l'avenir, à
 compter de l'avenue en force du présent
 règlement, confectionné, réparé, et en-
 tretenu au frais commun par means
 d'œuvre, suivant l'évaluation de leur
 terrains respectifs par les propriétaires
 des lots de terre suivants, situés dans
 cette municipalité et désignés ici par
 les numéros qu'ils portent dans le ca-
 dastre d'enregistrement du plan offici-
 el d'enregistrement de la paroisse de la
 Visitation de la Pointe du Lac, et au
 rôle d'évaluation de la municipalité
 de Pointe-du-Lac, pour le comté de
 Saint-Maurice: Paroisse: par les pro-
 priétaires des lots numéro (310) trois
 cents dix inclusivement et suivants 310,
 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326,
 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342,
 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, jusqu'à
 trois cents cinquante quatre inclusive-
 ment

Article II

L'évaluation des lots de terre sus-cités
 dont les propriétaires sont soumis par le

présent règlement, a l'entretien en commun par main d'oeuvre, de leur propriété sera constaté par le rôle d'évaluation en force de la municipalité de Pointe-du-Lac, qui fera à lui-même foi et preuve de cette évaluation. —

Article III

Tous travaux devant être exécutés pour travaux de confection, réparation et entretien du dit pont devront être sous la direction et sous les ordres de l'inspecteur de l'arrondissement de voirie ou se trouvant situé le dit pont ou à son défaut sous la direction et ordre de l'inspecteur municipal de la municipalité de Pointe-du-Lac.

Article IV

Le présent règlement amende tout procès verbal⁺ règlement, ou acte d'accord: fait, et passés antérieurement.

Article V

Le règlement entrera en vigueur après publication suivant la loi. et restera en vigueur jusqu'à révocation. H. Bed Garsneau

Maire
Joseph Martin secrétaire, trésorier

Avis par Mr. le notaire LaFemine & Mr. le maire et MM. les conseillers de la municipalité de Pointe-du-Lac, avisant de faire le nécessaire quant à ce qui concerne l'entretien du chemin passant vis-à-vis de sa propriété, à la Pté du Lac étant par le No 20 cadastre off. et s'engage à payer sa part de frais.

+ en particulier
le procès verbal
numéro (71) soixante
et onze, en date du
27 sept. 1835.
C. 4 -
J. H.

avis

art 144

Pour se conformer à l'article 144 du code Municipal, le secrétaire trésorier donne un rapport détaillé de ses recettes et dépenses de toute source pour l'année finissant expirer le 31 trent et un décembre dernier

Recettes

Sur arrerages taxes générales			34 92
" taxes générales année 1931			1443 78
" arrerages taxes répart. chemin.	35	13	
" taxes entretien chemin 1931	26	60	61 73
pour intérêt perçu à date			17 99
sur autre montant rien	1190	05	
5 mai octroi du gouvernement & honoraire	248	84	
18 juill. " " " "	457	50	
22 août " " " "	289	10	
5 " " " "	239	06	2424 55
Emprunt temporaire	400	00	
Frais d'adjudication remboursement	347		
par Sherif	200		
E. Hardachez	12	30	
arg. pour payer hospital	65	75	
Intérêt perçu Banque Com. Nat. $6\frac{82}{100} + 9\frac{33}{100}$	16	15	
Argent en caisse le 1 ^{er} Janv. 1931	398	12	897 79
Total des recettes			\$4880 76

Actif

Caisse le 1 ^{er} Janvier 1932	199	59
" arrerages sur potisation	162	89
" " Rep. Ent. Chemin	95	48
" par coffi fort 90 ⁰⁰ arm. Bib. 47 ⁸⁵ bancs + charais 80.		
" fournais tuyen 19 ⁰⁰ = 236 ⁸⁵ calculé au prorata		
" de l'évaluation en 1928 le 20 nov. =	153	46
" plus. prop. Douel 100 ⁰⁰ + prop. Ephrem Juran 25 ⁰⁰ =	125	00
	736	42

Mr le conseiller Alfred Rivard
 propose appuyé par Mr le conseiller
 Ernest Cormier et résolu, Que, vu
 que depuis la session du neuf décembre
 dernier une requête a été signée par
 certain maire demandant de changer
 le chef lieu du comté de St-Maurice,
 le conseil demande à la Législature
 Québec de ne pas prendre cette requête
 en considération et de laisser le chef
 lieu à Yamachiche, la ou il est
 actuellement. adopté

Il est proposé par Philippe Denon-
 court secondé par Alfred Rivard
 et résolu de clore la session. adopté

Alfred Garceau
 Joseph Martin
Maire
secrétaire trésorier

8 fév. 1932

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac
SERMENT d'office

Écossais Joseph Desmerises, cul-
tivateur, Harmidas Benoit cultivateur,
Edmond Paguin, sac. Cultivateur,
ayant été élu Conseiller de la mu-
nicipalité de Pointe-du-Lac, jure
solemnellement que je remplirai avec
honnêteté et fidélité les devoirs
de cette charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité —
Ainsi que Dieu me soit en aide.
assermenté devant moi
à la Pointe-du-Lac le Joseph Desmerises
huitième jour du mois Harmidas Benoit
de Février mil neuf cent vingt deux Edmond Paguin
Joseph Martin
Secrétaire trésorier scff.

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session ordinaire du conseil de la
municipalité de Pointe-du-Lac tenue au
lieu ordinaire des dites sessions le
huitième jour du mois de Février
mil neuf cent vingt deux à (9) neuf heures
du matin furent présents M. Alfred
Garcia, Maire M. M. les conseillers
Harmidas Benoit Alfred Rivard
Philippe Denoncourt Edmond Paguin
et Joseph Desmerises formant
un quorum pour la présidence
de Mr le Maire
Mr Ernest Goulet étant présent
après lecture du procès verbal

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil. Il est proposé par Mr le conseiller Philipp Dehoncourt secondé par Mr le conseiller Edmond Pagnon et résolu que le dit procès verbal en date du vingt-cinquième jour de janvier dernier soit approuvé. adopté

262

Extrait du cahier de présentation des candidats présentés à la charge de conseiller de la municipalité de Pointe du Lac, en date du treizième jour de janvier dernier 1932. Il a été présenté à la charge de conseiller pour le siège N° 2 numéro deux de cette municipalité Mr Joseph Desmerises cultivateur, pour le siège Numéro trois Hormidas Benoit cultivateur, et pour le siège Numéro cinq Mr Edmond Pagnon rare cultivateur, lesquels conseillers ont tous été élus par acclamation conseillers de la municipalité de Pointe du Lac.

Le secrétaire trésorier soumet à l'approbation du conseil l'état des comptes de la municipalité de Pointe du Lac pour l'année mil neuf cent trente et un lesquels ont été vérifiés par le Reçu Leopold Rompré le vingt-cinq janvier dernier.

Il est proposé par Mr le conseiller Alfred Rivard secondé par Mr le conseiller Hormidas Benoit et résolu d'approuver la reddition des comptes de la municipalité de Pointe du Lac tenu par Joseph Martin secrétaire pour l'année 1931 mil neuf cent trente et un. adopté

dont attestation par vérificateur au livre de caisse de notre municipalité

6 Jan 1932

Il est proposé par Mr le conseiller Edmond Piquin, secondé par Mr le conseiller Joseph Desmaré, résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer les sommes d'argent telles qu'il est ci-dessous spécifiées -

1^{er} de payer à la caisse populaire de la Pointe-du-Lac la somme de \$600⁰⁰/₁₀₀ Soixante cents piastres, plus les intérêts du sur ledit montant à date du paiement, en compte sur un billet dont la balance est de \$2800⁰⁰/₁₀₀ et dont la balance due après ledit compte sera de \$2200⁰⁰/₁₀₀ avec int. du 5^{dec} dernier

int. pr. = 5.58

600.00
5.58

2 de payer la prime d'assurance de fidélité du secrétaire trésorier à Arthur Openard Agent. 8.00

3 Payer à P.H. Marinéan tablettes 25 g enveloppes 12^e petites enveloppes 50 cahier 60 1.47

4 de payer au secrétaire trésorier pour timbre 2.00

Le secrétaire trésorier est autorisé à payer cesdits montants adoptés unanimement.

Il est proposé par le conseiller Alfred Rivard, secondé par le conseiller Hermidas Benoit et résolu de s'adresser à Mr R.H. Keenan Ing. lui exposant que des véhicules moteurs, voyageant de Shawinigan à Montréal en grattant (scraper) le chemin pour se frayer un passage, font un rempart de neige qui rend impossible à une voiture de quitter le milieu du chemin pour rencontrer ou laisser passer une auto, ce qui peut être la cause d'accident très grave. Le conseil demande à Mr R.H. Keenan d'ordonner que le chemin soit fait assez large pour pouvoir rencontrer deux autos, ou que lesdits remparts soient abattus, si on veut continuer à faire ce trafic

Adopté

malin 69 fr.

Il est proposé par Mr le conseiller
Joseph Desmaris secondé par
Mr le conseiller Edmond Paquin et
résolu de clure la session

Alfred Garscan ^{adopté}
Joseph Karlin ^{Maire} secrétaire trésorier

Municipalité de Pointe du Lac
Pointe du Lac 14 Mars 1932

au conseil municipal de la mu-
nicipalité de Pointe du Lac

Je sous-signé Albert Blouin
ayant été nommé estimateur de
la municipalité de Pointe du Lac
demande à l'Honorable conseil
de vouloir accepter ma démission
pour cause légitime

Témoin Joseph Karlin
secrétaire trésorier

Albert Blouin
Maire

11 Mars 1932

Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le quatorzième jour du mois de mars mil neuf cent trente deux à neuf heures du matin pour considérer tout objet dans l'intérêt de notre municipalité. Furent présents Mr Alfred Garneau maire, M. le conseiller Hormisdas Benoit, Alfred Rivard, Philippe Denoncourt, Edmond Paquin et Joseph Desmerises, formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil.

Mr Alfred Rivard propose secondé par Mr Hormisdas Benoit que le dit procès verbal en date du huit février dernier soit approuvé. *adopté*

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt secondé par Mr le conseiller Edmond Paquin et résolu d'accepter la démission de Mr Albert Blouin comme estimateur de notre municipalité. *adopté*

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Desmerises secondé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt et résolu que Mr Arthur Comeau soit nommé estimateur de notre municipalité pour remplacer Mr Albert Blouin dont la démission vient d'être acceptée. *adopté*

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Desmerises secondé par Mr le conseiller

Mr Comeau
remplace
Mr Blouin
estimateur

Edmond Paquin, et résolu qu'il soit ordonné qu'à l'avenir d'ici à révocation de la présente résolution les sessions régulières de notre conseil auront lieu à 7^h sept heures du soir. adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Alfred Rivard secondé par Mr le conseiller Philippe Dénoncourt et résolu de clore la session.

Adopté

Alfred Garceau Maire
Joseph Martin Secrétaire trésorier

Alfred Garceau Maire
Joseph Martin Secrétaire Trésorier

PROCEZ de la
Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le onzième jour du mois d'avril mil neuf cent trente deux à sept heures du soir. Eurent présent Mr Alfred Garceau maire M. M. Les conseillers Hermidas Benoit Ernest Gouneau Alfred Rivard Joseph Desmeris et Philippe Dénoncourt formant un Quorum sous la présidence de Mr le maire. Le secrétaire trésorier est aussi présent.

Après lecture du procès verbal de la dernière session du conseil —

Mr le conseiller Philippe Dénoncourt propose secondé par Mr le conseiller Joseph Desmeris et résolu que le dit procès verbal en date du quatorzième jour du mois de mars dernier soit approuvé. adopté

Le secrétaire trésorier donne communication de ce qui suit.

- 1^{re} Lettre de Mr R. H. Kiernan ing Div. 22 re: dépt. voiries
- 2 Comptes gouvernement provincial relatant la somme de \$386.84 pour pension à l'Hôpital St Michel Archange ord. Paquin 100⁰⁰/₁₀₀

Edmond Desestiaux \$100.00, Dorilda Guibert \$100.00, Faida Males \$43.42, Donat Desestiaux \$13.42 = \$186.84 pour l'année 1931

3^{em} Resolution du conseil de la municipalité de la paroisse des trois rivières daté 4 av. 1932 insistant auprès de notre conseil, auqun qui le chemin St Marguerite soit amélioré

4^{em} Loi créant la commission de surveillance des corporations municipales et scolaires sanctionné le 19 février 1932

La dite loi présentée avec les compliments de Anton Cloutier & ses comptables. Diencis, 147 cote de la montagne; Québec. - 20 mars 1932

5^{em} Communication au conseil d'une resolution adoptée par le conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Pointe du Lac en date du (4) quatriem jour du mois de avril courant. rc: Routillage des Garscaux

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Delgré, secondé par le conseiller Thomas Rouette et résolu que la route connue sous le nom de la route du village des Garscaux située au Nord du Numéro (355) trois cents cinquante cinq du cadastre officiel de la paroisse de la Pointe du Lac soit à l'avenir à la charge et entretien des municipalités ci-après spécifiées;

1^{er} d'après proportion ci-après désignée
Premièrement, que la dite route soit mesurée par Mr Henri Berthiaume et par celui que dénommera Mr Alfred Garscaux maire de la Municipalité de Pointe du Lac.

2^o Que notre municipalité s'engage à prendre sous sa charge, et à entretenir suivant la loi, la moitié de la dite route, l'est à dire la portion

3^{em} Que la présente resolution est valable a condition que la municipalité de

Pointe-du-Lac, s'engage à prendre sous sa charge et entretien, l'autre moitié de la dite route située à l'ouest conduisant au rang des Garceaux

4. Qu'il est aussi entendu que le pont situé dans la dite route sera fait en commun par les deux municipalités si le dit pont se trouve situé sur le territoire de notre municipalité (village) si non il sera à la charge de la municipalité où il se trouvera La Municipalité de Pointe-du-Lac
5. Que la présente résolution remplacé un acte d'accord laquelle sera valable après approbation par le conseil de la municipalité de Pointe du Lac
6. Que Copie de la présente résolution devra être transmise au conseil de la municipalité de Pointe du Lac à sa prochaine session. *Adopté*

certifié vrai l'après midi ce 11^e avril 1932
 entretiens deux Joseph Martin secrétaire trésorier

Rapport

Je soussigné Henri Berthiaume ayant été nommé par résolution du conseil de la Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac et Philippe Bloucharde nommé par moi le maire de la municipalité de Pointe-du-Lac Alfred Garceau, pour mesurer la route du village des Garceaux; J'atteste au mieux de ma connaissance que la route a 14 arps 2 pchs et 13 pds. de longueur. dont la 1/2 partie = 7 arps. 1 pch. et 6 1/2 pds. Le pont dans la dite route se trouve situé à l'est à 24 pds et 6 pchs du milieu de la longueur de la dite route
 donné ce 7^e avril 1932 Henri Berthiaume
 Philippe Bloucharde

Après considération d'une résolution adoptée par le conseil de la municipalité de la paroisse des Trois Rivières en date

du (4) quatriem jour du mois d'avril
courant

Mr le conseiller Philippe
Denoncourt propose secondi par Mr le
conseiller Joseph Desmeris et resolu
de repondre au conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivieres que
le 14 Decembre dernier sur reception
d'une requete notre conseil a fait une
demande au gouvernement provincial
par l'entremise de notre député Mr
J. A. Frigon au fin d'obtenir un oc-
troi lequel nous permettrait de faire
graveler le chemin en question dans
notre resolution. re: Chemin St Merquise

adopté
Il est proposi par Mr le Conseiller Ernest
Lomeau secondi par Mr le conseiller
Hormisdas Benoit et resolu que le
secretaire tresorier soit autorisi
a payer a l'Honorable Tresorier Provincial
la somme de \$386.⁸⁴/₁₀₀ trois cents quatre-
vingt six piastres et quatrevingt
quatre centins pour pension a l'Ho-
pital St Michel archevêque compté annu-
1931 pour M. M. Ovide Paquin \$100.⁰⁰/₁₀₀ Edmond
Deschamps \$100.⁰⁰/₁₀₀ Dorilda Guilbert \$100.⁰⁰/₁₀₀ Laida
Milot 43.⁴²/₁₀₀ Donat Deschamps 13.⁴²/₁₀₀ Journal
la dite somme de — \$386.⁸⁴/₁₀₀

Le secretaire tresorier est aussi autorisi a
retirer pour trois mois de son potier du 1^{er}
Janv au 1^{er} Avril la somme de \$31.25 trente
et un dollars et 25 ps: et pour achat de timbre
accis et frais de maille \$2.00, aussi qu'il faut
payer a P.H. Mariveau en date du 17 avril
par le sec tres 2 cahiers a 35¢ (1 faint, 1 journal)

adoptée
Il est proposi par Mr le conseiller Alfred
Revard secondi par Mr le conseiller
Hormisdas Benoit et resolu que
en reponse a une resolution du conseil

7x

de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac passé en vote du quatrième jour du mois de Avril courant concernant la route des Garceaux.

Qu'il soit résolu que la municipalité de Pointe du Lac s'engagera à prendre sur ses charges et entretien à l'avenir, la moitié ouest de la route connue sous le nom de la route du village des Garceaux située au nord du numéro (355) trois cents cinquante cinq - du cadastre officiel de la paroisse de la Pointe du Lac.

2ⁱⁿ Qu'il soit résolu que la présente résolution est valable à condition que la moitié située à l'est de la dite route soit à la charge et entretien de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac.

adopté

Il est proposé par l'émé conseiller Philippe D'Amour et secondé par M. le conseiller Harmonidas Benoit et résolu de clore la session.

adopté

Abriel Garceau

Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

9 mai 1932

Prouince de Quebec
Municipalité de Pointe du Lac

A une session régulière du conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le neuvième jour du mois de mai (1932) mil neuf cent trente-deux à sept heures du soir furent présents M^s Alfred Garsen (Maire), M^s les conseillers Hermusdas Benoit, Ernest Goubeau, Philippe Dénoqueux, Edmond Paquin et Joseph Desmeris formant un quorum pour la présidence du Maire. Le secrétaire trésorier est aussi présent.

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil M^r le conseiller Philippe Dénoqueux propose secondé par M^r le conseiller Edmond Paquin et résolu que le dit procès verbal lu et adopté au premier jour du mois d'avril dernier soit approuvé. Adopté

Le secrétaire trésorier donne communication de correspondances et copies de résolutions tels que ci après spécifiés —
1^{er} Circulaire adressé au secrétaire trésorier par le sous-ministre Joseph Boulangier daté le 4 av 1932 re: travaux de voirie Etc annulant le 50% et toute octroi pour 1932

Copie d'une résolution adoptée par le conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac (Ville) en date du 2^{ème} mai courant.

copie

9 mai 1932 235

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Dugri secondé par Mr le conseiller Thomas Rouette et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac accepte de prendre a ses charges et entretien a l'avenir la moitié est de la route connue sous le nom de route du village de Garceau laquelle est située au nord du no 355 trois cents cinquante cinq du cadastre officiel de la paroisse de la Pointe du Lac.

Cette présente est pour prouver notre bonne entente avec la municipalité voisine adoptée

Il est proposé par Mr le conseiller Ernest Coubeau, secondé par Mr le conseiller Honoré Benoit, et résolu d'accepter les comptes des inspecteurs de voirie présentés verbalement, pour travaux fait sous leur ordre dans les chemins publics de notre municipalité, tels que sous spécifics. Desquels comptes devront être portés pour collection au livre de perception de notre municipalité au nom de ceux par qui ils sont dus.

1^{er} Pour répartition route et Côte Deslaurier par Mr Euchariste Desrochers insp
porter au compte de M.
Alphonse Paillé 33 | arr. 7 ps Brimbois 6
Omer Paquin 306 |

Le secrétaire trésorier d'auloris à payer
à Mr Euchariste Desrochers \$3.45

2 Par Mr Joseph L. Hélie inspecteur
Pour route St Nicolas
porter au compte de M. Lion Girardus 13
Lion Paquin 87 | arr. 7 ps Brimbois .02

M. Rep.		M. Rep.	
Thomas Simoncan	19	Mun de Pte au Lac	13
Wilfrid Gendron	25	Oscar Dupresne	44
Alphonse Pailli	8	J.H. Champagnon	95
Louis St Louis	31	Honorius Gauthier	07
Arthur Boulauger	16	Antoine Pratte	04
Mari Louis Riears	07	Asani Bourassa	07
Edmond Paquin Leon	61	Philemon Dussault	38
Noi Milot	04	Total	4.81

Pour cote Bisson Porter au compte de M.M.

Edmond Paquin Leon	67	Adrien Bellemar & Desautels	27
Omer Paquin	67	Noi Milot	04
			<u>98</u>

Pour cote Denis Milot porté au compte de

J.H. Champagnon	221	Alphonse Pailli	18
Arthur Boulauger	38	Honorius Gauthier	15
Leon Gerardin	29	Antoine Pratte	08
			<u>321</u>

Le secretair tresorier est autorisi a payer a l'insp Jos. Hiller neuf dollars \$9.00

Par Mr Leonid Benoit insp.

Pour route 7^{me} rg porter au compte de

Edmond Tréchet	34	Dame David Jossier	41
Oleaphy Prout	21	Albert Bourassa	33
Adrien Bellemar	1.09	Adolphe Gauthier	33
Denis Bellemar	28	Gustave Bellemar	55
Nazaire Giroux	96	Omer St Louis	82
Louis St Louis	41	Gaspar Milot	82
Dame M ^{rs} . Milot	82	Donat Godois	21
Kavir & Donat Milot	28	Arthur Desluz	14
			<u>800</u>

Le secretair tresorier est autorisi a payer a Mr Leonid Benoit insp 8.00

Par Mr L'inspecteur Auguste Garscan

Pour cote Elz. Dupont Porter au compte de M.M.

William Laroché	47	Fudger Maguy	76
Archit. Boldue	28	Joseph Laroché	79
Robert Thiffault	28	Guillem Dupont	55
Louis Boldue H	61	Ducim Pothier	81
Dame Adilard Pailli	57	Mun. de Pte au Lac	53

9 mai 32
\$ 593

Louis Boldue 281 Total

Route Moise Dupont porter aux comptes de M		
Mun. de Pti du Lac	69	Louis Boldue 36
Lindere Dupont	72	

Pour Route Melette porter aux comptes de		
Archille Boldue	34	Joseph Larouche 1.04
Robert Thiffault	34	Rudger Magny 1.05
Louis Boldue H	83	Lucien Pothier 1.10
Dame Adelard Pailli	74	Dame David Janvier 1.22
William Larouche	63	<u>15.11</u>

Le secretair tresorier est autorisi a payer
a Mr l'inspecteur Auguste Garreau \$ 15.11

adoptée

Il est propose par Mr le conseiller Edmond
Paquin secondi par Mr le conseiller
Joseph Desmerises et resolu de clare
la session

adopté

Alfred Garreau Maire
Joseph Martin secretair tresorier

13 Juin 1932

Province de Québec
Municipalité de Pointe du Lac

A une session régulière du Conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions, le treizième jour du mois de Juin mil neuf cent trente deux à sept heures du soir.

furent présents Mr Alfred Garneau maire M. M. les conseillers Harmidas Benoit, Ernest Lorneau Alfred Rivard Philippe Dinon Edouard Edmond Paquin et Joseph Lesmeris formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire. Le secrétaire trésorier est aussi présent.

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil.

Mr le conseiller Joseph Lesmeris propose secondé par Mr le conseiller Edmond Paquin qu'il soit résolu que le procès verbal en date du neuvième jour du mois de mai dernier soit approuvé. Adopté

1^{re} Communication des correspondances suivantes. —

4^{re} Reclamation de \$5⁰⁰/₁₀₀ par le Dr a Tangis pour une visite et remède chez Mr Edmond Fier Paquin sq. St Nicolas (25^{me} mai) demandé par Mr Besteman

2^{re} Lettre adressée au secrétaire trésorier en date du 6 Juin 1932 par l'assistant gérant de la banque Canadienne Nationale et 3 Rivières

demandant de signer un chèque en duplicata en faveur du Trésorier provincial pour la somme de trois cents quatrevingt six dollars et quatrevingt quatre centins, le dit chèque pour remplacer le chèque No 126 signé le 20 avril 1932 lequel a été égaré entre les mains de la banque

Lettre du sous ministre Alexandre Desmeules re admission à Schitz.

Pour faire suite à la demande de la banque canadienne nationale 3 Rivières date du 6^e juin courant.

Il est proposé par Mr le conseiller Ernest Londeau secondé par Mr le conseiller Alfred Rivard et résolu que le secrétaire trésorier et Mr le maire de notre municipalité soient autorisés à signer un chèque fait payable à l'Honorable secrétaire provincial qui: payable à la banque canadienne nationale aux Trois Rivières en duplicata pour la somme de \$ 386 ⁸⁴/₁₀₀ trois cents quatre vingt six dollars et quatre vingt quatre centins chèque No 126 le chèque est pour remplacer le chèque No 126 daté le 20 avril 1932 lequel d'après la conviction des autorités de la banque a été égaré

Koptie

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Desrochers secondé par Mr le conseiller Edmond Paquin et résolu d'accepter les comptes de Mr Orela Godin inspecteur pour route by Minville de charger au compte de Dame David Jauries 23 etc

Mr Moir Dupont 3 Riv. 18^e Mr Frs + Comile
Gauthier 19^e Mr Odilon Millet 69^e etc
dont Total \$1.16

Le secretair tresorier est autorisi a
payer a Mr Oula Godin la dite somme de 1.16

Par l'inspecteur Leonid Benoit route 7^{re} rd
charger a Dom David Janvier 3 hrs de bouillage 75
10 piquets a 5^e = 50 Total pour frais de cloture 1.25

Le secretair tresorier est autorisi a
payer a Leonid Benoit la dite somme de 1.25

Le secretair tresorier est aussi par
la presente autorisi a payer au Dr
a Pangis pour son professionnal a
Mr Edmt. Des Pagine la somme de \$ 2.50

Considerant que Mr Albert St Pierre
inspecteur de voirie a quitte notre
municipalite

Il est propose par Mr le conseil-
ler Joseph Desmaris second
par Mr le conseiller Edmond Pagine
et resolu que Mr Hermizigilde
Gulbert soit nomme pour rem-
placer Mr Albert St Pierre comme
inspecteur de voirie pour l'arron-
dissement suivant le grand
chemin depuis chez Mr Cyril
Rouette cadastre No 38 inclusiv-
ment jusq' au No 58 exclusiv-
ment et de plus la route River
noche adopté

Mr Hermizigilde
remplace
Mr Albert St Pierre
inspecteur de voirie

Il est propose par Mr le conseiller
Alfred Rivard second par Mr le con-
seiller Hermizidas Benoit et
resolu que le secretair tri-
sorian soit autorisi a payer
a la caisse populaire de la

Pointe à la Pae la somme de \$55⁰⁰/₁₀₀
 cinquante cinq piastres pour intérêt
 de \$2200⁰⁰ à 5% du 5 Dec. dernier au 5 Jun
 courant cette somme de \$2200⁰⁰ étant la ba-
 lance due par un billet en paiement
 du pont de la route nationale au gouver-
 nement Provincial adopté

En réponse à l'Hon. Alexandre Desmeules
 sous-sec. de la Province daté 9 Jun.
 et est proposé par Mr le conseiller
 Joseph Desmeules secondé par
 Mr le conseiller Edmond Paquin
 et résolu de répondre à l'Hon-
 rable sous-secrétaire de la province
 Mr Alexandre Desmeules que la
 pension exigée pour Albert
 Schiltz à l'Hôpital St Michel
 Archange sera payée ^{le moins} élevée
 possible adopté

Considérant une plainte faite verbalement
 au conseil par Mr Archibald Boldue,
 re: manque d'écoulement des eaux
 de Jossis: et demandant exécution
 du procès verbal ou lui rendre justice
 de quelque manière.

Est proposé par Mr le conseiller Edmond
 Paquin secondé par Mr le conseiller
 Alfred Rivard et résolu que M.
 Duplessis Langlois et Damothé
 avocats des Trois Rivières soient
 autorisés à faire régler au
 plus tôt possible la cause de
 Mr Triffle Godin demandeur contre
 la municipalité de Pointe à la Pae
 défenderesse No 7374 produit
 le 11 Septembre 1929, le secrétaire est
 aussi autorisé à signifier la présente résolution.

adopté unanimement

signifié
 le 15 Juin

11 juillet

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Lesmerises secondé par Mr le conseiller Ernest Thorne et résolu de clare la session adoptée

Alfred Gorceau Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de Pointe-du-Hac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de Pointe-du-Hac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le onzième jour du mois de juillet mil neuf cent trente deux à sept heures du soir furent présents Mr Alfred Gorceau Maire M. les conseillers Armidas Benoit Philippe Denoncourt & Joseph Lesmerises formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire. Le secrétaire trésorier est aussi présent

Après lecture des minutes du procès verbal de ce conseil en date du 13 juin 1932

Il est proposé par Mr le conseiller Armidas Benoit secondé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt et résolu que le dit procès verbal daté 13 juin soit approuvé adoptée

1^{re} Communication des correspondances arrivées DE l'avocat Edouard Fanguier
Daté 16 juin 1932 réponse re: Godin vs. la Corporation de la Pointe du Hac

2^{de} Reclamation de la somme de \$1200 pour contribution fonds jurés

3 Reclamation de 900 par le gouvernement Prov. pour pension de Edmond Piquin a l'Hopital St Joseph

3 heures pour 9 jours de pension à 1⁰⁰ par jour

Il est proposé par Mr le conseiller Philipp Denoncourt secondé par Mr le conseiller Joseph Desmaris et résolu que les comptes produits verbalement ou par écrit à notre présente session soient approuvés tels qu'ils sont souscrits et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement -
 1^{er} De payer au Gouvernement de la Province sa contribution fonds bâtis et des Jures 1932-33
 faire chèque payable au Trésorier de la province 12.00

2^{de} De payer au secrétaire Trésorier pour timbre postal et accis la somme de 2.00
 et pour 3 mois de solaires au ^{1^{er}} juillet cour. 31.25

3^{de} approbation du compte payé à formule Régale Waterloo facture 14 Juin 1932 pour achat de feuilles robe d'évaluation Blanc et Noir 6.30

4 De payer à l'ordre du Trésorier Provincial pour pension de 9 jours à l'Hôpital St Joseph 3 Riv. de Edmond Paquin la somme de 9.00

5 De payer \$4.00 à Mr Normisdas Bessix laque somme devra être chargée au lieu de perception au compte de Succession Zéphirin Dupont etant pour entretien Chemin d'acier 1931-1932 4.00

adoptée unanimement
 Mr le conseiller Philipp Denoncourt donne avis de motion qui à la prochaine session régulière de ce conseil il sera passé un règlement au fin de réglementer la manière de se baigner dans les eaux du Lac St Pierre et ailleurs dans les endroits situés dans notre municipalité ainsi que de régler la manière de s'habiller pour se baigner et pour circuler sur le chemin public et près du chemin public dans notre municipalité

11 Juill 1932

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt secondé par Mr le conseiller Hormisdas Benoit et résolu que Mr l'inspecteur municipal Philippe Bouchard soit autorisé à faire faire une répartition désignant la longueur de parts des intéressés dans le demi-longueur situé à l'ouest de la route des Gorceux laquelle route est située au nord du numéro (255) trois cents cinquante cinq du cadastre officiel et de la paroisse de la Pointe du Sac le dit inspecteur devra aviser tous les intéressés aux travaux désignés par la dite répartition quel jour et heure qu'il sera sur les lieux pour désigner à chacun d'eux leur part respective et est aussi autorisé à faire exécuter les travaux de ceux qui négligeront à les faire, et ceci à leur frais

adopté

Il est proposé par Mr Joseph Lesmeris secondé par Mr Hormisdas Benoit d'aviser Mr Joseph Fich que la loi de la province et le bon sens ne permet pas le travail manuel le dimanche. Le conseil espère que vous aurez la bienveillance de vous rendre à son désir en vous y informant

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Lesmeris secondé par Mr Philippe Denoncourt et résolu de clore la session

adopté

Alfred Gorceux Maire
Joseph Karlin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le huitième jour du mois de août mil neuf cent trente deux à sept heures du soir furent présents Mr Alfred Garceau maire, MM les conseillers, Hormidas Benoit, Ernest Comeau, Alfred Rivard, Philipp Denoncourt, Joseph Desmaris formant un quorum sous la présidence de Mr le maire le secrétaire, trésorier est aussi présent.

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil

Il est proposé par Mr le conseiller Alfred Rivard secondé par Mr le conseiller Ernest Comeau et résolu que le dit procès verbal en date du onze juillet 1932 soit approuvé et adopté.

Après lecture de l'avis de motion donné à notre dernière session par Mr Philipp Denoncourt concernant la passation d'un règlement ayant rapport à la moralité et à l'ordre public dans notre municipalité le secrétaire trésorier fait lecture du dit règlement portant le numéro (19) dix neuf.

Province de Québec Comté de Maurice

Municipalité de Pointe-du-Lac

RÈGLEMENT Numéro 19, dix neuf adopté à la session du conseil municipal de la sus-dite municipalité tenue le huitième jours du mois de août mil neuf cent trente deux.

Règlement concernant la moralité et l'ordre public dans la municipalité de Pointe-du-Lac

1^{er} Tout endroit occupé comme restaurant ou tout endroit où l'on vend ou distribue des rafraichissements, des sandwiches, hotdogs, de la crème, de la glace, des liqueurs douces, des bonbons, chocolats, et autres comestibles, devra être tenu proprement, et suivant les règlements imposés par le département d'hygiène.

2^o Il est défendu à toute personne tenant tel établissement ou exploitant un ou des réservoirs à gazoline de permettre à quiconque soit de s'attarder dans ou près de ces établissements ou réservoirs, et d'y faire du bruit, soit en chantant ou autrement ou de tolérer qu'on se serve de paroles profanes ou blasphématoires ou qu'on y tienne une conduite indécente ou propre à offenser la morale et les bonnes mœurs ou à troubler la paix publique.

3^o Il est défendu à toute personne qui fréquente les endroits ci-haut mentionnés ou qui utilise des stations à gazoline de s'attarder dans ou aux environs des dits établissements de blasphémer ou de se servir de paroles injurieuses ou immorales ou de se conduire de manière à offenser la morale publique, à causer du scandale, ou à troubler la paix.

4^o Il est défendu de changer de vêtements pour endosser un costume de bain à moins que ce ne soit dans une maison ou dans des cabines ou abris pourvus à cet effet, construits sur la plage et ayant des portes ou rideaux qui puissent cacher la personne qui les occupe;

5^{ème} Il est défendu de se baigner à moins d'être revêtu d'un costume qui ne pêche pas contre la décence, la modestie, et n'offense pas la pudeur;

6^{ème} Il est défendu de circuler ou de se coucher en costume de bain à plus de vingt cinq ou trente picauds de l'eau sur la plage;

7^{ème} Il est défendu de circuler soit en voiture, soit à picauds sur le chemin public, ou sur les propriétés privées, étant exposé à la vue des passants, en costume de bain, à moins que ce ne soit pour se rendre d'une maison à la plage, et de la plage à la maison, et ce par le chemin le plus court;

8^{ème} Il est défendu de traverser le grand chemin en costume de bain à moins d'être couvert d'une robe de bain ou d'un manteau;

9^{ème} Tout propriétaire de plages soient tenus responsables de l'exécution du dit règlement sur sa propriété.

10^{ème} Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi:

11^{ème} Toute personne qui enfreindra le présent règlement sera passible d'une amende de pas moins de (\$5⁰⁰/₁₀₀) Cinq piastres, et ne devra pas dépasser (\$20⁰⁰/₁₀₀) Vingt piastres en plus les frais, à défaut du paiement de l'amende et des frais, à l'emprisonnement.

12^{ème} Le présent règlement devra être affiché sur les plages et sur tous les terrains qui reçoivent des baigneurs.

Bureau de la municipalité
de Pointe-du-Rac

12 juillet 1932

Avis spécial

A Mr Joseph Fish

A une session du conseil municipal de la municipalité de Pointe-du-Rac tenue le 11 juillet courant

La résolution suivante a été passée — Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Resmerises secondé par Mr Harmsdas Benoit et résolu unanimement d'aviser Mr Joseph Fish, que la loi de la province et le bon sens ne permet pas le travail manuel le dimanche — Le conseil espère que vous aurez la bienveillance de vous rendre à son désir en vous y conformant comme tout autre contribuable de notre municipalité.

Signé Vrai Copi Joseph Martin
secrétaire trésorier

Donné ce 12 juillet 1932

et des baigneurs.

Il est proposé par Mr le conseiller
Philippe Denoncourt secondé par Mr
le conseiller Joseph Casmeris et résolu
que le règlement ci-haut inscrit
portant le numéro (19) dix-neuf,
soit adopté

Adopté unanimement
Alfred Garneau Secrétaire
Joseph Martin trésorier

Il est proposé par Mr le conseiller
Joseph Casmeris secondé par Mr le conseiller
Philippe Denoncourt et résolu que les comptes
produits verbalement, ou par écrit
à notre présente session soient approu-
vés tels que nous spécifions, et que
le secrétaire trésorier soit autorisé à
en faire le paiement.

1^{er} De payer à la corporation du ponté
de St Maurice pour quote part de perception
année 1932 la somme de 62.24

2^e De payer à P. St-Maurice pour feuilles
de carbone, rayon, efface, mucillage = 55
acheté le 30 Juillet 1932

3 de payer à M. James Bureau pour coût d'impression de 250
cartes affiches du règlement No 19, fait par St Maurice Vallée
et hroulé c/p sous ordre 3.00

4 le secrétaire trésorier est autorisé à retirer
le coût d'impression de 200 blancs de papier
et papeterie à l'imprimerie formules provinciales
la somme de trois piastres et
soixante et treize centimes. 3 73
payé par M. Verbonpaste 10 00
Recu No 51 adopté unanimement

Sous réception d'une plainte verbal par M.M. F. R. Picher et Archib. Sills déclarant que le locataire du restaurant connu sous le nom de La Vieille Poule Grise dans notre municipalité tient un lieu de désordre troublant la paix chez les voisins; demander l'intervention du conseil au fin de faire passer les désordres.

En conséquence de la sus-dite plainte

annulé
le 13 mars
1933

Mr le conseiller Alfred Rivard propose secondé par Mr le conseiller Ernest Comeau et résolu que Mr F.R. Picher soit autorisé à aller chercher ou à faire venir Mr le Dectif Doyon des Skiviers pour mettre l'ordre, où il y aura du désordre chez ses voisins.

adopté.

Il est proposé par le conseiller Normis-
das Benoit secondé par Mr le conseiller
Ernest Comeau et résolu de clare
la session

adopté.

Alfred Garneau
Joseph Martin secrétaire trésorier

12 Sept 1932

Province de Québec

Municipalité de Pointe-au-Lac

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de Pointe-au-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le douzième jour du mois de septembre mil neuf cent trente deux à sept heures du soir pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité et en particulier faire la révision et l'homologation du rôle d'évaluation de la susdite municipalité tel que annoncé par avis public en date du vingt sixième jour du mois de juillet dernier.

Étaient présents Mr Alfred Garneau maire, M. les conseillers Hormisdas Benoit, Alfred Rivard, Philippe Dinoucourt, Edmond Paquin, Joseph Desmerises formant un quorum. Sous la présidence de Mr le maire, le secrétaire est aussi présent.

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil il est proposé par Mr le conseiller Joseph Desmerises secondé par Mr le conseiller Edmond Paquin, et résolu que le dit procès verbal en date du huitième jour du mois de août dernier soit approuvé.

Il est proposé par Mr le conseiller Alfred Rivard secondé par Mr le conseiller Hormisdas Benoit et résolu unanimement de procéder à la révision et à l'homologation du rôle d'évaluation de notre municipalité de Pointe-au-Lac conformément aux articles 663 et 654 et autres,

Lequel rôle a été préparé par les estimateurs de notre municipalité et déposé au bureau du secrétaire trésorier.
Adopté unanimement

No. ordre	No. d'ordre	Cadastre acquereur, possesseur	Sur Ph terrain	construction	hauteur	Evaluation
1	5	500 Joseph Martin alic	38-	\$ 45.00	150.00	\$
2		501 " " "	20-	75.00		
3		431 " " "	21-33	150.00		Total 450.00
4		504 Théod. Beaulieu	17-00	150.00		~ 150.00
5	680	Shaniquan Nitot & Ponder Co	Poteaux en bas 95, en haut 145 = 240 a 20.			4,800.00
6	63	A entrer sur rôle d'éval Jules milot fils de Noé milot				
7	105	A soustraire Lucien Desrochers fils de Euchariste Desrochers				
8	262	A entrer Girard Gauthier fils de Edm. Gauthier				
9	28	" " Louis Philéas Benoit " " Hermisdas Benoit				
10	368	" " Paul Blouin " " Albert Blouin				
11	388	" " Georges Garceau " " Thomas Garceau				
12	408	" " Bruneau Bouche Beau fils de Philéas Dupont				
13	418	" " Georges Desmerises " " Joseph Desmerises				
14	493	A soustraire Laurent Pothier " " Achille Pothier				
15	537	A entrer Joseph Dural Co propriétaire avec domes dural				

quinze amendements fait ce jour par ce conseil
A. Secteur

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt secondé par Mr le conseiller Joseph Desmerises et résolu unanimement d'homologuer le présent rôle d'évaluation de la municipalité de Pointe-du-Gac tel que révisé et amendé par ce conseil à la présente session
adopté unanimement

Nous les soussignés Alfred Garceau maire et Joseph Martin secrétaire trésorier certifions par les présentes sous nos serments d'office que le douzième jour de septembre mil neuf cent Trente deux le dit rôle d'évaluation de la municipalité de Pointe du Gac a été pris en considération par le conseil à une session régulière et homologué avec quinze amendements

Alfred Garceau Maire Joseph Martin secrétaire trésorier

12 Sept 1932

Mr le Conseiller Philippe Democourt donne avis de motion que à la prochaine session régulière de ce conseil il sera passé un règlement fixant le taux par \$100⁰⁰ d'impôt d'évaluation devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité pour faire le rôle général de perception pour l'année 1933 mil neuf cent trente trois pour pourvoir au coût de l'administration de notre conseil ainsi qu'à l'amortissement de la dette contractée pour payer le coût de la route nationale.

Il est proposé par Mr le conseiller Hermidas Bessit secondé par Mr le conseiller Alfred Rivara et résolu que les comptes produits verbalement ou par écrit à notre précédente session soient approuvés tels que sous spécifiés et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement

^{pr} D'approuver et de payer aux personnes ci-après spécifiées pour le coût de la confection du rôle d'évaluation de notre municipalité. Il en suit

A Mr Thom. H. Argal pour transport des estimateurs	\$ 4 repas 3.00 =	\$ 15.00
A Mr Arthur Comeau	" 3.00	3.00
" Mr Azari Bouchet	" 3.00	3.00
A Mr Arthur secrétaire des estimateurs		15.00

Le secrétaire trésorier est aussi par la présente autorisé à payer à Léger Girard pour travaux fait par lui sous l'ordre de l'inspecteur municipal dans la part de chemin de terre Edmond Biron route village des Garcia \$1.00

le secrétaire trésorier est autorisé à
charger au compte de taxe de dame
Edmond Biron sur parti No cad 361 pour
sa part de travaux route du Garcean
la somme de une piastre 1.00

Adopté.

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph
Tessmerises secondé par Mr le conseiller
Edmond Paquin et résolu de clore
la session Adopté
séance levée

Alfred Garcean Maire
Joseph Martin - secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

Compte de 10
oct. fête légale

A une session générale du conseil mu-
nicipal de la municipalité de Pointe
du Lac tenue au lieu ordinaire
des dites sessions le onzième jour
du mois d'octobre (1932) mil neuf cent
trente deux à sept heures du soir
pour considérer tout affaire d'inté-
rêt de notre municipalité.

furent présents Mr Alfred Garcean maire
M. M. les conseillers Honorables Benoit Alfred
Rivard Philippe Dinoncourt et Joseph
Tessmerises formant quorum sous
la présidence de Mr le maire.

La présente session ayant lieu le 11 oct.
pour considération que le 10 oct. est une fête
légale

Après communication des
minutes du procès verbal de la
dernière session de ce conseil
il est proposé par le conseiller Philippe
Dinoncourt secondé par Mr le
conseiller Joseph Tessmerises
et résolu que le dit procès verbal en

l'imposition de la taxe pour faire le rôle de perception générale annuel pour l'année 1933 mil neuf cent trente trois soit passé et statué. adopté

Règlement Numéroté 20 vingt

Qu'il soit ordonné et statué par le règlement de ce conseil, ce qui suit:
 Que pour prélever la somme de \$126,96 deux cent soixante et une piastres et quatre vingt seize centins. Que le taux devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de la municipalité de Pont-de-la-Lac soit fixé à (40%) quarante centins par cent piastres d'évaluation sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité pour faire le rôle général de perception pour l'année 1933 mil neuf cent trente trois.

comme suit, pour pourvoir aux dépenses d'administration etc la somme approximative de \$670⁹⁶ et la balance \$591⁰⁰ pour payer à compte sur balance de billets dû pour paiement de la route Nationale.

Le secrétaire trésorier est tenu de faire qu'un seul rôle de perception à 0.40 par \$100⁰⁰. Ce règlement deviendra en force après publication suivant la loi.

Alfred Garceau Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par le conseiller Hormisdas Benoit secondé par Mr le conseiller Alfred Rivard et résolu que Mr Georges Antoine Rouette soit nommé vérificateur des comptes de notre municipalité pour l'année (1932) mil neuf cent trente deux, tenu par le secrétaire trésorier, le coût de son travail ne devra pas excéder la somme

de \$15.00 quinze Dollars. Advenant son refus ou son absence à la date fixée par le secrétaire pour faire la vérification de ses livres. Mr J. O. Rivard des Trois Rivières est nommé pour le remplacer

adopté
Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Desmaris secondé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à prendre les informations qu'il croira nécessaires d'un avocat si avis etc pour administration municipale le tout ne devra pas dépasser \$2.00 Laquelle somme il est autorisé à payer
adopté

200

Après communication d'une lettre adressée au secrétaire trésorier par Mr M. L. Duplessis avocat en date du 7 octobre courant re: action Yreffi Godin contre la corporation de la paroisse de la Pointe-aux-Lacs

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt secondé par Mr le conseiller Alfred Rivard et résolu que: si la prétention qu'avait notre conseil d'avoir le droit d'obtenir une peremption annulant l'action de Mr Yreffi Godin contre notre corporation tel que demandé à Mr Duplessis par Mr le maire Alfred Garcia n'est pas exécutable. Le conseil accepte le règlement tel que suggéré par Mr M. L. Duplessis dans sa lettre en date du 7 octobre courant. - à payer à l'avocat de Mr Y. Godin la somme de \$15.00 quinze piastres en plus notre municipalité paiera ses propres frais; et arrangement

annali et enregistré
N° 1275 de
12 oct 1932
J.M.

est accepté à la condition que la cause soit discontinuée d'ici au 20 octobre 1932 au fin que le conseil puisse faire exécuter le procès verbal en question, et par la rendre justice à ceux qui souffrent de son inexécution

Adopté
Communication d'un avis par Mr Désiré Benoit adressé au maire et aux conseillers.

M L Duplessis
Resol 11 oct. 1932

is consideration d'un avis et demande
de l'inspecteur d'arrondissement de
M. Désiré Benoit priant le conseil
de bien vouloir le remplacer
par un inspecteur ou qu'il lui
soit impossible de remplir cette charge

M L Duplessis
Res. 11 oct 1932

M. Désiré Benoit
par Camirand

est proposé par Mr le conseiller
Alfred Rivard secondé par Mr
le conseiller Harmonidas Benoit
et résolu la démission de Mr Désiré
Benoit comme inspecteur de
voirie pour l'arrondissement qui
avait été nommé soit acceptée
par le conseil et que Mr Arula
Camirand soit nommé pour le
remplacer pour l'arrondissement
au 2^e rang deuxième rang depuis
Mr Edmond Guilbert Kumpo du
cadastre (251) deux cent cinquante
et un exclusivement jusqu'à
la ligne St Marguerite Paris
de la présente aura été donné à Mr
Arula Camirand d'ici au 16 octobre courant
inclusivement

Adopté
Il est proposé par Mr le conseiller
Alfred Rivard secondé par Mr le
conseiller Harmonidas Benoit qu'à
l'avenir jusqu'à nouvel ordre
les séances de notre conseil auront

de \$15.00 quinze Dollars. Advenant son refus ou son absence à la date fixée par le secrétaire pour faire la vérification de ses livres, Mr J. O. Rivard des Trois Rivières est nommé pour le remplacer

adopté
Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Desmaris secondé par Mr le conseiller Philipp Demoneau et résolu que le sortir soit autoriser les informations nécessaires d'un an pour administration. Ce qui ne devra pas laquell somme il a payer

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION POSTALE



N° 1295

Wap. Rivard
Maître de poste.

DROIT si plus de 10c. 10c.

Veillez garder ce reçu. Il vous sera utile, s'il y a lieu de faire une enquête.

DROITS DE RECOMMANDATION POUR LE SERVICE INTERNE

Indemnité maximum de \$ 25 pour un droit de 10c.
" " " \$ 50 " " " 20c.
" " " \$ 75 " " " 30c.
" " " \$ 100 " " " 40c.

F03B.-360,000-30-11-28

Après communication à un jury parisi séi au secrétaire trésorier par Mr M. L. Duplessis avocat en date du 7 octobre courant re: action Yreffli Godin contre la corporation de la paroisse de la Pointe du Lac

Il est proposé par Mr le conseiller Philipp Demoneau secondé par Mr le conseiller Alfred Rivard et résolu que: si la prétention qu'avait notre conseil d'avoir le droit d'obtenir une peremption annulant l'action de Mr Yreffli Godin contre notre corporation tel que demandé à Mr M. L. Duplessis par Mr le maire Alfred Garcia n'est pas exécutable. Le conseil accepte le règlement tel que suggéré par Mr M. L. Duplessis dans sa lettre en date du 7 octobre courant. - à payer à l'avocat de Mr Y. Godin la somme de \$15.00 quinze piastres; en plus notre municipalité paiera ses propres frais; et arrangement

203

enregistré
N° 1295 de
12 OCT 1932
J.M.

est accepté à la condition que la cause soit discontinuée d'ici au 20 octobre 1932 au fin que le conseil puisse faire exécuter le procès verbal en question, et par la rendre justice à ceux qui souffrent de son inexécution

Adoptée
Communication d'un avis par Mr Désiré Benoit adressé au maire et aux conseillers.

Après considération d'un avis et demande par Mr l'inspecteur d'arrondissement de voirie Désiré Benoit priant le conseil de bien vouloir le remplacer comme inspecteur ou qu'il lui est impossible de remplir cette charge

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Lesmerais second par Mr le conseiller Armistades Benoit et résolu résignation de Mr Désiré Benoit comme inspecteur de voirie pour l'arrondissement qui avait été nommé soit accepté par le conseil et que Mr Arula Camirand soit nommé pour le remplacer pour l'arrondissement au 1^{er} rang deuxième rang depuis Mr Edmond Guilbert Kumpo du cadastre (251) deux cent cinquante et un exclusivement jusqu'à la ligne St Marguerite Paris de la présente aura été donné à Mr Arula Camirand d'ici au 16 octobre courant
inclusivement
adoptée

M. Désiré Benoit par Camirand

Il est proposé par Mr le conseiller Alfred Rivard second par Mr le conseiller Armistades Benoit qu'à l'avenir jusqu'à nouvel ordre les séances de notre conseil auront

11 oct

lieu à 9 heures du matin.

Il est proposé par ^{adoptée} Mr le conseiller Philipp Denoncourt secondé par Mr le conseiller Joseph Desmeris et résolu de clore la session ^{Adoptée}

Alfred Garsseau Maire

Joseph Martin secrétaire-trésorier

PROVINCE de Québec
Municipalité de Pointe-du-Fac

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de Pointe-du-Fac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le quatorzième jour du mois de Novembre Mil neuf cent vingt-deux à neuf heures du matin — furent présents M. Alfred Garsseau maire M. M. les conseillers Hermidas Benoit Alfred Rivard Philipp Denoncourt et Joseph Desmeris formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

1. Communication d'une lettre de M. Ettenberg 261 St Catherine N. re: réclamation Taxe Goldenburg Bros en faillite
2. DE M. G. Duplessis avocat re: affaire J. Godin

Après lecture du procès-verbal de la dernière session de ce conseil Il est proposé par Mr Joseph Desmeris secondé par Mr Philipp Denoncourt et résolu que le dit procès-verbal en date du onze octobre dernier soit approuvé

adoptée

14 Nov. 1932

Pour se conformer à l'article 126 du code municipal le secrétaire trésorier donne communication au conseil d'un état des arri-rages dus à notre municipalité; et en particulier ceux ayant deux ans et plus d'arri-rages

Noms	Cadastre	Eval	arrérages Cotisation	Spéc	total
Blaissacien		245.	2.76		
Blochin Guerin	214	350.	4.95		
Brimbois Armand	543 545	710.	7.10		
Crété Joseph	365 331 Etc	3586.	53.79		
Dupont Noiret		4.50	4.50		
Tréchetto Telesphor	173, 174	4725.	47.26		
Gauthier Orila	612 604	225.	2.26		
Giroux Wilbrod	353 Etc	640.	6.40		
Guilbert Oliva	180, 198	150	1.50		
Milot Denis	487 Etc	500	7.59		
Milot Odilon	525, ETC	300	3.00		
Dupont Linder	297	200	4.04	51.62	
St Louis Louis	610, 583, 462	550	11.61	3.30	
Laurent Guilbert	320	525	5.26		

Il est proposé par Mr le conseiller Alfred Rivard secondé par Mr le conseiller Hormisdas Benoit et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à la caisse populaire de la Pointe au Lac la somme de \$5500.00 cinquante cinq dollars pour intérêt de \$2200.00 à 5%; payant l'intérêt jusqu'au 5 décembre 1932 la dite somme de \$2200.00 étant la balance due sur un billet en paiement du pont de la route nationale au gouvernement provincial adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Desmarais secondé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt et résolu d'autoriser le paiement de ce qui suit. Comptes présentés au conseil verbalement.
Mr DE payer à Mr Orila Rouette pour

pour service de lumiere électrique a la
page de la salle du conseil pour l'année
1932 — trois dollars \$ 3.00

2^e De payer Joseph Martin pour bois
de chauffage et entretien de la salle publique
a l'usage du conseil pour l'année 1932
la somme de sept Dollars 7.00
et de lui payer pour timbre poste 1.00
8.00

3^e De payer a Mr Philippe Bouchard inspecteur
municipal pour service rendu par
désignation de part de chemin Etc 3.00

Le secrétaire trésorier est autorisé a
payer les dites sommes d'argent telle
que sus-spécifiées. adoptée

Il est proposé par Mr Alfred Rivard
secondé par Mr Normand Benoit et
résolu de clare la session
Adoptée

Alfred Gareau Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac
Je soussigné Philippe Bouchard
ayant été nommé président de
l'élection du maire et des conseillers
de la municipalité de Pointe du Lac
devant avoir lieu en janvier prochain
dont la nomination aura lieu le
premier jour de janvier prochain
jure que je remplirai cette charge
avec fidélité et justice et ceci au
meilleur de mon jugement et de ma
capacité. ainsi que Dieu me soit
en aide

assermenté devant moi
le 29) vingt neuf décembre Philippe Bouchard
mil neuf cent trente deux a la
Pointe du Lac Joseph Martin
secrétaire trésorier

Je soussigné Georges Antoine Rouette ayant été
 nommé par la commission municipale
 de Québec en date du six décembre 1932
 me permettant d'agir comme vérificateur
 jusqu'au 1^{er} avril 1935 auprès de la
 corporation municipale de Pointe-du-Lac.
 Jure solennellement que je remplirai,
 avec honnêteté et fidélité les devoirs
 de cette charge au meilleur de mon juge-
 ment et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi
 à la Pointe-du-Lac ce quinzième
 jour du mois de janvier mil
 neuf cent trente trois
 Joseph Martin
 Secrétaire trésorier

Geo. Ant. Rouette.

Province de Québec; Municipalité de Pointe-du-Lac
 SERMENT À OFFICE

Je soussigné Alfred Garceau ayant été élu Maire de la mu-
 nicipalité de Pointe-du-Lac; Et Philippe
 Denoncourt Camille Biron et Joseph Desjardins
 ayant été élus conseillers de la municipalité de
 Pointe-du-Lac jure solennellement que je rem-
 plirai avec honnêteté et fidélité les devoirs
 de cette charge au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi Alfred Garceau
 à la Pointe-du-Lac ce
 vingt huitième jour
 de janvier mil neuf
 cent trente trois
 Joseph Martin
 Secrétaire trésorier

Alfred Garceau
 Jos. Desjardins
 Camille Biron
 Philippe Denoncourt

28 Janv. 1933

Province de Québec

Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session spéciale du conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions à sept heure du soir le vingt-huitième jour du mois de Janvier mil neuf cent trente trois; dont avis a été donné à tous les membres du conseil, qui les sujets suivants seraient considérés: Rapport d'élection, assurement des nouveaux membres du conseil, Reddition des comptes de notre municipalité par le secrétaire trésorier et pour considérer et et prendre une décision, s'il y a lieu; au fin de faire exécuter les procédures nécessaires concernant le règlement de l'action de Truffli Godin contre la Corporation de Pointe-du-Lac No 7314 produit le 1^{er} septembre 1929.

Furent présent Mr Alfred Gorceau, maire, M. H. les conseillers Harmonidas Bencis, Lemile Biron, Joseph Desjard, Philipp Devoicourt, Edmond Pagnin, et Joseph Desmaris, formant le conseil au complet sous la présidence de Mr le maire.

En la présence de tous les membres du conseil, et de leurs consentements tout sujets peut être résolu à la présente session.

Après communication des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil.

Il est proposé par Mr le conseiller Jos Desjardins, secondé par Mr le conseiller Edmond Pagnin et résolu que le dit procès verbal en date du quatorze novembre dernier soit approuvé et adopté.

Extrait du cahier de présentation des candidats présentés comme maire, et conseillers de la municipalité de Pointe-du-Sac en date du onze Janvier 1933.

Il a été présenté, présenté et élu par acclamation maire de cette municipalité Mr Alfred Garneau, industriel.

Il a été présenté à la charge de conseiller pour cette municipalité Mr Philipp Denoncourt⁺ pour le siège Numéro Un, Mr Camille Biron⁺ pour le siège Numéro quatre, et Mr Joseph Biseau cultivateur pour le siège Numéro six lesquels conseillers ont tous été élus par acclamation conseillers de notre municipalité.

Le secrétaire trésorier soumet a l'approbation du conseil l'état des comptes de la municipalité de Pointe-du-Sac pour l'année fiscale 1932. Lesquels comptes ont été vérifiés par Geo. Ant. Rouette, et trouvés exacts. Mr Geo. Ant. Rouette ayant obtenu de la Commission municipale de Québec son permis de vérificateur, tel que exigé par la loi.

Après examen par ce conseil des comptes Recette, dépenses, actif, et passif, de notre municipalité.

Il est proposé par Mr le conseiller Philipp Denoncourt, secondé par Mr le conseiller Harolds Benoit, et résolu que les comptes de la municipalité de Pointe-du-Sac tenus par Joseph Hartu, secrétaire trésorier et vérifiés par Geo. Ant. Rouette vérificateur soient acceptés jusqu'au trente et un décembre ^{en} mil neuf cent trente deux.

Adopté

+
cultivateur
P.H.

Communication des correspondances
suivantes : savoir

- 1^{re} De la revue municipale datée
28 Nov. r: formule, demande d'abonnement
- 2^e De l'avocat M. G. Duplessis par Téléphone
r: affaire Godin: aucun arrangement apparent

spéc
116

Il est proposé par Mr le conseiller
Camille Peron secondé par Mr le con-
seiller Joseph Fusier, et résolu que
les comptes ci-dessous spécifiés,
et présentés verbalement à la présente
session soient approuvés, et que
le secrétaire trésorier soit auto-
risé à en faire le paiement.

- 1^{re} De payer pour prime assurance de fidélité
du secrétaire trésorier la somme de \$12⁰⁰/₁₀₀
amb. Arthur Spénard agent de la Prévoyance ci

Res.
14 Dec 1931
p. 212

- 2^e de payer laissé à caisse r: règlement
accordant 75% à la Shawinigan Water and
Power Co sur taxe due par elle dont Eval. 4800.
la 40% = 19.20, = \$ 14.40

- 3^e De payer au secrétaire trésorier pour
facture payée par lui, pour blancs de reçus
la Imprimerie Formule Provinciale fac-
ture 20 Janvier 1933 \$ 1.50
et de lui payer pour timbre posté acc^{1^{er}} = $\frac{2.00}{4.50}$

- 4 De payer à P. H. Marineau facture
29 Dec. Reçus pour copie de règlement et papeterie 1.95

- 5 De payer à Mr Geo And. Rouette
pour service rendu par la vi-
rification des comptes de notre
municipalité au 31 Décembre
1932 la somme de \$ 15.00
le secrétaire est autorisé à payer les
sommes ci-haut inscrites. Adoptée

13 fev. 1932 65

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Desieur secondé par Mr le conseiller Camille Biron et résolu de clore la session

et la séance est levée

adopté

Alfred Gorceau Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

A une session générale du conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le troisième jour du mois de Février mil neuf cent trente trois à neuf heures du matin.

furent présents Mr Alfred Gorceau maire
M. M. les conseillers Harmidas Benoit
Camille Biron Joseph Desieur Philippe
Denoncourt Edmond Paquin Joseph
Desmerises formant un quorum sous
la présidence de Mr le maire

Après communication des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil. Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt secondé par Mr le conseiller Edmond Paquin et résolu que le dit procès verbal en date du 28 janvier dernier soit approuvé.

Le secrétaire donne les communications suivantes. 1^{er} Reclamation par Mr Joseph Boyon grand constable rei surveillayer du restaurant d'hôtel Enseign. Veillepoule Grise. Dats 16 août 1 voyage 300. 19 août 1 voyage etc 500 = \$ 800

13 Janvier 1933

Il est proposé par Mr le conseiller Hor-
misdas Benoit secondé par Mr le conseiller
Lemill Biron qu'il soit résolu que les
comptes ci-dessous spécifiés et présentés
verbalement ou par écrit à la présente ses-
sion soient approuvés et que le secrétaire
ou trésorier soit autorisé à en faire
le paiement, en outre le secrétaire
trésorier est autorisé. —

1^{re} à Payer à la Caisse Populaire de la
Pointe du-Hac la somme de \$ 800.00
huit cents dollars plus l'intérêt dû à
date sur cette remise \$ 7.67 - en compte
sur un billet dont la balance est de \$ 2200.⁰⁰
et dont la balance due après la présente remise
sera de \$ 1400.⁰⁰ avec intérêt à 5% à
compter du 5 Décembre dernier.

2^{de} De payer à Joseph Doyon grand
constable pour compte date 8 février
1933, re: services, ayant rapport à l'ordre
au restaurant Vieille Poule Grise \$ 8.⁰⁰
huit dollars. adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph
Lesmerises secondé par Mr le conseiller
Edmond Paquin qu'il soit résolu
que le conseil de cette municipalité
après avoir reçu en compte de Mr
Joseph Doyon Grand constable des trois
Rivières pour la somme de \$ 8.⁰⁰ pour
voyages à la Pointe du-Hac au fin
de surveillance; et de faire respecter le
bon ordre à l'établissement restaurant
connu sous le nom de Vieille Poule Grise.

+ Mr Albert Prince
propriétaire
de la dite pro-
priété

Que le conseil vous avertit de payer
à la municipalité de Pointe du-Hac
au bureau de son secrétaire, la somme
de \$ 8.⁰⁰ huit piastres d'ici à quin-
ze jours de cette date —
Veuillez vous rappeler que après
réglementé par le conseil

Mars 13 1933 267

et en plus par l'avis que vous a donné
Mr le maire de cette municipalité que
vous êtes tenu responsable de payer
la dite somme pour frais encourus

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph
Desieur secondé par Mr le conseiller
Camille Beron qu'il soit résolu
de placer la session

Adopté

Alfred Garscan Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session ordinaire du conseil
municipal de la municipalité de Pointe-du-
Lac tenue au lieu ordinaire des dites
sessions le treizième jour du mois de mars
mil neuf cent trente trois à neuf heures
du matin furent présent Mr Alfred
Garscan maire M. M. les conseil-
lers Harmonidas Benoit Philippe
Denoucourt Edmond Pagnon
Joseph Desmireux et
Mr Joseph Desieur formant un
quorum sous la présidence de
Mr le maire.

Après communication des minutes du procès
verbal de la dernière session de ce conseil

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe
Denoucourt secondé par Mr le conseiller
Edmond Pagnon qu'il soit résolu d'approu-
ver le dit procès verbal en date du treize
février dernier 1933,

adopté

Communication de correspondances surantes
de Roméo Harssette Ing. Livi et veri-
ficateur de comptes Mun. offrant ses services.

avis suriq.
le 14 febr. 1933

2^{ème} D.E. Mr Georges Mahoux inspecteur
 des mauvais herbes, daté 27 février 1933
 Circulaire du ministère de l'Agriculture
 instruction par lequel on peut nommer
 un ou plusieurs inspecteurs, r: loi des Mauv. Herbes

Mr le maire de notre municipalité informe
 en fait le conseil que la durée du temps
 exigé par la loi, pour les officiers de voirie
 et autres officiers municipaux, étant écoulé
 le; le prie de procéder à la nomination
 de leur successeurs.

Il est proposé par Mr le conseiller
 Joseph Lambris secondé par Mr le conseil-
 ler Harmidas Benoit qu'il soit résolu de
 procéder à la nomination des inspecteurs
 de voirie, inspecteurs agraires, et des officiers
 municipaux de notre municipalité
 accepté

B. 172

Le grand chemin ou chemin du roi dans
 le haut de la paroisse depuis la terre
 de Carolus Desieur cadastré 143 ou 152
 jusqu'au Numéro du cadastre (131)
 cent trente et un exclusivement.

L. Hélier

L'inspecteur nommé est M. Joseph Garreau

Le grand chemin ou chemin du roi
 depuis la ligne de la Baulieu jusqu'à
 Cyrille Robette Numéro (38) trente huit ex-
 clusivement, La route des Duval com-
 prise jusqu'au 2^{ème} rang et de plus le
 pont Rivernoche

M. Hottier

L'inspecteur nommé est M. Joseph Duval

Le grand chemin depuis chez Mr Cyrille
 Robette cadastre numéro (38) trente huit exclu-
 sivement jusqu'au Numéro (58) cinquante huit
 exclusivement et de plus la route Rivernoche

M. Hottier

L'inspecteur nommé est M. Archib. Sells

Au deuxième rang depuis chez Mr Edmond Guilbert
numero du cadastre (251) deux cent cinquante et un
exclusivement jusqu'à la ligne Ste Marguerite
L'inspecteur nommé est Mr Alfred Bourassa

Le troisième rang depuis le pont chez Hubert
Trotter, jusqu'au (41) quatrième rang y com-
pris la route chez Eléazar Dupont et la
route en avant chez Albert Blouin, ainsi
que le rang compris. —
L'inspecteur nommé est Mr Emil Lesmeris

10 Av. 1933
Remplacé
par Galbi
Dupont
am.

La concession St Charles depuis le Numéro Cad.
(355) trois cent cinquante cinq du cadastre of-
ficiel, exclusivement jusqu'à la profon-
deur du cinquième rang y compris la
route Cyrille Mainville et y compris le pont
chez Adolphe Duplessis. —
L'inspecteur nommé est Mr Noé Dupont.

La route du cinquième rang y compris le
cordon du 6^{ème} sixième rang
L'inspecteur nommé est Mr Philippe Rheault

Le septième rang depuis l'extrémité nord
Est du dit septième rang, jusqu'à la terre
de J. a. Edmond Gauthier cadastre (543) cinq
cent soixante et treize exclusivement y
compris la route du (6^{ème}) sixième rang.
L'inspecteur nommé est Mr Ernest Comedon

Le septième rang depuis l'extrémité sud ouest
du dit 7^{ème} septième rang jusqu'à la terre de
J. a. Edmond Gauthier cadastre (543) cinq
cent soixante et treize inclusivement
y compris la petite route du (7^{ème}) septième rang
L'inspecteur nommé est Mr Alfred Houle

La route de l'Acadie depuis le grand chemin
jusqu'à la ligne d'Yamachiche par le (27) deuxième
rang.
L'inspecteur nommé est Mr Lorenzo Berthiaume

a. Thibault

La concession St Nicolas depuis chez Mr
Orila Vincent jusqu'à l'extrémité du rang
St Nicolas.
L'inspecteur nommé est Mr Omer Desautels

Depuis le rang Saint Nicolas pris du numéro
cadastre (493) quatre cent quatre vingt trois
jusqu'à la ligne d'Yamachiche par
le deuxième rang et compris la route
chez Alfred Gargan
L'inspecteur nommé est Mr Laurent Paillet

Le village des Garceaux depuis la route de
l'Acadie jusqu'au Numéro (354) trois cent
cinquante quatre et (355) trois cent
cinquante cinq exclusivement
L'inspecteur nommé est Mr Amédée Berthiaume

A la charge d'inspecteur municipal
pour la municipalité de Pointe-du-Lac
L'inspecteur nommé est Mr Philippe Bouchard

^{Inspecteurs agraires}
L'inspecteur agraire nommé pour l'arrondis-
sement St Joseph (No 1) numéro Un compri-
nant le territoire situé et désigné
comme suit, rang de l'Acadie
rang St Joseph, et Saint Nicolas
et le village des Garceaux.
Est Mr Olympe Rivest

L'inspecteur agraire nommé pour l'ar-
rondissement St Joseph (No 2) numéro
deux comprenant le territoire situé
et désigné comme suit: sur le
chemin de la Banlieue du numéro du
cadastre (1) Un jusqu'au Numéro du
cadastre (57) cinquante sept inclusivement
et en plus tout le rang Sainte Marguerite
et le rang des petites terres, et le rang outel-
lage des Cèdres Est Mr Athanas Brété

L'inspecteur agraire nommé pour l'arrondissement champêtre (N°3) numéro trois comprenant le territoire situé et désigné comme suit - Cet arrondissement comprend le reste de la municipalité: soit, le rang St Charles, le 3^{ème} 4^{ème} 5^{ème} 6^{ème} et 7^{ème} rang. Et dont l'inspecteur nommé est Mr J. Edouard P. Hiltz

Les estimateurs nommés pour faire le rôle d'évaluation de la municipalité de Pointe-du-Rac sont M. M. Philipp Guay Athanas Houli et Philippe Dimecourt

Les gardiens d'enclos, sont M. M. J. B. Berthoume Lirr. L'orsan

Le vérificateur des comptes de notre municipalité est Mr Geo. Ant Rouelle adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Desjardis secondé par Mr le conseiller Edmond Piquin qu'il soit résolu de donner avis à Mr l'inspecteur de voir M. Astas Montour que après plainte verbale reçue par le conseil, concernant le mauvais état du chemin de l'arrondissement pour sa surveillance. Ce dit inspecteur Mr Astas Montour est prié, d'aviser les propriétaires en défauts, de débarrasser leur part de chemin, d'une manière convenable au fin de prévenir tout accident pouvant résulter du mauvais état de leur chemin, et a défaut de l'execution des travaux par le propriétaire ils devront être faits, ils pourront être faits à ses frais. Adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller
 Philippe Hénoncourt, secondé par Mr
 le conseiller Edmond Paquin, qu'il
 soit résolu de demander au gouverne-
 ment provincial de ne pas percevoir la

admis le 6 juin
 1932
 A G

1^{er} demi-pension de Mr Albert Schiltz ali-
 éné à l'Hôpital St Michel Archambault
 pour les raisons suivantes:
 Que le seul soutien de Mr Albert
 Schiltz est sa mère Dame Veuve Ovide
 Schiltz veuve depuis plusieurs années
 laissée sans fortune avec une
 nombreuse famille à supporter,
 vivant du produit d'une terre dont l'évalua-
 tion construction comprise est de \$ 3310.⁰⁰

2^{em} Que Mme Ovide Schiltz garde chez
 elle renfermée une de ses filles aînées
 depuis 13 ans; en 1919 la dite Blanche
 Schiltz était à l'Hôpital St Michel Archambault
 Québec, mais comme sa mère Mme
 Schiltz ne pouvant pas payer sa
 demi-pension s'est vu dans l'obli-
 gation de la faire revenir, et de la garder chez elle

3^{em} Que enfin le père de la dite Blanche
 Schiltz a Dame Veuve Ovide Schiltz tout moyen
 de subsistance que de lui faire payer
 cette pension.

4^{em} Que le conseil vous prie d'accéder à sa demande
 Adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller
 Armidas Bessis, secondé par Mr le
 conseiller Joseph Desjardins qu'il
 soit résolu que la résolution
 adoptée par le conseil le (8) huit
 août (1932) mil neuf cent trente deux
 autorisant Mr J. P. Picher à aller
 chercher ou à faire venir Mr le
 détectif (constable) Joseph Royon
 des Skiviers pour mettre l'ordre en

209

il n'y aura de désordre chez ses voi-
sins, soit annulée, et que à l'a-
venir Mr le maire de notre municipa-
lité soit autorisé à prendre tous
les moyens que la loi met à sa dis-
position pour faire respecter l'ordre
public dans notre municipalité
le secrétaire, trésorier est autorisé à
signifier la présente résolution à Mr
F. Parivitcher à sa demeure

Adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe
Denoncourt second par Mr le conseiller
Joseph Desjardis qu'il soit résolu
qu'il soit ordonné qu'à l'avenir
d'ici à révocation de la présente
résolution les sessions régulières
de notre conseil auront lieu à 7
sept heures du soir.

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Hermis-
das Benoit second par Mr le conseiller
Joseph Desjardis qu'il soit résolu
de clore la session

Adopté

Alfred Garsneau Maire
Joseph Martin secrétaire, trésorier

Serment d'office

Province de Québec, Municipalité de Pointe-du-Tac
Je soussigné Joseph Duval
ayant été nommé inspecteur de voirie de la
municipalité de Pointe du Tac jure solennel-
lement que je remplirai avec honnêteté et
fidélité, les devoirs de cette charge au meil-
leur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à la
Pointe-du-Tac le seizeième) Joseph Duval
jour de Avril mil neuf
cent trente deux
Joseph Martin secrétaire, trésorier

Province de Québec; Municipalité de Pointe-du-Lac
 Je soussigné Laurent Pelli
 ayant été nommé inspecteur
 de la municipalité de Pointe-du-Lac jure
 solennellement que je remplirai avec
 honnêteté et fidélité, les devoirs de cette
 charge au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
 à Pointe-du-Lac ce vingt-troisième
 jour de avril 1933

Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec Municipalité de Pointe-du-Lac
 Je soussigné P. Rheault
 ayant été nommé inspecteur de
 voirie de la municipalité de Pointe-
 du-Lac jure solennellement que je remplirai avec
 honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge
 au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
 à la Pointe-du-Lac ce trentième
 jour de avril
 mil neuf cent trente trois

Joseph Martin sec. tres
 or off.

Province de Québec; Municipalité de Pointe-du-Lac
 Je soussigné Adélard Schiltz
 ayant été nommé inspecteur agraire
 de la municipalité de Pointe-
 du-Lac jure solennellement que je remplirai
 avec honnêteté et fidélité les devoirs de
 cette charge au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
 à la Pointe-du-Lac ce qua-Adelord Schiltz
 torzième jour de Mai
 mil neuf cent trente trois

Joseph Martin
 secrétaire trésorier

Province de Québec, Municipalité de Pointe du Lac
 Je soussigné Albi Dupont
 ayant été nommé inspecteur des bois
 de la municipalité de Pointe du
 Lac, jure solennellement que je remplirai
 avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette
 charge au meilleur de mon jugement et de
 ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi Albi Dupont
 à Pointe du Lac ce quatorzième
 jour de mai mil neuf cent trente trois
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec Municipalité de Pointe du Lac
 Je soussigné Emile Lemurieux
 ayant été nommé inspecteur de
 bois de la municipalité de Pointe
 du Lac jure solennellement que je rem-
 plirai avec honnêteté et fidélité les
 devoirs de cette charge au meilleur de
 mon jugement et de ma capacité. Ainsi que
 Dieu me soit en aide.
 Assermenté devant moi Emile Lemurieux
 à la Pointe du Lac ce dixième
 jour de juillet mil neuf
 cent trente trois

Province de Québec Municipalité de Pointe du Lac
 Je soussigné Athomase Lorette
 ayant été nommé inspecteur agraire
 dans la municipalité de
 Pointe du Lac jure solennellement que
 je remplirai avec honnêteté et fidélité les
 devoirs de cette charge au meilleur de
 mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
 me soit en aide.
 Assermenté devant moi Athomase Lorette
 à la Pointe du Lac ce quinzième
 jour de juillet mil neuf cent
 trente trois. Joseph Martin
 secrétaire trésorier

Province de Québec; Municipalité de Pointe-du-Lac
 Je soussigné
 ayant été nommé inspecteur
 de la municipalité de Pointe-du-Lac jure
 solennellement que je remplirai avec
 honnêteté et fidélité, les devoirs de cette
 charge au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assurément devant moi
 à Pointe-du-Lac ce
 jour de

Province de Québec Municipalité de Pointe-du-Lac
 Je soussigné
 ayant été nommé inspecteur
 de la municipalité de Pointe-
 du-Lac jure solennellement que je remplirai avec
 honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge
 au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assurément devant moi
 à la Pointe-du-Lac ce
 jour de

Province de Québec; Municipalité de Pointe-du-Lac
 Je soussigné
 ayant été nommé inspecteur
 de la municipalité de Pointe-
 du-Lac, jure solennellement que je remplirai
 avec honnêteté et fidélité les devoirs de
 cette charge au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assurément devant moi
 à la Pointe-du-Lac ce
 jour de

Province de Québec; Municipalité de Pointe du Lac

Je soussigné
ayant été nommé inspecteur

de la municipalité de Pointe du
Lac, jure solennellement que je remplirai
avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette
charge au meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Assurément devant moi
à Pointe du Lac ce
jour

Province de Québec; Municipalité de Pointe du Lac

Je soussigné
ayant été nommé

de la municipalité de Pointe
du Lac jure solennellement que je rem-
plirai avec honnêteté et fidélité les
devoirs de cette charge au meilleur de
mon jugement et de ma capacité. Ainsi que
Dieu me soit en aide.

Assurément devant moi
à la Pointe-du-Lac ce
jour de

Province de Québec; Municipalité de Pointe du Lac

Je soussigné
ayant été nommé

de la municipalité de
Pointe-du-Lac jure solennellement que
je remplirai avec honnêteté et fidélité les
devoirs de cette charge au meilleur de
mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
me soit en aide.

Assurément devant moi
à la Pointe du Lac ce
jour de

10 avril 1933

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Sac

A une session ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Pointe du Sac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le dixième jour du mois d'avril mil neuf cent trente trois à (7) sept heure du soir. furent présent Mr Alfred Barbeau maire M. les conseillers Harmisdes Benoit Joseph Lesieur, Philippe Denoucourt et Joseph Tesmeris formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après communication des minutes du procès verbal de notre dernière session il est proposé par Mr le conseiller Joseph Tesmeris secondé par Mr le conseiller Philippe Denoucourt qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du treizième jour du mois de mars dernier soit approuvé. adopté

Communication des correspondances suivantes

1^{re} Réponse de M. J. Trigon M.P.P. à une résolution du conseil; re: pension réclamé par le gou. Prov. de Mme O. Schiltz pour le pension de son fils à l'Hopital St Michel Arch.

2^e Avis par Mr Val Dupont daté 31 mars 1931 par lequel il déclare que ne sachant lire ni écrire il ne peut accepter la place d'inspecteur de voirie.

Il est proposé par Mr le conseiller Harmisdes Benoit secondé par Mr le conseiller Joseph Tesmeris qu'il soit résolu
1^{re} De se rendre à la demande de Mr Val Dupont en acceptant sa résignation comme inspecteur de voirie —

2^e Que Mr Albi Dupont de cette paroisse soit dénommé pour le remplacer comme inspecteur de voirie. Pour la concession de Charles depuis le hamer du cadastre (355) trois cent cinquante cinq ecclusement jusqu'à la profondeur du cinquante

rang, y compris la route Lyrius Min-
ville, et y compris le pont chez Adolphe
Duplessis. — Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Joseph Desmerises secondé par Mr
le conseiller Hormidas Benoit qu'il
soit résolu de clore la session
Adopté

Alfred Garceau Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de Pointe du Lac

A une session régulière du conseil municipi-
pal de la municipalité de Pointe du Lac
tenue au lieu ordinaire des dites session le
huitième jour du mois de mai (1933)
mil neuf cent trente trois à sept heures
du soir furent présents Mr Alfred Garceau
Maire M. Des conseillers Hormidas Benoit
Camille Biron Joseph Lesieur Joseph
Desmerises Philippe Binoncourt formant
un quorum sous la présidence de Mr le
Maire le secrétaire trésorier est aussi
présent

Après lecture des minutes du
procès verbal de la dernière session de ce
Conseil, il est proposé par Mr le conseiller
Joseph Desmerises secondé par Mr le conseil-
ler Philippe Binoncourt qu'il soit résolu
que le dit procès verbal en date du 10) dix
sept dernier soit approuvé. Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Hormis-
das Benoit secondé par Mr le conseiller Camille
Biron qu'il soit résolu d'approuver les
comptes des inspecteurs de voir représentés
verbalement pour travaux fait sous

leur ordre, dans les chemins publics dans notre municipalité, tels que sous spécifiés lesquels comptes devront être portés pour collection au livre de perception de notre municipalité au nom (cibit) de chaque propriétaire, tel que ci-après désignés.

Par Mr Joseph Y. Heli Inspecteur
 Pour répartition route St Nicolas
 Porter aux comptes de M.M.

Dame Agarias Fortin	33	Leon Gerardin	9
Armand Brumbois	01	Joël Paquin	33
Wesley Gendron	14	Thomas Simoneau	13
Alphonse Pailli	05	Oscar Dupresne	29
Fouis St Louis	21	J.H. Champagne	61
Arthur Boulanger	12	Honorius Gauthier	5
Harri Louis Ricard	05	Mem. & Pte de Sac ^{ant. Pratto}	3
Philomon Hussault	29	Azani Bourassa	5
Moi Milot	03		
			\$ 284

Cote Denis Milot

Porter aux comptes de M.M.

Dame Agarias Fortin	4	Alphonse Pailli	11
Denis Milot	9	Honorius Gauthier	9
J.H. Champagne	1.33	Mem. de l'Etat de Sac d'Automo Pratto	5
Arthur Boulanger	23		
Leon Gerardin	18		
			\$ 212

Pour cote Bisson

Dame Agarias Fortin	51	Adrien Bellemar	27
Joseph & Armand Brumbois	2	Em Desaulniers	
Moi Milot	4		84

Le secretaire tresorier est autorise a payer a Mr l'inspecteur Joseph Thomas Heli la somme de \$ 5⁰⁰/₁₀₀ Cinq ⁸⁰/₁₀₀ Dollars

Par Mr Euchariste Desroteaux insp.

Pour route onésime Deslauriers

Porter aux comptes de M.M.		Armand Brumbois	.04
Adrien Bellemar & Em Desaulniers Ble.	35	Denis Milot Bleau	.55
Alphonse Pailli	.21	Edmond Paquin Leon	1.52
Dame Agarias Fortin	1.28		
Arthur Martin	69		

Le secrétaire trésorier est autorisé à payer à
 Mr l'inspecteur Euchariste Desotieux la somme de
 quatre $\frac{64}{100}$ dollars — — — — — \$ 4.64

Par Mr Auguste Garcean insp.

pour cote	Éb. car Dupont	Route M. Dupont	Route Milette	Total
Quec William (Troche)	38		1.02	\$ 1.40
Archille Bolduc car.	22		59	81
Robert Thiffault	22		59	81
Louis Bolduc #	50		1.33	1.83
Dame Adelaire Pailli	47		1.24	1.71
Rudger magmy	63		1.68	2.31
Joseph Paroche	65		1.73	2.38
Alphonse Bolduc	70		1.86	2.56
Lindare Dupont	45	42		1.17
Mun. de Pt. du Lac ^{G. Jumeau}	43	69		1.12
Louis Bolduc ch.	23	36		.59
Dame David Janvier			1.00	1.00
Antoine Rivernoche			.23	.23

Le secrétaire trésorier est autorisé à payer à Mr
 l'inspecteur Auguste Garcean dix sept $\frac{92}{100}$ dollars \$ 17.92

Par Mr Léonide Benoit inspecteur

pour répartition route	4 ^e rang	porter au compte de M.	
Dame David Janvier	42	Théo de Beaulieu	42
Edmond Frichetto	34	Esdras Dupont	.55
Stephen proulx	21	Adrien Bellemare	1.10
Alfred Bourassa	34	Adolphe Gauthier	.34
Dionis Bellemare	28	Gustave Bellemare	.55
Nazaire Giroux	97	Omer St Louis	.83
Louis St Louis	42	Gaspard Milet	.83
Dame Veu Frs Milet	83	Arthur Deseluy	.14
Donat Godebois	21	Agapit Bellemare	.35
Wilfrid Gendron	17		

Le secrétaire trésorier est autorisé à payer à
 Mr l'inspecteur Léonide Benoit la somme de
 neuf et trente centins 9.30

Par Mr Orla Godin inspecteur
 pour répartition route Cyrille Minville
 Porter au compte de Messieurs - -

Mme David Janvier 23 Mois Dupont 3 Riv 18
 Francois Em. Gauthier 06

Le secretairi tresorier est autorisi a payer
 a Mr Oula Godin la somme de $\frac{47}{100}$ de dollars \$0.47

adopti unanimement

Il est proposi par Mr le conseiller Joseph
 Desieur secondi par Mr le conseiller
 Joseph Desmerises qu'il soit resolu
 que le secretairi tresorier soit auto-
 risi a payer a la Caisse Populaire
 de la Pointe-du-Rac la somme de \$35.⁰⁰/₁₀₀
 trente cinq piastres pour interit de
 la somme de \$140.⁰⁰/₁₀₀, du 5 Dec. au 5 Juin
 1933 la dite somme etant la balance due
 sur un billet en paiement du cout de
 la route nationale au gouvernement Pro.

adopti

Production d'un compte du gouverne-
 ment Provincial, reclamant la somme
 de \$457.²⁶/₁₀₀ pour pension d'alienes a l'Hopi-
 tal St Michel Archange pour l'annee
 1932

Il est proposi par Mr le con-
 seiller Philippe Denogreurt secondi
 par Mr le conseiller Joseph Desmerises
 qu'il soit resolu que le secretairi treso-
 rier soit autorisi a payer a l'ordre
 de l'Hon. Tresorier Provincial prov Quebec
 la somme de \$457.²⁶/₁₀₀ quatre cent cinquante
 sept dollars et vingt six centims pour
 pension a l'Hopital St Michel Archange de
 Mr Ovide Paglin \$100.⁰⁰ Edmond Desotches 91.51
 Dell. Dorilda Guilbert 100.⁰⁰ Faida Milot 100.00
 Albert Schiltz 65.⁷⁵ = Total \$457.²⁶/₁₀₀

Le secretairi tresorier est aussi par
 la presente autorisi a retirer, pour
 trafic de signification special a Mr Mastas Mon-
 teur Voiture 75 et convoqation d'avis special
 Voiture 50 pour timbre poste et acc. 300

Total quatre dollars et $\frac{25}{100}$ = 4.25

adopti unanimement

X Il est proposé par Mr le conseiller Har-
 misdas Benoit secondé par Mr le conseiller
 Camille Biron qu'il soit résolu que le
 secrétaire trésorier soit autorisé à
 dresser une répartition désignant les
 intéressés aux travaux de la partie
 ouest de la route du Village des Garses
 laquelle pourra être faite en conformité
 avec celle déjà ordonnée par Mr l'inspec-
 teur municipal. Pris public
 devra être donné qu'à la prochaine
 session de ce conseil la dite répartition
 sera homologuée par le conseil
 adopté

avis
 Il est proposé par Mr le conseiller
 Philippe Demoulin secondé par Mr le
 conseiller Joseph Desjardis qu'il soit
 résolu d'aviser Mr l'inspecteur a-
 graire Adéard Schiltz de faire ex-
 écuter les travaux nécessaires à
 l'épouttement des turis concernés dans
 le procès verbal dressé par le Révérend
 Père Ambroise Etienne lequel a
 été homologué en date du 20 Juin
 1929 et ne peut être révisé au fin de
 rendre justice aux plaintes faites
 par les propriétaires souffrants de
 l'inexécution des dits travaux. Le
 dit inspecteur agraire est autorisé
 à prendre les informations qui il jugera
 nécessaires d'un aviseur légal concer-
 nant l'exécution des dits travaux.
 Mr le maire de la municipalité est aussi
 autorisé à prendre les dites informations
 adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Desjardis secon-
 dé par Mr le conseiller Camille Biron qu'il soit résolu
 de clore la session Adopté

Alfred Garsen Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

12 Juin 1933

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le douzième jour de Juin mil neuf cent trente trois à sept heure du soir pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité et en particulier faire la révision et l'homologation du rôle de l'évaluation de notre municipalité ainsi que l'homologation d'un répartition désignant les intérêts et les parts de travaux d'entretien de la demi longueur partie ouest de la route du Village des Garçons tel que le tout annoncé par avis public donné aux intéressés en date du vingt troisième jour de mai mil neuf cent trente trois

Furent présents Mr Alfred Garçon maire M. M. les conseillers Armidas Benoit Camille Biron Joseph Besnier Philippe Dinon Robert Edmond Pagnier et Joseph Desmeris formant Quorum sous la présidence de Mr le maire le secrétaire trésorier est aussi présent

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session du Conseil Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Desmeris secondé par Mr le conseiller Edmond Pagnier et résolu que le dit procès verbal en date du huitième jour du mois de mai dernier soit approuvé
adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Philipp D'Inoucourt secondé par Mr le conseiller Joseph Fescier, qu'il soit résolu que les comptes produits verbalement à notre présente session soient approuvés tels qu'ils sont spécifiés et désignés et que le secrétaire trésorier soit autorisé d'en faire le paiement.

1^{er} De payer au secrétaire trésorier pour blancs reçu pièces justificatives de l'imprimerie provinciale 35
 et pour enregistrement des règlements numéros 12, Nos 14, No 17, No 18 au registraire 1,00
 pour 1 globe lumière électrique à l'usage de la salle du conseil 2,5
 1,60

2 De payer à Mr Avila l'amirant inspecteur de voirie les sommes suivantes dues pour répartition Gote Hubert Trotter
 somme due par succession Charles Milette 16
 " " " " Antoine Lemerouch 17
 " " " " Olive Guilbert 16
 pour un total de 49

Le secrétaire trésorier est autorisé à porter au rôle de perception à chaque nom ci-haut inscrit la somme due par la dite personne et d'en faire la collection adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Har misdas Benoit secondé par Mr le conseiller Camille Biron qu'il soit résolu de procéder à la révision et à l'homologation du rôle d'évaluation de la municipalité de Pointe-aux-Lacs que les noms des nouveaux propriétaires soumis au conseil à sa présente session soient inscrits au rôle d'évaluation de notre municipalité: et que les changements

ainsi que les nouvelles évaluations
sont également entrés au rôle
d'évaluation tels que donnés
par le conseil a sa présente session
adopté unanimement

No ordre	No cadastré	Arp	Pches sq	Acquereur	Vendeur	Eval.	Terrain	Constructif
1	517	30	6	Joseph Hélier	Une Zacharie Keneu	200 00		
2	488	29		Dame alphonse Dumais	Donat Hélier	75 00	275 00	
3	465 481	8	25	épouse de azaris fortin	" "	20 00		
4	449	8	60	" "	" "	30 00		
5	438	49	00	Joseph Gauthier de Phil	oublié l'ancien	300 00	200 00	
6				Aleide Minnell	remplacé Joseph Minnell			
7	548	25	00	omer Blais	oublié l'ancien	150 00		
8				Léo Vincent fils	de ovila Vincent fils cult.			
9	538	37	50	Joseph Godit	de Philippes Brité	200 00	300 00	
10	539	37	00	" "	" "	150 00		
11	525	6	15	" "	" "	25 00		
12	538	37	50	soustrair a	Philippes Brité	200 00	300 00	
13	539	37		" "	" "	150 00		
14	525	6	15	" "	" "	25 00		
15	300	37	80	4 Joseph Carouche	Rudger magny	100 00		
16				Phil Denoucourt remplacé	cad 209 par 210 Phil Dupond remplacé 210 par 209			
17	363	22	2	Dame de Didie Héroux	Alfred Guay	100 00		
18	364	5		Dame Emile Guilbert	succ Adolphe Berthiaum	40 00		
19	292	16		Irrefli Guilbert	correction			
20	293	40	50	" "	" "			
21	440	10		adrien Bellemar de Desaulniers	soustrair	200 00		
22	440	5		adrien Bellemar	de Bellemar & Desaulniers	100 00		
23	440	5		aimé Desaulniers	" " " "	100 00		
24	220	7		Rovier Linernoche	Une adélara Pailli'	25 00		
25	220	7		soustrair a	" " " "	25 00		
26	326		50	Dame Edouard Paquette	Albi Dupont	10 00	90 00	
27	326		50	soustrair a	" "	10 00	90 00	
28	197			Lucien Pothier	Eval.	00 00	700 00	

La présente déclaration est pour
attester l'exactitude des (28) vingt huit
amendements fait au rôle d'évaluation
de notre municipalité le douzième
jour de juin 1933 mil neuf cent trente
trois
Alfred Garneau Maire
Joseph Martin secrétaire

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt secondé par Mr le conseiller Hermidas Benoit qu'il soit résolu d'homologuer le présent rôle d'évaluation tel que révisé et amendé par ce conseil le (12) deuxième jour du mois de Juin 1933 mille neuf cent trente trois. adopté. *Alfred Garceau* Maire

Joseph Martin secrétaire, trésorier
 Il est proposé par Mr le conseiller Edmond Paquin, secondé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt qu'il soit résolu qu'il soit constaté, qu'aucune plainte n'a été faite concernant l'avis public en date du (23) vingt troisième jour de mai dernier 1933 du dépôt au bureau de notre municipalité de la répartition ayant rapport aux travaux de voirie pour l'entretien de la demi longueur ouest de la route communale sous le nom de route du village des Garceaux et que ainsi la dite répartition soit en vigueur et homologuée de jour par ce conseil, dont copie de la dite répartition qui après vérification a été adoptée.

Répartition de la route village des Garceaux
 Par Mr l'inspecteur municipal 23 mai 1933 dont les parts ont été données et acceptées

N° Cadastre	Noms des intéressés	arp Pchu	total	Pieds
381	Amedi Berthraum	38 85		
378	" "	36	74 85	100
379	Joseph Helis	37 86		
380	" "	1 50	39 36	52
377	Philippe Bouchard	50 00		
370	" "	30		
371	" "	30	110 00	146
375	Philippe Guay	17		
374	" "	17	34 00	45
376	The'odi Beaulieu		87 50	118

	arp.	Pches	Total	Poids
369	Ja Edmond Gauthier	70	50	
368	" "	60		
368	" " Prof Victor Alvan	14		
368	" " arsin. Blais	14	158 50	202
372	succ. Irail Berthiaume	30	30	40
367	Alfred Garceau		34 51	46
366	Dame Vm onide Schiltz		123 50	165
365	Joseph Crite		107 00	145
364	Emile Garceau		30 00	40
364	M. C. Gravel		5 00	7
364	Napolion Dupont		15 00	20
364	Dame Emile Gauthier		5 00	7
364	Hermingilde Gauthier		5 00	7
364	Moi Dupresne		28 00	35
363	Dame Vm Didie Héroux		22 00	29
362	Roxier Guay		64 00	75
361	Adolphe Biron		15 75	21
361	Dame Edmond Biron		15 75	21

Il a été proposé par Mr le conseiller Edmond Paquin secondé par Mr le conseiller Philippe Denoncourt et résolu d'homologuer la répartition ci-haut inscrite sans amendement. Adopté

Copie Cession par Hilari Duval
Province de Québec

Comté de St Maurice

Trais Riviers le vingt-troisième jour
du mois de mai (1933) mil neuf cent trente trois
Je soussigné Hilari Duval demeurant aux
Trais Riviers reconnais par la présente avoir
renoncé à tout droit comme propriétaire
d'une vieille maison située à la Pointe du
Lac sur le no du Cadastre (506) cinq cents
sic, laquelle maison j'ai abandonnée depuis
plusieurs années. Je permets au conseil
de la municipalité de Pointe du-Lac
de faire disparaître la dite maison
ou d'en disposer comme il le vou-
dra après avoir réglé les taxes
dus à la municipalité et en

plus \$5⁰⁰ cinq piastres que je reconnais avoir
 reçu, la présente session est faite à
 la municipalité de Pointe-du-Lac
 signi Témoins Hilari ^{sa}mar-Duval
 qui

Joseph Martin
 Gilles Maurice Garceau

Alfred Garceau Maire

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph
 Desjardis secondé par Mr le conseiller Emile
 Biron qu'il soit résolu que, considérant
 la session ci-haut inscrite faite
 par Mr Hilari Duval de sa veuille, mar-
 son ou débris de maison laquelle
 avait été vendue par le conseil de
 Pointe St Maurice le 4 mars 1931 soit
 transmis à Mr Georges Berthiaume
 avec tout droit de propriétaire que
 le conseil a pu acquérir sur la
 dite maison laquelle existe sur
 cadastre 506 de Pointe-du-Lac, à condition
 que Mr Georges Berthiaume paie toute
 taxes municipales et scolaires et
 en plus la somme de \$5⁰⁰ laquelle somme
 a été remise à Mr Hilari Duval.

et qu'il s'oblige à enlever la dite
 maison d'aujourd'hui à six mois

adopté
 Il est proposé par Mr le conseiller Joseph
 Desjardis secondé par Mr le conseiller
 Edmond Paquin qu'il soit résolu de
 clore la session adopté

Alfred Garceau Maire
 Joseph Martin secrétaire-trésorier

Provence de Québec

Municipalité de Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le dixième jour du mois de Juillet mil neuf cent trente trois à sept heures du soir. furent présents Mr Alfred Garcia maire M.M. les conseillers Normidas Benoit Lamille Biron Joseph Desieur et Joseph Desmerises formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Le secrétaire trésorier est présent

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil - Il est proposé par Mr le conseiller Normidas Benoit secondé par Mr le conseiller Lamille Biron qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du douzième jour du mois de Juin dernier soit approuvé

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph Desieur secondé par Mr le conseiller Joseph Desmerises qu'il soit résolu que les comptes produits verbalement ou par écrit à notre présente session soient approuvés tels que sous spécifiés et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement

De payer au gouvernement de la province de Québec pour contribution annuelle au fonds bâtisses et dis-juris année commençant le 1^{er} Juill. 1933 la somme de \$1200

à l'ordre du Trésorier de la Province

2

De payer à Mr Albert Blouin la somme de \$246 laquelle somme doit être chargée au livre de perception au nom des

10 Juill. 1933 291

personnes suivantes; comme suit pour
travaux de cloture terrain No cad. off. 297
propriété de Lindard Dupont la somme de 0.81
quatrevingt un centins, et sur No cadastre
288 part Mun. de Pte du Lac ou Eph. Juneau 52
cinquante deux centins. sur no cadastre
inconnu part vacants Ad Par la municipalité
dont paiement approuvé le jour \$1.13
adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Harnis-
das Benoit secondé par Mr le conseiller
Joseph Desieur qu'il soit résolu
d'approuver le compte de Mr Adilard
Schultz inspecteur agraire réclamant
(105) cent cinq heures d'ouvrage à (10^{cts}) dix cen-
tins de l'heure pour travaux de fossés
cours d'eau fait sous son ordonnance
sur les numéros du cadastre officiel
333, trois cent trente trois, trois cent trente quatre
334, et 324 trois cent vingt sept
étant la propriété de la succession
"Greffi" Godin formant la somme de
(~~\$10.50~~) dix Dollars et cinquante centins.

Le secrétaire trésorier est autorisé
à faire la collection de la dite somme
de (~~\$10.50~~) dix Dollars et cinquante centins
de l'occupant du terrain Mr Jeffrie
Godin, et sur son refus de payer la
dite somme, dans les (15) quinze jours
de la signification du compte le secré-
taire devra transmettre le dit compte
à un avocat des Trois Rivières pour
en faire la collection - Le dit
avocat est par la présente autorisé
à prendre tous les moyens que la loi
met à sa disposition pour recouvrer
le paiement de la dite somme, soit
de l'occupant ou des propriétaires
héritiers de la succession de Mr "Greffi"
Godin, action prise sans autre avis
adopté

Noté
autre compte
de Schultz
plus un autre
donné à l'inspecteur
le 16 août 1933

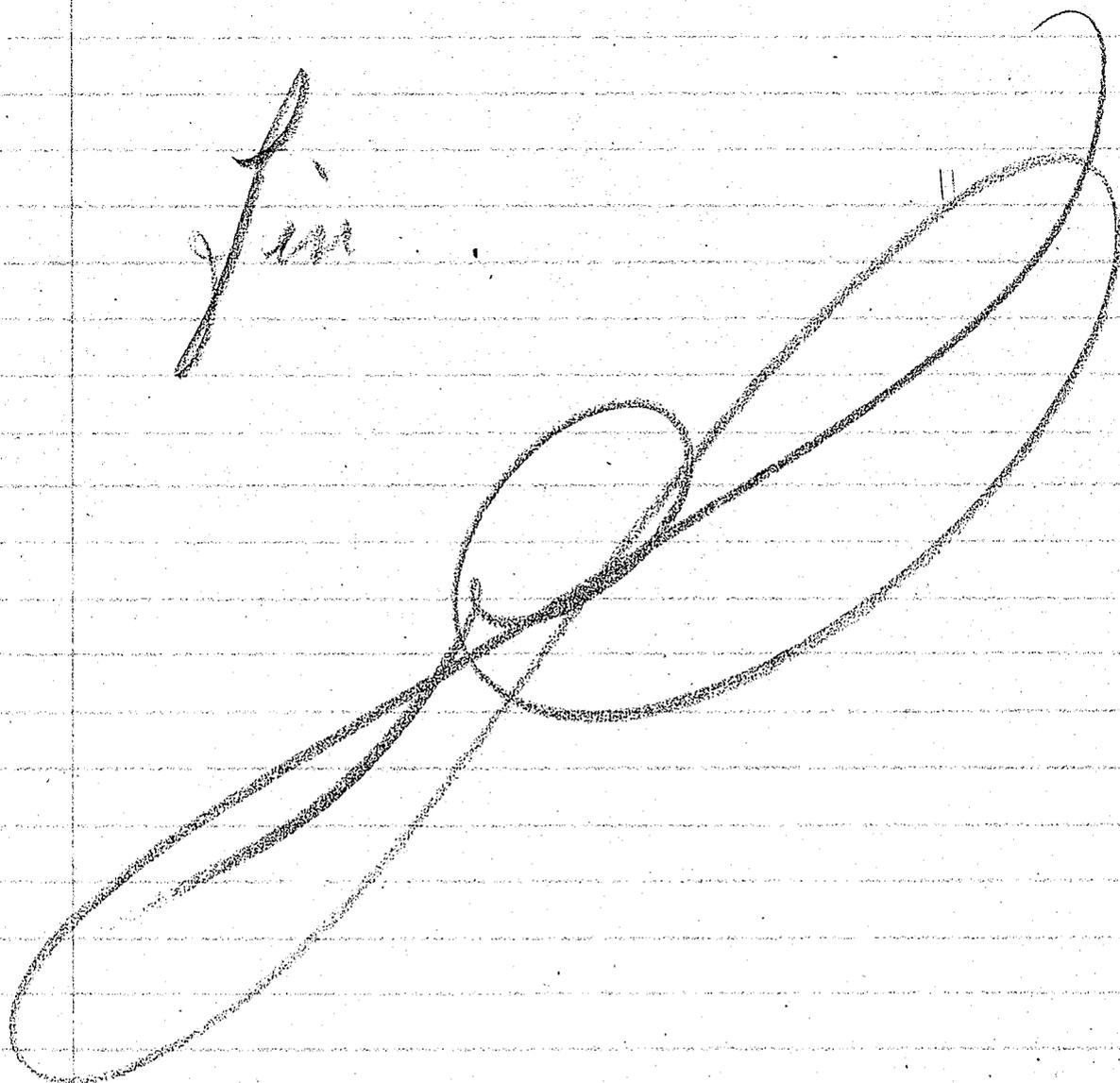
10 juill. 1933

Mr le conseiller Joseph Desieur Dommanis
de motion que à la prochaine session ré-
gulièr du conseil qui aura lieu le
quatorze août prochain il sera passé
un règlement amendant le procès verbal
homologué par le conseil le 20 août
juin 1929 mil neuf cent vingt neuf fait
par le Revd. Frère Ambroise Étienne sur
cours d'eau cinquime rang, tant qu'à
ce qui concerne la fabrication, mode
de construction, désignation des mati-
riau des dits ponts

Il est proposé par Mr le conseiller Joseph
Desmeris secondé par Mr le conseiller
Lamille Biron qu'il soit résolu de clore
la session

adopté
Alfred Garreau Maire
Joseph Martin secrétaire, trésorier

Jan



Noms des Inspecteur assermentés nom. mars 1931

177	Leonie Benoit	
181	Held. Meunier	
181	Mastai Montour	
~	Aug. Garcia	
~	Other Houli	
187	Camille Biran	

Indication de date et Page des Règlement

Date	Page	Reg No	Indication de date et Page des Règlement
12 Janv. 1929	2	1	Session a la Call. Publiqu
- "	2	2	Imposition du taxe
- "	-	3	-
8 av. 1929	17	-	Resolution T acte d'entente
15 Juin	45	4	Route Briss J. ulotte
- "	55	-	Procès Verbal J. Ambrin E.
6 août	61	5	Village des Crête Route, Route L'Annoche,
5 Nov	82	6	Arrondissement de Votation
- "	83	7	lieu, où seront tenu Election Mun.
- "	-	8	Session du conseil le 2 ⁱⁿ lundi du mois
- "	-	9	Taxe imp.
- "	84	10	div. arrondissement & champêtre
- "	85	11	de voirie.
9 Dec 1929	94	12	Dotes Hubert Girard & Lemire
13 oct 1930	136	12A	imposition de la taxe année 1931
9 Dec	150	14	amandement au reg No 4 route briss culotte
- "	-	-	en procès Verbal Route de l'acadie
29 av. 1930	155	-	Emprunt pour chômage
12 Janv. 1931	157	15	Emprunt pour chômage
12 oct 1931	201	16	Taxe imp. année 1932
12 "	202	17	Pont croche 7-19
11 Janv. 1932	219	18	Pont adolph Duplessis
8 août	245	19	ri: Morale Publiqu, bain, Etc,
11 oct 1932	265	20	imposition de la taxe 1933

Sont corrig. au bureau reg. No 4, Briss culotte, No 5 Reg. route L'Annoche

Page			
1739	session regul. a 9 h. a.m.	145	questionnaire Chaumage
18 Mars	J. Berthiaume Jos Garcean	147	rentes existantes
5	inspecteurs voirie & off.		Resol. seigneuriales
10	mandats de la salle / passe	148	chaumage a Ivan Valle
11	compte de dépenses et de rec.	148	Rep. Resolution a 0 Marin
15	Actif & Passif de l'entité (H. de L.)	149	autorisation a signer
18	acte d'autorité & resolution		de contrat
22 mai	Prot. H. Dupont	1408151	resolution autorisant
34	Hon. de l'arr. surintendant epic.	304	de Pd. caisse Populaire
25 mai	serment de l'Ambrain	151	au Sec. tres. pouranis
5 Juin	38 notice par Athon Houle & Luc Desj.	151	displacement d'un poteau
15	42 Resolution & avis de contestation		Bell Telephone Diron
15	42 pour passer le Reglement	156	serment de l'Ambrain d'electeur
15	45 Reglement relatif Brien culotte	128	adlard schilt remplacé
20 Juin	52 Homologation Procis verbal l'arr.		de voirie
61	Reg. relat. l'arr. de l'arr. (Cours)	138	Philipp Bouchard Verfication
65	Moulin a farine 4.240	162	Reddition des comptes
66	avis a l'inspecteur de v. & ag.	164	serment des conseillers
15 Juin	51 planche d'affiche Arr.	166	nomination des preposi a
66	serment insp Houle & Lafard		faire exécuter les travaux
67	Resolution arr. de contestation		re chaumage
9 sept.	69 autorisation d'information	168	autorisation
9	69 action Trille & Godin	168	autorisation au sec tres. de Payer
16 Sept.	71 autorisation de Dup. Lang. Ca.	169	demande de crasse de Charbon
72	75 autorisation de Dup. Lang. Ca.	169	autorisation au Sec. tres. de l'etc
76	75 avis de l'arr. de l'arr. 16 Sept		Pd en arg.
77	76	170	Sec. tres. Salaires augm 25.00
78	77	171	nomination affair. municipal
82	82 Reg. No. 10. Voteur, arr.	176	approbation de comptes et
83	83		d'argent & Payer 1919/20 pour chaumage
84	84	177	serment de Louis Benoit
85	85	181	serment de Nestai Monteur
87	87		Auguste Garcean
89	89		serment de Camille Biron
92	92		art. Thibault
94	94	188	code de constable 2.00
99	99	190	autorisation au Sec. tres. de Payer
113	113		comptes de chaumage
117	117		amendements au rôle d'eval.
103	103	193	serment Achil Pothier surintendant
122	122	195	app. et autorisation au sec. tres. de
136	136	197	responsabilité des corp. en leurs emplois
133	133	197	requete pont croche
90	90	202	reg. Pont croche
139	139	200	résignation de Valérie Meunier
141	141		insp. de voirie remplacé par
143	143		Auguste Garcean 3-19
144	144	204	avis Pub. en français seulement
146	146	205	serment Edmond Paquin
		206	serment Auguste Garcean
		206	serment Jos. Y. Hélie
		206	de Ovide Godin
		207	Phil Bouchard

- Pg
208 avis Mair Dupont remplacé par Oula Godin
14 Dec Requête pour Duplessis ad.
- 210 14 Dec 1931 séances du conseil à 9 hrs a.m.
- - - compte rendu des arriérés
- 212 - - - ^{Effect} Résolution extinction de ligne
de transmission à l'acadie & Rivière
Glairé poteau lacus 25%
- 213 Phil. Bouchard Président
216 serment
- 214 Résolution demande d'octroi chemin
St Marguerite grandage
- 214 communication du service prov
d'hygiène re aqueduc et renvoi de
demande par le sec prov. de lui
faire parvenir formulé G. J. Milot
diphthéri & Dr Desjardins
- 1931 14 Dec
- 214 requête demandant de l'arg.
au député pour graveler chemin
St Marguerite app. par le conseil
et envoi à Frigon
- 216 Phil Bouchard Président d'élct.
1932 assenments.
217 2 Janv. 1932 avis public publié re reg.
ad. Duplessis acrapessi
- 220 avis par Notari Lemire J.A. re
entretien de son chemin
- 221 11 Janv. art 144, rapport par le
sec. tris. de ses recettes et dépenses
pour l'année 1931
- 222 acceptation du dit rapport
le 13 Janv. Election des conseillers
- 224 8 fev 1932 serment des conseillers
nouveau
- 225 art 262 extrait du cahier de
volation de l'élection du 13 Janv.
- 225 le 8 fev 1932 acceptation par le conseil
de la reddition des comptes du directeur
vérifié par M. Rompré vice
- 226 8 fev Res a R. H. Kiernan re chemin
- 227 14 mars 1932 Demission de alb Blouin
comme estimateur
- 228 14 mars - art. comen remplace alb Blouin
- 229 session du conseil à 7 hrs du soir
- 230 11 av 1932 resolution du vill. re: route Garecan
- 231 - - - rapport longueur de la route H. B.
vill. Garecan
- 232 11 av 1932 Réponse, et resolution re: route Garecan
- - - Alphonse - - - re: chemin St Marguerite
- 235 9 mai resolution re: route Vill. Garecan
- 239, 13 juin - lettre de la Banque Can. Nat. re:
chèque # 386, 84 Duplessis
- 240 - - - Herm. Guilbert insp. de voirie
remplacé Albert St Pierre
- 241 - - - Albert Schiltz à l'Hopital
- - - avis à l'avocat Langlois de
faire régler aff. Godin
- 241 plainte de l'aldue
- 244 11 Juill 1932 putarisation
a Phil Bouchard insp. Mair
de faire faire repartition
pour par M. Robert Vill. Garecan
- 244, 11 Juill 1932 avis à Jos Fish
re: travaux le dimanche
- 245 8 août Rég. No 19 re marche public
- 245, 11 " " 1932 Resol. re: l'ordre
chez la vieille Poule Grise
- 251 12 sept Homologation rôle Eval.
- - - app. compte estimateurs
- 255 11 oct reg. no 20 imp de la taxe
255 " " reb. vérificateur G.R.
- 256 " " re M. Godin action
" adressé à M. Duplessis
- 257 " " Oula Comisard nommé
inspecteur de voirie
remplacé Disir Benoît
- - - session à 9 hrs. a.m.
- 259 14 Nov Rapport des arr. dus à la mun
- 103 Bureau a la résidence du recteur
- 103, 13 Janv 1930 le sec adresse a 154
par mille pour signif. et Publicin
avis spéc ou Pub
- 260 29 Dec. 1932 Serment Phil Bouchard
Président
- 1933
- 261 Janv. Serment Const. Rouette Verif.
- - - au maire & conseillers
- 263 28 Janv. Rapport au conseil
de l'élection par acc. du
maire et conseiller dont nomination 11 Janv
- 28 J. Reddition et approbation des comptes
du sec. tris. pour année 1932
- 266 13 fev. avis a alb Prince de
Payer 8⁰⁰ frais par J. Doyon constable
- 268 13 mars. nomination insp. et officier
de voirie
- 271 13 mars avis a M. Montour insp. voirie
- 272 - - - demande au gouvernement Prov.
exempt. de pay la 1/2 pension
de Albert Schiltz admise le 6 Juin
- - - Résol. annulant resol. a
J.R. Piché, re: vieille Poule grise
- 273 - - - session a 7 hrs. du soir
- 273 Etc serment d'off. des officiers voirie
- 278 10 av Rep. J. Frigon re: tram Schiltz
- - - alb Dupont insp. Voirie
remplacé Nod
- 283 8 mai avis a l'imp. ag. ad. Schiltz
re proc. Vephal sous Etienne
- 287 12 Juin Répartition route Vill. Garecan
et Homologation
- 288 12 Juin Question par H. Duval
- 289 - - - transport de la dite maison
duval a Georges Buthiaume
- 291 app. du compte de 1050 du par
Godin a l'imp. ad. Schiltz

sci
3.50

